UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

Cet ouvrage se trouve aussi

à Bruxelles, { chez MM. Berthot,
Demat,
Horgnies-Renier,
Lecharlier,
et madame veuve Lemaire ;

à Gand, chez MM. Houdin et Dujardin ;

à Bruges, chez Bogaert-Dumortier.

N2.1660

Wm R. Lyell

CORRESPONDANCE

INÉDITE

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE

AVEC

LES COURS ÉTRANGÈRES, LES PRINCES, LES MINISTRES ET LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

EN ITALIE, EN ALLEMAGNE ET EN ÉGYPTE.

Scripta manent.

SUITE DE VENISE.

TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO. AFFAIRES DE GÊNES, etc.

14 8 19
10 2 19

PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

RUE DES POITEVINS, N. 14.

MDCCCXIX.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Monumens des victoires et conquêtes des Français, Recueil de tous les objets d'arts, statues, bas-reliefs, arcs de triomphe, colonnes, tableaux, médailles, etc., *consacré à célébrer les victoires des Français, de* 1792 *à* 1815. (Les monumens, arcs de triomphe, routes, canaux, sont décrits par M. Charles Dupin, membre de l'Institut; les tableaux, statues, médailles, par M. Voïard; les combats de mer, par M. J. T. Parizot, officier de marine). Cent planches en vingt-cinq livraisons.

On réalisera ainsi par la gravure l'ensemble de tous ces monumens qui doivent à jamais publier la gloire française. La route du Simplon, les statues, les tableaux, les arcs de triomphe, etc., etc., forment la réunion de cette galerie historique.

La même impartialité qui préside au recueil des *Victoires et Conquêtes des Français* dirigera la collection nouvelle; ainsi que la première, elle sera uniquement consacrée à la gloire française. Tout ce qui honore les guerriers français; tout monument acheté par leur sang, conquis par leur bravoure, ou érigé à la suite ou avec les fruits de leurs exploits, soit à l'utilité publique, soit à la gloire de la nation, en fera partie. C'est la gloire française seule que nous nous efforçons de promulguer. En célébrant ainsi de nouveau les noms de nos guerriers, nous rendrons en même temps hommage au génie de nos grands artistes, dont le pinceau ou le ciseau a reproduit leurs traits et leurs exploits, aux peintres français David, Gérard, Girodet, Gros, Isabey, Lejeune, Lethiers, Renaud, Taunay, C. et H. Vernet, etc.; aux sculpteurs Bosio, Cartelier, Chaudet, Dejoux, Lemot, Moitte, Rolland, etc.; aux architectes Chalgrin, Fontaine, Gisors, Gondouin, Lecomte, Percier, Peyre (neveu), Poyet, Vignon, etc.; aux ingénieurs Becquey, Cachin, Céard, Dausse, Dillon, Girard, Hageau, Prony, Sévestre, Tarbé, etc.; aux savans Berthollet, Denon, Fournier, Geoffroy Saint-Hilaire, Jomard, Monge, Norry, etc., etc.

Puissions-nous ainsi réaliser pour la postérité l'ensemble de tous les trophées de cette gloire si chèrement acquise!

La collection formera vingt-cinq livraisons. L'éditeur prend l'engagement formel de ne pas en publier une seule de plus.

Il paraîtra tous les vingt jours un cahier avec quatre planches. Le recueil contiendra cent planches.

Pour présenter ces *Monumens* sous un format plus convenable, nous avons adopté l'in-folio; de cette manière, aucune planche ne sera ployée; le texte sera aussi in-folio. Nous avons cru devoir faire ce sacrifice de nos propres intérêts à un Recueil national: cependant, nous conserverons, pour les souscripteurs des *Victoires* SEULEMENT, le premier prix de 2 francs 50 centimes par livraison in-folio; il sera de 3 francs 50 centimes pour les NON-souscripteurs des *Victoires*, et la souscription sera fermée prochainement.

Il a été tiré vingt-cinq exemplaires sur vélin satiné; le prix est de 7 francs.

N. B. Il a été envoyé à chaque libraire un exemplaire de la première livraison.

Leçons de Flore, ou *Cours complet de botanique, explication de tous les systèmes, introduction à l'étude des plantes*, par J. L. M. Poiret, continuateur du Dictionaire de botanique de l'Encyclopédie méthodique; suivi d'une *Iconographie végétale* en cinquante-six planches coloriées offrant près de mille objets, par P. J. F. Turpin.

Cet ouvrage offre en quatorze livraisons un cours complet de botanique, par M. J. L. M. Poiret, connu par ses voyages et par ses travaux dans les sciences: les dessins sont de M. Turpin; ils formeront cinquante-six plan-

ches, où se trouvent détaillées toutes les diverses feuilles, les racines, les fruits, et toutes les parties des plantes, et où seront expliqués tous les systèmes, ceux de Linné, Tournefort, Jussieu. Ces planches sont imprimées en couleur et retouchées au pinceau; elles contiennent près de mille objets coloriés. Cette collection, où sont développés les principes de cette science, ne pouvait paraître à une époque plus convenable.

La première livraison est mise au jour; les plantes y sont considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec les autres êtres de la nature; l'auteur y développe des vues sur la végétation en général, et offre le tableau de ses phénomènes : depuis douze ans il s'occupe de ce travail. Les figures peintes sur vélin avec un soin extrême par M. Turpin, sont déjà acquises par un souverain de l'Allemagne; on peut les voir jusqu'au 15 septembre chez l'éditeur, rue des Poitevins, n°. 14. Elles forment un recueil entièrement neuf, où M. Turpin, sous le titre d'*Iconographie végétale*, développe des observations particulières faites dans ses voyages en Amérique. Cet ouvrage doit être recherché de toutes les personnes qui cultivent la botanique, et de celles qui habitent la campagne; aucun ne pourra mieux les conduire à la connaissance des plantes, et toutes les définitions seront éclaircies par des exemples pris dans la nature.

On doit s'inscrire dès à présent. Il paraîtra chaque mois une livraison. Le prix des in-8°. est de 2 francs; vélin in-8°., 4 francs; vélin in-4°. satiné, 12 fr.; in-folio vélin satiné, filets dorés et les peintures coloriées avec un soin extrême, tirés à 10 exemplaires, 20 francs la livraison.

La première livraison, qui paraît, contient le Prospectus, l'Introduction; définition de la botanique; plan de l'ouvrage; utilité et agrément de cette science; tableau de la végétation à la surface du globe; établissement de la végétation, et quatre tableaux coloriés, le premier, des organes élémentaires; le second, de l'organisation végétale; le troisième, des racines; le quatrième, des tubercules, bulbes, hampes, chaumes, troncs, stipes, etc.

CORRESPONDANCE

INÉDITE,

OFFICIELLE ET CONFIDENTIELLE

DE

NAPOLÉON BONAPARTE.

SUITE

DES AFFAIRES DE VENISE ET DE L'ITALIE;

TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO.

LIVRE DEUXIÈME.

Montebello, le 6 prairial an 5 (25 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Je profite, citoyens directeurs, du retour d'unu courrier, pour vous faire part de l'ouverture des négociations pour la paix définitive.

Je vous envoie copie des articles que nous avons arrêtés hier; je vous enverrai, par un courrier extraordinaire que j'expédierai demain matin, l'échange des ratifications.

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre que je reçois du citoyen Faypoult. Il paraît que le parti qui se disait patriote s'est extrêmement mal conduit, et qu'il a,

par ses sottises et par son imprudence, donné gain de cause aux aristocrates.

Si les patriotes avaient voulu être quinze jours tranquilles, l'aristocratie était perdue, et mourait d'elle-même.

J'attends des renseignemens ultérieurs pour connaître le parti à prendre. BONAPARTE.

Montebello, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, le traité préliminaire et la ratification de l'empereur. Le plénipotentiaire de l'empereur aurait désiré que ce traité eût été transcrit sur du parchemin, et que les sceaux eussent été plus volumineux. Je crois effectivement que la première observation est juste, et peut-être trouverez-vous utile de l'appliquer désormais à des transactions dont le souvenir doit se conserver longtemps.

Vous trouverez ci-joint l'espèce de protestation qu'il a faite à ce sujet : je l'ai reçue purement et simplement sans même lui en accuser réception.

Il paraît qu'en traitant avec le roi de France, l'empereur ne donnait point l'initiative : cela est pour ce prince d'une importance singulière; ses plénipotentiaires allèguent que le roi de Prusse agirait comme agira la France, et que l'empereur serait dégradé de son rang et déshonoré.

Comme l'empereur met à cela autant d'importance qu'au traité du Rhin, je vous prie de me marquer l'importance que vous y mettrez vous-même.

Peut-être serait-ce une sottise de notre part d'insister sur une pure formalité qui nous maintiendrait en Europe au rang où nous étions, contre des avantages réels.

J'aimerais beaucoup mieux que l'on continuât à agir dans toutes les transactions comme a agi le roi de France, et ensuite, d'ici à deux ou trois ans, lorsque la circonstance se présentera de passer une transaction nécessaire à l'empereur, déclarer, au nom du corps législatif, que les peuples sont indépendans et égaux en droits; que la France reconnaît pour ses égaux tous les souverains qu'elle a conquis, et qu'elle n'en reconnaît point de supérieur. Cette manière de faire tomber une étiquette qui s'écroule d'elle-même par sa vétusté, me paraît plus digne de nous et surtout plus conforme à nos intérêts dans le moment actuel : car, s'il est prouvé que l'empereur veut plutôt persister dans cette étiquette, que de nous empêcher d'avoir deux ou trois villages, ce serait un mauvais calcul que de s'y refuser.

Je vous ai expédié hier, par un courrier d'occasion, la tournure que nous prétendions donner à la négociation : vous avez dû recevoir l'original, vous en recevrez ci-joint une copie.

M. de Gallo est à la fois le favori de l'impératrice, de l'empereur et de Thugut, dont il est le vieil ami : il paraît jouir d'un grand crédit à Vienne.

Nous avons eu aujourd'hui la première conférence

sur le traité définitif. Nous nous sommes résumés et nous sommes convenus d'écrire réciproquement pour présenter les projets suivans :

1°. La ligne du Rhin à la France; 2°. Salzbourg, Passau, à l'empereur; 3°. au roi de Prusse, l'équivalent du duché de Clèves en Allemagne, et, en cas qu'il ne voulût pas de cet arrangement, la restitution du duché de Clèves; 4°. le maintien du corps germanique, aux changemens ci-dessus près; 5°. la garantie réciproque desdits articles.

Pour l'Italie : 1°. Venise à l'empereur; 2°. Mantoue, Brescia, jusqu'à l'Adige, à la nouvelle république.

L'empereur paraît désirer des indemnités pour le duc de Modène : cela n'est pas facile à arranger, à moins qu'on ne lui donne et qu'il ne se contente de l'île de Zante.

Aucun de ces articles n'est convenu, et c'est seulement ce qui m'a paru le plus raisonnable de part et d'autre : c'est d'ailleurs dans ce sens que M. de Gallo a écrit à Vienne.

Dans quinze jours, la négociation prendra véritablement une tournure sérieuse : car jusqu'à cette heure le cabinet de Vienne a été conduit par un seul homme, qui paraît être fort peu habile, pas du tout prévoyant, et divaguant sur tout; il est même sans sytème, flottant au milieu des intrigues de toute l'Europe, et n'ayant, en dernière analyse, qu'une idée, que je crois de bonne foi, c'est de ne plus renouveler la guerre.

Il m'a paru aussi que c'était moins à nous accorder

les limites du Rhin que l'on avait répugnance, qu'à faire aucun changement qui accrût la puissance du roi de Prusse, ou qui culbuterait entièrement le corps germanique.

Nous avons besoin : 1°. des articles secrets faits avec le roi de Prusse ; 2°. de connaître si vous adoptez le système posé pour la limite du Rhin, c'est-à-dire le faire garantir par l'empereur ; garantir le corps germanique, en lui accordant Salzbourg et Passau ; offrir au roi de Prusse une compensation à ce qu'il a sur la rive gauche du Rhin, et même, s'il veut s'en servir de prétexte pour se fâcher, le lui restituer. Culbuter le corps d'Allemagne, c'est perdre l'avantage de la Belgique, de la limite du Rhin : car c'est mettre dix ou douze millions d'habitans dans la main de deux puissances dont nous nous soucions également.

Si le corps germanique n'existait pas, il faudrait le créer tout exprès pour nos convenances.

Approuvez-vous notre système pour l'Italie ?

Venise, qui va en décadence depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance et la naissance de Trieste et d'Ancône, peut difficilement survivre aux coups que nous venons de lui porter : population inepte, lâche et nullement faite pour la liberté. Sans terre, sans eau, il paraît naturel qu'elle soit laissée à ceux à qui nous donnons le continent.

Nous prendrons les vaisseaux, nous dépouillerons l'arsenal, nous enleverons tous les canons, nous détruirons la banque et nous garderons Corfou et Ancône. Le premier sera stipulé dans le traité ; le second, que

nous avons, devient tous les jours plus redoutable, et nous le conserverons jusqu'à ce que les nouvelles affaires de Rome nous le donnent sans retour.

On dira que l'empereur va devenir puissance maritime; mais il lui faudra bien des années, il dépensera beaucoup d'argent, ne sera jamais que du troisième ordre, et il aura effectivement diminué sa puissance.

Si l'on persiste, à Vienne, à s'en tenir aux préliminaires, alors nous réunirons tout à une seule république; en cas de guerre, nous filerons derrière le Pô par les états de Modène et de Ferrare; nous nous porterons à Venise, et nous attaquerons le Frioul et la Carinthie, sans nous embarrasser ni de Mantoue, ni de l'Adige, ni de la Brenta.

Il me faudrait tous les décrets de la convention relatifs aux pays réunis. Je désirerais encore que vous m'envoyassiez en poste quelqu'un qui connût jusqu'aux villages et aux moindres circonstances des nouvelles frontières que nous accepterions, si l'on en adoptait d'autres que celle du Rhin. BONAPARTE.

Montebello, le 13 prairial an 5 (1er. juin 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, copie de la note que nous vous avons présentée relativement à M. de la Fayette. Vous y trouverez également copie d'une

note que m'a présentée M. de Gallo pour le duc de Modène.

M. le marquis de Gallo m'a montré ses pleins pouvoirs de S. M. le roi des Deux-Siciles, et m'a fait la proposition officielle de l'échange de l'île d'Elbe contre la province de terre-ferme et la marche d'Ancône, y compris la ville et le port. Je lui ai répondu que nous ne pouvions pas disposer de ce qui n'était pas à nous; il répliqua que le roi des Deux-Siciles s'arrangerait avec le pape pour en obtenir le consentement.

La cour de Naples arme toujours, quoiqu'elle soit aux expédiens pour vivre.

Il n'y a pas de cour plus furibonde et plus profondément décidée contre la république, il faut donc bien nous garder de jamais consentir à ce qu'elle obtienne aucune espèce d'accroissement.

Ceux qui possèdent la Sicile et le port de Naples, s'ils devenaient une grande puissance, seraient les ennemis nés et redoutables de notre commerce.

Si le pape meurt, ou s'il y a quelque révolution à Rome, je ne doute pas que le roi de Naples ne fasse marcher 10,000 hommes à Rome.

Les deux républiques italiennes réunies n'ont aucune puissance militaire, puisqu'elles n'ont, à elles deux, qu'à peu près 200 hommes de très-mauvais chasseurs, 5,000 Polonais et 4,000 Italiens. Je pense donc qu'il serait fort bien, comme je vous l'ai déjà mandé, de chercher à avoir encore de 4 à 5,000 Espagnols à Parme, afin de tenir en respect la cour de Naples.

Les Polonais inquiètent beaucoup l'empereur : effec-

tivement, il vient du fond de la Pologne beaucoup d'officiers, et les soldats voient leur uniforme polonais avec un plaisir qui redouble leurs moyens.

M. de Gallo m'a communiqué que S. M. l'Empereur, en même temps qu'elle donnerait une preuve de son désir de procurer et de contribuer à la tranquillité intérieure de la république, en licenciant le corps d'émigrés français, s'attendait à la réciprocité, de notre part, à l'égard des Polonais, sinon à un entier licenciement, du moins à des modifications pour son exécution. BONAPARTE.

Montebello, le 23 prairial an 5 (11 juin 1797).

Au Directoire exécutif.

M. le marquis de Gallo, immédiatement après avoir signé les quatre articles que je vous ai envoyés, les expédia par un courrier à Vienne : il en a reçu la réponse. Son gouvernement tient pour la réunion d'un congrès ; il attend une réponse au second courrier, qui portait : 1°. l'échange des ratifications ; 2°. les bases de l'arrangement général de la paix particulière, tant pour l'Italie que pour l'Allemagne : il attend sans doute ce second courrier, pour nous faire une note officielle sur ces deux objets.

Nous persistons dans l'idée de conclure la paix sans congrès : il faudra bien qu'ils en passent par là.

Nous attendons avec impatience les détails relatifs à l'expulsion de Pitt du ministère de Saint-James.

Vous ne devez pas calculer que la paix puisse être

signée avec l'empereur, si elle l'est, avant deux mois. Ces gens-ci sont longs, et il faut sept jours pour aller à Vienne. BONAPARTE.

Montebello, le 4 messidor an 5 (22 juin 1797).

Au Directoire exécutif.

Je vous ai annoncé, par ma dernière, que la réponse du cabinet de Vienne paraissait être contre les articles qui ont été arrêtés le 24 mai.

M. le comte de Meerveldt est arrivé il y a trois jours. Nous avons eu plusieurs conférences, après lesquelles les plénipotentiaires de sa majesté impériale nous ont remis la note ci-jointe cotée (*a*); nous y avons répondu par celle-ci incluse, cotée (*b*).

Vous voyez la tournure longue et indéterminée que prend la négociation. Je pense qu'il n'y a qu'un moyen, c'est d'envoyer le général Clarke à Vienne.

M. Thugut a toujours la confiance du cabinet de Vienne; il est d'un caractère difficile et malintentionné; mais je ne pense pas que l'on ait facilement idée d'une rupture. Ces messieurs ne font rien que longuement et pesamment; ils paraissent se méfier beaucoup de l'intérieur : quoiqu'ils aient été attrapés cent fois, ils sont incorrigibles.

J'imagine que, par le premier courrier, c'est-à-dire, dans quinze jours, nous aurons des réponses plus favorables, et que l'on consentira enfin à une négociation séparée.

On craint à Vienne beaucoup les Russes; leur sys-

tème politique est très-vacillant. L'empereur est paresseux et inexpérimenté; Thugut, de mauvaise humeur, vieux, tracassé par les grands, offre à tout bout de champ sa démission, que l'on n'ose pas accepter, mais qui, l'on croit, le sera enfin lorsque tout sera arrangé, pour mettre à sa place M. de Cobentzel.

Thugut paraît très-mécontent de M. de Gallo. M. de Meerveldt a peu de moyens et n'est nullement diplomate. Je ne vous cacherai pas que je crois que tout ceci sera encore long. Ce moment est embarrassant pour la cour de Vienne; elle ne sait sur qui reposer sa confiance : tout lui fait ombrage.

Ils voudraient en Italie avoir Venise, Mantoue et le Brescian.

Ils voudraient avoir Venise pour l'équivalent du Brisgaw qu'ils destineraient au duc de Modène : dans ce système, ils nous céderaient peut-être en dédommagement la rive du Rhin.

Je vous prie de nous faire connaître ce que nous devons répondre :

1°. S'ils persistent dans l'opinion de vouloir un congrès;

2°. Si vous céderiez Venise pour le Rhin : dès lors l'empereur aurait une influence immense en Italie.

BONAPARTE.

Montebello, le 14 messidor an 5 (2 juillet 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint différentes notes qui nous ont été remises par MM. les plénipotentiaires de l'em-

pereur; ils sont partis pour Udine, où le général Clarke va se rendre : je m'y rendrai dès l'instant que les susdits plénipotentiaires auront reçu les pouvoirs et les instructions pour la paix définitive.

Je ne sais à quoi attribuer, si ce n'est à la situation intérieure de la France, les longueurs que l'empereur porte dans la négociation.

J'ignore quand ces messieurs se décideront; mais il me semble que l'on cherche à allonger. L'empereur se comporte comme s'il ne voulait plus la paix ; son état militaire augmente, et il fait faire des têtes de pont sur toutes les rivières, telles que la Save et la Drave.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que m'écrit la république des Grisons, et celle de ma réponse.

La Valteline est en pleine insurrection, elle veut s'incorporer avec le Milanais; mais il me semble qu'il serait plus avantageux et plus juste qu'elle restât avec les Grisons, en formant une quatrième ligue : cependant on aura de la peine à faire comprendre cela aux Valtelins. BONAPARTE.

Milan, le 27 messidor an 5 (15 juillet 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint la copie de la lettre que je reçois du général Clarke, vous y verrez que l'on allonge toujours. Il est hors de doute que l'empereur veut voir la tournure que prendront les affaires en France, et que l'étranger est pour plus que l'on ne croit dans toutes ces machinations.

L'armée reçoit une grande partie des journaux qu'on imprime à Paris, surtout les plus mauvais; mais cela produit un effet tout contraire à celui qu'ils se promettent. L'indignation est à son comble dans l'armée. Le soldat demande à grands cris si, pour prix de ses fatigues et de six ans de guerre, il doit être, à son retour dans ses foyers, assassiné comme sont menacés de l'être tous les patriotes. Les circonstances s'aggravent tous les jours, et je crois, citoyens directeurs, qu'il est imminent que vous prenniez un parti.

Vous trouverez ci-joint la proclamation que j'ai faite à l'armée : elle a produit le meilleur effet.

Il n'y a pas un seul homme ici qui n'aime mieux périr les armes à la main, que de se faire assassiner dans un cul-de-sac de Paris.

Quant à moi, je suis accoutumé à une abnégation totale de mes intérêts; cependant je ne puis pas être insensible aux outrages, aux calomnies que quatre-vingts journaux répandent tous les jours et à toute occasion, sans qu'il y en ait un seul qui les démente; je ne puis pas être insensible à la perfidie et au tas d'atrocités contenues dans cette motion d'ordre imprimées par l'ordre du conseil des cinq-cents. Je vois que le club de Clichi veut marcher sur mon cadavre pour arriver à la destruction de la république. N'est-il donc plus en France de républicains ? et, après avoir vaincu l'Europe, serons-nous donc réduits à chercher quelque angle de la terre pour y terminer nos tristes jours ?

Vous pouvez d'un seul coup sauver la république, deux cent mille têtes peut-être qui sont attachées à son

sort, et conclure la paix en vingt-quatre heures. Faites arrêter les émigrés; détruisez l'influence des étrangers : si vous avez besoin de force, appelez les armées ; faites briser les presses des journaux vendus à l'Angleterre, plus sanguinaires que ne le fut jamais Marat.

Quant à moi, citoyens directeurs, il est impossible que je puisse vivre au milieu des affections les plus opposées : s'il n'y a point de remède pour faire finir les maux de la patrie, pour mettre un terme aux assassinats, et à l'influence de Louis XVIII, je demande ma démission.

Vous trouverez ci-joint un stylet, pris sur les assassins de Verone.

Mais, dans toutes les circonstances, le souvenir des marques constantes que vous m'avez données de la confiance la plus illimitée ne sortira jamais de ma mémoire.

BONAPARTE.

Milan, le 29 messidor an 5 (17 juillet 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que m'écrit le général Clarke.

Monsieur Baptiste est parti de Montebello le 5 messidor. Quatre jours avant, MM. les plénipotentiaires avaient fait partir un courrier, qui portait à peu près la même chose. Voilà donc près d'un mois que la cour de Vienne laisse ses plénipotentiaires et ne répond à rien.

Il est bien évident que la cour de Vienne n'est pas de bonne foi, et qu'elle traîne en longueur pour attendre

la décision des affaires intérieures, que toute l'Europe croit très prochaine.

Voulez-vous épargner 50,000 hommes de l'élite de la nation qui vont périr dans cette nouvelle campagne? Faites briser avec quelque appareil les presses du *Thé*, du *Mémorial*, de la *Quotidienne*[1]; faites fermer le club de Clichi, et faites faire cinq ou six bons journaux constitutionnels.

Cette crise qui, en réalité, sera extrêmement légère, suffira pour faire voir à l'étranger qu'il n'a encore rien à espérer : elle rétablira l'opinion et ôtera aux soldats cette vive inquiétude qui anime toutes les têtes, et qui finira par des explosions dont les conséquences ne peuvent pas se prévoir.

Il est bien malheureux que, lorsque nous commandons à l'Europe, nous ne puissions pas commander à un journal de Louis XVIII et qui lui est évidemment vendu.

A quoi sert que nous remportions des victoires à chaque instant du jour? Les menées dans l'intérieur annullent tout, et rendent inutile le sang que nous versons pour la patrie.

Le gouvernement de ce pays-ci se consolide.

A Gênes, l'esprit public est comme en 1789 en France.

BONAPARTE.

[1] Le Thé, le Mémorial et la Quotidienne étaient trois journaux royalistes qui paraissaient à cette époque.

Milan, le 30 messidor an 5 (18 juillet 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que je reçois du général Clarke.

Le célèbre M. Baptiste est arrivé : il n'apporte rien de décisif : voilà de la mauvaise foi bien caractérisée.

Je vais partir incessamment pour Udine, quoique je voie que je n'ai pas grand'chose à y faire.

BONAPARTE.

Paris, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif.

Le directoire exécutif, après avoir ouï les rapports du ministre des relations extérieures, arrête ce qui suit :

Les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, et Clarke, général de division, sont autorisés à négocier, conclure et signer avec les plénipotentiaires de S. M. l'Empereur, roi de Hongrie et de Bohême, un traité de paix définitif entre la république française et sadite majesté.

Le directoire leur donne à cet effet les pleins pouvoirs nécessaires : ils se conformeront aux instructions qui leur ont été données, et rendront compte des progrès et de l'issue des négociations.

Le présent arrêté ne sera point imprimé.

Signé LETOURNEUR, CARNOT, L. M. RÉVEILLÈRE-LEPEAUX, P. BARRAS, REWBELL.

Pour expédition conforme, le président du directoire exécutif, LETOURNEUR.

Instructions pour les généraux Bonaparte et Clarke.

Ce n'était point sans quelque répugnance que le directoire s'était prêté à la formation d'un congrès à Berne pour la conclusion du traité définitif de paix entre la république française et S. M. l'Empereur et Roi; il ne se dissimulait pas les lenteurs et les difficultés que devait entraîner ce mode de négociation. Il accepte avec plaisir la proposition faite par S. M. I. d'ouvrir de suite les négociations pour la paix définitive, dans une ville quelconque d'Italie sans y appeler les alliés, qu'on pourrait seulement appeler aux négociations pour la paix de l'empire. Le directoire désire ardemment que celle avec la maison d'Autriche soit promptement conclue, et s'en rapporte entièrement aux généraux Bonaparte et Clarke pour fixer de concert avec les plénipotentiaires de S. M. I. le lieu, le temps et le mode des négociations. Il se borne à leur recommander de ne rien négliger pour la conclure le plus promptement possible, et de la rendre absolument indépendante de toute autre puissance, notamment de l'Angleterre.

C'est principalement avec l'empereur, comme roi de Hongrie et de Bohême, qu'il s'agit à présent de traiter. Les bases de la paix avec l'Empire, que l'on peut poser dans le traité, ne sont qu'un effet secondaire et sur lequel le directoire se réfère à la sagesse des deux négociateurs. Le général Bonaparte développe sur ce point

d'excellentes vues dans sa dépêche du 3 floréal ; mais le véritable moyen d'arriver à une paix avantageuse avec l'Empire serait d'obtenir de S. M. I. que les deux armées de Sambre et Meuse occupassent le territoire de l'Empire jusqu'au Leck et à la Rednitz, et toutes les places sur le Rhin, ou au moins les principales. Par là nos troupes vivraient sur le pays ennemi, et nous serions en état de faire rentrer les contributions imposées l'année dernière sur la Souabe, la Franconie et la Bavière. L'empereur ne doit pas répugner à cet arrangement, puisque lui-même doit entrer promptement en possession de tout ou d'une partie de l'indemnité consentie par les préliminaires. Les généraux Bonaparte et Clarke proposeront, comme une condition capitale de la paix définitive avec l'empereur, que les troupes françaises n'évacueront les portions de l'Italie qui doivent être occupées par l'empereur, qu'autant qu'il évacuera tout le territoire jusqu'au Leck et à la Rednitz, ainsi que Mayence, Ehreinbreistein et Manheim, et nous en laissera prendre possession. C'est le seul moyen de ne point faire une paix de dupe et qui pourrait nous enlever tout le fruit de deux campagnes.

Quant à l'idée de reporter une partie de l'indemnité de l'empereur en Allemagne, le directoire ne se déterminerait à y consentir, qu'autant qu'il renoncerait à une partie équivalente de ce qu'il doit avoir en Italie, et qui forme une indemnité plus que suffisante; il voit même du danger à cet accroissement de puissance de l'empereur en Allemagne, parce que le roi de Prusse en voudrait tout autant.

Quant au Frickthall, dont parle le général Clarke dans sa dernière dépêche, il sera sans doute utile de l'obtenir, si cela ne nuit pas au succès et à la promptitude des négociations.

Le directoire y verrait un moyen facile d'améliorer notre frontière vers la Suisse.

Pour parvenir à l'exécution des articles préliminaires, le directoire ne croit pas qu'il soit nécessaire d'en venir à une déclaration de guerre à la république de Venise : les hostilités qu'elle a commises autorisent le général en chef à prendre toutes les mesures de rigueur que les circonstances exigeront.

Le général en chef saisira le moment qu'il croira le plus convenable pour notifier au sénat de Venise les arrangemens pris avec S. M. I., et leur proposer de se réunir aux légations de Bologne, Ferrare, et de la Romagne, en adoptant la constitution cispadane. Il peut arriver que le sénat refuse cet arrangement : dans ce cas le général en chef doit toujours aller en avant pour l'occupation de la terre-ferme et l'exécution des préliminaires.

Il est à craindre que les oligarques de Venise, qui possèdent des terres très-considérables dans les pays que doit occuper l'empereur, ne soient tentés de livrer la ville à ce prince, qui par là deviendrait une puissance maritime, et, acquérant une augmentation de population de près de 200,000 ames, pourrait porter des coups funestes à notre commerce du Levant, et menacerait avec plus de force la république lombarde. Pour éviter cet inconvénient, il convient d'épargner aux nobles vénitiens la

chance de perdre leur patrimoine, en stipulant la libre jouissance et disposition de ce qu'eux, ainsi que les habitans des autres pays cédés, possèdent dans les pays qui sont ou vont être soumis à l'empereur. Il faut leur faire sentir l'intérêt qu'ils ont, pour la conservation de la portion de territoire qui doit leur rester, du crédit et des jouissances personnelles de chacun d'eux, d'adopter le gouvernement que s'est donné la république cispadane, de se mêler avec elle et avec le reste de la république lombarde pour former un gouvernement vigoureux capable de résistance. Il est à présumer que, quand même les oligarques se refuseraient à cette proposition, le reste de la noblesse et la population entière de Venise et des lagunes sentiront combien ils ont intérêt de l'accepter.

Le général en chef ne négligera rien pour obtenir cette résolution, et s'occupera sans délai de l'organisation de la république lombarde, composée de tout ce qu'occupe la république cispadane, de Venise, et des états cédés par l'empereur. Le directoire se réfère à ce qu'il a précédemment marqué au général en chef sur les principes qui doivent être adoptés pour cette organisation. Ainsi, réunion de Venise aux trois légations, en adoptant la constitution cispadane, ou bien réunion de Venise à la république lombarde, augmentée de tout ce qui formerait la république cispadane, en adoptant une constitution analogue; ou bien enfin, en cas de refus des Vénitiens, réunion des républiques cispadane et transpadane pour former une seule république dont Pizzighitone serait le chef-lieu. Le général

en chef, dans tous les cas, s'occupera promptement de l'organisation républicaine Il sera très-utile de comprendre dans des articles secrets ce qui concerne Venise et autres objets importans, en mettant la plus grande attention à ce que ces articles ne contiennent rien qui soit destructif des articles patens, ainsi que le prescrit l'article 332 de notre constitution.

Il convient d'exiger que l'empereur garantisse à perpétuité l'indépendance de la république lombarde, et de stipuler pour la république française la faculté d'y tenir un corps de troupes de 25,000 hommes, suivant les conventions qui pourraient être faites à cet effet entre les deux républiques. L'exemple de ce qui s'est passé dans la république batave prouve combien ce corps de troupes contribuerait efficacement à y maintenir la tranquillité intérieure, à y terminer la révolution, et sous ce point de vue l'empereur même est intéressé à ce qu'il y soit établi. Ce corps de troupes, si la république française veut le fournir, sera à la charge de la république lombarde.

On a prétendu que l'empereur avait hypothéqué la Belgique aux emprunts qu'il a faits en Angleterre dans ces dernières années.

Les généraux Bonaparte et Clarke feront insérer dans le traité une déclaration expresse que la république française demeurera déchargée de toute dette hypothécaire, consentie depuis la présente guerre; et ils auront d'autant plus de raison de l'exiger, que l'empereur obtenant un ample dédommagement, il est naturel que la charge de ces dettes, si elle existe, soit reportée sur les territoires qu'il doit occuper.

Le directoire exécutif recommande aux généraux Bonaparte et Clarke l'insertion au traité définitif des articles 6, 7 et 8 du projet d'articles préliminaires envoyé au général Clarke sous la date du 4 pluviôse.

Il convient aussi d'insérer au traité définitif un article portant que les relations commerciales seront rétablies entre les deux états, et qu'en attendant qu'il soit conclu un nouveau traité de commerce, les deux puissances s'obligent réciproquement à traiter leurs citoyens et sujets respectifs sur le pied des nations les plus favorisées.

Le directoire exécutif n'étendra pas davantage ses instructions relatives au traité de paix particulier avec l'empereur et roi. Le général en chef et le général Clarke étant sur les lieux, et traitant directement avec ses mandataires, peuvent, mieux que personne, juger quelles sont les conditions les plus avantageuses à la république qu'il est possible d'obtenir et quels sont les moyens d'y arriver promptement. Le directoire exécutif leur donne à cet effet les pouvoirs les plus étendus. Les présentes instructions ne sont pas tellement impératives, qu'ils ne puissent s'en écarter si le bien de la république l'exige. Le directoire exécutif finit en recommandant de nouveau au général en chef de ne pas perdre un instant pour organiser les pays qui, dans l'une ou l'autre des suppositions ci-dessus exprimées, doivent former la république lombarde.

Paris, le 17 floréal an 5,

Signé LETOURNEUR, etc.

Paris, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Au général Clarke.

J'envoie, citoyen général, au général en chef les instructions et pouvoirs que le directoire exécutif vous donne à l'un et à l'autre pour conclure la paix définitive avec l'empereur et roi. Le directoire vous donne à l'un et à l'autre toute la latitude nécessaire pour la rendre la plus avantageuse possible à la république. Les vues intéressantes que le général en chef présente dans sa dernière dépêche, la connaissance que vous avez de nos intérêts ne permettent pas de douter que vous n'obteniez le plus entier succès.

J'ai communiqué votre dépêche au directoire : vous verrez par les instructions, que le principal prix qu'il attache à la cession du Frickthall est de pouvoir améliorer nos frontières de Suisse, sous le double point de la sûreté intérieure et de la perception des droits de douanes.

Quant au comté de Falkenstein, sa destination doit absolument dépendre de la fixation de nos frontières vers le Rhin : il serait bien à souhaiter que l'empereur se détachât du Brisgaw et de ses autres possessions en Souabe qui nous avoisinent. L'éloignement où il serait de nos frontières contribuerait beaucoup à rendre la paix plus durable.

Croyez, citoyen général, que la position où se trouvait le général Bonaparte lorsqu'il a conclu les préliminaires est vivement sentie : il est évident qu'il a fait

tout ce qu'il était possible dans les circonstances où il se trouvait. Elles ont changé, vous saurez l'un et l'autre les mettre à profit pour améliorer les conditions de la paix définitive.

Je vous envoie pour renseignement un exemplaire du décret de réunion de Mayence, Worms, Spire, etc.

La convention rhéno-germanique embrassait toutes les possessions de ces trois siéges sur la rive gauche du Rhin, et en général tout ce qui est entre ce fleuve et la Nahe, à l'exception de ce qui appartenait à la maison Palatine, avec laquelle, à cette époque, nous n'étions pas censés être en guerre. Vous savez aussi qu'il existe un décret de réunion pour Aix-la-Chapelle. Tout ceci sera approfondi pour en être fait usage lors des négociations avec l'Europe.

Le ministre des relations extérieures,

CH. DELACROIX.

Paris, le 22 floréal an 5 (11 mai 1797).

Au généraux Bonaparte et Clarke.

Le directoire, citoyens généraux, vient de recevoir des réclamations des citoyens Sémonville, Maret, arrêtés contre le droit des gens sur territoire neutre et conduits dans les prisons de Mantoue, où le général Montgeroux, l'un d'eux, a péri. Ils ont essuyé des pertes considérables et ont droit à des indemnités pour tout ce qu'ils ont souffert. Vous verrez, par la décision ci-jointe du directoire, ce qu'il vous charge de faire à cet égard.

La république française aurait le droit de demander une réparation pour l'insulte qui lui a été faite dans la personne de ses envoyés. Le directoire a pensé que l'indemnité accordée par l'empereur pour les citoyens arrêtés, pouvait être regardée par la république comme une réparation suffisante : c'est donc sur ce point que le directoire vous charge d'insister; je ne doute pas que cette décision ne vous paraisse une nouvelle preuve de sa modération. Je vous souhaite, citoyens généraux, un prompt et heureux succès dans l'importante négociation dont vous êtes chargés. CH. DELACROIX.

(A la suite d'un rapport du ministre des relations extérieures, sur la réclamation des citoyens Sémonville, Maret, etc., arrêtés sur territoire neutre, et conduits dans les prisons de Mantoue, est écrit ce qui suit) :

Décision du Directoire exécutif.

« Les généraux Clarke et Bonaparte demanderont et « insisteront pour obtenir de l'empereur une indemnité « de 4 à 500,000 fr. pour les personnes arrêtées et con- « duites dans les prisons de Mantoue. »

Paris, le 22 floréal, an 5.

LETOURNEUR, CARNOT, REUBELL.

Paris, le 30 floréal an 5 (19 mai 1797).

Au général Bonaparte.

Vous sentirez, comme moi, citoyen général, l'importance dont serait pour la république la propriété de

l'île d'Elbe. La richesse de sa mine de fer ; le débouché que son exploitation peut procurer aux bois de la Corse ; l'immense avantage dont elle doit être pour cette île ; la facilité de la fortifier et de la défendre au besoin ; son voisinage de Livourne qui donne la faculté de surveiller ce port, etc., etc. : toutes ces considérations ne vous auront point échappé sur un pays si voisin de celui qui vous a vu naître.

Il me semble que les moyens de se la procurer se présentent aujourd'hui plus facilement que jamais. Il s'agit de désintéresser le roi de Naples, le grand-duc de Toscane pour Porto-Ferrajo et sa souveraineté du demi-quart environ de l'île, et le prince Piombino de la propriété de sa mine, et parmi les îles appartenantes aux Vénitiens, on peut en trouver qui fournissent des moyens d'échange.

Il serait difficile peut-être de persuader au roi de Naples de se contenter de quelques-unes de ces petites îles vénitiennes qui bordent la côte de la Dalmatie et de la haute Albanie : aucune d'elles n'est assez importante. Leur extrême rapprochement du continent ; les convenances géographiques qu'il faut contrarier le moins possible dans un traité auquel on veut assurer de la durée, semblent les avoir destinées à appartenir aux possesseurs du continent même.

Ces motifs ne sont pas dans toute leur force pour Céphalonie, île infiniment plus considérable, qui a plus de cinquante lieues de circuit, et des productions infiniment précieuses.

Mais l'objet d'échange que préférerait sans doute

S. M. S., serait l'île de Corfou. Quoiqu'elle soit et moins étendue et bien moins fertile que Céphalonie, elle a des avantages qui lui feront donner la préférence. Premièrement, elle a autrefois appartenu au royaume de Naples ; on peut la considérer comme la clef du golfe, c'est ce qui la rendait si précieuse aux Vénitiens qui ont fait tout ce qui était en eux pour la conserver depuis 1386 qu'ils en ont acquis la possession pour la seconde fois ; les salines sont d'un très-grand produit, et la partie septentrionale au moins est extrêmement fertile. On ne pourrait faire une cession aussi considérable au roi de Naples pour la simple suzeraineté sur l'île d'Elbe, s'il ne dédommageait à ses dépens le prince de Piombino de la valeur de sa mine de fer, en lui procurant un revenu équivalent à celui qu'il en tire et que l'on porte à 500,000 fr., s'il ne trouvait également les moyens d'indemniser le grand-duc de Toscane de la ville de Porto-Ferrajo et de sa portion de propriété dans cette même île ; ce qu'il pourrait faire en lui cédant une portion des présides.

Il serait possible, si le grand-duc refusait de se prêter à cet arrangement, de lui laisser ce qu'il possède dans l'île d'Elbe. En s'arrangeant avec le roi de Naples, nous aurions ce qui importe le plus à la république, cette mine de fer que je regarderais comme le gage le plus sûr de la prospérité de l'île qui s'enorgueillit de vous avoir vu naître.

Je ne fais, citoyen général, que vous indiquer ces objets, parce que personne ne peut, je pense, apprécier mieux que vous la valeur de ces différentes pos-

sessions, et leurs convenances, et leurs rapports avec cette Italie que vous connaissez si bien et où vous vous êtes si bien illustré.

Le tirage du directoire vient d'être exécuté. Je souhaite que la république trouve dans le successeur du citoyen Letourneur, autant de fermeté, de dévouement à la patrie, des formes aussi aimables.

CH. DELACROIX.

Paris, le 30 floréal an 5 (19 mai 1797).

Aux généraux Bonaparte et Clarke.

J'ai mis, citoyens généraux, sous les yeux du directoire exécutif, la lettre que le général Clarke m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 floréal, par laquelle il m'invite à lui faire connaître les intentions du directoire, tant sur l'exécution des articles préliminaires que sur les moyens de les faire cadrer avec ces instructions. Il demande également que ces nouvelles explications donnent aux négociateurs une latitude proportionnée aux modifications que les événemens peuvent nécessiter.

Ce double objet est rempli par les instructions nouvelles que le directoire vous a adressées, citoyens généraux, le 17 floréal dernier. Elles vous laissent les maîtres de plier aux circonstances les propositions qui y sont contenues. Dévoués à la république, secondés par son génie, vous saurez bien réciproquement forcer les circonstances à se plier à ce que ses intérêts exigent. Je me bornerai donc aujourd'hui à vous fournir

divers renseignemens qui peuvent vous être utiles, soit pour la paix particulière avec l'empereur et roi, soit pour préparer celle avec l'Empire.

Je joins ici, sous les n°s. 1, 2 et 3, quelques extraits relatifs aux emprunts faits par la maison d'Autriche dans la ci-devant Belgique, hypothéqués, tant sur ces pays que sur les autres états héréditaires. Cette maison recevant en indemnité des pays équivalens, il est juste que l'hypothèque soit reportée sur ces derniers pays, et que la Belgique arrive franche et quitte à la république.

Cet objet avait été prévu par l'article 6 du projet d'articles préliminaires envoyé au général Clarke et rappelé par le supplément d'instructions du 3 germinal. Dans les circonstances actuelles vous pourrez, je pense, stipuler cette condition d'une manière encore plus directe et plus impérative.

Je vous envoie aussi, sous le n°. 4, des pièces qui m'ont été envoyées de Valenciennes pour réclamer le remboursement d'un emprunt qui y a été fait pour le compte de l'empereur pendant que ses troupes occupaient cette place. Vous jugerez s'il est nécessaire d'en stipuler le remboursement par un article secret séparément de l'article précédent.

Le directoire s'est expliqué avec vous, citoyens généraux, sur la portion du territoire que possède la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, près de Bâle, ainsi que sur les villes frontières qui ont des ponts sur ce fleuve.

Elles ont plus d'une fois compromis le salut de la France. Il est bien essentiel qu'elles puissent être mises

à la disposition de la république qui les échangerait contre quelques portions de territoire et droits appartenans aux divers états de la Suisse qui seraient nécessaires pour l'arrangement de notre frontière de ce côté, sa sûreté, sous le point de vue militaire, ainsi que pour les douanes. Je joins ici un mémoire, sous le n°. 4 (*bis*), qui en fait connaître toute l'importance.

Le désir que témoigne la maison d'Autriche de contracter avec la république une paix sincère et durable, la porterait peut-être à éloigner toutes les occasions de rupture, et, par conséquent, à consentir sans répugnance à ôter tout contact immédiat de ses frontières avec les nôtres. Ne pourrait-elle pas se détacher de ce qu'elle possède en Souabe ou tout au moins du Brisgaw et de ses autres pays vers le Rhin, au-dessous du lac de Constance, pour être employé à l'acquit des indemnités qui pourront être dues à quelques princes pour les cessions qu'ils nous auraient faites ? Vous avez maintenant les plus grandes facilités de lui rendre ce service profitable.

Ne serait-il pas possible d'engager l'empereur à donner à la république une preuve de la sincérité de la réconciliation que vous allez conclure, en procurant des établissemens aux émigrés dans les contrées de ses états éloignés de nos frontières et qui attendent de nouveaux habitans ?

L'exécution de ce projet ne pourrait que lui être utile, serait pour nous un garant de sa sincérité et contribuerait beaucoup à notre tranquillité intérieure. Au reste, c'est une idée absolument personnelle que je vous

soumets comme simple citoyen, partageant avec vous le plus ardent désir de procurer à notre commune patrie les plus grands avantages. Vous en jugerez et la possibilité et l'utilité. Trouvez bon que je vous rappelle que, dans l'exemplaire du traité que vous remettrez après la signature aux plénipotentiaires de S. M. I., la république doit être nommé la première, comme réciproquement ils nommeront l'empereur le premier dans celui qu'ils vous remettront.

Je n'ai aucune autre observation ou renseignement à vous communiquer sur la paix particulière entre la république et la maison d'Autriche. Mais le traité doit nécessairement contenir, ou tout au moins indiquer les bases sur lesquelles reposera la paix avec l'empire germanique, comme elles l'ont été déjà en partie dans les préliminaires. Trouvez bon que je m'en entretienne avec vous.

Le directoire a vu avec plaisir que l'empereur désire de traiter de la paix particulière sans l'appareil d'un congrès. Cette circonstance n'est pas une des moindres preuves du désir sincère qu'a ce prince de terminer promptement. Il serait très à souhaiter que l'on pût éviter également un congrès pour la paix avec l'Empire, ou tout au moins en écarter les puissances qui lui sont étrangères.

Je joins ici, sous le n°. 5, quelques observations sur cet objet, et je les soumets à vos lumières.

L'empereur a stipulé, dans les préliminaires, l'intégrité de l'empire germanique, ce qui semblerait écarter à jamais toute prétention à la limite du Rhin, que la

nature semble avoir indiquée à la république pour sa prospérité ; et, sans doute le directoire ne mettra jamais en balance avec la paix, ni les avantages qui résulteraient de cette limite, ni les ressources immenses que les pays que nous acquerrions offriraient pour la récompense et l'établissement des défenseurs de la patrie. Je crois cependant pouvoir vous faire observer qu'il n'est pas, ce me semble, impossible de détacher l'empereur de cette idée.

1°. Le principe est modifié dans les préliminaires mêmes par le consentement qu'ils contenaient à la cession des évêchés de Liége et de Bâle, à celles qui nous ont été faites par des traités, à celles qui résultent des décrets de la convention nationale ; ce qui nous assurerait Aix-la-Chapelle, Mayence, Worms, Spire, et la plus grande partie de ce qui est entre Moselle et Rhin.

2°. Le roi de Prusse a souscrit une convention avec la république, par laquelle il consent à céder toutes ses possessions sur la gauche du Rhin, moyennant une juste indemnité sur la rive droite. Le landgrave de Hesse-Cassel, les ducs de Wirtemberg, de Deux-Ponts, le margrave de Bade réclament pour eux le même arrangement. Il ne serait pas difficile d'y faire accéder la presque totalité des princes laïques ; quant aux princes ecclésiastiques, on pourrait les désintéresser en leur conservant la jouissance personnelle de la moitié de leurs revenus.

Le principal ou plutôt l'unique obstacle est dans l'intérêt qu'a la maison d'Autriche à conserver les puissances ecclésiastiques qui lui assurent une grande pré-

pondérance dans la diète germanique. Mais cet intérêt est appréciable et serait amplement compensé par l'archevêché de Saltzbourg, les évêchés de Trente et de Brixen qui pourraient être ajoutés aux vastes possessions que les préliminaires lui assurent en Italie. L'empereur perdrait une partie des moyens qu'il avait de troubler l'empire et l'Europe ; mais il y gagnerait beaucoup pour la force et la prospérité réelle de ses états héréditaires.

Je joins ici pour renseignement, sous le n°. 7, quelques observations qui peuvent être présentées dans les discussions que vous ouvrirez sur cet objet.

Au reste, comme le directoire subordonne les avantages très-considérables que nous assurerait la ligne du Rhin, aux avantages plus considérables encore qu'il attend de la paix, je crois devoir vous communiquer quelques renseignemens sur les lignes de frontière que l'on pourrait demander, en supposant que nous ne puissions pas obtenir celle du Rhin, qui, sans contredit est la plus avantageuse.

Les trois lignes de frontières sont marquées sous le n°. 8.

La plus intéressante, après celle du Rhin, est celle qui, commençant à l'embouchure du Spirback, remonte cette rivière, embrasse Kayserlautern, Traerback, Montjoye, Juliers, et vient aboutir à Venloo. Vous jugerez mieux que moi de l'importance qu'attachent des militaires instruits à ces points de défense. Au-dessus de Traerback était l'ancienne forteresse du Mont-Louis qui était regardée comme l'une des plus fortes de

cette partie de l'Allemagne, et l'on assure qu'il serait facile d'en faire un poste très-important. Montjoie est, dit-on, un ancien château facile à défendre.

On met beaucoup d'importance à Juliers, moins pour ce qu'il est que pour ce qu'il pourrait devenir. La dernière ligne de frontière est celle dont j'ai déjà communiqué le détail au général Clarke : elle ne présente aucun nouvel avantage sous le point de vue militaire, à l'exception de Juliers ; elle sert uniquement à faciliter et assurer la perception des droits de douanes.

Si l'on nous cède la limite du Rhin, il paraît nécessaire que la maison d'Autriche obtienne, pour prix de son consentement à la suppression des électorats ecclésiastiques, le supplément d'indemnité indiqué ci-dessus.

Si nous n'obtenons que la seconde ligne de frontière, comme son influence sur l'empire germanique reste à peu près la même, il n'est pas nécessaire de lui accorder cette indemnité, puisque les trois électorats et la plupart des principautés ecclésiastiques subsisteraient, à plus forte raison, si nous sommes réduits à la troisième.

Dans tous les cas, il paraît convenable de stipuler en faveur des princes laïques le consentement de l'empereur : 1°. à ce qu'ils obtiennent des indemnités prises sur la rive droite équivalentes aux cessions qu'ils auront faites à la république ; 2°. et notamment à ce que le prince d'Orange en obtienne de convenables, qui l'éloignent de la république batave, et assurent la tranquillité de notre alliée ; 3°. à la suppression de tous les

péages sur la Meuse, la Moselle et le Rhin, à la charge d'une indemnité convenable pour les princes qui les possèdent, à prendre sur la rive droite du Rhin ; 4°. à la liberté la plus entière de la navigation de ces trois rivières pour la république et ses citoyens ; 5°. à la cession à faire par l'Empire à la république de toutes les possessions territoriales et droits appartenant à l'évêque de Bâle, sur la rive gauche du Rhin ; 6°. à ce que l'Empire cède à la république pour en disposer en faveur de quelques-unes des puissances d'Italie, tous les droits de féodalité qu'il a exercés ou prétendu avoir droit d'exercer sur le nord de cette contrée.

Je fais travailler à des relevés statistiques des principautés situées sur la rive gauche du Rhin ou en deçà des lignes frontières tracées sur les cartes que je vous envoie. Ils seront prêts pour l'ouverture des conférences avec l'Empire, je vous les ferai passer. Cependant, pour peu que vous le désiriez, je vous enverrai également par chaque courrier les extraits de mes correspondances qui pourront intéresser la grande opération dont vous êtes chargé.

Je finis, citoyens généraux, en vous réitérant la prière que je vous ai déjà faite, de regarder cette lettre comme confidentielle, et l'expression du désir ardent qui m'est commun avec vous de rendre cette paix la plus utile et la plus glorieuse qu'il sera possible à la république. CH. DELACROIX.

Paris, le 13 prairial an 5 (31 mai 1797).

Au général Bonaparte.

Le directoire exécutif vous adresse ci-joint, citoyen général, extrait d'un mémoire que lui a présenté le général Hoche sur la ligne que doit suivre la frontière de la république en deçà du Rhin, dans le cas où elle ne s'étendrait pas jusqu'à ce fleuve. Le tracé de ces limites nous a paru judicieux, conforme aux indications de la nature du terrain et bon à être consulté par les plénipotentiaires de la république.

CARNOT, *président.*

Extrait des notes sur la paix, présentées au Directoire exécutif par le général Hoche.

Nous proposons d'étendre nos frontières, par notre gauche, jusqu'à la Meuse, en laissant néanmoins à la Hollande les îles qui lui appartiennent au delà du levant, où serait borné le territoire français jusqu'à Sandwiet. Alors notre ligne se continuerait par Berg-op-Zoom, Stenbergen, Gertruydenberg, Heusden, Crevecœur et Grave, d'où elle remonterait la Meuse jusqu'à Ruremonde par Venloo; quittant à ce point la Meuse, nous suivrions la Roer jusqu'à Montjoie, vers lequel se trouvent les sources de cette rivière, près de celles de la Kille, que nous conservons dans son cours jusqu'à la Moselle, environ deux lieues au-dessus de Trèves. Conserverons-nous la ville de ce nom? Si la maison d'Autriche la considère comme donnant son nom à un grand

électorat, elle ne nous sera pas abandonnée. Si nous représentons fortement que l'électeur n'y fait pas sa résidence et qu'elle ne renferme que des moines, ennemis des arts, de l'industrie et du commerce, que nous ne la demandons que comme point de démarcation et afin de demeurer entièrement maîtres de la position du ruisseau de Rower, peut-être l'obtiendrons-nous.

Nous désirons qu'on insiste fortement sur la cession de cette ville, qui peut nous servir d'entrepôt général sur la Moselle et faciliter singulièrement nos exportations de la Lorraine en Allemagne. Alors nous prendrions un instant le ruisseau de Rower qui serait continué jusqu'au village de Sumereau ; remontant la branche inférieure, nous ferions passer notre ligne par les villages de Halberg, Naswecler, Hermeskel, Cisen, où nous prendrions une des bouches de la Naw, que nous descendrions jusqu'à Heicebach, d'où la ligne serait prolongée par Lichtenberg, Rautweille, Maeweille et Ulipaut jusqu'à Lautrech sur la Glaun, d'où elle remonterait la Lautern jusqu'à Kayserlautern, pour aller enfin aboutir à Worms, passant par Jukebach, Alseborn et suivant la vallée et le cours du ruisseau d'Eissen jusqu'à Worms, où est son embouchure dans le Rhin.

Avant la guerre présente, le Hunsdruck était fort peu connu : l'opinion générale était, qu'une armée ne pouvait y vivre ni y séjourner ; cependant, nous le regardons comme un pays des plus intéressans : à la vérité il est très-coupé, mais cette raison seule suffirait pour le faire étudier, et c'est ce que nous avons fait avec assez de détails. Nous regrettons beaucoup de ne pas le voir

appartenir à la république française, tant à cause de la facilité à le bien défendre, que par rapport à ses richesses, que ses souverains même ne connaissent pas.

La ligne que nous venons de tracer nous en rend presque maîtres, puisqu'en effet nous le sommes de tous les défilés qui le traversent dans sa longueur, et qu'avec peu de moyens nous pouvons faire, soit une invasion avantageuse, soit, en cas d'attaque, une glorieuse défensive. Nous tenons par notre droite la plaine du Palatinat, les gorges des Vosges, les vallées de Lautern, de la Glann, de la Naw et de la Moselle; nous couvrons un pays riche en fourrage, en bestiaux de toute espèce; nous obtenons tout le cours de la Sarre et de la Blise, rivières susceptibles d'une bonne navigation, si on veut faire quelques écluses dans leur cours et sur les rives desquelles se trouvent des forêts immenses et des usines d'un très-grand rapport. Les avantages qu'il y aurait pour nous de posséder les villes de Monjoie, Juliers, Aix-la-Chapelle, sont assez connus pour que nous nous dispensions de nous étendre sur eux: nous observerons seulement que nous nous emparons de riches manufactures de drap de la première de ces villes, de celles de Verviers, Lunebourg, etc. La ville de Spa, où se rendent dans le temps ordinaire une foule de riches paresseux qui viennent y chercher une santé qu'ils recouvreraient par le travail, est également à considérer par le bénéfice de ses bains.

Il n'est pas impossible de joindre, au moyen d'un canal formé par la Roer et la Dyle, les rivières de Meuse et Moselle. Alors nous ouvrons un grand dé-

bouché au commerce, et nous n'avons pas à demander à nos voisins, pour le transport de nos denrées d'exportation, un passage toujours onéreux pour l'état qui ne peut s'en passer.

Nous joignons aux présentes une carte qui indique les points que nous devons occuper : nous avons suivi pour les points que nous devons occuper des principes de modération qui ne seraient pas les nôtres ; mais les voyant adoptés par le gouvernement, nous nous serions crus blâmables de nous en départir. Peut-être nos idées sur la conservation du Brabant Hollandais, et des places de Berg-op-Zoom, Bréda, Bois-le-Duc ne seront-elles pas adoptées. Peut-être dira-t-on que nous ne conservons à notre alliée la Hollande qu'un fantôme de territoire : nous observerons qu'ayant conquis ce que nous assignons à la Hollande, il doit paraître juste à ses habitans et à l'Europe même que nous cherchions à nous dédommager des sacrifices énormes que nous avons été contraints de faire pendant le cours de cette guerre ; respectant néanmoins les décisions de notre gouvernement s'il abandonnait et le Brabant Hollandais et les places, nous voudrions qu'on s'étendît le plus possible, et qu'on songeât à faire du dernier une ligne, sinon imposante, au moins remarquable, et que par son moyen on pût communiquer directement de la Meuse à l'Escaut.

Il en est de même pour notre droite, bien que nous pensions qu'on doit fortement insister sur ce qui est proposé ci-dessus. Il vaudrait cependant mieux céder que d'être obligé, par une obstination impolitique, à

reprendre les armes ; ce qui pourrait nous faire perdre la considération dont nous jouissons chez les puissances étrangères, et altérer la confiance du peuple dans le gouvernement, qui en tire toute sa force.

Nous nous retrancherions, dans le cas qu'on eût à craindre une rupture sur la ligne de Frankenthal et Turkeim, d'où nous irions joindre Kayserlautern, en dernière instance sur celle qu'offre le Spirback ; mais dans cette hypothèse, au lieu de descendre la Lautern, nous partirions de ses sources pour nous rabattre sur la Bline par Landshut et Hornbourg, où nous prendrions cette rivière jusqu'à ses sources près Attweiller, et de cet endroit par la ligne la plus droite, à Sarbourg, pour continuer en suivant la Saarre jusqu'à la Moselle. Le cours de la Saarre nous est devenu indispensable depuis que nous possédons Luxembourg. Il est à présumer que la ville de Trêves ne nous serait pas cédée, si on nous refusait la seule des parties du Palatinat que nous désirons. On doit regarder comme essentiel de déterminer la limite qui, dans ce cas, doit être suivie de la Saarre à la Kill d'une manière non équivoque.

Quant aux rivières de Kell et Roer, nous pensons qu'elles sont trop essentielles pour que le gouvernement consente à s'en dessaisir.

Nous le répétons, ce n'était, suivant nous, qu'en conservant la rive gauche du Rhin qu'il était possible de dédommager la république des maux de la guerre. Ce n'était qu'à cette condition que le silence du gouvernement sur le partage de la Pologne nous eût été expliqué ; nous aurions également cru au désir qu'a manifesté l'empereur de faire sa paix sans égard aux sacrifices.

Si pourtant la première de nos propositions, c'est-à-dire la ligne que nous avons tracée entre le Rhin et les frontières constitutionnelles était adoptée, il est à croire que nul n'aurait rien à dire sur le traité qui va se conclure, et qu'on n'aurait qu'à se louer de la modération dont le directoire exécutif a si souvent donné des preuves.

A Friedberg, le 1er. prairial, an 5. L. Hoche.

Paris, le 15 prairial an 5 (3 juillet 1797).

Aux généraux Bonaparte et Clarke.

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyens généraux, différentes pièces qui m'ont été démandées par le général Clarke.

1°. Vous avez reçu, avec ma lettre du 12 germinal, copie des conventions secrètes entre la république et le roi de Prusse. Je vous ai également fait passer plusieurs extraits de la correspondance d'Allemagne, qui vous prouvent que presque tous les princes séculiers de cet empire s'attendent à ce que nous obtenions la limite du Rhin, et que les maisons princières qui éprouveront des pertes en soient dédommagées par la sécularisation des principautés ecclésiastiques.

2°. Je vous envoie, sous le n°. 2, la convention conclue avec la ville de Francfort; sous le n°. 3, celle conclue avec le cercle de Franconie; sous le n°. 4, l'armistice conclu avec l'électeur palatin (vous avez vu, par les pièces que je vous ai adressées, que son premier

agent et son héritier, le duc des Deux-Ponts, désire ardemment que nous passions avec lui une convention pour la cession des possessions de la maison palatine en deçà du Rhin, sous la condition d'un dédommagement sur la rive droite); sous le n°. 5, l'armistice conclu avec le cercle de Souabe. Il reste dû, sur les contributions en argent ou en nature, environ 20,000,000, et sous le n° 6, différentes pièces tendantes à établir ce qui reste dû sur les contributions imposées en Allemagne. Il ne m'a pas été possible de réunir tous les renseignemens que vous désiriez sur ce point. Je me bornerai donc à vous faire observer que la contribution de Francfort est soldée, que la contribution du cercle de Souabe est en entier à payer, qu'il n'a été payé aucun denier sur celle de la Bavière en argent, et peu de chose sur celle en denrées. Je n'ai aucune pièce sur la contribution de Hesse-Darmstadt. Je n'ai jamais ouï dire qu'il en ait été imposé sur les états du cercle de Westphalie, à l'exception de ceux situés en deçà du Rhin, qui sont assujétis à des contributions courantes et fixées, perçues par des administrations *ad hoc*. Les pays situés sur la rive droite ou appartiennent à la Prusse, ou sont presque tous compris dans la ligne de neutralisation.

Au reste, j'ai demandé des détails très-circonstanciés sur le restant dû des contributions, et j'aurai soin de vous le faire parvenir le plus tôt possible. Sous les n°s 7 et 8, le traité conclu avec le margrave de Bade et les articles secrets. J'appelle votre attention sur ce qui concerne dans ce traité la navigation du Rhin et le chemin de hallage. Il est bien à souhaiter que le traité porte

la destruction des péages nombreux qui lient sa navigation, et que la juridiction appartienne à la république. Elle serait simple, non dispendieuse et maintiendrait une police exacte. Je suis persuadé que cette juridiction serait aussi utile aux Allemands qu'aux citoyens français.

Sous les n°s. 9, 10 et 11, le traité avec le duc de Wurtemberg, les articles secrets et la convention qui les a modifiés.

Il est huit heures et demie du soir : je désespère d'avoir aujourd'hui des archives nationales les pièces que j'avais demandées pour vous faire connaître les principaux lieux des départemens nouvellement réunis ; mais je vous envoie, sous le n° 12 et les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e* et *f*, quelques pièces contenant des renseignemens intéressans sur cet objet. Je vous prierai de me les faire rentrer lorsqu'elles vous seront devenues inutiles. Je vous fais la même prière pour le n°. 13, relatif à la navigation du Rhin, dont il est nécessaire d'obtenir la liberté avec l'exemption de droits, surtout si nous n'obtenons pas ce fleuve pour limite.

Sous les n°s. 14 et 15, sont des renseignemens intéressans sur les frontières de la Meuse inférieure, renseignemens qui deviendront inutiles si nous obtenons la limite du Rhin ou tout au moins celle de la Roer.

Sous les n°s. 16 et 17, des observations intéressantes sur la libre navigation de la Moselle et du Rhin. Je conserve un exemplaire des uns et des autres.

Je vous envoie aussi sous les n°. 18 et 19, une note pour l'explication de la carte enluminée des pays limi-

trophes d'Allemagne, que je vous ai fait parvenir par le dernier courrier, et un tableau approximatif des territoires appartenans à différens princes d'Allemagne, situés entre le Rhin et les départemens ou anciens, ou nouvellement réunis; sous le n°. 20, le résultat des recherches relatives à la prétention de l'empereur à être nommé le premier dans les actes qu'il passe avec la France, en cette qualité. Sa prétention est fondée sous ce point de vue ; mais le contraire existerait, s'il n'était que le chef de la maison d'Autriche.

Vous en avez la preuve dans les exemples nombreux de traités passés avec l'impératrice reine. Ces exemples peuvent être cités pour faire acheter votre consentement par des sacrifices un peu plus solides ; mais il me paraît qu'il ne serait pas sans inconvénient de trop insister.

Je vous adresse sous les n°s. 21, 22, 23, 24 et 25, différens extraits de correspondances qui peuvent vous intéresser. Je vous observerai que le n°. 20 ne rend pas ce qui est exprimé dans les dépêches, le désir sincère qu'a la Prusse de voir exécuter la convention secrète passée avec la république ; mais vous y verrez combien le cabinet prussien est convaincu qu'il ne pourrait avoir d'allié solide que la république, et combien il regrette d'avoir laissé échapper les occasions qui se sont présentées de réaliser cette alliance.

Il est dix heures du soir : le citoyen Camus ne m'a pas envoyé les décrets que vous demandez concernant les réunions des principautés de Salm, de Saawerden, d'Orange, de la ville d'Aix-la-Chapelle et généralement de tout ce qui est enclavé dans les anciennes li-

mites. Je ferai mon possible pour vous les adresser sans délai. Au reste, vous pouvez être assuré que tous ces pays sont réunis, soit par les décrets qui ont opéré la circonscription des anciens départemens, et qui sont devenus constitutionels, soit par ceux qui ont réuni les neuf nouveaux départemens.

Je vous souhaite dans cette importante négociation tous les succès que son début annonce, et je vous prie d'agréer mon salut sincère et fraternel.

CH. DELACROIX.

Paris, le 15 prairial an 5 (3 juillet 1797).

Au général en chef.

Le directoire exécutif, citoyen général, me charge de répondre à vos deux lettres du 7 prairial.

Il a vu avec satisfaction la tournure que prennent les négociations, il en augure une heureuse issue.

Il attache beaucoup moins d'importance que l'empereur à la dispute d'étiquette qu'élève M. de Gallo; tout ce qu'il demande c'est que, sur ce point, la république soit traitée comme l'étaient les rois de France en pareil cas. Je fais faire dans les archives de mon département, des recherches exactes sur l'ancien usage; je vous ferai part de leur résultat par le même courrier. En général, le directoire désire d'éviter toute contestation sur l'étiquette, surtout si cette condescendance peut faciliter l'obtention de quelques avantages réels.

Le directoire vous a envoyé la ratification des préliminaires sur papier, parce qu'ils éprouveraient des

changemens considérables dans le traité définitif. Vous pouvez assurer M. de Gallo qu'il en sera envoyé un exemplaire dans la forme la plus solennelle, aussitôt que le point d'étiquette sera convenu entre vous et lui.

Le directoire exécutif désire beaucoup que les conditions relatives à l'Allemagne soient adoptées par l'empereur : elles lui paraissent également utiles et honorables à la république. Le roi de Prusse ne se refusera pas à recevoir l'équivalent du duché de Clèves et de la Gueldre.

Vous vous en serez convaincu par la lecture de la convention secrète, dont il désire et demande fortement l'exécution ; je vous l'ai envoyée par le dernier courrier. Elle vous aura également instruit de l'indemnité promise au stathouder. Le directoire désire qu'il lui en soit accordé une, et tout fait présumer que l'empereur ne s'y opposera pas fortement.

Le directoire exécutif verrait sans peine le roi d'Angleterre expulsé de l'Allemagne, et le Hanovre servir d'indemnité au stathouder, il ne faut pas oublier ces choses non plus que celles pour lesquelles nous avons promis nos bons offices au duc de Wurtemberg et au margrave de Bade. Ces différens arrangemens ne donneront aucun accroissement de puissance au roi de Prusse ; ils laisseront subsister la puissance fédérative dite le corps germanique : ainsi ils n'ont rien qui contrarie essentiellement les vues de la maison d'Autriche.

Quant au duc de Modène, il serait bien à souhaiter que son indemnité lui fût accordée en Allemagne. Il pourrait être dangereux de lui donner l'île de Zante,

qui par-là se trouverait sous la main de l'empereur et lui donnerait une grande prépondérance sur le golfe Adriatique : l'empereur, obtenant de très-grands avantages territoriaux, pourrait bien dédommager le duc de Modène en lui cédant une partie de ses états de Souabe; il pourrait au moins consentir à ce qu'il soit dédommagé par la cession de quelque principauté ecclésiastique en Allemagne.

Le directoire observe que cette sécularisation ainsi que celles que pourront nécessiter les indemnités ci-dessus indiquées, conservent l'intégrité du corps germanique autant que les circonstances le permettent. La seule différence qui en résulterait, serait que les suffrages à la diète seraient donnés par des princes héréditaires, au lieu de l'être par des princes électifs : dans tous les cas, si on n'obtenait d'autre indemnité au duc de Modène que l'île de Zante, il faudrait en stipuler la réversibilité à son décès à la république française.

Quant aux arrangemens relatifs à l'Italie, le directoire, en procurant à la république transalpine Mantoue, Brescia jusqu'à l'Adige, consentirait à ce que Venise appartînt à l'empereur; mais il demanderait que la petite ville de Chioggia, qui se trouve dans les lagunes à l'embouchure de l'Adige, fût réservée à cette république, afin de lui procurer un débouché pour l'exportation de ses denrées.

Le directoire désire que les îles vénitiennes soient réservées à la république française non pour les garder toutes, mais pour avoir des moyens d'échange, que nous ferions tourner au profit de la république et de ses alliés.

Corfou est celle qu'il est intéressant de nous réserver pour le commerce de l'Adriatique. Céphalonie nous paraît aussi un poste non moins important.

Le directoire a toujours eu pour maxime d'éviter autant que possible de contracter des garanties territoriales ; cependant il ne se refusera pas à celle des articles relatifs à l'Allemagne ; mais, sous aucun prétexte, il ne se prêtera à la garantie des possessions que l'empereur prendra en Italie.

Le directoire vous charge, citoyen général, d'insister vivement pour que l'Angleterre soit totalement écartée du traité à conclure, son intervention ne pouvant qu'entraver les négociations. L'empereur doit être satisfait ; il aura rempli ce qu'il doit à son allié, et sa médiation est acceptée pour la paix entre la république et l'Angleterre : le directoire vous autorise à le faire.

Il vous charge également de demander la renonciation de l'empereur aux titres qu'il prend pour les pays qui font ou vont faire partie du territoire de la république, il peut les remplacer par d'autres titres des pays qu'il va acquérir. Le directoire ne prétend point faire de cette renonciation une condition *sine quâ non*.

Je vous ai déjà envoyé la plus grande partie des pièces qui vous sont nécessaires pour la négociation : le surplus vous sera porté par le même courrier.

Le directoire s'est déjà expliqué avec vous, citoyen général, sur ce qui concerne Rome, dans le cas où le pape viendrait à mourir. Il désirerait que les pays soumis à la puissance temporelle se donnassent un gouvernement représentatif ; mais, s'ils ne le font pas, et s'il

y a élection d'un nouveau pape, il faut user de tous les droits qui précédemment étaient exercés par les rois de France, notamment celui d'exclusion, et, dans ce cas, l'intention du directoire est qu'elle frappe sur les cardinaux qui se sont déclarés ennemis de la républiblique, et spécialement sur le cardinal Albini. Je joins ici des pouvoirs spéciaux pour le citoyen votre frère. Le directoire vous charge de lui communiquer vos idées sur la conduite qu'il aura à tenir dans cette circonstance délicate. Le citoyen Cacault pourra, si vous le jugez convenable, rester près de lui pendant le temps nécessaire.

Nous sommes instruits, depuis assez longtemps, que le prince de la Paix a le désir de devenir grand-maître de Malte : nul doute qu'il ne fasse les démarches les plus actives pour y parvenir. Il obtiendra aisément du roi d'Espagne ou fera lui-même le sacrifice de cinq à six cent mille fr., que vous jugerez nécessaire. Quant à l'expédition militaire, si l'on ne peut s'en dispenser, il est plus convenable qu'elle soit faite par l'Espagne ; elle est d'ailleurs impossible pour nous : Malte ayant observé exactement la neutralité, ayant même plusieurs fois secouru nos vaisseaux et nos marins, nous n'avons aucun prétexte d'entrer en guerre avec elle, et, à coup sûr, le corps législatif ne verrait pas de bon œil des hostilités contre elle. Tout ce que vous proposez, peut être exécuté par l'Espagne, et ce sera avec ardeur, puisque celui qui gouverne ce royaume doit en profiter. Le directoire me charge d'écrire sur cet objet à notre ambassadeur.

CH. DELACROIX.

Paris, le 13 messidor an 5 (1er. juillet 1797).

Au général Bonaparte.

Le directoire exécutif, citoyen général, me charge de répondre à vos trois lettres des 4 et 6 messidor.

Le directoire partage l'étonnement que vous a causé la déclaration des ministres de l'empereur. Il approuve la réponse que vous et le général Clarke y avez faite le 3 messidor. Il vous charge de déclarer de nouveau, s'il est nécessaire, que son intention est de continuer à traiter séparément avec l'empereur, comme chef de la maison d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême.

L'empereur ne peut plus réclamer l'article 4 des préliminaires relatif au congrès, lui-même en a éloigné la tenue, en employant à des négociations particulières le temps fixé pour la conclusion de la paix.

C'est ne pas vouloir la paix que de compliquer les négociations, en y appelant une personne qui vient de s'isoler et va traiter séparément pour elle-même: vous verrez par les pièces ci-jointes que l'Angleterre sépare entièrement sa paix de celle de ses alliés.

Quant à la Russie, son intervention est inutile, la république n'ayant point d'intérêts à démêler avec elle. Qui sait même si elle ne serait pas nuisible à l'empereur, par les entraves qu'elle pourrait être tentée d'apporter aux indemnités que nous avons consenties?

Vous avez très-bien observé que ces indemnités pourraient devenir impossibles, par les retards qu'entraînerait le congrès proposé; que, par les préliminaires mêmes,

l'empereur a consenti à négocier séparément; qu'il a provoqué et exécuté ces négociations séparées; qu'il n'est pas jusqu'au lieu du congrès qu'il n'ait changé en laissant ses négociateurs traiter dans une ville d'Italie, au lieu de les envoyer séparément traiter à Berne; qu'il s'est isolé de ses alliés par la conclusion de l'armistice, et qu'il ne peut, sans manquer à la foi donnée, ne point traiter séparément en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême. Vous pouvez ajouter que, d'après ce qui a été convenu entre les négociateurs respectifs, le directoire a cru pouvoir et devoir ouvrir la négociation à Lille avec l'Angleterre, ce qui rend impossible l'exécution du congrès de Berne, l'Angleterre ne pouvant traiter tout à la fois dans deux villes.

Quant à la paix que nous avons à conclure avec l'empereur et l'empire, il est évident qu'elle nécessite un congrès, auquel doivent être appelés les princes d'Allemagne qui y sont intéressés; mais ce congrès ne doit s'ouvrir qu'après la conclusion de la paix particulière entre la république et la maison d'Autriche.

Le directoire ne s'y est jamais refusé.

L'intention du directoire exécutif est que l'armistice soit observé, quand même les négociations seraient suspendues ou rompues, jusqu'à ce qu'il vous ait transmis de nouveaux ordres. Il attache le plus grand prix à ce que les hostilités ne recommencent pas, attendu l'influence fâcheuse qu'elles pourraient avoir sur l'intérieur de la république; mais il est convaincu que, pour parvenir à éviter les hostilités, il faut déployer la plus grande énergie, montrer l'air le plus menaçant, et il

voit en conséquence avec la plus grande satisfaction les améliorations que vous faites dans l'organisation de l'armée. Il vous charge de vous tenir toujours prêt à agir, et de déclarer hautement que le directoire ne souffrirait pas d'être long-temps joué; que si la république est obligée de reprendre les armes, vous et le général Clarke publierez un manifeste dans lequel vous dévoilerez la perfidie du gouvernement autrichien. Le directoire vous fait observer que ces déclarations doivent être verbales.

Un des plus grands moyens de force que vous puissiez avoir pour déterminer l'Autriche à une prompte conclusion, se trouvera dans l'intérieur même de l'Italie. Il est temps de fixer les incertitudes de ceux de ces peuples qui veulent être libres. Le directoire vous charge donc, citoyen général, d'organiser promptement, d'après les instructions déjà reçues, le Milanais, Modène, Reggio, Bologne, Ferrare et la partie du Mantouan cédée par les préliminaires, pour en former une seule république, dont la commune centrale sera celle que vous jugerez le plus convenable.

Quant aux états vénitiens que nous occupons, il faut distinguer ceux que nous devons évacuer et que l'empereur pourra occuper en exécution des préliminaires, si la paix se conclue, et ceux qui sont réservés par l'article 2 de ces mêmes préliminaires.

Ces derniers, ayant toujours été regardés depuis leur occupation comme devant être gouvernés d'après les principes républicains, le directoire vous charge de les organiser fortement d'après les mêmes principes, et

de préparer leur réunion à la république italique. Cette réunion pourra être opérée aussitôt la paix définitive; elle devra l'être également si nous sommes forcés de reprendre les armes. Quant aux états vénitiens que l'empereur pourra occuper si la paix se conclue, la sûreté de votre armée exigerait également que vous leur donnassiez une organisation provisoire, et il approuve ce que vous avez fait : il vous fait observer seulement que cette organisation doit être tellement envisagée qu'elle n'apporte pas trop d'obstacles à l'occupation projetée, si l'empereur se détermine à conclure une paix prompte, solide et convenable sous tous les points de vue. S'il nous force à reprendre les armes, il ne peut qu'être utile de prononcer sur-le-champ l'union de ce pays à la république italique.

Le directoire n'a pas besoin de vous prévenir que, si malheureusement ce dernier cas arrivait, il serait nécessaire que vous en prévinssiez le général Moreau par un courrier que vous lui expédieriez directement.

Quant à la demande que vous faites relativement à Venise, le directoire se réfère à ses précédentes instructions.

La république ne peut paraître que comme médiatrice dans la querelle qui s'est élevée entre les Grisons et leurs sujets, et cette médiation ne doit même être exercée que dans le cas où elle serait réclamée par les deux parties.

Le directoire pense, au surplus, que ce qui pourrait être le plus avantageux pour nous et nos amis, serait que les pays sujets fussent admis à former une qua-

trième ligue, et que toutes les ligues contractassent une alliance avec la république italique.

Il pense également qu'il serait à souhaiter pour le repos du peuple que Pie VI n'eût pas de successeur ; mais il ne convient pas que la république se mette en avant pour cet objet. S'il se fait une révolution à Rome, nous ne devons pas nous y opposer. Il nous suffit de ne point l'avoir provoquée.

Si le conclave s'assemble, le traité de Tolentino nous conservant le droit que l'usage attribuait aux rois de France, nous devons en user. Il sera envoyé à cet effet des pouvoirs au citoyen Joseph Bonaparte. Le directoire lui recommandera de favoriser l'élection du cardinal Mattei, et le chargera de donner l'exclusion au cardinal Albani.

Nous devons d'ailleurs, citoyen général, tellement rester dans la neutralité de la tolérance, que, quand il s'éleverait des divisions dans le conclave, dont il pourrait résulter l'élection de plusieurs papes, nous ne devrions pas nous en mêler.

Si sa majesté sicilienne fait marcher son armée sur Rome, le directoire pense que vous devez éviter de faire marcher sur le territoire ecclésiastique, ne point prendre couleur, et vous borner à prendre toutes les mesures que vous prescrira la sûreté de votre armée. Nous n'avons pas garanti au pape et à ses successeurs les états qui leur sont restés. Il ne peut que nous être utile de laisser la cour de Naples prendre sur elle l'odieux d'une usurpation. En voulant comprimer la révolution dans

Rome, il est très-possible qu'elle ne réussisse qu'à l'exciter dans ses propres états. CH. DELACROIX.

Paris, le 14 messidor an 5 (2 juillet 1797).

Au général Bonaparte.

Je vous fais passer ci-joint, citoyen général, copie des divers offices que se sont passés les gouvernemens de France et d'Espagne, relativement aux affaires de l'infant duc de Parme : ces pièces sont au nombre de cinq.

Je me suis empressé de mettre la note de M. del Campo, en date du 28 juin, sous les yeux du directoire exécutif, qui m'a chargé de vous la communiquer.

Vous y verrez, citoyen général, que le duc de Parme et la cour de Madrid élèvent des doutes sur la pureté des intentions du directoire exécutif.

M. del Campo prétend que vous n'avez point accueilli favorablement l'envoyé du duc de Parme, que vous lui avez proposé le démembrement de ses états en faveur de la nouvelle république qui les avoisine.

C'est d'après cette note et une autre du prince de la Paix, remise à notre ambassadeur à Madrid, en date du 5 mai, que le directoire exécutif a jugé à propos d'envoyer au citoyen Pérignon les pouvoirs nécessaires pour signer une convention secrète, éventuelle avec le gouvernement espagnol. Cette convention doit avoir pour base la cession de la Louisiane et de la Floride occidentale à la république, dans l'hypothèse que les

événemens permettent au gouvernement français de procurer au duc de Parme une augmentation de territoire, telle que la Romagne ou toute autre partie.

Mais, pour le moment, le citoyen Pérignon a été chargé d'instruire la cour de Madrid que, depuis les premières propositions faites pour l'agrandissement du duché de Parme, les circonstances étant totalement changées, le gouvernement de la république française se trouvait dans l'impossibilité de faire les arrangemens désirés par l'infant et la cour de Madrid ; que tout ce qu'il pourrait faire pour les intérêts de S. A. R, ce serait d'employer sa médiation et ses bons offices pour régler les limites des états de Parme avec la nouvelle république, et de faire obtenir la libre navigation du Pô aux sujets de l'infant duc.

J'ai cru, citoyen général, devoir vous mettre entièrement au fait de tous ces différens objets, afin que, si les circonstances le permettent, vous soyez à même d'agir selon les intentions du directoire exécutif

CH. DELACROIX.

Paris, le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797).

Aux généraux Bonaparte et Clarke.

Le directoire exécutif n'a pu, citoyens, demeurer insensible au sort de deux hommes célèbres qui gémissent dans les prisons autrichiennes, et il m'a prescrit de vous en entretenir, en vous invitant à faire les démarches qui vous paraîtront convenables pour obtenir leur liberté.

Le premier est Hugues Kolloutay, ci-devant chancelier de Pologne.

Dans les dernières révolutions de son pays, son nom a été attaché à tout ce qui s'est fait de grand et d'utile.

Il rédigea avec Ignace Potocki la constitution du 3 mai 1791. En 1792, lors de l'entrée des troupes russes à Warsovie, il protesta contre tout ce qui serait fait par la force des baïonnettes. Dans la révolution de 1794, il fut l'ami, le conseil du général Kosciuzsko, et un des membres les plus distingués du gouvernement provisoire. Il est aujourd'hui prisonnier à Olmutz, et vous ne manquerez pas d'apprécier tous les titres qui réclament en sa faveur l'intervention du gouvernement français.

Le second est Piattoli, Italien distingué, homme de lettres détenu depuis six ans à Prague, pour avoir écrit sur la nécessité d'accorder les droits civils aux Juifs et au tiers-état.

Je vous serai obligé, citoyens, de m'apprendre ce que vous aurez fait pour remplir, à l'égard de ces deux prisonniers, les intentions du directoire, et si vous aurez conçu l'espoir de réussir. CH. DELACROIX.

Paris, le 25 messidor an 5 (13 juillet 1797).

Au général Clarke.

Il n'y a pas long-temps, citoyen général, que vous m'avez fait passer copie d'une lettre de sa majesté prussienne à M. Cezar, résident à Vienne. Il était difficile de ne

pas saisir l'intention secrète qui avait porté le cabinet autrichien à communiquer cette pièce au général Bonaparte. J'ai jugé utile cependant de la transmettre à mon tour au citoyen Caillard, de même que je crois nécessaire de vous donner connaissance de la réponse qu'il m'a faite à ce sujet.

Vous verrez, par l'extrait ci-joint de la dépêche du 9 messidor, qu'il ne suppose au gouvernement prussien ni duplicité ni perfidie, mais qu'il connaît sa faiblesse, et que, malgré la continuité de ses efforts, il n'ose point encore répondre du succès des excitations qu'il vient de renouveler dans un moment qui paraît décisif. Nous en attendons l'effet et nous ne désespérons pas qu'il soit de nature à tirer l'Autriche des retards et des détours dans lesquels elle paraît vouloir embarrasser la négociation.

Pour vous tenir au courant des nouvelles de Berlin, je joins aussi à cette lettre un extrait de celle qui m'a été écrite par le citoyen Parandier, en date du 6 messidor.

Ci-incluse une autre copie d'une lettre du citoyen Noël, relative aux emprunts faits par l'empereur dans la ci-devant Belgique. CH. DELACROIX.

Paris, le 25 messidor an 5 (13 juillet 1797).

Au général Clarke.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 14 messidor. Je n'ai point connaissance qu'il existe aucun mani-

feste du roi de Prusse ou de l'empereur, au moment où la guerre actuelle a commencé, à moins que vous n'appeliez de ce nom la diatribe scandaleuse dont il plut au duc de Brunswick de faire précéder la marche de son armée, et qui ne se trouve point dans mes bureaux. Voici quelques détails sur la déclaration de guerre faite par la France au roi de Hongrie et de Bohême.

Le 29 novembre 1791, l'assemblée nationale députa vers le roi, pour l'inviter à prendre les mesures les plus fermes pour mettre fin aux attroupemens et enrôlemens qui se faisaient sur les frontières.

Le 14 décembre, le roi témoigna à l'assemblée nationale la confiance qu'il avait encore, à cette époque, dans les bonnes dispositions de l'empereur, en ajoutant qu'il prenait les mesures militaires les plus propres à faire respecter ses déclarations, et que, si elles n'étaient point écoutées, il ne lui resterait qu'à proposer la guerre.

Le 14 janvier 1792, l'assemblée nationale invita le roi à demander à l'empereur, au nom de la nation française, des explications claires et précises sur ces dispositions : elle fixa le 10 février pour le terme auquel la réponse devait être donnée, à défaut de quoi ce procédé de l'empereur serait envisagé comme une rupture du traité de 1756, et comme une hostilité.

Le 25 janvier, elle prolongea jusqu'au 1er mars le terme fatal donné à l'empereur.

Cependant ces explications, demandées officiellement par l'ambassadeur de France, n'obtinrent en réponse qu'une dépêche du 19 février, adressée à M. de Blumendorff, conseiller de la légation impériale à Paris,

et que celui-ci fut chargé de communiquer au ministre des affaires étrangères, pour être mise sous les yeux du roi.

Cette pièce, qui, au lieu des explications désirées, ne renfermait que d'injustes récriminations entremêlées de menaces et de propos violens, fut reçue à Paris avec une vive indignation, et, sur ces entrefaites, Léopold mourut.

Le gouvernement français crut devoir faire auprès de son successeur une nouvelle tentative. Une note ministérielle, émanée du prince de Kaunitz, en date du 18 mars, n'ayant fait que confirmer ce que contenaient les précédentes, le roi se rendit à l'assemblée nationale, le 18 avril 1792; il proposa la guerre. Le décret fut porté, sanctionné; la guerre fut déclarée.

Je ne pense pas qu'il vous soit infiniment utile de connaître textuellement les pièces de notre correspondance avec le cabinet de Vienne, à l'époque dont je vous parle, l'expédition de ces nombreux écrits demanderait un temps considérable. Je dis la même chose pour les capitulations des empereurs Joseph, Léopold et François; on n'a trouvé que les premières dans les bureaux de mon département. C'est un cahier de deux cents pages, dont le contenu se trouve d'ailleurs au Recueil des lois fondamentales de l'Empire, publié par le professeur Schmany, intitulé : *Corpus juris publici, J. T. imperii academicum*, à la page 528 de l'édition de 1774.

Quant aux deux autres, trop récentes peut-être pour exister dans quelques recueils, elles ont dû être sépa-

rément imprimées en Allemagne, et elles doivent se trouver à Francfort, à Vienne et ailleurs.

Pour le moment, je me contente de vous faire passer les deux traités dont vous avez désiré communication. Je vous fais observer que les exemplaires extraits des archives ont besoin d'y être restitués, et je vous prie de m'en accuser la réception. CH. DELACROIX.

NOTE DES PLÉNIPOTENTIAIRES.

Articles convenus dans la séance du 24 mai 1797 (5 prairial an 5 de la république française), entre les plénipotentiaires de S. M. l'empereur et roi, et ceux de la république française.

ART. 1er. Les négociations pour la paix définitive entre S. M. l'empereur et roi et la république française, seront ouvertes demain 15 mai 1797 (6 prairial an 5 de la république française), à Montebello, entre S. Exc. monsieur le marquis de Gallo, plénipotentiaire de S. M. l'empereur et roi, les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée française en Italie, et Clarke, général de division des armées de la république française, plénipotentiaires de ladite république.

Le traité de cette paix définitive devra être conclu et notifié par S. M. l'empereur et roi, et par le directoire exécutif de la république française, avant l'ouverture des négociations pour la paix de l'empire. Il sera tenu secret, et ne sera soumis à la ratification du corps législatif de France qu'au moment dont les deux puissances contractantes conviendront.

2. Les négociations pour la paix définitive entre l'empire germanique et la république française auront lieu à Rastadt; elles commenceront le 1er juillet 1797 (3 messidor an 5 de la république).

3. Aucune puissance étrangère ne sera admise à ces négociations, mais S. M. l'empereur et roi offrira, par un des articles du traité définitif entre elle et la république française, sa médiation pour la paix à conclure entre ladite république et les alliés de S. M. impériale et royale. Cette médiation sera acceptée dans le même article, pour la république française.

4. Si dans quinze jours le plénipotentiaire de S. M. impériale préfère, au lieu de la condition stipulée dans les articles précédens, que les puissances alliées soient appelées au congrès de Rastadt, S. M. l'empereur et roi et le directoire de la république française se chargeront, chacun de son côté, d'y inviter leurs alliés respectifs; et il sera donné des passeports de part et d'autre pour les plénipotentiaires des alliés invités.

Fait à Montebello, le 24 mai 1797 (5 prairial an 5 de la république française une et indivisible).

Signé Gallo, Bonaparte, etc.

Note de MM. les plénipotentiaires français.

Le général en chef Bonaparte et le général de division Clarke, ministres plénipotentiaires de la république française, ont reçu la note que M. le marquis de Gallo, ambassadeur du roi des Deux-Siciles près S. M. l'empereur et roi, et M. le comte de Meerveldt, général-

major au service de S. M. impériale leur ont adressée, sous la date du 19 juin.

M. le marquis de Gallo avait annoncé verbalement aux plénipotentiaires français, lors de son arrivée, que S. M. l'empereur et roi ne lui avait pas remis de pouvoirs pour sa paix séparée, parce que son ministre, M. le baron de Thugut, désirait connaître la forme de ceux que le directoire exécutif donnerait aux plénipotentiaires de la république française, et dont copie a été remise à M. de Gallo, pour lui en envoyer de semblables, qu'il attendait par le retour du courrier expédié alors par lui à Vienne.

En conséquence, les plénipotentiaires français n'ont point hésité à entrer en conférence avec le marquis de Gallo sur tout ce qui était relatif à la paix définitive avec l'empereur; mais, près d'un mois s'étant écoulé depuis son arrivée, et plus de deux depuis la signature des préliminaires de Léoben, et MM. le marquis de Gallo et le comte de Meerveldt ayant annoncé, l'un et l'autre verbalement, n'avoir d'autres pouvoirs que ceux qui leur avaient été remis pour les préliminaires, lesquels, à cause de l'échange des ratifications desdits préliminaires, se trouvent surannés, sans objet, et conséquemment inadmissibles, les plénipotentiaires français croient devoir demander à MM. de Gallo et Meerveldt de déclarer par écrit s'ils ont d'autres pouvoirs que ceux qui leur ont servi pour les préliminaires de Léoben, et de vouloir bien leur faire part de ceux en vertu desquels ils ont écrit la note du 19 juin, dont les soussignés leur assurent la réception par la présente.

Les plénipotentiaires français attendront que ces derniers pouvoirs leurs soient communiqués, pour répondre définitivement à la note de MM. le marquis de Gallo et le comte de Meerveldt.

Cependant, comme l'intention du directoire exécutif de la république française est de terminer sur-le champ la paix définitive et séparée avec S. M. l'empereur et roi, et pour ne point ajouter aux délais désastreux qui ont été et sont encore apportés par la cour de Vienne à la conclusion de cette paix, quoiqu'il soit évident que ces délais lui sont infiniment plus préjudiciables qu'à la France, les plénipotentiaires français, qui ont communiqué leurs pouvoirs depuis très-long-temps, et qui sont restés en Italie pour y achever cette paix, ainsi qu'on en était convenu verbalement à Gratz, déclarent que l'intention de la république française est de s'en tenir à la clause des préliminaires, qui stipule que la paix définitive entre les deux puissances sera traitée et conclue dans l'espace de trois mois, à compter de la date des préliminaires, ou plus tôt, si faire se peut.

Les plénipotentiaires français ne doutent nullement de la loyauté personnelle de S. M. impériale et royale, ni de celle de MM. le marquis de Gallo et le comte de Meerveldt, pour lesquels ils ont la plus haute considération; mais ils font observer que les intérêts de la France, leur patrie, leur sont trop chers pour pouvoir se permettre d'en exposer le sort à des protestations de désir de la paix, qui ne seraient point appuyées par des faits, et ils ont vu avec une profonde affliction les délais qu'a mis et que met encore le cabinet de Vienne à ter-

miner sa paix définitive, dans les trois mois fixés par les préliminaires, ces délais n'ayant pu que produire le mauvais effet de donner un libre cours à toutes les intrigues publiques et secrètes des états intéressés à la continuation de la guerre entre les deux puissances.

L'évacuation de cinq provinces autrichiennes par les troupes françaises, et l'entrée en Istrie et en Dalmatie de celles de l'empereur, à laquelle la France ne s'est point opposée, sont des preuves inattaquables de la loyauté de la république française, contre laquelle l'être le plus confiant et le moins bien intentionné ne pourrait rien articuler qui pût soutenir un examen impartial.

Si des défiances mal fondées, si le dessein formel de sacrifier les intérêts mutuels de deux puissances à des formalités et à des lenteurs préjudiciables à l'une et à l'autre devaient prévaloir, les plénipotentiaires français verraient avec la plus extrême douleur rallumer de nouveau les torches de la guerre, qu'ils désirent si ardemment d'éteindre pour jamais.

Ils ont l'honneur de saluer MM. le marquis de Gallo et le comte de Meerveldt, les priant de communiquer la présente note à S. M. impériale et royale elle-même.

A Montebello près Milan, le 2 messidor an 5 de la république française.

BONAPARTE et CLARKE.

Milan, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au ministre des relations extérieures.

J'ai reçu, citoyen ministre, toutes les lettres que vous m'avez écrites ; comme j'écris aujourd'hui au directoire sur l'objet qui regarde les négociations, je me dispense de vous répéter les mêmes détails. Je crois qu'il est très-essentiel que vous m'envoyiez les descriptions que vous avez fait faire du pays entre Meuse et Rhin, je demande aussi que vous m'envoyiez les traités secrets conclus avec le roi de Prusse.

Je crois qu'il faut que nous gardions l'île de Corfou, nous trouverons à avoir l'île d'Elbe, lors de l'héritage du pape, qui est moribond. Le roi de Naples m'a même déjà fait faire des propositions d'arrangement; sa majesté ne voudrait avoir rien moins que la marche d'Ancône ; mais il faut bien se garder de donner un aussi bel accroissement à un prince aussi mal intentionné et si évidemment notre ennemi le plus acharné.

Je vous remercie, citoyen ministre, de la promotion de mon frère au ministère, à Rome.

BONAPARTE.

Montebello, le 3 messidor an 5 (21 juin 1797).

A monsieur le marquis de Gallo.

Je reçois, monsieur le marquis, votre lettre : je suis très-fâché de votre incommodité, quoique j'espère que cela ne nous empêchera pas de vous voir à dîner.

Il est vrai que j'ai fait embarquer, à Venise, sur des bâtimens vénitiens, quelques troupes pour Corfou et pour Zante; mais il n'existe aucune espèce de rassemblement du côté du midi de l'Italie. Je ne peux pas concevoir d'où peuvent venir des bruits aussi absurdes qu'injurieux pour la république.

La plus grande union existe entre les deux cabinets, et il serait difficile de concevoir l'intérêt que pourrait avoir la république française à troubler la paix existante et dont l'un et l'autre peuple se trouvent, je crois, fort bien.

Croyez, je vous prie, monsieur le marquis, que je saisirai toutes les circonstances, et que je ferai tout ce que vous désirerez pour vous prouver l'attachement qu'a la république française pour S. M. le roi des Deux-Siciles.

En mon particulier, je désire de faire quelque chose qui soit agréable à S. M. le roi des Deux-Siciles.

Je vous prie de croire aux sentimens d'estime, et à la haute considération avec laquelle je suis, etc.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 30 messidor an 5 (18 juillet 1797).

Au même.

Je vous envoie ci-joint la copie de deux adresses de la division Masséna et Joubert : l'une et l'autre sont revêtues de douze mille signatures.

La situation des esprits à l'armée est très-prononcée

pour la république et la constitution de l'an 3. Le soldat, qui reçoit un grand nombre de lettres de l'intérieur, est extrêmement mécontent de la tournure sinistre que paraissent y prendre les choses.

Il paraît aussi que l'on a été affecté du bavardage de ce Dumolard, imprimé par ordre de l'assemblée et envoyé en grande profusion à l'armée.

Le soldat a été indigné de voir que l'on mettait en doute les assassinats dont il a été la victime. La confiance de l'armée d'Italie dans le gouvernement est sans borne : je crois que la paix et la tranquillité dans les armées dépendent du conseil des cinq-cents. Si cette première magistrature de la république continue à prêter une oreille complaisante aux meneurs de Clichy, elle marche droit à la désorganisation du gouvernement; nous n'aurons point de paix, et cette armée-ci sera presque exclusivement animée par le désir de marcher au secours de la liberté et de la constitution de l'an 3. Soyez bien persuadés, citoyens directeurs, que le directoire exécutif et la patrie n'ont pas d'armée qui leur soit plus entièrement attachée.

Quant à moi, j'emploie toute mon influence ici à contenir dans les bornes le patriotisme brûlant, qui est le caractère distinctif de tous les soldats de l'armée, et à lui donner une direction avantageuse au gouvernement.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 4 thermidor an 5
(22 juillet 1797).

Au Directoire exécutif.

Je partais pour Udine, citoyens directeurs, lorsque j'ai reçu la lettre ci-jointe du général Clarke. M. de Gallo et M. Baptiste étant partis pour Vienne, et ne restant plus à Udine que M. Meerveldt qui ne se trouve revêtu d'aucune espèce de pouvoir, je n'ai pas cru devoir me rendre dans cette ville, ma présence étant très-nécessaire dans tous ces pays-ci pour y prendre des mesures, afin que, dans tout événement, nos derrières se trouvent parfaitement organisés et assurés.

Il n'est plus possible de concevoir le moindre espoir et de mettre en doute que nous sommes horriblement joués. La cour de Vienne ne paraît avoir été de bonne foi que jusqu'à l'arrivée de M. le général de Meerveldt à Montebello.

Aujourd'hui je ne vois qu'un seul parti à prendre, c'est que vous déclariez vous-mêmes, afin de donner encore plus d'importance à la chose, que si, vers la fin du mois d'août tout n'est pas fini, les préliminaires se trouveraient d'eux-mêmes annulés, et la guerre recommencerait. Il faudrait en même temps donner des ordres à vos différens généraux pour que tous se tinssent prêts à entrer en campagne.

La guerre commençant à l'entrée de septembre, nous donnerait deux mois et demi à trois mois, dans lesquels il serait possible de forcer l'empereur à con-

clure une paix plus avantageuse encore que celle qui devait être conclue en conséquence des préliminaires.

Si septembre se passe en négociations, il deviendra difficile, en octobre, de frapper la maison d'Autriche de ce côté-ci, et dès-lors l'empereur nous tiendra tout l'hiver dans l'incertitude où nous sommes aujourd'hui.

Quant aux opérations de la guerre, si elle doit avoir lieu, je ne vois pas de difficultés majeures qui m'empêchent de me trouver à Gratz dans le mois de la reprise des hostilités.

Je ne suis point assez fort en cavalerie, quoique celle que j'ai soit dans un très-bon état : elle ne se monte qu'à 5,000 hommes présens sous les armes, d'où vous voyez qu'après les premiers combats et quelques marches forcées, je me trouverai réduit à 4,000 hommes de cavalerie. Je crois nécessaire que vous envoyiez ici 3 à 4,000 hommes de cavalerie, parmi lesquels je désirerais au moins 1,500 hommes de grosse cavalerie. Je désirerais aussi trois nouvelles compagnies d'artillerie à cheval. Si vous donnez actuellement les ordres nécessaires, tout cela pourra arriver à Milan à la fin d'août.

Vous voyez que le temps est extrêmement précieux : vous seuls, qui êtes au centre de la négociation de Lille, de celle d'Udine et des affaires intérieures, pouvez prendre un parti décisif.

Si vous pensez devoir obliger l'empereur à se décider promptement, vous pourrez, ce me semble, envoyer à M. Thugut un courrier avec votre note. Par ce moyen-là, il y aurait une douzaine de jours de gagnés, ce qui

est bien essentiel dans le moment où nous nous trouvons.

Il est hors de doute que la cour de Vienne espère tout du bénéfice du temps, et pense qu'en vous tenant dans l'incertitude où nous sommes, c'est faire une diversion en faveur de l'Angleterre, et fomenter d'autant les malveillans, si puissans et si nombreux dans l'intérieur de la France. Il n'y a donc qu'une résolution prompte de notre part qui puisse mettre ordre aux affaires de l'intérieur, et obliger l'empereur à donner la paix à l'Europe.

J'écris au général Clarke pour l'engager à faire passer son secrétaire de légation à Vienne. Je ne sais pas si le sieur Meerveldt voudra lui donner un passeport sans avoir au préalable consulté le cabinet de Vienne.

J'ai proposé à l'envoyé de Gênes de conclure un traité entre les deux républiques, moyennant lequel Gênes s'engagerait à nous fournir et à entretenir 2 ou 3,000 hommes ; ce qui serait extrêmement avantageux.

Vous trouverez ci-joint la lettre que vient de m'écrire monsieur Priocca, avec la réponse que je lui ai faite. Je crains bien que, malgré tous nos ménagemens et tous nos soins pour maintenir dans ce pays la bonne harmonie, il n'y arrive d'un instant à l'autre de très-grands changemens : les finances sont le mal de ce pays, son papier-monnaie se discrédite tous les jours davantage. Ce qui me fâche dans tout cela, c'est que je crains que la situation actuelle du roi de Sardaigne ne le mette hors d'état de nous fournir son contingent.

Les étrangers ne peuvent plus croire à la stabilité de notre gouvernement, lorsqu'ils savent que tous les

émigrés, que tous les prêtres rentrent, et lorsqu'ils voient dans l'esprit qui anime les hommes influens dans les conseils, l'envie de perdre le gouvernement et la république.

Je conjecture que M. de Gallo commence à être disgracié à la cour de Vienne.

Du reste, tout va bien en Italie; le nouveau gouvernement de Milan commence peu à peu à s'organiser.

Venise, dans l'incertitude de son sort, est sans organisation et sans force.

Je vais autoriser la levée de deux ou trois bataillons dans les états de terre-ferme vénitienne, dont je me servirai, si les choses se montrent, pour la police de nos derrières.

Gênes va parfaitement bien : s'il y a quelque chose à craindre, c'est trop d'enthousiasme.

Toutes les personnes qui viennent de ce pays, assurent que, dans aucune époque de notre révolution, nous n'avons montré autant d'unanimité et d'enthousiasme.

BONAPARTE.

Au quartier-général à Milan, le 10 thermidor an 5 (28 juillet 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, la lettre que m'écrit le général Clarke : son secrétaire de légation est parti pour Vienne.

Toujours rien de nouveau sur les négociations ; il est impossible de se moquer de nous avec aussi peu de prudence.

Il y a beaucoup de fermentation dans les états de Piémont, je ne sais pas trop comment cela finira; nous ne nous mêlons de rien.

Je fais jeter un pont sur l'Izonzo, j'en fais fortifier les deux têtes, et je prends toutes les mesures afin de faire voir aux ennemis que nous ne craignons pas la guerre, et que nous sommes prêts à la recommencer.

Si la guerre recommence, il faudra faire en sorte que l'armée de Rhin et Moselle, et celle de Sambre et Meuse n'en fassent qu'une, afin que l'ennemi se trouve entre l'armée d'Italie et celle-là.

L'armée du Rhin qui a déjà 6,000 hommes de cavalerie, se trouverait, avec les 12,000 de l'armée de Sambre et Meuse, en avoir 18,000. L'infanterie de l'armée du Rhin, jointe à celle de Sambre et Meuse, ferait une armée immense. Si vous voulez me faire passer quatre nouvelles demi-brigades avec 3,000 hommes de cavalerie, je vous promets d'être dans Vienne aux vendanges, de me réunir sur le Danube avec l'armée du Rhin, et de faire boire du vin de Tockai aux paysans hongrois.

Nos troupes sont arrivées à Corfou, et y ont été reçues avec le plus grand plaisir. On se souvient encore en Albanie et en Grèce, de Sparte et d'Athènes. J'ai déjà quelques correspondances avec les principaux chefs du pays, et la Grèce pourrait peut-être renaître de ses cendres.

Les députés suisses sont venus me trouver, nous nous sommes quittés fort bons amis.

Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, Bologne, Ferrare et la Romagne sont réunis à la répu-

blique cisalpine ; mais j'ai pris le *mezzo termine* de ne pas m'en mêler. Vous trouverez ci-joint l'arrêté du directoire exécutif de la république cisalpine.

Si les choses se rompent, nous pourrions conclure un traité d'alliance avec la république de Gênes, qui nous fournirait 3,000 hommes d'infanterie et 300 hommes de cavalerie et 6 pièces de canon attelées, ce qui est toujours un très-bon secours dans l'immense carrière que je puis avoir à parcourir.

Vous trouverez ci-joint la lettre que je voulais écrire à l'empereur, et que je voulais envoyer par un de mes aides-de-camp.

Mais tout ce qui arrive à Paris m'a fait craindre que l'on ne s'amusât à gloser sur cette démarche.

Le brave général Desaix est venu voir l'armée d'Italie. Ce qu'il m'a dit de la situation de l'armée du Rhin n'est point du tout rassurant.

Quant à l'armée d'Italie, je vous assure qu'elle est digne de la république, et que si les choses se rompent, les Autrichiens le paieront.

Le général Augereau est parti hier pour Paris, où il m'a demandé à aller pour des affaires particulières. Je profite de cette occasion pour vous envoyer les adresses des divisions de l'armée.

Ces braves soldats ne reposent leur confiance que dans le gouvernement. BONAPARTE.

Milan, le 14 thermidor an 5 (1er. août 1797).

Au Directoire exécutif.

Après quinze jours d'une navigation assez heureuse, la flotte qui était partie de Venise, composée de plusieurs vaisseaux de ligne et de quelques frégates, sous les ordres du capitaine Bourdet, ayant à bord quelques troupes de débarquement commandées par le général Gentili, a mouillé dans la rade de Corfou. Quatre bâtimens de guerre vénitiens, qui s'y trouvaient, ont augmenté notre escadre.

Le 10 messidor, nos troupes ont débarqué et pris possession des forts de Corfou, où elles ont trouvé six cents pièces de canon, la plus grande partie en bronze. Un peuple immense était sur le rivage pour accueillir nos troupes avec les cris d'allégresse et d'enthousiasme qui animent les peuples lorsqu'ils recouvrent leur liberté.

A la tête de tout ce peuple était le papas ou chef de la religion du pays, homme instruit et d'un âge avancé.

Il s'approcha du général Gentili et lui dit : « Français, vous allez trouver dans cette île un peuple ignorant dans les sciences et les arts qui illustrent les nations; mais ne le méprisez pas pour cela, il peut devenir encore ce qu'il a été. Apprenez, en lisant ce livre, à l'estimer. »

Le général Gentili ouvrit avec curiosité le livre que lui présentait le papas, et il ne fut pas médiocrement surpris en voyant l'Odyssée d'Homère.

Les îles de Zante et de Céphalonie, de Saint-Maure ont le même désir et expriment les mêmes sentimens

pour la liberté. L'arbre de la liberté est dans tous les villages ; des municipalités gouvernent toutes les communes, et les peuples espèrent qu'avec la protection de la grande nation, ils recouvreront les sciences, les arts et le commerce qu'ils avaient perdus sous la tyrannie des oligarques.

L'île de Corcyre était, selon Homère, la patrie de la princesse Nausicaa. Le citoyen Arnaut, qui jouit d'une réputation méritée dans les belles-lettres, me mande qu'il va s'embarquer pour faire planter le drapeau tricolore sur les débris du palais d'Ulysse.

Le chef des Mainottes, peuple vrai descendant des Spartiates et qui occupe la péninsule où est situé le cap de Matapan, m'a envoyé un des principaux du pays pour me marquer le désir qu'il aurait de voir dans son port quelques vaisseaux français, et d'être utile en quelque chose au grand peuple.

Je lui ai répondu la lettre dont vous trouverez ci-joint la copie.

Je n'ai pas encore de nouvelles de l'amiral Brueys.

BONAPARTE.

Milan, le 22 thermidor an 5 (9 août 1797).

Au Directoire exécutif.

Je vous ai annoncé, après la bataille de Rivoli, vingt-un drapeaux, et je ne vous en ai envoyé que quinze ou seize. Je vous envoie, par le général Bernadotte, les autres, qui avaient été laissés par mégarde à Peschiera.

Cet excellent général, qui a fait sa réputation sur la rive du Rhin, est aujourd'hui un des officiers les plus essentiels à la gloire de l'armée d'Italie. Il commande les trois divisions qui sont sur les frontières d'Allemagne, je vous prie de vouloir bien l'envoyer à l'armée d'Italie le plus tôt possible.

Je ne dois pas laisser passer cette occasion sans donner à sa brave division et aux troupes qui, l'année dernière, sont venues du Rhin et de Sambre et Meuse pour l'armée d'Italie, le tribut d'éloges que je dois à leurs services.

Dans toutes les occasions, elles ont culbuté ce qui était devant elles. Au passage du Tagliamento, comme à l'attaque de Gradisca, elles ont montré ce courage et ce zèle ardens pour la gloire nationale, qui distinguent les armées de la république.

Vous voyez dans le général Bernadotte un des amis les plus solides de la république, incapable, par principes comme par caractère, de capituler avec les ennemis de la liberté, pas plus qu'avec l'honneur.

BONAPARTE.

Milan, le 29 thermidor an 5 (16 août 1797).

Au Directoire exécutif.

L'empereur paraît diriger toutes ses forces vers l'Italie : les nombreuses recrues qu'il fait, jointes aux prisonniers qu'on lui a rendus et qu'il a le temps d'exercer, le mettront dans le cas de m'opposer une armée formi-

dable. Peut-être jugerez-vous essentiel de faire passer à l'armée d'Italie une augmentation de cavalerie, quelques compagnies d'artillerie et quelques demi-brigades d'infanterie.

Vous jugerez également nécessaire d'ordonner au général Kellermann de renvoyer de l'armée des Alpes tous les détachemens qu'il a des demi-brigades appartenant à l'armée d'Italie.

J'ai envoyé à la citadelle de Corfou les deux 1ers bataillons de la soixante-dix-neuvième, je désirerais que vous donnassiez l'ordre au général Sahuguet de nous faire passer le troisième, qui se trouve à Avignon, et que je ferai également partir pour Corfou.

Les îles de Corfou, de Zante et de Céphalonie sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble.

Je crois que si nous étions obligés d'opter, il vaudrait mieux restituer l'Italie à l'empereur, et garder les quatre îles, qui sont une source de richesses et de prospérité pour notre commerce. L'empire des Turcs s'écroule tous les jours. La possession de ces îles nous mettra à même de le soutenir autant que cela sera possible, ou d'en prendre notre part.

Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Egypte. Le vaste empire ottoman, qui périt tous les jours, nous met dans l'obligation de penser de bonne heure à prendre des moyens pour conserver notre commerce du Levant.

Les citadelles de Corfou, de Zante et de Céphalonie sont en très-bon état, pourvues d'une nombreuse artil-

lerie : je fais réparer les affûts et je viens d'y envoyer des vivres et des munitions pour un an. Je désirerais donc avoir le troisième bataillon de la soixante-dix-neuvième demi-brigade, que j'y ferais passer. Je vais y envoyer 2,000 Cisalpins. BONAPARTE.

Passeriano, le 3e. jour complémentaire an 5 (17 septembre 1797).

Au Directoire exécutif.

J'ai envoyé par un courrier extraordinaire l'ordre au général Sahuguet de retourner à l'armée d'Italie. Ce général, qui était le seul qui pouvait être utile pour calmer un peuple furieux et contre-révolutionnaire dont Villot est le représentant, et lorsque Dumolard présidait les cinq-cents, est aujourd'hui plus utile à l'armée.

J'ai envoyé l'ordre au général Lanusse, qui est chez lui pour se guérir d'une blessure qu'il a reçue à l'armée d'Italie, et dont il ne se remettra jamais au point de pouvoir servir dans une armée active, de se rendre à Toulon pour y prendre le commandement de cette place. J'ai donné l'ordre au général Mailly d'aller prendre le commandement d'Avignon.

J'ai rappelé à l'armée le général commandant à Avignon, le général Parat, l'adjudant-général Léopold Stabeurath, l'adjudant-général Boyer et d'autres officiers de la huitième division qui sont depuis trop long-temps dans leurs places, et que j'ai cru nécessaire de faire revenir, pour respirer l'air pur et républicain des camps.

J'ai envoyé le chef de brigade Berthollet, blessé à Arcole, commander la place d'Avignon.

Le chef de brigade à la suite, Lapisse, de la cinquante-neuvième, commande l'arrondissement d'Antibes.

J'ai envoyé dans la huitième division, pour être reportés comme adjudans, une douzaine d'officiers patriotes qui ont été blessés dans la campagne et qui tous étaient à la suite.

Dès l'instant qu'un officier que j'ai envoyé à Lyon sera de retour, et que j'aurai un état de situation exact de cette division, je ferai la même chose pour Lyon.

C'est surtout les commandans des places, les adjudans et tous les subalternes qu'il faut changer dans les places secondaires, sans quoi un général s'y trouve impuissant. J'ai donc lieu d'espérer qu'avec les mêmes troupes qui existent dans ce moment-ci dans le midi, elles seront suffisantes pour comprimer les malveillans, rétablir l'ordre, surtout si vous destituez les administrations qui sont mauvaises, et que vous les remplaciez par des hommes attachés à la liberté.

J'ai envoyé l'ordre pour faire venir à l'armée d'Italie l'état-major d'artillerie qui était à l'armée des Alpes, ainsi que tous les détachemens des demi-brigades de l'armée d'Italie qu'on avait mal à propos retenus.

J'ai également envoyé l'ordre à deux bataillons de la vingt-troisième demi-brigade d'infanterie légère, qui ne faisaient rien à Chambéry et dans le Mont-Blanc, et dont en général l'esprit est bon, de rejoindre l'armée.

La quarante-cinquième demi-brigade est en marche pour Lyon.

La vingtième demi-brigade va à Marseille.

Il y a cependant à Lyon plus de monde qu'il n'en faut pour contenir cette ville, si ceux qui les commandent veulent les faire agir, et que les autorités et le gouvernement n'aient qu'une action.

Il y a également dans la huitième division plus de troupes qu'il n'en faut.

Je crois qu'au moment où les nouvelles autorités constituées seront organisées dans la huitième division militaire et à Lyon, et dès l'instant où j'aurai pu également renouveler tous les états-majors subalternes de ces départemens, qu'alors vous jugerez nécessaire de m'ôter un commandement qui se trouve trop éloigné de moi, et qui n'est qu'un surcroît aux occupations déjà trop considérables que j'ai. BONAPARTE.

Paris, le 6 thermidor an 5 (24 juillet 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous annoncer, genéral, que le directoire exécutif m'a nommé ministre des relations extérieures.

Justement effrayés des fonctions dont je sens la périlleuse importance, j'ai besoin de me rassurer par le sentiment de ce que votre gloire doit apporter de moyens et de facilités dans les négociations. Le nom seul de Bonaparte est un auxiliaire qui doit tout aplanir.

Je m'empresserai de vous faire parvenir toutes les vues que le Directoire me chargera de vous transmet-

tre, et la renommée, qui est votre organe ordinaire, me ravira souvent le bonheur de lui apprendre la manière dont vous les aurez remplies.

CH.-MAURICE. TALLEYRAND.

Paris, le 14 thermidor an 5 (1er. août 1797).

Au général Clarke.

Dans une de vos précédentes dépêches, vous aviez, citoyen général, insisté sur ce point, qu'il était nécessaire d'amener la cour de Berlin à se prononcer d'une manière positive sur le principe des sécularisations qui avait déjà servi de base à nos conventions secrètes avec elle. Mon prédécesseur, non moins convaincu que vous de l'importance d'une déclaration, qui, par sa forme et par son énergie, pouvait tirer le cabinet d'Autriche du système de temporisation dans lequel il se retranche, s'était empressé de communiquer votre lettre au citoyen Caillard. Celui-ci, dont toutes les négociations avaient été dirigées dans ce sens, et qui venait d'obtenir un succès en décidant le gouvernement prussien à renouer avec la république batave ses relations diplomatiques, ne différa point un moment, malgré l'absence du roi, de faire vaire valoir auprès du comte de Finckenstein les nouveaux et nombreux motifs qui devaient décider sa cour à se prononcer d'une manière catégorique sur le principe des sécularisations.

Il écrivit même au comte d'Haugwitz, qui se trouvait à Pyrmont, pour être sûr que la proposition qu'il faisait

serait présentée au roi dans tout son jour et avec tous les développemens dont elle était susceptible.

Sa Majesté Prussienne ne mit aucun retard à faire passer sa réponse à M. de Sandoz, qui fut autorisé par elle à nous la communiquer ; j'en joins ici copie. Vous y remarquerez qui le cabinet de Berlin a eu soin de poser en fait ce que lui avait seulement été insinué comme probable; savoir, que la cour impériale était d'accord pour le fond du principe, et qu'en exprimant ses dispositions particulières, il continuait à le subordonner à celles de la république et de l'Empire. Malgré cette réserve, nous regardons cette pièce, que vous êtes autorisé à communiquer aux plénipotentiaires de l'empereur, comme très-susceptible de mettre ceux-ci dans le cas de se prononcer à leur tour. Si la déclaration commune et simultanée qui est proposée par la cour de Berlin, n'est point accueillie par celle de Vienne, il deviendra impossible de ne pas suspecter la bonne foi de celle-ci, et la modération qu'elle affecterait même en se refusant pour sa part aux arrangemens qui devraient assurer ces indemnités, serait la preuve complète qu'elle ne regarde point comme consommés les sacrifices auxquels elle a déjà consenti, et que quelque arrière-pensée ne lui permettra point de manquer de prétexte pour prolonger la négociation jusqu'au moment où il lui plaira de la rompre. Vous concevez à quel point il nous importe d'être éclairés sur les intentions de cette puissance ; il sera donc nécessaire que vous provoquiez une réponse prompte et précise.

S'il arrivait qu'on témoignât le désir de connaître

notre convention éventuelle du 5 août, quoique le secret en ait été mal gardé à Pétersbourg, vous répondrez qu'il vous est impossible d'en rien communiquer, avant que le cabinet de Vienne ait effectué la déclaration proposée : nous craignons plus ses délais que son refus ; celui-ci nous mettrait dans le cas de recruter de nouveau la cour de Berlin, et quoique nos efforts auprès d'elle aient été souvent paralysés par la position du monarque, nous ne désespérerions pas d'amener, ou lui ou son successeur, à des résolutions qui pourraient avoir pour effet de donner à la maison d'Autriche de longs repentirs. CH.-MAU. TALLEYRAND.

Déclaration du roi de Prusse.

Le ministre de France à ma cour, le sieur Caillard, s'est acquitté envers mon ministère à Berlin d'un office qui lui a été prescrit par le Directoire, et dont il a également donné connaissance à mon ministre du cabinet, le comte de Haugwitz, qui m'a accompagné à Pyrmont. Il y demande que je veuille exprimer d'une manière positive et catégorique, dans une pièce officielle quelconque, ma détermination sur l'admission du système des sécularisations à la paix future, et sur les moyens que je voudrais employer pour le soutenir, puisque sa majesté l'empereur et roi, d'accord sur le principe dont il s'agit, n'attendait que cette démarche de ma part pour décider la sienne.

Je n'ai pas besoin de rappeler au gouvernement français que dans la convention éventuelle, que j'ai conclue

avec lui, le 5 août de l'année dernière, nous sommes tombés d'accord, à l'article 1er, que, pour dédommager les princes séculiers qui pourraient perdre à la pacification, le principe de sécularisation devenait absolument indispensable, et qu'en conséquence j'ai déclaré, en termes exprès, consentir d'avance à accepter ledit principe, moyennant qu'il soit admis par l'empereur et l'empire. Il n'a pas tenu à moi d'entrer depuis cette époque en explications ultérieures avec la république sur ce sujet. Après la signature des préliminaires de Léoben, elle me fit annoncer, par mon ministre à Paris, la détermination des deux puissances contractantes, de donner lieu au rassemblement d'un congrès, pour les arrangemens relatifs à la paix définitive. En me faisant savoir qu'elle allait m'adresser une invitation formelle d'y envoyer des plénipotentiaires, j'ai dû supposer que ce serait à cette occasion que le système susmentionné serait soumis à une plus ample discussion; je ne saurais même dissimuler que je me suis aperçu, avec quelque peine, du retard que paraissaient éprouver les ouvertures auxquelles j'avais à m'attendre de la part de la république, et auxquelles de mon côté j'étais prêt à répondre avec toute la franchise et la cordialité imaginables.

Quoi qu'il en soit, la question me paraît toute décidée entre nous par la convention du 5 août, et puisque le gouvernement français m'apprend que la cour impériale est d'accord pour le fond du principe; savoir, d'admettre les sécularisations en Allemagne, comme moyen d'indemnisation pour les princes séculiers lésés

par la paix, la principale condition de mon consentement à ce même principe se trouvant ainsi remplie, je n'hésite pas de me prêter aux désirs du gouvernement, en déclarant ici de nouveau que j'y souscris pareillement de mon côté, et que, persistant à l'envisager comme l'unique moyen de faire cesser le plus promptement possible les maux de la guerre, sous lesquels l'Allemagne gémit depuis si long-temps, je suis toujours prêt à m'entendre avec la république française, de même qu'avec S. M. I., sur son application, et à réunir mes efforts et mes moyens à ceux que ces deux puissances voudront employer pour l'effectuer et le soutenir. Il ne s'agit à ce double égard, que d'un concert intime entre nous, auquel une confiance et une franchise réciproques doivent présider, et auquel, pour ce qui me concerne, j'apporterai certainement ces dispositions au plus haut degré.

Il me reste donc à attendre sur cette application, sur les moyens qu'il s'agira d'y employer, et en général sur la marche à suivre d'un commun accord, la communication précise et détaillée des sentimens et des vues de la république française, aussi bien que de S. M. l'empereur; et comme le Directoire m'a donné à entendre que ce monarque paraissait se faire quelque peine à être le premier à annoncer le système dont il s'agit, pour ne pas compromettre son caractère impérial, il me paraît que, pour éviter ce désagrément, que je ne demande pas mieux que de contribuer à lui épargner, une déclaration publique et commune que les trois puissances feraient sur ce sujet, répondrait également et à l'union qui,

j'espère, va régner entre elles sur ce sujet, et à la promptitude et à la vigueur de détermination que l'accélération au grand début de la paix paraît rendre nécessaires : je suis tout prêt à consentir à une déclaration pareille, et il ne dépendra que des deux puissances de me faire également connaître leurs idées sur le sens précis dans lequel elle devra être conçue.

Aussitôt qu'elles m'auront fait parvenir les explications dont je viens de manifester le désir, et que nous aurons établi en conséquence les bases fondamentales du système qu'il s'agira de réaliser par la réunion de nos moyens, l'ouverture la plus prompte possible d'un congrès sera sans doute d'une nécessité indispensable pour régler les arrangemens de détail qui s'y rapporteront.

A cet égard aussi elles pourront compter de ma part sur toutes les facilités qui dépendront de moi, et dès qu'on aura fixé le lieu et le temps de ce congrès, ainsi que le nombre et le choix des plénipotentiaires respectifs, les miens ne manqueront pas de s'y rendre à l'époque dont on sera convenu.

Je me flatte que la république reconnaîtra dans la franchise des explications que je viens de vous prescrire, et dont vous êtes autorisé à remettre copie, la plus forte preuve que je sois en état de lui donner de mon intention constante et sincère d'écarter, dans les circonstances importantes où nous nous trouvons, toute défiance et toute partialité, et d'y apporter au contraire cet esprit d'accord et de conciliation, qui, s'il est réciproque, peut seul amener les choses à une prompte et heureuse issue

Il ne dépendra que d'elle d'en donner une part confidentielle à la cour impériale et d'y joindre aussi, si elle le juge à propos, la communication des stipulations du 5 août sur l'admission du système des sécularisations, auxquelles ces ouvertures se rapportent, et dont elles ne sont au fond que la suite et la dépendance. Je dois, à mon tour, me promettre des sentimens dont le directoire vient de me répéter l'assurance, qu'il ne tardera pas davantage à me faire connaître les termes où en est la négociation de la paix de la France avec la cour impériale, puisque les arrangemens qui nous restent à régler en dépendront nécessairement en grande partie.

A Pyrmont, le 3 juillet 1797. GUILLAUME.

Passeriano, le 17 fructidor an 5 (3 septembre 1797).

Au citoyen Carnot, membre du Directoire exécutif.

Le ministre de la guerre me demande des renseignemens sur les opérations que l'on pourrait entreprendre si la guerre recommençait.

Je pense qu'il faudrait avoir sur le Rhin une armée de 12,000 hommes de cavalerie et 80,000 hommes d'infanterie; avoir un corps faisant le siége de Manheim et masquant les quatre places fortes du Rhin; avoir en Italie 80,000 hommes d'infanterie et 10,000 de cavalerie.

La maison d'Autriche, prise entre ces deux feux, serait perdue.

Elle ne peut pas nous nuire: car, avec une armée de 80,000 hommes on peut toujours avoir 60,000 hommes en ligne de bataille, et 20,000 en deçà en détachemens pour se maintenir et rester maîtres de ses derrières.

Or, 60,000 hommes en battent 90,000 sans difficulté à chance égale de bonheur.

Mais il faudrait que l'armée d'Italie eût 80,000 hommes d'infanterie.

Il y a aujourd'hui 35,000 hommes à l'armée d'Italie présens sous les armes.

Dans ce cas, l'armée d'Italie ne sera donc, pour entrer en Allemagne, que de 60,000 hommes d'infanterie; on aura 8,000 Piémontais, 2,000 Cisalpins; il lui faudrait encore 10,000 Français.

Quant à la cavalerie, elle a 6,200 hommes.

Il lui faudrait encore 3,000 hommes de cavalerie.

Nous avons déjà eu deux conférences, que nous avons employées à nous entendre. BONAPARTE.

Passeriano, le 17 fructidor an 5 (3 septembre 1797).

Au ministre des finances.

J'ai reçu, citoyen ministre, la lettre que vous m'avez envoyée par le dernier courrier.

Je ne puis répondre que trois mots : tout ce qu'on vous a dit sur les principes qui avaient été posés pour la marche de la comptabilité des finances de l'armée l'Italie est faux. Il n'y a jamais eu à l'armée d'Italie, depuis qu'il n'y a plus de commissaire du gouverne-

ment, qu'une seule caisse, qui est celle du payeur de l'armée; elle se divise naturellement en deux branches, en caisse recevante, que nous avons appelée, *caisse centrale*, et qui est destinée à recevoir les contributions, et en *caisse dépensante* : celle-ci sert à payer les dépenses de l'armée.

Tout ce que je lis, venant de la trésorerie, porte un caractère d'ineptie et de fausseté qui ne peut être expliqué que par la plus grande malveillance.

La trésorerie dit que nous avons 33,000,000 en caisse : elle dit un mensonge, car l'ordonnateur a beaucoup de peine à faire son service, et l'on suffit difficilement au prêt.

On estime le prêt de l'armée d'Italie à 1,400,000 fr. par mois, autre inexactitude : le prêt de l'armée monte à 3,000,000 par mois.

On dit que l'armée d'Italie n'a envoyé qu'un million à l'armée du Rhin, autre fausseté; elle lui a envoyé un million l'année dernière et un autre million cette année : il y a près de trois mois que ce dernier est arrivé.

Si tous les autres calculs pour toutes les autres dépenses de l'état et les autres armées de la république sont faits avec la même bonne foi, je ne suis plus étonné que les comptes de la trésorerie soient en si grande dissonnance avec la réalité.

Au reste, citoyen ministre, je ne me mêle des finances de l'armée que pour ne pas souffrir qu'une trésorerie malintentionnée vienne nous ôter la subsistance que le soldat s'est gagnée, et nous fasse périr de faim. Que la trésorerie assure la subsistance de l'armée, et alors nous nous embarasserons fort peu de ce qu'elle fera.

Mais, par l'emploi qu'elle a fait du million que j'avais envoyé pour les matelots de Toulon, qu'elle a retiré à Paris, quoique la paye des matelots se trouvât arriérée de trois mois, et par le million que j'avais envoyé à Brest qu'elle a retenu à Paris, quoique les matelots de Brest se trouvassent sans prêt, je vois qu'elle se soucie fort peu du bien du soldat, pourvu qu'elle conclue des marchés comme ceux de la compagnie Flachat, par lesquels elle lui accorde 50,000 fr. pour le transport d'un million à Paris. Un million en espèces pèse à peu près dix milliers: cela ferait la charge de six voitures, qui, rendues en poste et en cinq jours à Paris, occasioneraient une dépense de trois à quatre cents louis; si vous ajoutez à cela la faculté de pouvoir le transporter en or et en lettres de change, il est facile de vous convaincre quelle est la friponnerie qui dirige toutes les opérations de la trésorerie.

Je vous prie, citoyen ministre, de communiquer cette lettre aux commissaires de la trésorerie, et de les prier, lorsqu'ils auront des assertions à publier sur les finances de l'armée d'Italie, de vouloir bien être un peu mieux instruits et de s'occuper franchement des besoins de l'état.

L'armée d'Italie a procuré 40 ou 50,000,000 à la république, indépendamment de l'équipement, de l'habillement, de la solde et de tout l'entretien d'une des premières armées de la république. Mais la postérité, en feuilletant l'histoire des siècles qui nous ont précédés, observera qu'il n'y a de cela aucun exemple. Qu'on ne s'imagine pas que cela ait pu se faire sans imposer des privations à l'armée d'Italie, elle en a souvent éprouvé;

mais je savais que les autres armées, que notre marine, que le gouvernement avaient de plus grands besoins encore.

L'escadre du contre-amiral Brueys arrive à Venise. J'avais envoyé un million à Toulon, la trésorerie s'en est emparé, et il nous faut aujourd'hui près de deux millions, pour pouvoir acquitter six mois de l'arriéré de la solde, fournir à l'approvisionnement de la flotte et à l'habillement et équipement des matelots et garnisons des vaisseaux. Sans doute que la trésorerie dénoncera encore le commissaire ordonnateur, parce qu'il pourvoira aux besoins de son escadre : je ne sache pas qu'on puisse pousser plus loin la malveillance, l'ineptie et l'impudence. BONAPARTE.

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, aux citoyens de la huitième division militaire.

Le directoire exécutif vous a mis sous mon commandement militaire.

Je connais le patriotisme du peuple des départemens méridionaux; des hommes ennemis de la liberté ont en vain cherché à vous égarer.

Je prends des mesures pour rendre à vos belles contrées le bonheur et la paix.

Patriotes, républicains, rentrez dans vos foyers; malheur à la commune qui ne vous protégera pas! malheur aux corps constitués qui couvriraient de l'indulgence le crime et l'assassinat!

Et vous, généraux, commandans de place, officiers, soldats, vous êtes dignes de vos frères d'armes d'Italie!

protégez les républicains, et ne souffrez pas que des hommes couverts de crimes, qui ont livré Toulon aux Anglais, qui nous ont obligés à un siége long et pénible, qui ont en un seul jour incendié treize vaisseaux de guerre, rentrent et nous fassent la loi.

Administrateurs municipaux, juges de paix, descendez dans votre conscience : êtes-vous amis de la république, de la gloire nationale? êtes-vous dignes d'être les magistrats de la grande nation? Faites exécuter les loïs avec exactitude, et sachez que vous serez responsables du sang versé sous vos yeux; nous serons vos bras, si vous êtes à la constitution et à la liberté; nous serons vos ennemis, si vous n'êtes que les agens de la cruelle réaction que soudoie l'or de l'étranger.

BONAPARTE.

Aux marins de l'escadre du contre-amiral Brueys.

Camarades, les émigrés s'étaient emparés de la tribune nationale.

Le directoire exécutif, les représentans restés fidèles à la patrie, les républicains de toutes les classes, les soldats, se sont ralliés autour de l'arbre de la liberté: ils ont invoqué les destins de la république....., et les partisans de la tyrannie sont aux fers.

Camarades, dès que nous aurons purifié le continent, nous nous réunirons à vous pour conquérir la liberté des mers : chacun de vous aura présent à sa pensée le spectacle horrible de Toulon en cendre, de notre arsenal, de treize vaisseaux de guerre en feu; et la victoire secondera nos efforts.

Sans vous, nous ne pourrions porter la gloire du nom français que dans un petit coin du continent; avec vous, nous traverserons les mers, et la gloire nationale verra les régions les plus éloignées.

BONAPARTE.

Milan, le 29 messidor an 5 (17 juillet 1797).

Au général Clarke.

Je reçois dans l'instant votre lettre du 23 messidor : comme je vois que les choses en sont toujours au même point, j'attendrai, pour me rendre à Udine, l'arrivée du tant désiré M. Baptiste.

Je vous ai fait passer, par un courrier, les dernières nouvelles de Paris : j'en attends un autre à chaque instant. Les affaires se brouillent de plus en plus, et on ne peut presque plus douter que ce ne soit l'effet des machinations de l'étranger pour entraver les négociations.

Demain, nous célébrons ici la fête de l'armée. Je vous envoie l'imprimé que j'ai fait passer à Udine et à toutes les divisions de l'armée, ne pouvant m'y rendre moi-même.

Dès que vous m'aurez annoncé l'arrivée du secrétaire de légation, M. Baptiste, je partirai sur-le-champ pour Udine. BONAPARTE.

Au général Clarke.

Il est difficile, je crois, de mettre en doute aujourd'hui que l'empereur veut gagner du temps : quel en est le motif? Il est difficile de l'imaginer, à moins que de

le voir dans les journaux royalistes, le club de Clichy et la rentrée des émigrés. Je l'ai dit positivement au gouvernement; il me semble qu'il est aisé de fermer le club de Clichy, de briser toutes ses presses, et de faire arrêter une douzaine d'émigrés : cela seul peut nous assurer la paix.

Croyant que je devais partir pour Udine, j'étais revenu à Milan, où il fait une chaleur affreuse. Je suis bien fâché d'avoir quitté actuellement Montebello.

Si M. Baptiste n'est pas arrivé lorsque vous recevrez ce courrier, je suis d'avis que vous pressentiez ces messieurs les plénipotentiaires par une lettre courte et ferme, que vous leur déclariez qu'il est notoire qu'on vous joue, que S. M. rompt les préliminaires, et qu'elle sera responsable, aux yeux de l'Europe, des suites funestes qu'aura pour l'humanité la guerre cruelle qui va recommencer.

Il paraît que les négociations de Lille sont commencées.

Si jamais il était possible de conclure la paix avec l'Angleterre, il faudrait que l'empereur se souvînt de sa mauvaise foi.

Les choses vont parfaitement ici et à Gènes.

BONAPARTE.

Milan, le 30 messidor an 5 (18 juillet 1797).

Au général Clarke.

Je reçois à l'instant même, citoyen général, votre lettre du 28. J'espère en recevoir une demain avec le

récit de l'entrevue que vous aurez eue avec M. de Gallo, cela me décidera à partir : je passerai par Vérone, Vicence, Padoue et Trévise, où je passerai la revue de ces quatre divisions.

Tout est ici fort tranquille. J'ai reçu de nouveaux ordres du directoire pour réunir Bologne et Ferrare avec les Cisalpins ; j'ai pris le *mezzo termine* de laisser ces pays maîtres de faire ce qu'ils voudront, puisque nous avons reconnu l'indépendance des républiques cisalpine et cispadane. S'ils veulent se réunir, nous ne pouvons pas les en empêcher : j'ai préféré ce parti, quoiqu'il puisse entraîner quelques inconvéniens, à celui de donner un ordre de réunion.

Ce courrier-ci ne partira que lorsque la poste sera arrivée, afin de vous envoyer vos lettres, si vous en avez, et les principaux journaux.

J'ai fait partir hier, par un courrier extraordinaire, copie de la lettre que vous m'avez écrite ; je fais partir à l'instant même votre dernière.

Je joins ici copie de la lettre que j'ai écrite au directoire en envoyant l'une et l'autre.

Comme vous le verrez, je me suis lancé très-avant et mis très-volontiers en butte à toutes les factions. Cela serait très-mal calculé, si je trouvais dans l'ambition et l'occupation de grandes places ma satisfaction et le bonheur ; mais ayant placé de bonne heure l'une et l'autre dans l'opinion de l'Europe entière et dans l'estime de la postérité, j'ai pensé que je ne devais pas être arrêté par tous ces calculs et ce grand tapage des factions : je vous avoue cependant que je désire bien de rentrer dans la vie privée ; j'ai payé ma part. BONAPARTE.

Milan, le .... thermidor an 5 (.... juillet 1797).

Au général Clarke.

Vous trouverez ci-joint les deux notes que vous devez remettre à messieurs les plénipotentiaires, je vous envoie en conséquence deux morceaux de papier signés en blanc.

Talleyrand a remplacé Ch. Lacroix : Hoche, Petiet, François de (Neufchâteau), Bénezech, Pléville, Truguet, Lenoir la Roche, Cochon, Merlin et Ramel restent.

D'après ce que disent quelques journaux, il paraît qu'il y a eu quelques divisions entre Carnot et Barthélemi : d'un côté est Barras ; Rewbell et Laréveillère Lépaux de l'autre.

Le Piémont est en pleine insurrection, j'attends à chaque instant un courrier de Paris. BONAPARTE.

Vicence, le 2e thermidor an 5 (7 août 1797).

Au général Clarke.

J'étais hier au moment de partir pour vous rejoindre à Udine, lorsqu'il est arrivé chez moi M. Romeuf qui m'a apporté votre lettre, monsieur le général, et celle de M. le directeur Barthélemi. Le rapport que M. Perret vous aura fait sur ce qui regarde la délivrance de M. de la Fayette et des autres détenus d'Olmutz, vous aura prouvé, monsieur le général, que S. M. I.

était déjà décidée à faire transmettre lesdits prisonniers à Hambourg, pour que de là ils puissent se rendre où ils voudront hors de l'Allemagne. M. Romeuf, en conséquence, partira d'ici à quelques jours pour Hambourg, et je m'en vais écrire à mesdames de Pusy et de Maubourg de s'y rendre de même, vu que le départ desdits prisonniers aura lieu sous peu de jours.

Au reste, je suis fâché, M. le général, que l'arrivée de cet officier va retarder mon départ de quelques jours. Le contenu des notes que vous avez fait passer à M. le comte de Meerveldt en dernier lieu, et que ce général a remises à M. le baron de Thugut par cette même occasion, a été si inattendu ici, et particulièrement après la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser tout de suite après mon arrivée à Vienne, qu'il est indispensable que j'attende qu'elles soient mises sous les yeux de S. M. l'empereur, et que je connaisse ses intentions à cet égard. Ce retard ne saurait pas nous être imputé, mon général, après que je vous ai fait connaître de la manière la plus positive la détermination et l'empressement de S. M. I. de conclure la paix définitive au plus vite et séparément à Udine.

Je me flatte au surplus que les bonnes dispositions que vous apportez, mon général, à finir une bonne fois cet ouvrage salutaire, compenseront le désagrément et le retard actuels. Acceptez, en attendant, les assurances du plus profond respect et de l'attachement, etc.

Le marquis DE GALLO.

Vienne, le 25 thermidor an 5 (12 août 1797).

Au général Clarke.

Vous avez été instruit par M. Perret que les trois prisonniers détenus à Olmutz auraient été déjà mis en liberté, si l'on avait déterminé l'endroit où l'on devait les conduire et les remettre. On a témoigné que l'on ne pouvait les recevoir ni en Italie, ni en France, ni même au delà du Rhin, ni peut-être en Hollande; et de son côté M. de la Fayette a paru insister à vouloir retourner en France. J'ai fait part de ces difficultés à M. Romeuf, qui m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je puis vous assurer que, depuis quelque temps déjà, il n'a pas existé d'autre obstacle à la délivrance de M. de la Fayette et des autres prisonniers d'Olmutz.

Je pense, monsieur, que, d'après ce qui en dernier lieu a été concerté ici avec M. Perret, vous pouvez vous entendre avec le consul des Etats-Unis d'Amérique à Hambourg, à l'effet que les prisonniers soient conduits dans cette ville, et lui soient remis pour qu'il veuille bien les faire embarquer. Ils sortiront par ce moyen de l'Allemagne, où vous sentez, monsieur, qu'ils ne peuvent pas rester, et ils n'iront point dans les endroits où vous dites qu'ils ne peuvent être reçus : ce qui conciliera vos difficultés et les nôtres. Je ne doute pas que M. Romeuf, à qui il a été donné un passeport pour se rendre à Hambourg, ne s'emploie avec succès auprès du consul de l'Amérique pour accélérer l'arrangement de cet ob-

jet, sur lequel d'ailleurs, ainsi que sur notre désir sincère de le voir terminer au plus tôt à votre satisfaction, M. de Gallo vous fournira toutes les explications que vous pourrez lui demander.

Recevez, M. le général, l'assurance de mes sentimens très-distingués d'estime et de considération.

Le baron DE THUGUT.

Le 12 thermidor an 5 (30 juillet 1797).

Lettre anonyme adressée au général en chef Bonaparte.

Je ne connais point vos projets, général; mais depuis que je vous connais je m'intéresse à vous et à votre gloire, et depuis que vous vous êtes fait un grand nom, mon attachement s'est encore accru par l'admiration que les hommes de génie inspirent à ceux qui savent les apprécier, et j'ose m'entretenir aujourd'hui avec vous sur ce qui vous reste à faire.

Vous vous trouvez dans une si grande alternative, que, tout intrépide que soit votre caractère, vous devez être incertain du parti que vous avez à prendre, quand il vous faut choisir entre l'estime ou la haine, la gloire ou la honte, un grand pouvoir ou une nullité qui vous conduirait à l'échafaud; enfin entre l'immortalité d'un grand homme, ou celle d'un factieux puni.

Vous avez trois partis à prendre: le premier est de retourner en France et d'y vivre en simple citoyen; le second est d'y rentrer à la tête de votre armée et d'y

devenir chef de parti ; le troisième est celui que je vous proposerai après avoir discuté les deux autres.

Le premier parti, qui n'a réussi qu'à Sylla, ne vous réussirait pas au milieu des troubles où nous vivons : les gens envieux de votre gloire ; les hommes de toutes les factions, qui ne vous pardonneraient pas le refus de seconder leurs projets ; cette autre classe d'hommes que vous avez exaspérée par vos victoires, tous se réuniraient pour vous faire succomber, et ne se vengeraient que par votre supplice. Vous avez entrepris une carrière d'autant plus difficile, qu'il faut la parcourir toute entière, ou mourir honteusement si l'on s'arrête.

Le second parti me paraît trop odieux pour que je croie devoir employer de grands efforts pour vous dissuader : Bonaparte n'ira pas ternir sa gloire auprès du crime, s'associer à des gens teints du sang de leurs concitoyens et de leurs parens, à des mangeurs d'hommes, et partager leurs forfaits passés et futurs : assez longtemps la France a été déchirée par leurs mains ; elle commence à respirer. Loin de troubler cette tranquillité naissante qu'on vous doit en partie, vous devez chercher au contraire à la consolider. Après avoir été le fléau des ennemis de la France, vous iriez y porter la guerre civile, et peut-être y trouver la fin de vos victoires, la honte et la mort : car vous auriez à combattre des Français et des Français armés par le désespoir ! Non, general, vous ne seconderez pas en ce moment les vues ambitieuses de quelques généraux et officiers de votre armée, plus jaloux du pillage et du pouvoir, que de la liberté et de l'égalité, qui n'est pour eux qu'un

prétexte, et qui, après avoir saccagé l'Italie, brûlent de porter également la flamme, le fer et la cupidité dans leur pays: vous devez trop les connaître et les mépriser.

Un homme tel que vous doit faire une fin plus digne de ses heureux commencemens, voici ce que je propose.

Formez de l'Italie un grand empire; que ce nouvel état prenne un fort ascendant dans la balance de l'Europe; qu'il tienne un milieu entre l'Empire et la France, et établisse entre ces puissances un équilibre parfait en se déclarant contre celle qui voudrait opprimer l'autre. Soyez le chef de cet empire; gardez à votre solde une grande partie de l'armée française pour contenir les différens peuples et assurer l'exécution de ce plan. La France vous devra l'éloignement de cette armée qu'elle ne pouvait entretenir qu'avec peine, et dont l'esprit troublerait sa tranquillité. Elle vous devra la paix, et vous aurez mérité son estime et son admiration. Soyez son plus fidèle allié: il est d'autant plus utile au gouvernement actuel de seconder vos projets, que vous vous servirez mutuellement de soutien. Vous pourrez aussi devenir redoutable par vos forces maritimes, et disputer par la suite l'empire de la mer aux Anglais, ou au moins les chasser entièrement de la Méditerranée.

Cette entreprise, digne de vous, général, et dont je ne détaille pas tous les avantages, qui vous frapperont au premier aperçu, est la seule qui puisse mettre le sceau à votre gloire, ramener une paix durable en France, procurer de la stabilité à son gouvernement, et, en vous élevant au faîte des grandeurs, vous fasse encore bien mériter de la patrie.

Adieu, général, personne ne vous souhaite plus de succès que moi ; ne voyez en moi qu'un homme qui aime son pays et qui vous aime.

Paris, le 22 thermidor an 5 (9 août 1797).

Au général en chef.

Malgré les accidens multipliés qui m'ont accompagné dans la route, je n'en ai pas éprouvé qui m'ait retardé au-delà du temps nécessaire pour connaître l'esprit public du jour, des diverses villes où j'ai séjourné quelques heures ; enfin, je suis arrivé à Paris, le 18, en bonne santé. Je dois aux circonstances dont j'ai profité, l'occasion d'avoir pu convaincre le directoire, par des preuves matérielles, que la contre-révolution s'opérait dans la république par les administrations civiles et militaires, par les agens de l'étranger, et par les réfractaires, que la protection visible du gouvernement laisse paisiblement dans leurs foyers. Ce n'est pas que le nombre des amis de la liberté ne soit considérable : Chambéry m'en a offert un exemple bien agréable, quoique le général Kellermann ait donné des signes d'improbation, tant à la masse des patriotes qui avaient donné des témoignages d'empressement pour venir au devant de moi, sur la route de Montmeillant, qu'aux officiers, et à la musique de la troupe de ligne, en garnison à Chambéry, qui sont venus donner une fanfare et récréer les républicains avec des airs patriotiques. Les diverses plaintes qui ont éclaté contre le général

Kellermann et les officiers de son état-major, me sont un sûr garant qu'il fait beaucoup de mal en sa qualité de général en chef. Le directoire, frappé du récit vrai que mon honneur et l'amour de mon pays m'ont dicté, va arrêter la suppression de l'armée des Alpes, et la réunir à celle d'Italie.

Le directoire m'a accueilli avec des témoignages d'estime et de considération : il a exigé que je lui fisse part de mon opinion sur l'état actuel où se trouve la France, et sur les moyens que je croyais devoir être employés pour obvier aux suites funestes d'un déchirement prochain. Je l'ai fait avec la franchise et l'énergie que vous me connaissez. Le ministre de la guerre, qui m'y avait présenté, a été témoin de tout : le directoire, après mon départ, a pris sur-le-champ un arrêté qui me nomme commandant de la dix-septième division militaire et m'a assuré qu'il seconderait de tout son pouvoir, le succès que je me promets, de rétablir l'ordre et de faire respecter le gouvernement.

Paris flotte entre la crainte et l'espérance ; les factieux sont en petit nombre, et les émigrés, leur espoir, décampent à toutes jambes, depuis que les journaux ont annoncé ma promotion à la dix-septième division ; il restera aux royalistes la honte d'avoir conçu des projets vains et infructueux, aux républicains une énergie solide, qui montrera à l'Europe qu'on peut comprimer un instant les amis de la liberté, mais non pas la détruire. Les adresses de l'armée d'Italie ont produit le meilleur effet : déjà votre proclamation avait arrêté la secousse de Clichy, qui ne tendait à rien moins qu'à

mettre trois membres du directoire en accusation : leur ton a baissé, et, comme c'est leur usage, ils ont fait le plongeon derrière la toile ; cependant leur marche audacieuse laisse des traces trop sensibles de leurs projets royaux, pour qu'on oublie l'attentat fait à la constitution et à la liberté.

Paris fourmille de pamphlets et de placards plus inconséquens les uns que les autres : c'est une arme trop faible pour en espérer quelque avantage.

L'armée d'Italie aura sauvé la patrie. Il est définitivement arrêté de renouveler les généraux qui commandent dans l'intérieur, ainsi que les autorités constituées, tous dévoués au système royal de Clichy. Pour cet effet, général, il faut vous hâter de recueillir et d'envoyer par un officier de confiance toutes les pièces trouvées à Venise, Vérone et autres lieux ; elles donneront lieu à demasquer les traîtres et à provoquer leur supplice : c'est au directeur Barras qu'il faut les adresser.

L'harmonie qui règne parmi tous les chefs et sous-chefs du parti royaliste annonce une combinaison profonde et très-étendue des moyens qui allaient être mis en usage, si les trois membres du directoire n'avaient pris sur eux de gouverner avec fermeté et prudence ; sous peu, général, je vous ferai part des nouveaux résultats des opérations de réforme projetées.

Je crois important, citoyen général, que vous offriez au directoire, sous le prétexte que vous jugerez à propos, l'envoi d'une colonne de 3 à 4000 hommes répartis sur trois points différens ; savoir, une dans le département du Var, par le col de Tende ; une autre par

Briançon, sur l'Isère et la Drôme ; et l'autre par Chambéri, sur les environs de Lyon, vers Villefranche et Roanne. La marche de cette force produira le meilleur effet et n'affaiblira pas l'armée.

Alors les Pichegru et les Willot et compagnie n'auront aucun point d'appui dans cette partie de la république sur laquelle ils comptent, et les patriotes y jouiront du repos qu'ils n'eussent jamais dû perdre.

Permettez, citoyen général, que je vous occupe un moment de moi, et que je vous exprime le regret que j'éprouve de n'être plus dans ma division. Je vous déclare que si je pouvais balancer entre le salut de mon pays et mon penchant, je volerais la rejoindre ; mais je me suis réservé que, si la guerre continuait, j'appartenais tout entier a l'armée d'Italie, vers laquelle mes affections sont fixées. Veuillez me dédommager de l'absence où j'en suis, par une correspondance régulière et secrète. Songez, citoyen général, que le salut de la république est entre nos mains, et que votre fermeté et notre courage, dirigés par notre pureté d'opinion et d'action, sont seuls capables de la tirer du précipice affreux que lui ont creusé l'hypocrisie, la perfidie et l'habitude du crime des agens du trône et de l'autel. AUGEREAU.

Paris, le 25 thermidor an 5 (12 août 1797).

Au général en chef.

J'ai de bonnes raisons, je vous assure, pour accorder mon silence d'un an avec ma lettre d'aujourd'hui.

Oui, quelque prix que j'attache à l'amitié dont vous avez bien voulu quelquefois m'accorder l'assurance, je n'ai craint ni de l'altérer ni de la compromettre un instant, en vous épargnant l'ennui d'une lettre au milieu de tant de monde et de tant d'hommages mérités.

Je me suis donc refusé le plaisir de vous écrire pendant tout le cours de vos étonnantes prospérités ; je n'ai pas trouvé ma voix assez forte pour se rendre l'écho de la France, de l'Europe, du monde entier, en adressant poste par poste, et victoire par victoire, à notre immortel Bonaparte des félicitations de reconnaissance qui se seraient élancées de trop loin vers son génie, ses talens prodigieux et leur immense résultat. Connu de vous comme je crois l'être, je crois aussi qu'en me taisant je n'en étais pas moins classé par vous au nombre des hommes dont l'enthousiasme pour les choses grandes et utiles à la patrie passe la portée des plus brillans éloges et des phrases les plus pompeuses.

Mais, aujourd'hui que les voix se comptent dans notre malheureux et ingrat pays ; aujourd'hui que tant d'indignes repoussent l'éclat que réfléchit sur tous les Français le nom glorieux de Bonaparte ; aujourd'hui que la constitution et la liberté semblent avoir tant besoin de secours et d'appui, c'est à ceux qui voient dans Bonaparte et son armée toutes les ressources de la puissance et toutes les garanties de la vertu ; c'est à ceux qui, quoique loin de lui, mais comme tous les braves qui l'entourent, ont juré et jurent encore de vivre pour la république, ou de mourir en la sauvant ; c'est à ceux-là qu'il appartient aujourd'hui de se faire recon-

naître, de s'adresser à lui, de rappeler leurs titres à son souvenir, à son estime, à sa confiance.

J'ai vécu long-temps dans mon *Citeaux*, depuis votre départ de la France, mais depuis trois mois le mécontentement, l'inquiétude, la pénible situation des républicains, m'ont fait arriver à Paris, et j'y demeurerai tant que durera la crise actuelle: j'espère depuis quelques jours; je vois enfin se déployer la fermeté du directoire et la timide incertitude de ses lâches ennemis. Veulent-ils s'entourer de force, celle de l'opinion leur échappe ici, et même lorsqu'elle semblait être pour eux, ils désespéraient de faire agir des bras.

Mais, alors même que le gouvernement ne serait pas ouvertement attaqué, que sa situation et la nôtre seraient encore plus délicates et plus incertaines, combien de mesures de vigueur et de régénération il devrait prendre pour réparer, en six mois, les malheurs, les fautes et les crimes d'une année; et ces six mois sont maintenant les seuls qui lui restent pour arracher à jamais de l'avenir toutes les chances de la royauté.

CHAUVELIN.

Paris, le 25 thermidor an 5 (12 août 1797).

Au général en chef.

Les choses sont toujours à peu près dans la même situation qu'à l'époque de ma lettre du 22; cependant le parti républicain s'enhardit, et les clichiens, intimidés, bien convaincus que l'instant des coups de vi-

gueur est passé, ont repris leur système plus lent et plus sûr sans doute de désorganisation. Les lâches! bien assurés de faire beaucoup plus en gagnant du temps, ont voulu entrer en composition; mais la majorité du directoire est trop éclairée sur leurs intentions, et trop résolument déterminée à sauver la patrie, pour capituler avec eux. Aujourd'hui, leur embarras redouble. Ils commencent à cesser de compter sur Carnot, et se défient singulièrement et se plaignent hautement de la faiblesse de caractère de Pichegru.

Il est dommage qu'on ne puisse pas croire à Carnot sur parole, car on a remarqué de fort bonnes choses dans le discours qu'il a prononcé lors de la célébration de la fête du Dix août. A propos de cette cérémonie, j'étais déjà en fonctions, et je puis vous certifier que, depuis la belle époque de la révolution, on n'avait pas vu un aussi grand concours de peuple au Champ de Mars.

Ma présence importune tellement ici les conspirateurs, qu'ils ont un rapport déjà prêt pour faire décréter la résidence de l'état-major de la quinzième division au-delà du rayon constitutionnel.

Un autre projet qui les occupe maintenant, et qui prouve combien ils ont peur, et la perfidie de leurs desseins, c'est celui du déplacement du corps législatif; le choix du lieu les divise: ils voudraient fort, Lyon, mais nous en sommes si proche! Ils se décideront pour Rouen. L'agitation de ces messieurs n'est pas concevable: il y en a plus de soixante qui découchent chaque nuit, d'autres payent des soldats pour les garder. Il est sorti de Paris, depuis huit jours, une quantité prodi-

gieuse d'émigrés, de prêtres et d'autres gens de pareil acabit.

Pour moi, j'observe et j'agis: je cours sans cesse du directoire chez le ministre de la police et de chez celui-ci au directoire; je les encourage, je les excite, je les anime, et je fais en sorte de hâter un peu leurs résolutions: l'instant leur paraît décisif, ainsi qu'à moi, je ne sais qui les oblige à temporiser; il est bien certain que si l'esprit public n'est pas régénéré avant les prochaines élections, tout est perdu, et la guerre civile deviendra notre seule et dernière ressource. L'harmonie qui règne entre les trois directeurs, la profonde connaissance qu'ils ont de nos maux, me fait tout espérer: dans tous les cas, quoi qu'il survienne, comptez que je représenterai dignement ici la brave armée d'Italie. Je vous prie de me donner de vos nouvelles aussi souvent que vous le pourrez.

Au reste vous vous serez déjà aperçu que l'arme principale du parti contre-révolutionnaire est d'entraver le directoire, en lui ôtant toute ressource financière.

Cette circonstance me gêne singulièrement en mon particulier, car vous n'ignorez pas que la police de Paris se fait difficilement sans argent, et que rien ne s'y opère sans ce mobile; voyez s'il ne vous serait pas possible de m'indiquer quelque moyen pour en avoir: la chose est urgente et indispensable. AUGEREAU.

Paris, le 29 thermidor an 5 (16 août 1797).

Au général en chef.

J'organise en ce moment une police particulière sans aucun moyen pécuniaire; mais comptant, comme j'ai eu le plaisir de vous l'écrire le 25 du courant, que vous me procurerez quelques ressources, j'engage des personnes précieuses pour cette opération, sur la confiance que j'ai en vous à cet égard. Déjà j'ai obtenu des renseignemens excellens qui me font espérer une moisson curieuse et efficace pour déjouer les projets des ennemis de la liberté; cet article est un des mobiles les plus puissans pour découvrir et couper le fil des conspirations. Les choses sont à Paris dans un état de versatilité si constante, qu'il est impossible de pouvoir statuer quelque chose de positif du soir au lendemain; les diverses autorités, guidées par la crainte, la pusillanimité, et aigries par des rapports astucieusement divulgués, présentent un tableau affligeant pour le citoyen paisible et le patriote : car l'ennemi de la liberté et des lois profite de cette fluctuation dans le conseil et dans le directoire, pour hâter le succès de ses projets liberticides. Au milieu de ce chaos, la force armée se conserve dans un bon esprit à quelques écarts près, commis par des individus qu'entraîne l'ardeur d'un patriotisme irréfléchi; ce qui fournit matière à déclamation contre le militaire, à MM. les journalistes royaux.

Le changement qu'opère tous les jours la majorité du directoire dans les autorités civiles et militaires des

départemens, nous fait espérer que l'ordre renaîtra de la fermeté du gouvernement bien connue et bien prononcée. Elle soutiendra les républicains si longtemps opprimés, dans l'attitude imposante qu'ils commencent à prendre, et que les émigrés rentrés et disseminés dans la république cherchent à faire évanouir par toutes sortes de crimes : ce sont les seuls ennemis énergiques que nous croyons rencontrer en opposition ouverte ; leur nombre n'est pas si grand qu'on veut bien nous le faire croire, cependant nous sommes en mesure. Le général Dommartin commande l'artillerie ; quelques officiers généraux, tels que les généraux Verdier et Guillet, sont employés dans le commandement de la place et de la division.

L'électeur de Hesse-Cassel écrit confidentiellement à son neveu le général de Hesse, que l'empereur ne fera pas la paix, par la raison qu'elle ne paraît pas être du goût de Clichy, qu'il croit tenir la haute main sur Paris et sur les deux conseils.

La commission des inspecteurs de la salle étend ses pouvoirs à force de décrets, qui lui accordent une telle latitude, que cette commission ressemble assez à celle des Douze avant le 31 mai : il faut espérer que les événemens ne se ressembleront pas.

Je vous réitère, général, la demande que je vous ai faite pour mon frère, afin qu'il entre dans un régiment de troupes à cheval : j'apprends qu'il est encore à l'état-major de Verone. AUGEREAU.

Paris, le 30 thermidor an 5 (17 août 1797).

Au général en chef.

Je ne vous entretiendrai pas, mon cher général, du prétendu danger que court en ce moment la république. Si ces dangers ne sont pas nuls, ils sont au moins centuplés par la peur; la peur fait prendre de part et d'autres des mesures extravagantes, et c'est dans ces mesures qu'est le véritable péril. Pour les spectateurs, il y a de quoi rire de ces terreurs paniques et réciproques : on peut dire que les deux factions ont le cauchemar: chacune d'elles s'arme pour combattre des moulins à vent. La seule chose à craindre c'est que, lorsqu'elles seront armées sans savoir pourquoi, elles ne se trouvent en présence et ne se battent réellement; mais on commence à s'éclairer; la peur a fait le mal, la peur sera le remède.

J'ai vu plusieurs fois votre aide-de-camp Lavalette, pour lequel vous m'avez écrit: c'est un homme d'esprit, qui m'a paru fort sage, et je serai fort aise s'il m'est possible de faire quelque chose pour lui.

Ce qui, à travers l'exaltation et les folies de nos don Quichottes, fixe l'attention des hommes raisonnables qui veulent enfin un terme aux maux de leur patrie, c'est l'expectative de la paix. Tous, mon cher général, ont les yeux fixés sur vous; vous tenez en vos mains le sort de la France entière : signez la paix et vous la faites changer de face, comme par enchantement. Je sais quelles sont à cet égard vos bonnes intentions; je sais que c'est la mauvaise foi seule de l'empereur qui a re-

tardé un événement si désirable; mais puisque enfin l'empereur semble vouloir se rapprocher et conclure séparément, ne laissez pas s'échapper l'occasion. Ah! croyez-moi, mon cher général, il est temps de couronner vos travaux militaires; faites la paix, il ne vous manque plus que ce genre de gloire: ne remettons pas la république en problème, songez qu'elle en sera toujours un jusqu'à la paix. Dussiez-vous la faire sur les seules bases du traité préliminaire de Léoben, concluez-la: elle sera encore superbe; elle le sera aussi pour l'empereur, à la vérité, mais qu'importe? la paix pourrait-elle être solide si elle était onéreuse pour lui? L'empereur ne devient-il pas notre ami naturel et forcé par sa position géographique, du moment que la pomme de discorde qui était dans les Pays-Bas se trouve enlevée? D'ailleurs son agrandissement ne donne-t-il pas de jalousie à ses voisins, à la Russie, aux Turcs, au roi de Prusse; ses nouvelles possessions ne lui suscitent-elles pas des embarras qui l'empêcheront longtemps de s'occuper de nous? Je ne vois qu'une seule précaution essentielle à prendre, c'est de vous ménager l'occupation de l'Italie pour le plus long-temps possible, et, en tout état de cause, ne consentir à l'évacuation qu'après le traité fait et ratifié avec François II, tant en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême, qu'en sa qualité d'empereur et de chef de la confédération germanique. En un mot, vous devez rester maître du pays jusqu'à ce que la paix continentale ait lieu de fait. Il me semble que cela se peut faire aisément, et alors, mon cher général, venez jouir de la bénédiction du peuple français tout entier

qui vous appellera son bienfaiteur ; venez étonner les Parisiens par votre modération et votre philosophie. On vous prête mille projets plus absurdes les uns que les autres ; on ne peut pas croire qu'un homme qui fait de si grandes choses puisse se réduire à vivre en simple citoyen. Quant à moi, je crois qu'il n'y a que Bonaparte redevenu simple citoyen qui puisse laisser voir le général Bonaparte dans toute sa grandeur.

Croyez-moi, mon cher général, le plus sûr et le plus inviolable de vos amis. CARNOT.

Paris, le 4 fructidor an 5 (21 août 1797).

Au général en chef.

J'ai vu en passant à Chambéry, mon général, le général Kellermann ; je lui ai donné connaissance de vos notes : il m'a répondu, 1°. que le dépôt de la vingt-unième demi-brigade était parti pour l'Italie, et qu'il devait être rendu à Milan ; 2°. que votre chef d'état-major n'avait qu'à donner l'ordre au bataillon de la soixante-dix-neuvième demi-brigade de partir, qu'il n'y voyait aucune difficulté ; il m'a dit ne pouvoir se défaire du peu de cavalerie qu'il avait à Lyon ; il a dû vous écrire à ce sujet ; il vous enverra des sabres, mais il lui faut de l'argent.

J'ai trouvé l'esprit républicain fortement attiédi. Depuis ma traversée dans l'intérieur, la contre-révolution se fait dans les esprits ; les lois sont sans vigueur ; les émigrés rentrent, les tribunaux en acquittent une par-

tie et ne recherchent point les autres. Il y a, d'après le dire de plusieurs députés, un parti bien décidé dans les cinq-cents pour rétablir la royauté. Un second parti médite un mouvement pour déjouer cette faction; mais, s'il a lieu, la commotion sera terrible, et il ne sera plus possible à ceux qui l'auront dirigée, de la maîtriser. A travers ce flottement est une classe d'hommes qui craint autant l'anarchie que le royalisme. Celle-là ne dit pas grand'chose, elle se montre fort peu, mais elle attend l'instant nécessaire pour anéantir les deux l'un par l'autre. Ces hommes appliquent toujours des calmans aux événemens qui se préparent, et ils gagnent du temps, de manière qu'en éloignant l'explosion d'un jour à l'autre, le gouvernement s'affermira pour peu qu'il mette de règle dans sa conduite.

Les cinq-cents craignent le directoire, cela suffit pour que ce dernier ait le dessus; mais il faut pour cela qu'il tire partie des circonstances, qu'il ait l'adresse d'en faire naître, et qu'il effraie au moins par les apparences les membres qui marchent au rétablissement du trône d'une manière épouvantable. Pichegru paraît être le point de mire de ces messieurs; il est flagorné, cajolé, pomponné, on a l'air de se jouer de lui; mais dans le fait, le parti qui le lance, sait parfaitement qu'il est un homme fort ordinaire. Pichegru a la bassesse d'abandonner la cause des républicains, il met les hommes à la place des choses; on a tenté vainement de le convertir: pressé de s'expliquer, il a répondu bêtement sans logique, et avec le ton d'un homme gonflé

d'orgueil, qui s'imagine déjà que son nom seul vaut une armée : le pauvre homme, hélas ! il n'est pas fort.

La glace est rompue, il est connu maintenant, ses anciens amis l'abandonnent, il perd tous les jours de sa réputation colossale. Je l'ai vu chez Kléber avec plusieurs généraux du Nord, nous nous sommes à peine parlé ; il a été sans doute instruit de la manière dont je m'expliquais sur son compte, il s'est tenu dans une extrême réserve, et moi aussi.

Trois généraux sont sur les rangs pour commander la garde du conseil des cinq-cents ; le premier est Kléber, le second Desaix, le troisième Serrurier. Tout le monde a senti qu'un semblable commandement ne flatterait aucun de ces trois généraux, chacun a dit son mot, et le dernier raisonnement est celui-ci : ces trois personnages ont de la réputation, dans un mouvement ils seraient utiles pour rallier autour du corps législatif beaucoup de soldats et d'officiers des armées où ils ont servi. Kléber n'acceptera pas ; républicain par philosophie, il rit de l'embarras des uns et de la maladresse des autres. Mais si jamais la commotion a lieu, Kléber mettra la tête à sa fenêtre pour regarder les deux partis, et il ira se ranger où seront les cocardes tricolores ; il désire voir vos champs de gloire, je l'emmènerai avec moi, il sera enchanté de connaître l'homme dont il a si souvent admiré les hauts faits, dans les drapeaux pris et les prisonniers faits, mais plus encore dans la direction des rênes du gouvernement.

Paris est un séjour horrible pour l'homme d'honneur. Je m'y ennuie déjà à mourir, j'en partirai sous peu, je

travaillerai à vous envoyer de la cavalerie, et, s'il est possible, la division Richepanse. Carnot est convaincu que, si les opérations guerrières recommencent, il vous faut un renfort dans les deux armées. J'en parlerai demain à Barras et à Reubell ; je vous salue et je vous aime autant que je vous estime. BERNADOTTE.

Turin, le 24 fructidor an 5 (7 août 1797).

Au général en chef.

Le chevalier Borghèse, m'ayant fait passer la lettre que vous lui avez écrite, le 4 fructidor, touchant la disposition et la marche de la division des troupes du roi, qui a été mise à vos ordres, je me suis empressé de la mettre sous les yeux du roi sans le moindre délai. S. M., toujours fidèle à ses engagemens, sans s'arrêter aux changemens des circonstances survenues qui lui en rendent l'accomplissement difficile et même dangereux, n'a pas hésité à ordonner que les troupes qui sont aux ordres du général Fontaignieux se réunissent de nouveau dans les cantonnemens qu'elles occupaient, au plus tôt possible, sans s'exposer aux inconvéniens dont vous parlez dans votre lettre. En m'ordonnant ensuite de vous en informer directement, S. M. a jugé à propos de charger son ambassadeur à Paris d'en faire part au directoire, pour en avoir ses délibérations, ou sur la ratification du traité d'alliance, ou sur un nouvel accord aux conditions les plus équitables dont la première serait la garantie intérieure et extérieure de ses états.

Le roi a d'autant plus pris ce parti, qu'il l'a vu avec plaisir proposé par vous-même au marquis de Saint-Marsan, et il ne peut pas douter par conséquent qu'il ne soit pleinement approuvé de vous. A l'arrivée des réponses de Paris, qu'on a tout lieu de croire conformes aux vues communes, les troupes du roi seront dans le cas de marcher.

Le chevalier Borghèse, que le roi vient de nommer ministre auprès de la république cisalpine, vous donnera les autres éclaircissemens que vous souhaitez à l'égard des troupes.

Je me borne donc à vous prier instamment, général, de ne pas perdre de vue l'objet des rassemblemens sur les frontières de Gênes et de Milan, et tout ce qui peut contribuer à garantir le roi vis-à-vis des deux républiques. Ce point est d'un intérêt majeur et commun.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. DAMIAN de PRIOCCA

Paris, le 7 fructidor an 5 (24 août 1797).

Au général en chef.

Comme je vous l'avais annoncé par ma dernière, le directoire vient de porter le scalpel de la réforme sur les généraux qui commandaient dans l'intérieur. Les généraux Canuel à Lyon, Hacquin à Montpellier et Lamer à Perpignan, ont reçu l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie; ils sont remplacés par le général Petit-Guil-

laume à Montpellier, Pouget de Suze à Lyon, et le général Morlot, de l'armée de Sambre-et-Meuse, à Perpignan.

Les autorités constituées des départemens et des municipalités sont et seront successivement remplacées par des hommes pleins d'énergie, et sincèrement attachés à la constitution.

Vous devez être instruit que l'armée des Alpes, ainsi que son général, sont sous vos ordres, comme faisant partie de celle d'Italie.

Le général Bernadotte est arrivé ici depuis trois jours, et y a été accueilli avec des démonstrations de surprise et de crainte; cependant il a vu les Pichegru, Kléber et le ministre de la guerre; il paraît vouloir repartir sous peu : j'ignore le motif qui l'a attiré à Paris et s'il l'y retiendra long-temps; les patriotes le voient avec plaisir, et je me plais à croire qu'il justifiera par sa conduite la bonne opinion qu'ils ont conçue de lui.

Il est très-instant, général, de faire avancer les trois colonnes dont je vous ai parlé dans ma dernière, car nous avons la certitude que tous les élémens de la guerre civile sont disposés à la faire éclater dans le Midi et dans la Vendée; peut-être qu'avant un mois le signal de carnage sera arboré. Cette mesure produira les meilleurs effets. Je le répète, général, l'armée d'Italie doit, à elle seule, sauver la liberté. Déjà j'ai la satisfaction d'entendre dire que ma nomination à la dix-septième division a fait changer les mesures pernicieuses du conseil de guerre de Clichi, où on avait arrêté froidement la destruction totale des républicains par l'assassinat à domicile.

Douze mille hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse se sont avancés près le rayon constitutionnel et seront cantonnés pour servir au besoin et couper les communications qui pourraient avoir lieu avec le Calvados, où se réfugient les émigrés vomis par les Anglais, et fugitifs de Paris depuis mon arrivée.

La république devra sa conservation à la contenance des armées : nos ennemis sont consternés d'avoir manqué leur coup, mais ils n'ont pas perdu l'espoir d'obtenir plus tard des succès.

Permettez, citoyen général, que je vous reproche le long silence que vous gardez à mon égard, souvenez-vous de la promesse que vous m'avez faite de me donner souvent des nouvelles de l'armée et des vôtres.

Vous apprendrez sous peu le changement du ministre de la guerre : le directoire le trouve un peu lent dans ses opérations, et c'est ce qu'il veut éviter dans ces circonstances critiques, où le moindre retard peut compromettre le plan restaurateur du directoire.

AUGEREAU.

Milan, le 9 fructidor an 5 (26 août 1797).

Au général en chef.

Je vous envoie, général, l'état de ce que j'ai déposé entre les mains du citoyen Dalbe, afin que si vous aviez besoin de quelques-uns des papiers qui composent cette petite collection, vous puissiez les lui demander. Au bas est la liste de ce que je vous remettrai sous peu.

La petite fille que vous avez faite en Italie, sera toujours à la veille d'être violée, si vous ne lui donnez pour gardiens Mantoue et Peschiera. C'est, sans doute, porter de l'eau à la rivière que de dire que si on peut obtenir sans de grands sacrifices ces deux places, on doit le faire. Mantoue est tout dans l'opinion : les peuples de ces contrées, accoutumés à être dominés par ceux qui commandent dans cette place, ne se croiront indépendans que précairement ; d'ailleurs, pour la défense de la frontière, quelle différence ! On aurait alors une première barrière redoutable, fermée par ces deux places, une que l'on ferait à Stella, en mettant Ferrare et Brescia en état ; une deuxième dans Bergame, Crema, Cremona, Parme et Modena, qui auraient pour vedettes Orci-Novi, Pontevico, Sabionnetta et le fort Urbin ; une troisième sur l'Adda, la meilleure rivière d'Italie à défendre : on y aurait une tête de pont à Lecco, une place à Lodi, et une place à Pizzighitone ; enfin, Milan étant fortifié, malgré qu'il soit très-près de la frontière, le gouvernement y serait en sûreté.

Je serai près de vous, le 19, et je vous entretiendrai des grands projets de Milan, Bergame, Cassano, Crema, Cremona, Pizzighitone et Sabionnetta ; je vous donnerai un rapport sur Orci-Novi, Pontevico, Pozolo et Sermione.

Je crois connaître l'esprit qui règne dans les états vénitiens. Si nous recommençons la guerre, il ne faut pas oublier, général, de prendre de chaque ville un peu considérable, des ôtages, et de les faire conduire à Tortone ou à Milan. CHASSELOUP LAUBAT.

Paris, le 11 fructidor an 5 (28 août 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre par laquelle vous me témoignez le désir que j'entretienne une correspondance suivie avec vous. Jusqu'ici j'ai rempli votre but, et je vous donnerai très-régulièrement des nouvelles.

Les choses ont paru tourner un instant vers le calme : ce sommeil apparent ne nous en impose pas ; il est d'autant plus perfide, qu'il sert de prétexte aux agens du prétendant pour faire des dispositions hostiles contre les amis de la république, et pour préparer le renversement du régime constitutionnel : quoique le feu des orateurs ait paru s'apaiser, les propos de salons et de réunions royalistes sont les mêmes. Tout semble présager l'explosion de l'orage, précédée depuis quelques jours par des motions et des lois inconstitutionnelles. L'esprit du directoire est toujours le même, c'est-à-dire que le projet va son train, et son exécution sauvera la république, malgré l'apathie des menés et les entraves des meneurs.

L'ordre que vous m'annoncez pour toucher des fonds très-prochainement, va diriger mes opérations financières, qui deviennent considérables par la mauvaise police et le défaut de moyens pour la rendre bonne en payant bien les agens. Je suis déjà très en avance à cet égard ; mais cette dépense n'est pas sans résultats utiles.

J'ignore quels sont les bons généraux dont vous êtes privé, et quel en est le nombre : dans tous les cas, soyez

persuadé, général, qu'il en faut de bien purs et beaucoup ; car on ne peut guère compter sur les talens, ni sur le patriotisme de ceux qui sont en activité dans l'intérieur.

Ma précédente vous annonce les changemens opérés provisoirement par le directoire : faites le calcul des divisions militaires, et vous verrez qu'on sera obligé de mettre les autres armées à contribution, proportionnellement à celle d'Italie. Heureux, si le directoire trouve assez de sujets dignes de son choix, et de commander dans les circonstances présentes!

Songez à nous, citoyen général. Que le Midi fixe aussi vos regards et votre sollicitude républicaine : cette contrée est immédiatement sous la sauve-garde de l'armée d'Italie.

Le ministre de la république cisalpine a été présenté hier au directoire en même temps que le général Bernadotte, dont le discours plein d'énergie a fait retentir la salle d'applaudissemens répétés ; on doit les plus grands éloges à la réponse du président, c'est la rendre très-recommandable que d'en nommer l'auteur : c'est le directeur Laréveillère-Lepaux.

Si je puis vous être de quelque utilité à Paris, comptez sur mon zèle et mon attachement.

AUGEREAU.

Milan, le 13 fructidor an 5 (30 août 1797).

Au général en chef.

J'employai les huit jours qui s'écoulèrent depuis votre départ, à m'initier dans les divers genres d'observations

dont vous avez composé ma tâche. Cette lettre est un essai de mon travail, il acquerra plus d'intérêt lorsqu'il contiendra des avis certains de l'approche d'un dénouement en France, ou quand les menées qui s'ourdissent ici contre nous seront suffisamment dévoilées pour donner prise aux lois.

Votre voyage fut suivi d'une inquiétude générale, l'Italien parut secouer son apathie; on le voit pensif s'il se taît, enthousiaste s'il parle. Les conférences d'Udine sont le sujet de chaque conversation, même dans les dernières classes du peuple. Tous les partis suspendent leur opinion à notre égard, ils n'osent se prononcer avant l'événement, et, soit lassitude d'un état de choses qui jusqu'à présent les désignait comme la proie du vainqueur, ou soit qu'un sentiment d'orgueil dépeigne avec attrait ce système qui assigne aux Lombards un rang parmi les puissances, un retour de leur part envers les hommes courageux qui leur promettent ces avantages, a remonté l'esprit public en notre faveur.

Mais si le coup d'œil qu'on jette sur la masse est satisfaisant, les agitations des malveillans deviennent journellement plus alarmantes.

Les notes de Salvador vous prouveront ce que j'avance: outre cela, la police s'astreint à suivre le fil d'une trame considérable, préparée par les Italiens; les meneurs sont décidément royalistes, quoiqu'ils ne fassent agir que des patriotes exagérés. On entrevoit dans des individus marquant par leurs moyens, décidés dans leurs paroles et leurs actions, le désir de remuer la masse du peuple;

on devine le but auquel ils tendent, mais les ressorts qu'ils comptent employer sont encore inconnus.

Il existe aussi des conciliabules français. On sait que les individus qui les composent, prennent des qualités empruntées, qu'ils envoient et reçoivent des émissaires; le jeu leur sert de prétexte pour se grouper, et leurs propos sont à l'avenant des papiers contre-révolutionnaires, qu'ils commentent. Tous les jours, on les surveille de plus près, et quelques imprudences communes à ce genre de conspirateurs obscurs découvriront bientôt leurs projets. Alors une seule mesure vigoureuse est en état de les confondre, et pourra servir à faire connaître le degré d'affinité qu'ils ont avec l'intérieur.

Priocca fait traduire en justice le rédacteur de plusieurs articles incendiaires imprimés dans une feuille qui a pour titre « *Il amico degli uomini delli leggi.* » Les raisonnemens, quoique très-plats, avec lesquels il s'efforçait de faire contraster les opérations du gouvernement autrichien et celles du directoire, fournissaient néanmoins à une majorité oisive des argumens tout motivés de leur aversion pour ce régime. Ce journal commençait à être achalandé et ses tirades citées avec intention.

La surveillance de la police sur les lettres et les courriers est extrêmement exacte quant aux Italiens; mais les pièces les plus intéressantes lui échappent, ou elles arrivent et partent à l'abri de la poste militaire. Il ne faudrait néanmoins qu'un léger changement dans son organisation pour en tirer le même parti : cela dépend des directeurs. Le plus ancien d'eux, Moni-

caud, que vous connaissez, a une réputation faite de probité et de patriotisme ; mais il est gêné par un camarade égal en pouvoir, et qui ne peut manquer de jeter des regards curieux sur toutes ses opérations. Le second directeur est un jeune homme fraîchement arrivé de Paris, qu'on nomme Saint-Edme. Il suffit de le fixer pour discerner dans ses allures le cachet d'un émissaire de Clichi. Sans offrir mes soupçons pour une certitude, je ne fais qu'un raisonnement très-simple : trois semaines ne peuvent suffire à lui donner des droits à votre confiance dans une partie aussi décisive, surtout lorsque la main qui l'envoie est à peu près inconnue.

Je joins ici la copie de deux lettres de l'envoyé du pape : la plus petite, qu'il n'a pas signée, est la plus intéressante ; c'est, en masse, un précis de la conversation que vous eûtes avec lui. Gorirossi prétend scruter vos intentions, il s'étend sur vos qualités, et finit par tracer un parallèle entre vous et César. Le fanatisme religieux, quoique concentré, se déploie dans cet écrit avec adresse ; on voit les désirs de la cour de Rome de s'affilier aux projets des intrigans de Paris : elle voudrait voiler ce jour de la raison qui l'éblouit et flétrir la main puissante qui l'écrase.

Nous savons que tous les brigands du Bergamasque, ainsi que ceux du Brescian, se sont réunis vers le haut de deux vallées de la première de ces provinces, qui débouchent sur la Valteline et communiquent au Tyrol ; une colonne mobile d'Autrichiens cantonnés par pelotons les soutient et grossit journellement : leurs vues ne peuvent être qu'offensives. Porro n'a pas man-

qué d'en instruire Leclerc, qui prendra les mesures nécessaires, en cas que cela devienne inquiétant. Au reste, dans peu de jours nous aurons des renseignemens plus détaillés sur cet objet.

Il règne une sorte de stagnation dans les nouvelles de la France, les conférences d'Udine en sont peut-être la cause ; les calamités de la guerre effrayent si fort les esprits, que chaque parti craint de voir rejaillir sur soi l'odieux d'en avoir prolongé la durée. Les royalistes ajournent apparemment leurs projets, soit pour désapprouver les conditions de la paix, soit pour vous rendre responsable de la rupture, si elle a lieu. En attendant, tout ce qui transpire de l'intérieur ne consiste que dans des rapports sinistres sur l'existence des Clichiens. Ils ne rêvent qu'arrestations et fusillades : veulent-ils qu'on s'appitoie sur leur sort ? ou est-ce un pressentiment secret des châtimens qu'ils méritent ? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir.

L'aide-de-camp SULKOWSKI.

Paris, le 13 fructidor an 5 (30 août 1797).

Au général en chef.

De l'avis du citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures et mon collègue à l'institut national, je prends la liberté de vous adresser la lettre ci-incluse, adressée à sa sainteté le pape Pie VI. L'amour de la religion et de la république l'a dictée à plusieurs évêques, au nombre desquels je suis. Je vous supplie de la lui

transmettre, de manière qu'elle lui soit remise immédiatement. Au milieu de vos triomphes, il vous reste une gloire nouvelle à recueillir, c'est de concourir à éteindre les divisions religieuses, ou plutôt anti-religieuses, qui déchirent encore le sein de la république. Un mot du pape suffirait à cet égard, et ce mot, il ne le prononce pas. Si vous le trouvez bon, je vous transmettrai un petit mémoire sur cet objet. Je réclame avec confiance votre intervention pour la transmission de la lettre au pape. Agréez mes remercîmens pour un acte de complaisance auquel votre bonté et votre amour de la paix ne vous permettront pas de vous refuser.

GRÉGOIRE, *évêque de Blois, député au conseil des cinq-cents.*

Naples, le 13 fructidor an 5 (30 août 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu vos lettres du 20 messidor, des 11 et 27 brumaire; j'espère que vous aurez reçu depuis les cartes que je vous ai adressées : celle de la partie septentrionale de l'Italie par Rizzizannoni ne paraît pas encore. Je vois que je ne me suis pas trompé sur le compte de ce fripon de Galbiaci : d'après votre avertissement, je ne le serai par quiconque se réclamerait d'être près de vous, général, s'il n'est Français. Je m'en suis tenu, vis-à-vis du résident de Venise, à ce que je vous en ai mandé, et ce que vous avez approuvé. Il est venu depuis me notifier qu'il a pris congé de cette cour. Il s'est ré-

pandu alors en grandes plaintes des procédés de la république française envers celle de Venise, et surtout de ce qu'on la dépouillait pour enrichir l'empereur, à qui l'on donnait deux provinces qui valaient un royaume, tant par leur réunion avec ses états antécédens, que par l'espèce d'hommes qui les habitent, que par les ports qu'il désirait depuis long-temps sur la mer Adriatique, et qu'il allait avoir, tels que, dans l'Istrie, Penaro et Pola, où il pourrait construire des vaisseaux avec les beaux bois de la Dalmatie, et en recevoir jusqu'à vingt de ligne. Quoique ces assertions m'aient été démontrées en grande partie fausses ou exagérées, j'ai cru, citoyen général, qu'elles me donnaient lieu, en revenant sur ma lettre du 22 thermidor, où je vous disais ma conversation avec le général Acton, et le désir qu'il m'a témoigné de voir Corfou et les îles vénitiennes réunies au royaume de Naples, d'appeler votre attention sur ces îles, comme tenant la clef du golfe Adriatique, même, en cas de besoin, celle d'une des portes de ce royaume-ci. J'en ai beaucoup parlé avec le citoyen Arnault, que vous y avez envoyé, et qui est ici depuis quelques jours. Je l'aurais engagé à mettre par écrit ces observations, à vous les faire passer, je ne sais s'il l'aurait fait : vous les porter sera bien long, et d'ici là votre parti sera pris sur cet objet, s'il doit être compris dans la paix que vous nous donnez et que j'espère de vous, citoyen général. Au reste, vous aurez reçu de Corfou bien d'autres renseignemens depuis que nos troupes l'occupent, et le contre-amiral Brueys doit vous en parler dans la lettre ci-jointe, qu'il m'a chargé de vous faire passer. Il

me paraît que, malgré l'abondance de ces îles, il y manquait de beaucoup d'objets de première nécessité, entre autres de farine; il en a demandé à Messine, où le blé est rare, la récolte ayant été mauvaise en Sicile. Cependant, sur l'avis que j'ai eu de sa demande, je me suis adressé au gouvernement napolitain, et j'en ai eu des ordres pour une extraction limitée de la Sicile entière, et pour toutes denrées du royaume de Naples. Mais Brueys manque aussi de fonds pour payer, à ce qu'il paraît; j'ai dit qu'on tirât sur l'ordonnateur de la marine à Toulon ou sur vous, citoyen général, de sorte que cette escadre ne manquera pas. Au reste, elle n'inquiète pas ici : le général Acton se croit peut-être assuré de l'objet de ses désirs, ce qui ne conviendra pas autant aux gens du pays, déjà fort accoutumés à la liberté républicaine, suivant ce que dit le citoyen Arnault. On craint plus ici les échappés lombards, piémontais, même bolonais, et c'est pour leur fermer l'entrée du royaume que la ligne depuis Gaëte jusqu'à la mer Adriatique est de vingt mille hommes; le surplus est réparti dans des garnisons, tant ici qu'en Sicile : en tout, le nombre des troupes, vient-on de me dire d'une manière peut-être un peu exagérée, monte à près de quatre-vingt mille hommes, dont vingt à peu près d'anciennes troupes, et le reste en corps de volontaires, qui fondent journellement ou qui servent à recruter les anciens corps, fort incomplets. C'est l'explication que m'en a donnée le général Acton. Je le questionnai avant-hier, moins sur le nombre des troupes que sur le bruit qui s'était accrédité d'un mouvement de leur part; il m'a fort assuré

que ces bruits étaient controuvés ; il m'a cité l'exactitude de la fidélité au traité de paix, prouvée par le refus de bouger, fait à la demande que l'empereur avait hasardée lorsque les conférences avaient pris un air un peu louche, et l'ordre à M. de Gallo de se retirer et de refuser son entremise si cette demande était suivie ; il m'a ajouté que vous, général, aviez connaissance de ces faits. Ainsi, je crois qu'on peut encore mettre ces bruits dans la classe de ceux que la malveillance, l'ignorance et les passions sèment trop souvent, et qu'un jugement juste et éclairé sait écarter. Le général Acton m'a encore dit qu'il avait envoyé dernièrement un courrier à M. de Gallo, pour qu'il vous parlât d'une fixation de frontières. Ce courrier a dû pousser de là jusqu'à Paris. Vous savez, citoyen général, ce qui en est, je ne vous en entretiendrai donc pas plus long-temps, et je finis cette lettre, peut-être trop longue pour vos grandes occupations, en faisant des vœux pour la continuité de vos succès en paix comme en guerre, pour votre santé, sur laquelle on nous a donné ici quelques alarmes.

CANCLAUX.

Venise, le 14 fructidor an 5 (31 août 1797).

Au général en chef.

L'arsenal de Venise se voit menacé dans ses sources les plus précieuses.

Nos frères de la terre-ferme ne connaissant pas l'importance des forêts, abandonnent partout cet objet si nécessaire à la plus funeste dilapidation.

On coupe les chênes des bois de Saint-Marc; on les vend, et on a poussé la licence jusqu'à menacer de faire labourer le terrain qui les nourrit.

Plus de mille chênes, qui ont déja été coupés sous l'aristocratie dans la forêt de Montelo, trouvent des empêchemens de la part des municipalités pour être transportés à Venise.

Dans la forêt du Consejo, les arbres sont déracinés sans pitié.

Le temps des coupes régulières approche, et si on laisse s'écouler vingt jours, une année de travail est perdue et avec elle l'opportunité des transports.

Un représentant du peuple vénitien, qui voit par-là l'impossibilité de fournir à la nation française les vaisseaux que nous lui devons, qui connaît l'imminent danger où nous sommes de fermer l'arsenal, qui contemple avec chagrin des milliers d'ouvriers sans pain, et la nation effrayée par ce fatal avant-coureur de sa destruction, implore, citoyen général, dans la profonde affliction de son ame, votre assistance.

Ordonnez que ces forêts et toutes celles qui appartenaient à l'ancien gouvernement vénitien, soient soigneusement gardées et défendues de la licence et de l'avidité; qu'on ne mette pas d'obstacle à nos coupes; qu'on laisse librement passer nos transports, si indispensables à l'entretien de notre arsenal, si vous ne voulez vous épargner des remords et conserver à l'Italie libre, une marine florissante, qui, sans cette mesure urgente, serait perdue pour toujours. DANDOLO.

Paris, le 15 fructidor an 5 (1er. septembre 1797).

Au général en chef.

Le directoire m'a admis, mon général, le 10 de ce mois, à son audience publique; les discours qui s'y sont prononcés ont réveillé l'ame des républicains. Je vous en envoie des exemplaires, quoique je pense bien que vous en avez déja reçu.

Le parti royaliste a changé de plan, il n'ose plus heurter le directoire; mais il n'en doit pas moins, suivant moi, être poursuivi et conspué, afin de fournir aux patriotes les moyens de diriger l'esprit public d'une manière prévoyante et sage, et pouvoir de cette manière être les régulateurs des élections prochaines; mais quelle méthode, quelle règle de conduite ne faut-il pas avoir pour y parvenir efficacement? Toute commotion mal dirigée ne peut que devenir funeste à la liberté; car les abus du pouvoir se multiplient toujours lorsque la seule volonté remplace le droit: nous avons à craindre d'être obligés de revêtir les dépositaires des lois d'une puissance consulaire et de faire déclarer nécessaire l'absence momentanée des deux autres autorités. Je désire bien sincèrement que tous ces démêlés s'arrangent à l'avantage de mon pays et au contentement des républicains. Dans le moment actuel, ils ressemblent à un jeune cheval qui saute et bondit après avoir été retenu trop long-temps à l'écurie.

J'ai été à même de juger que les adresses de l'armée avaient réveillé le patriotisme d'une classe d'hommes

timides et craintifs, je crois même que ce vœu formel et bien prononcé a terrifié les partisans de la royauté, partisans qui croyaient opérer la contre-révolution sans secousse et nous charger de chaînes. Je ris de l'extravagance de ces hommes, il faut qu'ils connaissent bien peu ceux qui conduisent les armées, et les armées elles-mêmes, pour espérer de les museler avec autant de facilité, pour croire qu'un orateur plus ou moins savant, plus ou moins acheté, puisse altérer un instant notre repos : ces députés qui parlent avec autant d'impertinence, sont loin d'imaginer que nous asservirions l'Europe, si vous vouliez en former le projet.

Quoique l'on débite ici que vous avez conclu la paix avec l'empereur, je partirai du 20 au 25 pour vous rejoindre. Ce séjour d'intrigue, tout à fait opposé au caractère d'un militaire qui n'a en vue que la prospérité de sa patrie, n'est pas de mon goût. Adieu, mon général, jouissez délicieusement, n'empoisonnez point votre existence par des réflexions tristes; les républicains ont les yeux sur vous, ils pressent votre image sur leur cœur; les royalistes la regardent avec respect et frémissent : mon amitié pour vous est invariable.

BERNADOTTE.

P. S. Malgré les tentatives de Pichegru et compagnie, la garde nationale ne s'organise pas : cette espérance des Clichiens tombe en quenouille. Je vous envoie la déclaration de Bailleul à ses commettans, avec un précis de la vie de Pichegru. Avant mon départ, je saurai à quoi m'en tenir sur les renforts à envoyer en Italie.

Milan, le 15 fructidor an 5 (1er. septembre 1797).

Au général en chef.

Malgré ce que je vous ai mandé, général, par ma lettre du 8 de ce mois, sur les dispositions de M. de Priocca pour changer le système de rigueur qui a été suivi jusqu'ici en Piémont, et la juste espérance qu'elles me donnaient de voir mettre un terme à ces actes de sévérité, j'ai appris avec peine que plusieurs exécutions avaient eu encore lieu, depuis mon retour, dans différentes villes de l'intérieur.

Je n'ai pas balancé, d'après ces renseignemens inattendus, à faire une démarche très-forte auprès du ministre et j'y ai mis toute l'énergie possible; il s'est retranché, pour justifier la conduite de son gouvernement, sur la nécessité de punir des hommes regardés comme infiniment dangereux au repos du pays, par les crimes et les assassinats qu'ils ont commis, même avant l'époque de ces derniers troubles, et il m'a offert de me donner les preuves que leur condamnation était fondée uniquement sur de semblables causes.

Cependant, comme il se trouve dans le nombre des fusillés des habitans des villes, domiciliés et livrés à des professions qui, exigeant un domicile, ne permettent pas de ranger ceux qui les exercent dans la classe des bandits, je n'ai pas cru devoir me rendre à ces observations, et j'ai insisté fortement pour obtenir un changement complet.

La démarche que j'ai faite m'a paru faire impression;

mais, pour qu'elle ait tout le succès que nous avons droit d'en attendre, je vous demande de vouloir bien l'appuyer directement : c'est un moyen certain de lui donner plus de poids et d'ouvrir les yeux au gouvernement piémontais sur les dangers qu'il courrait à persister dans un système qui ne peut que vous déplaire infiniment. MIOT.

Paris, le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797).

Au général en chef.

Enfin, mon général, ma mission est remplie et les promesses de l'armée d'Italie ont été acquittées cette nuit.

Je voudrais que le temps me permît d'entrer dans tous les détails de cette action ; mais, en attendant qu'on puisse vous les envoyer exacts et circonstanciés, laissez-moi le plaisir de vous entretenir de son résultat, qui est d'autant plus satisfaisant, que, pour l'obtenir, il n'en a pas coûté une seule goutte de sang.

Chaque jour, chaque instant nous fournissaient des preuves matérielles des projets hostiles de la faction conspiratrice ; et enfin le Directoire, frappé par la multiplicité des preuves, et peut-être effrayé de l'audace de ces criminels conjurés, s'est déterminé à un coup de vigueur. Le moment était encore incertain, les préparatifs incomplets : la crainte d'être prévenu a précipité ses mesures.

A minuit, j'ai envoyé l'ordre à toutes les troupes de se mettre en marche sur tous les points désignés :

avant le jour, tous les ponts et les principales places étaient occupés avec du canon; à la pointe du jour, les salles des conseils étaient cernées, les grenadiers du corps législatif fraternisaient avec mes troupes, et les membres dont vous verrez la liste ci-après étaient arrêtés et conduits au Temple; on est à la poursuite d'un plus grand nombre : Carnot a disparu.

Paris est calme et émerveillé d'une crise qui s'annonçait terrible et qui s'est passée comme une fête. Le patriotisme robuste des faubourgs proclame le salut de la république, et les collets noirs sont sous terre. Maintenant, c'est à la sage énergie du Directoire et des patriotes des deux conseils à faire le reste; le local des séances est changé, et les premières opérations promettent le bien. Cet événement est un grand pas vers la paix : c'est à vous à franchir l'espace qui nous en tient encore éloignés. AUGEREAU.

Milan, le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797).

Le citoyen Sulkowski au général en chef.

J'ai pu à peine vous indiquer dans ma première lettre les indices de diverses menées secrètes; les ressorts imperceptibles que faisaient jouer les malveillans échappaient à notre vue; aujourd'hui ils sont plus apparens, et ces augures sinistres se lient par des rapprochemens directs et s'étayent par des faits : les deux plus considérables sont les germes d'insurrection jetés parmi les carabiniers de la onzième et les mouvemens qui eurent lieu à Pavie.

Quant à l'historique du premier de ces incidens, le général Leclerc a dû vous l'envoyer, et, en décrivant leur faute, marquer l'approche de leur châtiment ; j'ose ajouter que sa fermeté a fait renaître la tranquillité à Monza ; mais comme j'ignore s'il vous fit également part des causes cachées de cette insurrection, que l'on commence peu à peu à dévoiler, je préfère de vous les répéter.

Les premiers aveux des coupables ont d'abord fait connaître que cette rébellion, loin de pouvoir s'attribuer à un moment spontané d'humeur, se concertait depuis cinq jours; diverses relations de la police indiquent que plusieurs individus italiens en étaient instruits; un d'eux, dans sa joie prématurée, s'oublia jusqu'à dire, remarquez que c'est avant le coup : « Si l'affaire réussit, bientôt nous n'aurons plus de Français à Monza, ils s'entr'égorgeront tous. » Un autre a jeté un trait de lumière plus décisif ; il se décela par ce propos : « Pourquoi ne commence-t on pas? les gens de Baronio sont pourtant à la veille de venir. » Or, ce Baronio était une ame damnée de l'archiduc, son prévôt en titre, celui qui exécutait tous ces actes arbitraires où la main de l'autorité veut être inconnue. C'est ce Baronio qui, lors de l'insurrection de Pavie, de concert avec Luciani, capitaine de housards, dont les plans d'attaque, rédigés de sa main, existent, voulut soulever les habitans de la campagne. Le nom de cet homme sert donc de point de ralliement à ceux que l'issue de l'affaire de Monza intéressait, pendant que lui-même, doué d'une audace rare, a le front d'écrire au ministre Porro, pour le prier d'obtenir, du Directoire, sa rentrée.

D'autres mouvemens partiels paraissaient combinés avec celui-ci. Des commissaires impériaux se sont fait voir sur divers points. Luciani retourne sur ses terres ; il y tient les mêmes propos qui furent cause de son bannissement, et qui engagèrent les patriotes de Varese à l'en chasser. Un officier allemand, plus hardi, parcourt le Lodero, et prêche la révolte ; on le poursuit, mais infructueusement. Un autre ci-devant cornette de houlans, s'établit inopinément à Abbiati Grossa ; le vieux général Kreutz même devient suspect par sa conduite ; enfin, pour ne laisser aucun doute sur ses desseins, le génie occulte qui organise ses troupes, engagea apparemment les chefs de la garde nationale de Pavie à s'insurger.

Ces chefs, tous nobles, ajoutent à l'influence que conservent toujours les grands propriétaires, l'audace commune à des hommes qui n'ont rien à perdre, car leurs terres se trouvent presque toutes situées dans la Lomelline, pays sarde, sans fixer les suites, sans examiner leur faiblesse, sont devenus l'instrument aveugle de l'intrigue qui les fait mouvoir ; elle a réussi à les convaincre qu'ils pourraient regagner d'emblée, sous le masque de chefs de la force, le pouvoir qu'ils ont perdu comme membres de l'ancien comité des nobles : cette idée fut le principe de leur vertige ; ils déclarèrent ne vouloir plus obéir au commandant de la place, un Cisalpin ; ils assemblèrent toute la garde nationale en armes, et, la transformant en corps delibérant, s'appuyèrent de son aveu pour la démarche qu'ils avaient faite.

Je ne m'étendrai pas sur les suites que pouvait avoir cette affaire : la plus funeste, à mon avis, était, qu'en réunissant l'appareil d'une force répressive, elle montrait à l'étranger et aux malveillans de la France que les provinces qui nous alimentent se remuent; mais cet écueil fut évité par les dispositions adroites du ministre Porro, qui rendit, dans cette occasion, un service essentiel à la chose publique: il sut d'abord choisir un individu déterminé, et il envoya à Pavie Giorno, né Piémontais, le même qui commandait les patriotes rassemblés sur le Tesin; celui-ci, muni de pouvoirs, se présenta chez le commandant de la place et chez les autorités constituée restées fidèles; il leur fait part de son dessein d'arrêter les chefs rebelles, et de l'exécuter sur-le-champ. On les mande à cinq heures du matin, au nombre de dix, chez le commandant de la place: arrivés là, pour bannir toute inquiétude, on leur dit que leur réunion a été jugée nécessaire pour juger deux patriotes trop ardens qui, le jour de l'émeute, avaient crié: A bas les aristocrates. Presqu'au même instant on éveille ces soi-disant anarchistes; on les arme de fusil, et ils sont introduits dans l'appartement où se trouvaient les officiers : il ne fallut qu'un instant pour les désarmer; des voitures étaient prêtes, les recoivent, les patriotes armés les entourent, en imposent à six mille individus, que le bruit de cette affaire avait déjà rassemblés autour de la maison du commandant, et convoyent paisiblement les prisonniers jusqu'à Milan. Ces coups d'autorité étonnaient tous les meneurs obscurs, c'est à présent au tribunal d'ap-

pel, par-devant lequel les criminels ont été traduits, à les atterer par un exemple.

Les bruits qui circulent parmi le public coïncident parfaitement avec les événemens que je viens de décrire. Leur résumé comprend ces faits, que les provinces lombardes, si elles ne sont immédiatement cédées à l'empereur, seront tellement dégradées, qu'il n'aura pas besoin de s'en saisir, à l'instant où nous évacuerons l'Italie, pour invalider même l'existence politique des départemens qui composent aujourd'hui cet état. Un journal a mis en avant que l'Émilia servira de compensation au duc de Modène. L'effet que produisirent ces fantômes dont on effraie les Milanais, c'est une détérioration effrayante de l'esprit public et une méfiance générale, les pertes même les plus considérables ne peuvent donner de la valeur aux rescrits sur les contributions, et nous voyons journellement que le seul moyen de se défaire des biens nationaux, est le mode adopté de l'achat forcé.

Les nouvelles qui proviennent de Paris ne parlent que d'une paix qu'on négocie indépendamment de celle que vous traitez, et que le Directoire, pour ainsi dire, conclurait clandestinement dans son cabinet. L'absurdité de ce conte lui donne de la vogue; on s'en étaie auprès du public, afin d'affaiblir d'avance tous les effets heureux de votre négociation, dont la certitude peut nous parvenir, comme si les bases sur lesquelles vous travaillez, n'étaient pas sûres : cela concourt toujours au grand moyen de semer de faux bruits perfides, et l'ignorance des Lombards, à l'épreuve de tout raisonnement, les rend aussi habiles qu'avides à les recueillir.

Les deux dépêches du pape interceptées, qu'il adressait à Goricossi, et qu'on a déchiffrées avec beaucoup d'habileté, ne manquent pas d'intérêt. Comme elles n'ont été rédigées qu'après le reçu de diverses dépêches de Paris, elles prouvent que l'envoyé du pape aura conseillé à son maître de ne pas se hâter à faire des démarches conciliatoires; Rome espère beaucoup de la France, si elle ose temporiser en Italie.

Dans ce moment, un journaliste a imprimé, « que des lettres qui ne mentent jamais, lui ont annoncé que Mantoue sera incessamment livrée l'empereur. » Cette nouvelle cause une sorte de consternation générale. Porro a fait mander le rédacteur pour qu'il lui communique cette correspondance infaillible.

L'aide-de-camp SULKOWSKI.

Venise, le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797).

Au général en chef.

Deux négocians turcs de Bosnie viennent de me remettre deux lettres à votre adresse, que j'ai l'honneur de vous envoyer par le courrier militaire : une est de l'agent de la république à Trawenick, l'autre du pacha de Bosnie ; elle était enveloppée, comme celle du pacha de Scutari, dans un sachet de satin, suivant le rapport des négocians qui me l'ont consignée ; mais la députation de santé de Sava n'a pas été aussi facile que celle de Raguse : elle a ouvert et déchiré le sachet, qu'elle a brûlé, et l'a rendue au porteur telle que vous la recevrez.

Au reste, citoyen général, d'après ce que m'écrit le citoyen Bruere et ce que m'ont dit les négocians turcs, voici le motif de cette lettre. La municipalité de Venise, pour subvenir à ses besoins, a imposé une taxe sur le commerce et sur les habitans aisés : on a eu l'imprudence de compreudre sur le rôle des contribuables les sujets ottomans.

Dans les pays où la Porte n'entretient pas d'agens, ceux de la république ont ordre de protéger ses sujets, je l'ai fait dans cette occasion : j'ai convaincu les Vénitiens que cette démarche d'imposer les Turcs, était impolitique, préjudiciable à leurs propres intérêts, et pouvait occasioner des dommages incalculables aux autres nations commerçantes dans le Levant. Ils se sont rendus à mes observations, et ils ont exempté provisoirement tous les sujets ottomans, jusqu'à ce que la taxe soit entièrement établie, époque à laquelle ils prononceront l'exemption définitive, dont ils m'ont assuré.

Pendant l'intervalle de cette discussion, les Bosniaques se sont plaints à leur pacha ; il a cru, comme eux, que cette taxte était imposée par les Français ; que les receveurs subalternes l'avaient exigée à votre insu, et il vous en demande la restitution.

Comme la lettre du pacha est ouverte, j'aurais pu, mon général, la faire traduire ; mais je n'ai pas cru devoir en prier notre brave Bacali, sans votre permission. Si vous jugez à propos de me l'envoyer, il la traduira sous mes yeux ; je vous remettrai la traduction et l'original, et en me faisant passer votre réponse, je la dirigerai

sûrement au citoyen Bruère, qui la présentera lui-même au pacha, suivant l'étiquette.

Je dois vous prévenir, citoyen général, que Jenischer Moustapha, pacha à trois queues et gouverneur de la Bosnie, est beau-frère du grand-seigneur, et porte le titre de visir; et vous jugerez sans doute devoir lui accorder quelques expressions distinguées, plus qu'au pacha de Scutari, son subalterne en grade : les Turcs tiennent beaucoup à ces distinctions. LALLEMANT.

Rome, le 24 fructidor an 5 (10 septembre 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre à laquelle étaient jointes plusieurs pièces relatives à l'arrestation de MM. Angeloni, Bouchard, Oscarelli, Vivaldi, etc.

Les informations que j'ai prises sur eux depuis que je suis à Rome, sont conformes à l'idée qu'on en donne dans les lettres qui vous ont été envoyées par le citoyen Monge; ils ont manifesté le désir et le projet de changer le gouvernement romain. S'ils ont senti et pensé comme les Brutus et les grands hommes de l'antiquité, ils ont parlé comme des femmes et agi comme des enfans, le gouvernement les a fait arrêter. Comme ils n'avaient point de plan déterminé, on n'a rien rien trouvé chez eux qui pût les accuser; mais on en avait trouvé cinquante réunis à la villa Médicis; mais la ville entière connaissait les projets dont ils se vantaient sans avoir aucun moyen de les mettre à exécution.

Quelques-uns d'entre eux, et précisément ceux qui par leurs talens paraissent être les chefs, étaient munis de certificats honorables de la commission des arts; mais ces certificats et la liaison qu'ils ont eue avec les commissaires français, loin d'être cause de leur arrestation, l'ont suspendue durant quelques instans, et l'on n'a procédé contre eux qu'après que le citoyen Cacault eut déclaré que les certificats des commissaires prouvaient pour le passé et non pour l'avenir; qu'ils ne pouvaient d'aucune manière être regardés comme des actes de garantie pour des faits ignorés et absolument étrangers aux commissaires et à tout autre individu français.

Depuis cet événement, on est convaincu dans Rome que les Français n'ont aucun rapport avec ce qui s'est passé, et aucun d'eux n'a éprouvé le moindre désagrément qui puisse le faire croire.

Cependant j'ai voulu pressentir quelles étaient les intentions du gouvernement sur les individus arrêtés, et surtout sur ceux auxquels vous croyez devoir prendre un certain intérêt: le secrétaire d'état m'a assuré que Couroux et son frère n'ont point été arrêtés; que le juif Ascarelli venait d'être mis en liberté; qu'il croyait que Vivaldi allait l'être bientôt; que, quant à Angeloni et Bouchard, qui sont les plus compromis, avant la sentence définitive je serais informé de l'état du procès, et que le gouvernement se prêterait à ce que les Français paraîtront désirer.

Je ne pense pas que le système de sang ou d'extrême rigueur, qui a prévalu dans quelques états voisins,

prenne ici : il y a bien quelques prêtres influens du caractère des persécuteurs des Albigeois ; mais ils n'osent pas encore se livrer à l'ardeur de la persécution. Le secrétaire d'état, homme doux et honnête, les surveille. Tant qu'il pourra quelque chose, je ne crains pas les scènes de sang ; mais il n'a pas, je pense, tout le crédit qu'il mérite.

Il est inutile que j'entre dans plus de détails : il suffit que je vous assure que je ne perdrai pas de vue le sort des personnes arrêtées. JOSEPH BONAPARTE.

Paris, le 24 fructidor an 5 (10 septembre 1797).

Au général en chef.

Mon aide-de-camp Deverine, que j'envoie auprès de vous, vous informera, citoyen général, de toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné, suivi le mouvement du 18 fructidor ; il est aussi chargé de vous remettre des dépêches de la part du directoire, que la privation de vos nouvelles jette dans une vive inquiétude : il n'éprouve pas moins de peine en voyant à Paris un de vos aides-de-camp, [1] dont la conduite excite son mécontentement et la défiance des patriotes, envers lesquels il s'est mal comporté.

Le rappel du général ambassadeur Clarke doit vous être parvenu dans ce moment, et je doute qu'il vous étonne. Parmi les mille et un motifs qui ont déterminé le gouvernement à le prononcer, on peut compter

[1] Le capitaine Lavalette. C'est le même qui fut condamné à mort en 1815.

sa correspondance avec Carnot, qui m'a été communiquée, et dans laquelle il traitait de brigands les généraux de l'armée d'Italie.

Moreau vient de faire passer au directoire une lettre qui jette un nouveau jour sur la trahison de Pichegru: tant de noirceur n'est pas concevable.

Le gouvernement persévère et se soutient dans les mesures salutaires qu'il a adoptées; j'espère que c'est en vain que les débris des factieux essaieraient de renouer leurs trames: les patriotes resteront unis. Treilhard a été envoyé à Lille pour y remplacer Letourneur; Merlin (de Douai) et François (de Neufchâteau) sont entrés au directoire.

De nouvelles troupes ayant été appelées à Paris, et ma présence à leur tête étant jugée indispensable par le gouvernement, je n'aurai pas la satisfaction de venir auprès de vous aussitôt que je l'espérais: cela m'a décidé à faire venir mes chevaux et mes équipages que j'avais laissés à Milan. Mon aide-de-camp, ayant été témoin de tous les événemens, suppléera à tous les détails que je n'ai pu vous donner

AUGEREAU.

Paris, le 24 fructidor an 5 (10 septembre 1797).

Au général en chef.

Je vous ai écrit, mon général le 18 en courant, pensant que le directoire, le général Augereau et votre aide-de-camp Lavalette vous instruiraient au long des résultats de la journée. Depuis cette époque, les députés arrêtés sont partis pour Rochefort, où ils doivent être embarqués pour être jetés dans l'île de Madagascar.

Paris est tranquille; le peuple a appris l'arrestation des députés, d'abord avec indifférence: un esprit de curiosité l'a bientôt attiré dans les rues, l'enthousiasme a suivi, et l'air, qui depuis longtemps n'avait pas retenti des cris de *vive la république*, en a été frappé dans toutes les rues.

Les départemens voisins ont appris le mouvement, et en ont témoigné leur contentement; celui de l'Allier a protesté, dit-on, mais il sera cinglé d'importance.

Huit mille hommes arrivent dans les environs de Paris, une partie est déjà dans la banlieue: ce corps est sous les ordres du général de division Lemoine.

Le gouvernement a dans ce moment à sa disposition la possibilité de remonter l'esprit public; mais tout le monde sent qu'il faut qu'il s'entoure de républicains probes et énergiques : malheureusement une foule d'hommes sans talens et sans moyens croient déjà que le mouvement n'a été que pour eux ; ils sont continuellement aux avenues du palais du directoire, et intriguent d'une manière effrayante pour avoir des places. Quand on voit la chose de près, on s'aperçoit que les hommes qui tiennent le timon de l'état sont malheureux, puisqu'ils sont exposés à faire de mauvais choix.

Le temps est propre à tout remettre : les armées ont repris de la consistance, les militaires de l'intérieur sont considérés ou du moins ils sont craints, les émigrés les fuient et les prêtres insermentés se cachent; jamais circonstance ne fut plus heureuse pour consolider la république. Si elle n'est pas saisie, nous sommes menacés d'être forcés de faire un nouveau mouvement avant les

prochaines élections; le corps législatif a accordé au directoire un grand degré de puissance; quelques hommes pensent qu'il ferait beaucoup mieux de s'ajourner pour un temps déterminé, en laissant au directoire le soin de faire marcher la constitution jusqu'à telle ou telle époque : on n'est pas d'accord là-dessus. Néanmoins le directoire et le corps législatif sont unis; il reste cependant, et ceci n'est point douteux, un parti dans les deux conseils, qui n'aime pas la république, et qui fera tout pour la perdre aussitôt que son premier mouvement de terreur sera passé : le gouvernement le sait, il prendra vraisemblablement des mesures pour l'éviter, et mettre par-là les patriotes à l'abri d'une nouvelle persécution.

J'ai vu ce soir Barras, j'ai aussi parlé au ministre de la guerre; on va vous envoyer trois mille hommes de cheval non montés, pris dans les dépôts de l'armée de Rhin-et-Moselle, avec un ou deux régimens de chasseurs. J'insiste beaucoup pour avoir quatre demi-brigades, mais je trouve de grandes oppositions, et je ne vois pas l'apparence de réussir.

Je partirai dans quatre jours, au plus tard; je passerai par l'armée de Sambre-et-Meuse et le haut-Rhin.

BERNADOTTE.

Rome, le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1797).

Au général en chef.

C'est au moment où je quittais Naples que votre lettre du 12 thermidor m'est parvenue; je l'ai lue avec

plaisir et peine : il m'est doux de trouver dans la seconde mission que vous me confiez l'approbation de la manière dont j'ai rempli la première ; il m'est dur de me trouver dans une situation qui m'oblige de céder à un autre l'honneur d'exécuter vos vastes idées.

La division française était dans la plus heureuse situation à l'époque de mon départ : non-seulement les îles vénitiennes, mais les établissemens des Vénitiens dans le continent s'étaient ralliés au nouveau gouvernement, et, de concert avec les îles, demandaient à arborer exclusivement l'étendard français.

De légers troubles avaient été excités à Zante par un médecin russe, qui, sans partisans, sans moyens, et désavoué de son consul même, avait arboré le pavillon de sa nation : le calme s'est rétabli sur-le-champ. Cet extravagant arrivait comme prisonnier à Corfou, le jour où j'en suis parti.

A Corfou on avait tenté de porter le peuple à la révolte, en profitant de sa haine contre les juifs.

Vous avez vu, dans une de mes précédentes lettres, avec quelle facilité nous réprimâmes ce mouvement, dont l'instigateur a été traduit à une commission militaire et acquitté sur la question intentionnelle.

L'on essaya encore depuis de soulever le peuple en l'inquiétant sur le trésor de Saint-Spiridion, auquel, à la prière du papa, nous avons donné une garde extraordinaire ; les prêtres du rit grec, qui ne valent pas mieux que ceux du rit latin, répandaient sous main ces bruits injurieux, que d'imbécilles Vénitiens appuyaient hautement dans les lieux publics. Ces manœu-

vres ont encore été déjouées, et le général Gentili a applaudi aux moyens par lesquels j'arrachai ou plutôt j'escamotai aux prêtres de Saint-Spiridion une déclaration publique absolument opposée à leurs insinuations secrètes.

Les secours arrivés de Venise ont mis l'armée pour deux mois à l'abri du besoin; le soldat content, l'habitant heureux et tranquille; c'est alors que je crus pouvoir commencer le voyage de la terre sacrée.

Les nouvelles récemment arrivées de Constantinople, ne me permettaient pas de croire à la possibilité d'un voyage dans les provinces ottomanes.

Je partis pour l'Italie, j'avais besoin de l'air de la capitale; ma santé, qui n'était rien moins que bonne, se rétablit, tandis que l'un de mes deux camarades de voyage ne put se débarrasser de la fièvre, à laquelle l'autre, qui était notre domestique commun, a succombé à Naples, climat salutaire pour les républicains

Les soins administratifs auxquels j'étais obligé de me livrer tout entier, et l'intempérie du climat, qui rendait impossible le voyage par terre, sont cause que je ne pourrai pas vous donner les détails géographiques que vous désirez.

Darbois se propose de faire cet automne une tournée dans l'intérieur de l'île, et il vous satisfera sur cet objet. Quant aux questions que vous me faites sur l'Albanie, il en est, général, auxquelles je ne puis répondre, et je vous offrirai tout ce que j'ai pu recueillir sur les mœurs de son peuple, plus barbare que ceux que nous appelons sauvages en Amérique.

On se tromperait, général, si l'on croyait pouvoir

établir entre la colonie française et les Albanais d'autres rapports que ceux d'un commerce très-borné; ils ont constamment détruit les établissemens qu'on avait tenté d'élever chez eux ; Lasalle, constructeur français, fut lui-même victime, il y a peu d'années, d'une tentative de ce genre. Les bois de construction et les bestiaux sont la principale richesse de l'Albanie, habitée par des hordes de brigands et de pasteurs.

Ces pasteurs, différens des collègues d'Apollon, de ceux qui peuplaient les rives de l'Alphée et les bords de l'Amphrise, ont quitté la houlette et la pannetière de leurs aïeux pour le fusil et la giberne ; le figuier sauvage autour duquel ils se réunissent, est un véritable corps-de-garde, où veille toujours une sentinelle.

L'esprit de brigandage est porté à tel point chez les Albanais, que le droit d'aubaine, droit de profiter des débris d'un naufrage, s'étend jusque sur le naufragé. Un galon d'or, un bouton d'argent, l'objet de la moindre valeur excitent leur cupidité et décident la mort d'un homme.

L'aspect de l'Albanais est bizarre et terrible; son costume est l'ancien costume grec, auquel il ajoute une énorme capote d'un drap grossier et tiré à poil, qui, lorsqu'il s'en enveloppe, lui donne à peu près la figure d'un bouc. Sa chemise, de grosse toile, à larges manches et tombant à la hauteur des genoux, par-dessus le pantalon, ressemble parfaitement à l'ancienne tunique.

Sa chaussure, comme l'ancien brodequin, est attachée à la jambe avec des courroies ; deux énormes moustaches coupent son visage brûlé par le soleil; deux pistolets et un poignard attachés à sa ceinture ; un long

sabre suspendu à son côté ; la poignée vers la terre, un fusil porté transversalement derrière le dos; un étui à pipe ; des boîtes à tabac, à plomb, à poudre : voilà l'équipage complet de l'Albanais, c'est un arsenal ambulant. Laboureurs, bergers, brigands, tous portent les armes à feu et s'en servent avec une adresse qui réalise le prodige de cet homme qui fendait une balle en deux parties égales en tirant sur une lame de couteau.

Quelques villages albanais dépendent des possessions vénitiennes, et sont dans ce moment soumis au gouvernement provisoire de Corfou. Le reste de la haute et basse Albanie appartient aux Turcs, gouverné par deux pachas ennemis ; elles partagent les affections et la fortune de ces chefs, dont l'un, Ali, pacha de Jannina, est en révolte ouverte contre la Porte ; et l'autre, Mustapha, pacha de Delvino, tient pour son souverain. On combat souvent et avec fureur ; de fréquens incendies achèvent de dépeupler ces déserts, ensanglantés par une guerre aussi obscure que désastreuse.

Les deux partis cherchent également l'appui des Français ; Ali-Pacha a fait particulièrement de grandes avances, je crois même qu'il a demandé et obtenu une entrevue sur l'objet et l'issue de laquelle le général Gentili peut seul vous donner des lumières.

Outre la guerre de pacha à pacha, il existe encore en Albanie des guerres de pacha en particulier. Je vis, dans la petite excursion que je fis sur les côtes de l'Épire, un papa qui jouissait d'un tel crédit au milieu de ses paroissiens, que, sur sa simple réquisition, tout prenait les armes dans le canton. Ali, qui n'a jamais pu le réduire, offre un prix énorme de sa tête.

Ce prêtre soldat, suivi de son clergé ou de son état-major, est venu me visiter et me demander l'amitié des Français.

Les Albanais ne parlent ni le grec ni le turc ni l'italien ; ils ont un idiome particulier que nous expliquaient les Corfiotes, qui tenaient à ferme les domaines du gouvernement vénitien dans le continent. Il serait difficile, général, de lier avec eux le moindre rapport par le moyen de l'imprimerie, la faculté de lire et d'écrire étant plus rare encore chez eux que dans les îles où nous ne correspondons avec les villages que par le canal des prêtres.

Voilà, général, ce que j'ai recueilli sur l'Albanie. Je me suis aussi procuré de sûrs renseignemens relatifs à l'état actuel de la Morée ; c'est par eux que je terminerai cette lettre déjà trop longue peut-être.

La gloire de l'armée française, le bruit de votre nom a bien retenti dans les ruines de Sparte et d'Athènes ; mais ne croyez pas que les Grecs soient nos plus francs admirateurs : les Grecs (j'en excepte les Mainottes), avilis et dénaturés par la sujétion dans laquelle les tiennent les Turcs, s'occupent exclusivement de la culture et du commerce, dédaignés par les musulmans.

Voleurs, perfides, inhospitaliers, ils ne voïent dans l'étranger qu'un ennemi ou une proie ; les Turcs seuls vous attendent, vous nomment avec enthousiasme, et, à la honte du peuple éclairé, la liberté n'a de sectateurs que chez le peuple tyran.

C'est ici, général, que je regrette de n'avoir pu profiter du moyen que me créait votre seconde mission : quelques semaines auraient suffi à ce voyage intéressant, d'où j'au-

rais apporté des notions également importantes à ma patrie et à moi; cependant si je n'ai pas rempli d'une manière digne de votre confiance, le premier objet dont vous m'avez chargé ; si quelquefois obligé de représenter la république française et le vainqueur de l'Italie, je ne l'ai pas fait d'une manière indigne et de l'une et de l'autre, récompensez-moi par votre approbation ; autorisez-moi à dire à mon retour en France, dût cette assertion glorieuse vouer ma tête à la proscription : et moi aussi je suis l'ami de Bonaparte, et moi aussi je fus de l'armée d'Italie ! ARNAULT.

Paris, le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1797).

Au général en chef.

Je vous annonçai, général, par ma lettre du 18, que j'espérais tout de l'harmonie des deux conseils avec le directoire : jusqu'à ce jour, les opérations combinées semblent garantir mon espoir et celui des républicains. L'esprit public gagne de jour en jour, et promet, par la sagesse des Français, un avenir heureux, et bannit toute crainte de rechute, quoique le royalisme n'ait point perdu toute espérance. La division du général Lemoine arrive journellement; cette troupe est belle et bonne : toute l'Europe pourra justifier qu'elle aime la discipline, ce qui fait le désespoir des partisans du trône et de l'anarchie.

J'ai envoyé vers vous un de mes aides-de-camp, qui vous donnera les détails de tout ce qui s'est passé; il

ne tardera pas à vous joindre, après l'arrivée du courrier qui vous porte cette dépêche.

Je crains que les brigands n'aient arrêté quelques-uns de vos courriers, car il y a déjà long-temps que j'ai reçu de vos nouvelles : vous m'aviez fait espérer que j'en aurais sous peu de jours, et que le premier courrier m'apporterait l'ordre de toucher les fonds. Je suis dans l'attente de l'un et de l'autre, car je suis obligé de me servir de beaucoup de personnes, et d'employer de grands moyens pour être au courant de tout. Veuillez, citoyen général, être persuadé que, à quelque prix que ce soit, je surmonterai les obstacles, et parviendrai au but proposé, d'assurer la république et de la faire respecter dans l'intérieur par des moyens constitutionnels.

Donnez-moi de vos nouvelles, tenez vos promesses, et je me charge de ce qu'il y a à faire. AUGEREAU.

Marseille, le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1797).

Au général en chef.

La division que je commande est très-tranquille, et je suis presqu'assuré de maintenir cette tranquillité dans les départemens du Var et des Bouches-du-Rhône ; celui de Vaucluse est trop éloigné de moi pour que j'aie la même confiance, mais j'ai de l'espoir, et il a été réalisé jusqu'à ce moment. La troupe peu nombreuse de la division a soutenu la continuité du service avec un zèle et une constance dignes d'éloges, et elle a empê-

ché toute espèce de voie de fait entre les particuliers. L'assassinat du citoyen Guiraud, membre du bureau central de Marseille, à l'entrée de la nuit dans une rue écartée, le dimanche 24 fructidor, est un crime et un malheur commis avant que les nouvelles de Paris n'eussent filtré jusqu'ici. Le courrier arriva le 25 : il y a une grande inexactitude dans les courriers. Je n'ai point reçu de lettre le 25 ni le 27, et le courrier d'hier 29, n'est point arrivé. SAHUGUET.

Paris, le 1er. jour complémentaire an 5
(17 septembre 1797).

Le ministre de la guerre au général en chef.

Si les négociations d'Udine n'ont pas l'issue favorable qu'on doit en attendre, le directoire, citoyen général, pense comme vous qu'une reprise d'hostilité est préférable à l'état d'inertie qui nous dévore et qui nous ruine. Il m'ordonne en conséquence de mettre les deux armées du Rhin en état d'entrer en campagne dans le plus court délai possible.

Il vient de réunir les deux armées sous le commandement du général Hoche ; il m'a demandé en même temps un plan d'opération de campagne, en cas de reprise d'hostilité. Le directoire, je pense, vous en envoie copie pour que vous jugiez si les mouvemens présumés des armées du Rhin concourront efficacement à ceux de l'armée que vous commandez.

Le directoire a dû vous écrire qu'il leur était im-

possible de vous envoyer les renforts d'infanterie et de cavalerie que vous avez demandés. Les deux armées du Rhin réunies, après avoir laissé sur leurs derrières les troupes nécessaires pour protéger leurs communications et bloquer les places fortes, ne formeront pas sûrement un total de plus de 85 à 90,000 hommes, dont 12,000 seulement de cavalerie, tandis que l'ennemi a plus de 20,000 hommes de cette arme seulement devant nous.

Je vais donner des ordres pour que l'on fasse partir des armées de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse les hommes armés, si vous croyez pouvoir les monter et équiper. Je crains cependant que ce secours ne vous arrive un peu tard, si les hostilités doivent recommencer.

Si dans les mouvemens présumés devoir être faits par les armées du Rhin, il y avait quelques changemens importans à faire, qui vous parussent convenables par rapport à cette armée, mandez-le au général Hoche, en même temps qu'à moi, je vous prie. En communiquant ce plan d'opérations de guerre à ce général, je l'ai également prié de me faire ses observations et d'y ajouter les modifications que ses lumières et sa présence sur les lieux lui suggéreraient. Je pense, général, que quand on est convenu du gros des opérations, il faut laisser aux généraux la faculté de l'exécuter de la manière qui leur paraît la plus convenable, de le modifier même suivant les circonstances.

SCHÉRER.

Marseille, le 1er. jour complémentaire an 5
(17 septembre 1797).

Au général en chef.

Je vous ai rendu compte hier de l'état actuel de la division, où l'on est encore tranquille ; mais les courriers sont toujours inexacts. Je vous ai mandé que je n'avais point reçu de lettre de Paris, le 25 et le 27. Le courrier du 29, qui est arrivé cette nuit, a été fouillé au-delà d'Aix, à un quart de lieue au plus, par 12 hommes armés, et a été attaqué par un autre attroupement.

Quelques jeunes gens compris dans la loi du 19 fructidor cherchent dans tous ces départemens, à s'assurer ceux que ces mesures ne regardent point, à l'extrémité du département de Vaucluse ; il s'y mêle aussi des mécontens des Basses-Alpes, du Lyonnais, etc. ; mais je compte sur la tranquillité de Marseille, dont je m'occcupe incessamment, et où j'ai convaincu beaucoup de citoyens raisonnables de la nécessité de se prêter au soutien de la loi. Les mesures annoncées pour les finances, me paraissent avoir l'assentiment de tous les gens qui calculent toujours leurs sentimens sur la possibilité de gagner. Le Var et les Bouches-du-Rhône sont tranquilles, et je vous rendrai compte, tous les courriers, de l'état des choses, qui ira, je l'espère, pour le mieux.

Le ministre de la guerre m'annonce une colonne venant de l'armée d'Italie. Le moment actuel exigerait qu'on nous fournît les moyens de les payer, nous n'avons, sur 115,000 fr. qu'il nous faut au 1er du mois,

que 30,000 fr. d'assurés ou plutôt espérés : je hasarderai l'indiscrétion, mais non l'importunité de vous demander si vous pouvez ajouter à nos moyens.

SAHUGUET.

Venise, 2e. jour complémentaire an 5 (18 septembre 1797).

Au général en chef.

Le travail de la commission, relatif aux papiers de Verone, est terminé. Le rapport des espions, dont le sénat avait environné cette prétendue cour, vous en fera connaître les intrigues et les agens. Il y a deux pièces qui concernent spécialement Pichegru, et qui confirment ce que d'Entraigues en a écrit ; dans la seconde Scherer est compromis.

Les listes contenues dans le même paquet, sont le journal de la poste aux lettres, envoyé tous les jours aux inquisiteurs ; elles donnent un état assez exact des émigrés attachés à la cour de Verone, à la même époque que de Presle.

Je mettrai dans le paquet une lettre explicative des faits les plus essentiels, avec l'indication des pièces où ils sont consignés.

La commission attendra vos ordres pour vous expédier ce paquet, attendu qu'elle n'y est pas autorisée par votre arrêté.

Permettez, général, que je me réunisse à tous les républicains français pour vous témoigner ma reconnaissance, de ce que vous avez fait pour la patrie, il

eût été bien dangereux de le faire plus tôt, et probablement bien inutile de le faire plus tard : cette preuve de votre sagesse n'échappera à personne. Grâce à votre dévouement généreux, nous sommes tous sauvés, et nous le sommes par l'effet seul d'une impulsion morale qui ne pouvait partir que de vous, pour avoir un grand résultat général : votre destinée est bien grande, mais qui en est plus digne que vous ? BASSAL.

Passeriano, le 20 fructidor an 5 (6 septemble 1797).

Au Directoire exécutif.

L'escadre du contre-amiral Brueys est arrivée à Venise. Elle est nue et arriérée de quatre mois de paye : cela ne laisse pas de nous embarrasser beaucoup, puisqu'elle nous coûtera deux millions.

L'Italie s'épuise : les sommes considérables qu'il faut chaque mois pour entretenir une armée nombreuse, et qui se nourrit déjà depuis deux ans dans cette contrée, ne laissent pas de nous embarrasser pour l'avenir.

Le ministre des relations extérieures vous rendra compte que les négociations vont assez mal ; cependant je ne doute pas que la cour de Vienne n'y pense à deux fois avant de s'exposer à une rupture, qui aurait pour elle des conséquences incalculables.

Plus nous conférons avec les plénipotentiaires, et plus nous reconnaissons de la part de Thugut, qui a rédigé les instructions, une mauvaise foi qui n'est plus même dissimulée. Tout le manége d'Udine me paraît

avoir pour but d'obtenir Palma-Nova, qui est aujourd'hui dans une position effrayante pour eux. Vous connaissez la situation topographique : neuf bons bastions avec de bonnes demi-lunes bien revêtues, fortifications bien rasantes ; armée de 200 pièces de canon et approvisionnée pour huit mois à 6000 hommes. Ce serait pour eux un siége du premier ordre à entreprendre ; ils seraient obligés de faire venir leur artillerie de Vienne. Depuis quatre mois que nous possédons cette place, j'y ai fait travailler constamment avec la plus grande activité : les fossés en étaient comblés, et tout était dans le plus grand désordre. Cette place seule change la nature de notre position en Italie.

Mais si l'on passe le mois d'octobre, il n'y a plus de possibilité d'attaquer l'Allemagne : il faut donc se décider promptement et rapidement. Si la campagne ne commence point dans les premiers jours d'octobre, vous ne devez pas compter que je puisse entrer en Allemagne avant la fin de mars. BONAPARTE.

Passeriano, le 26 fructidor an 5 (12 septembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint ma proclamation à l'armée, en lui faisant part de votre proclamation et des événemens qui sont arrivés le 18 à Paris.

Je ne sais par quelle fatalité le ministre de la guerre ne m'a pas encore envoyé votre arrêté qui incorpore l'armée des Alpes dans l'armée d'Italie. Un de ces

arrêtés, qui est du 4 fructidor, vient de m'arriver aujourd'hui, encore est-ce un envoi que vous m'avez fait des bureaux du directoire même.

J'ai fait partir pour Lyon la quarante-cinquième demi-brigade de ligne commandée par le général de brigade Bon, et une cinquantaine d hommes à cheval : ces troupes se trouveront a peu près à Turin lorsque vous recevrez cette lettre.

J'ai fait partir le général de brigade Lannes avec la vingtième d'infanterie légère, et la neuvieme de ligne, pour Marseille : elle se trouvera, lorsque vous lirez cette lettre, à peu près à la hauteur de Gênes.

J'ai envoyé dans les départemens du Midi la proclamation que vous trouverez ci-jointe.

Je vais également m'occuper de faire une proclamation pour les habitans de Lyon, dès que je saurai à peu près ce qui s'y sera passé ; dès l'instant que j'apprendrai qu'il y a le moindre trouble, je m'y porterai avec rapidité.

L'état-major a envoyé copie de votre arrêté au général Kellermann. Comptez que vous avez ici 100,000 hommes qui seuls sauraient faire respecter les mesures que vous prendrez pour asseoir la liberté sur des bases solides.

Qu'importe que nous remportions des victoires, si nous sommes hommis dans notre patrie ? On peut dire de Paris ce que Cassini disait de Rome : Qu'importe qu'on l'appelle reine, lorsqu'elle est sur les bords de la Seine, esclave de l'or de Pitt ? BONAPARTE.

Passeriano, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Les commissaires du gouvernement pour la recherche des sciences et des arts en Italie, ont fini leur mission.

Je retiens auprès de moi les citoyens Berthollet et Monge. Les citoyens Tinet et Barthélemy partent pour Paris ; les citoyens Moitte et Thouin sont partis avec les convois venus de Rome, et sont déjà arrivés à Marseille.

Ces hommes distingués par leurs talens ont servi la république avec un zèle, une activité, une modestie et un désintéressement sans égal ; uniquement occupés de l'objet de leur mission, ils se sont acquis l'estime de toute l'armée : ils ont donné à l'Italie, dans la mission délicate qu'ils étaient chargés de remplir, l'exemple des vertus qui accompagnent presque toujours le talent distingué.

Le citoyen Tinet désirerait avoir un logement à Paris.

Si vous formiez une académie à Rome, le citoyen Berthollet serait digne d'en avoir la présidence.

BONAPARTE.

Passeriano, le 2e. jour complémentaire an 5 (18 septembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Il est indispensable que vous jetiez un coup d'œil sur le congrès d'Udine.

M. de Meerveldt est parti pour Vienne.

Vous aurez vu, dans la seconde séance du protocole, que nous avons déclaré aux plénipotentiaires de S. M. I. que si au premier octobre la paix n'était pas signée, nous ne négocierons plus sur la base des préliminaires, mais sur la base respective de la puissance des deux états.

Il serait possible qu'avant le premier octobre, M. de Meerveldt revînt avec des instructions de signer la paix aux conditions suivantes :

1°. La ligne de l'Adige à l'empereur, y compris la ville de Venise.

2°. La ligne de l'Adige à la république cisalpine, et dès lors Mantoue.

3°. Les limites constitutionnelles telles qu'elles sont spécifiées dans le protocole de la cinquième séance, y compris Mayence.

4°. Que l'empereur n'entrerait en possession de l'Italie que lorsque nous entrerions dans les remparts de Mayence.

5°. Corfou et les autres îles à nous.

6°. Que ce qui nous manque pour arriver aux limites du Rhin pourrait être arrangé dans la paix avec l'Empire.

Il faut que je sache si votre intention est d'accepter ou non ces propositions.

Si votre *ultimatum* était de ne pas comprendre la ville de Venise dans la part de l'empereur, je doute que la paix se fasse (cependant Venise est la ville la plus digne de la liberté de toute l'Italie); et les hostilités recommenceraient dans le courant d'octobre.

L'ennemi est en position de guerre vis-à-vis de moi : il a sur les frontières de l'Italie, dans la Carinthie, la Carniole et le Tyrol, 10,000 hommes de cavalerie, et 90,000 d'infanterie.

Il y a dans l'intérieur et sur les confins de la Hongrie, 18,000 hommes de cavalerie hongroise levés en masse, et qui s'exercent depuis trois mois.

L'armée française en Italie a un pays immense et un grand nombre de places fortes à garder, ce qui fait que je ne pourrai prendre l'offensive qu'avec 4000 hommes de cavalerie et 45,000 hommes d'infanterie sous les armes. Ajoutez à cela à peu près 2000 Polonais, et tout au plus 1000 Italiens devant rester en Italie pour maintenir la police et prêter main forte à leur gouvernement qui sera tourmenté par toute espèce de factions et de fanatisme, quelles que soient les mesures que je compte prendre pour assurer la tranquillité pendant mon absence.

Je crois donc que si votre *ultimatum* est de garder Venise, vous devez regarder la guerre comme probable, et :

1°. M'envoyer l'ordre d'arrêter la marche de 5000 hommes qui vont dans l'intérieur, pour que je les fasse revenir à l'armée.

2°. Faire ratifier par les conseils le traité d'alliance avec le roi de Sardaigne ; ce qui mettrait à peu près 8000 hommes de plus à ma disposition.

Malgré ces mesures l'ennemi sera encore plus fort que moi. Si je le préviens et que je prenne l'offensive, je le bats, et je suis, quinze jours après le pre-

mier coup de fusil, sous les murs de Vienne. S'il prend l'offensive avant moi, tout devient très-douteux.

Mais en supposant que vous prissiez les deux mesures que je vous indique afin d'augmenter l'armée, vous sentez que le jour où je serais près de Gratz, j'aurais le reste des forces autrichiennes sur les bras.

J'estime donc que pour faire de grandes choses, telles que la nation a le droit de l'attendre du gouvernement, si les Autrichiens n'acceptent pas les propositions de paix supposées plus haut, il faut que je sois renforcé de 4000 hommes de cavalerie, entre autres de deux régimens de cuirassiers et de 12,000 hommes d'infanterie.

Je pense également que du restant vous ne devez former sur le Rhin qu'une seule armée, qu'elle doit avoir pour but d'entrer en Bavière, de manière qu'en pressant l'ennemi entre ces deux masses, nous l'obligions à nous céder tout le pays en-deçà du Danube.

Faites attention que je suis ici plus près de Vienne que ne l'est Ratisbonne, de l'armée du Rhin et qu'il faut vingt jours de marche à celle-ci pour arriver à cette dernière ville.

Tous les yeux, comme toutes les meilleures troupes et toutes les forces de la maison d'Autriche sont contre l'armée d'Italie, et toutes ces forces sont disposées en échelons de manière à accourir promptement au point où j'aurais percé.

Si votre *ultimatum* est que Venise ne soit pas donnée à l'empereur, je pense qu'il faut sur-le-champ prendre les mesures que je vous ai indiquées : à la fin d'octobre,

les renforts que je demande peuvent être arrivés à Milan, et en supposant que nous rompions le 15 octobre, les quinze jours dont nous conviendrons pour en prévenir nos gouvernemens et les armées, conduisent au premier novembre, et je m'arrangerai de manière, dès l'instant que je saurai que ces renforts auront passé les Alpes, à m'en servir comme s'ils étaient déjà sur l'Izonzo.

Je vous prie, citoyens directeurs, de donner la plus grande attention à toutes les dispositions contenues dans la présente lettre, de surveiller et de vous assurer de l'exécution des différens ordres que vous donnerez, car la destinée de l'Europe sera indubitablement attachée aux mesures que vous prendrez.

Je vous envoie ci-joint une note sur la situation de mon armée, calculée sur sa force actuelle, pour vous mettre à même de juger de la vérité de l'exposé que je vous fais. BONAPARTE.

Passeriano, le 2e. jour complémentaire an 5 (18 septembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Je reçois à l'instant votre arrêté du 18 fructidor, relatif au général Clarke : votre lettre a été quatorze jours en route. Je me suis déjà aperçu du même retard dans les arrêtés que vous m'avez envoyés relativement à la huitième division militaire et à l'armée des Alpes.

Je dois rendre au général Clarke un témoignage de sa bonne conduite. Soit dans les négociations, soit dans

ses conversations, il m'a toujours paru animé par un patriotisme pur, et gémir sur les progrès que faisaient tous les jours les malveillans et les ennemis intérieurs de la république. BONAPARTE.

Passeriano, le 4 vendémiaire an 5 (25 septembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Un officier est arrivé avant-hier de Paris à l'armée d'Italie : il a répandu dans l'armée qu'il était parti de Paris le 25, qu'on y était inquiet de la manière dont j'aurais pris les événemens du 18 ; il était porteur d'une espèce de circulaire du général Augereau à tous les généraux de division de l'armée.

Il avait une lettre du ministre de la guerre à l'ordonnateur en chef, qui l'autorisait à prendre tout l'argent dont il aurait besoin pour sa route ; vous en trouverez la copie ci-jointe.

Il est constant, d'après tous ces faits, que le gouvernement en agit envers moi à peu près comme envers Pichegru, après vendémiaire.

Je vous prie, citoyens directeurs, de me remplacer et de m'accorder ma démission. Aucune puissance sur la terre ne sera capable de me faire continuer de servir après cette marque horrible de l'ingratitude du gouvernement, à laquelle j'étais bien loin de m'attendre.

Ma santé considérablement affectée, demande impérieusement du repos et de la tranquillité.

La situation de mon ame a aussi besoin de se retremper dans la masse des citoyens. Depuis trop long-

temps un grand pouvoir est confié dans mes mains. Je m'en suis servi dans toutes les circonstances pour le bien de la patrie : tant pis pour ceux qui ne croient point à la vertu, et qui pourraient avoir suspecté la mienne. Ma récompense est dans ma conscience et dans l'opinion de la postérité.

Je puis, aujourd'hui que la patrie est tranquille et à l'abri des dangers qui l'ont menacée, quitter sans inconvénient le poste où je suis placé.

Croyez que s'il y avait un moment de péril, je serais au premier rang pour défendre la liberté et la constitution de l'an 3. BONAPARTE.

Passeriano, le 19 vendémiaire an 6 (10 octobre 1797).

Au Directoire exécutif.

Le citoyen Botot m'a remis votre lettre du premier jour complémentaire ; il m'a dit, en conséquence, de votre part, de révolutionner l'Italie : je lui ai demandé comment cela se devait entendre ; si le duc de Parme, par exemple, était compris dans cet ordre. Il n'a pu me donner aucune explication. Je vous prie de me faire connaître vos ordres plus clairement.

J'ai retenu quelques jours ici le citoyen Botot, pour qu'il pût s'assurer par lui-même de l'esprit qui anime mon état-major et tout ce qui m'environne. Je serais bien aise qu'il en fît autant dans les différentes divisions de l'armée, il y trouverait un esprit de patriotisme qui distingue ces braves soldats.

Ma santé considérablement affaiblie, mon moral non moins affecté, ont besoin d'un peu de repos, et me rendent incapable de remplir les grandes choses qui restent à faire. Je vous ai déjà demandé un successeur : si vous n'avez pas obtempéré à ma demande, je vous prie, citoyens directeurs, de le faire. Je ne suis plus en état de commander. Il ne me reste qu'un vif intérêt qui ne m'abandonnera jamais pour la prospérité de la république et la liberté de la patrie.

BONAPARTE.

Passeriano, le 27 vendémiaire an 6 (18 octobre 1797).

Au Directoire exécutif.

Le général Berthier et le citoyen Monge vous portent le traité de paix définitif qui vient d'être signé entre l'empereur et nous.

Le général Berthier, dont les talens distingués égalent le courage et le patriotisme, est une des colonnes de la république, comme un des plus zélés défenseurs de la liberté. Il n'est pas une victoire de l'armée d'Italie à laquelle il n'ait contribué. Je ne craindrai pas que l'amitié me rende partial en retraçant ici les services que ce brave général a rendus à la patrie; mais l'histoire prendra ce soin, et l'opinion de toute l'armée fondera le témoignage de l'histoire.

Le citoyen Monge, un des membres de la commission des sciences et arts, est célèbre par ses connaissances et son patriotisme. Il a fait estimer les Francais par sa conduite en Italie. Il a acquis une part distinguée

dans mon amitié. Les sciences qui nous ont révélé tant de secrets, détruit tant de préjugés, sont appelées à nous rendre de plus grands services encore. De nouvelles vérités, de nouvelles découvertes nous révéleront des secrets plus essentiels encore au bonheur des hommes ; mais il faut que nous aimions les savans et que nous protégions les sciences.

Accueillez, je vous prie, avec une égale distinction, le général distingué et le savant physicien : tous les deux illustrent la patrie et rendent célèbre le nom français. Il m'est impossible de vous envoyer le traité de paix par deux hommes plus distingués dans un genre différent. BONAPARTE.

Passeriano, le 8 vendémaire an 6 (29 septembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Le pape est très-malade et peut-être mort à l'heure qu'il est.

Le roi de Naples fait beaucoup de mouvemens.

Vous trouverez ci-joint copie des lettres que j'ai écrites à nos ministres à Rome et à Naples.

Je ne me dissimule pas que depuis quelque temps il y a une espèce de coalition entre le pape, le roi de Naples, et même la Toscane. Le pape n'a-t-il pas eu l'insolence de confier le commandement de ses troupes au général autrichien Provera!

Je pense que tout cela est une nouvelle raison pour que vous ratifiez le traité d'alliance avec le roi de Sar-

daigne. Le général Berthier, que j'ai envoyé à Novare pour passer la revue des troupes piémontaises, m'écrit que ce corps est dans une situation superbe. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que m'écrit M. Priocca.

Vous m'aviez écrit, il y a quatre mois, qu'en cas que le roi de Naples se rendît à Rome, de l'y laisser aller : quant à moi, je crois que ce serait une grande sottise. Quand il sera à Rome, il fera emprisonner une soixantaine de personnes, il fera prêcher les prêtres, se prosternera devant un pape dont il aura en vérité la puissance, et nous aurons tout perdu. Vous verrez dans mes lettres aux ministres de la république à Rome et à Naples la conduite que je leur ai dit de tenir. Je vous prie de me faire connaître positivement vos instructions sur ce point. BONAPARTE.

Au quartier-général à Passeriano, le 26 fructidor an 5 (12 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Le général Clarke vous écrit en grand détail, citoyen ministre, pour vous faire connaître notre situation ; vous trouverez également dans sa correspondance la copie des procès-verbaux : toutes ces négociations ne sont que des plaisanteries, les vraies négociations se feront à Paris. Si le gouvernement prend une bonne fois la stabilité qu'il doit avoir ; si cette poignée d'hommes évidemment vendus à l'Angleterre, ou séduits par les cajoleries d'une bande d'esclaves, se trouve une

fois dans l'impuissance et sans moyens d'agiter, vous aurez la paix, et telle que vous la voudrez, quarante-huit heures après.

On se figurerait difficilement l'imbécillité et la mauvaise foi de la cour de Vienne. Dans ce moment-ci nos négociations sont suspendues, parce que les plénipotentiaires de S. M. ont envoyé un courrier à Vienne pour connaître l'*ultimatum* de l'empereur.

Le seul projet auquel nous avons paru donner quelque assentiment, dans le confidentiel, est celui-ci : les limites spécifiées dans nos observations sur l'article 4 des préliminaires, seraient pour nous Mayence, etc.

Pour l'empereur, Venise et les limites de l'Adige.

Corfou, etc., à nous.

Le reste de l'Italie libre, à la Cisalpine.

Nous donnerions Palma-Nova le même jour qu'ils nous donneraient Mayence.

Je vous le répète, que la république ne soit pas chancelante ; que cette nuée de journaux qui corrompent l'esprit public et font avoir de nous une très-mauvaise opinion à l'étranger, soit étouffée ; que le corps législatif soit pur et ne soit pas ambitieux ; que l'on chasse hors de la France les émigrés, et que l'on ôte de toutes les administrations les partisans de la royauté, que solde l'or de l'Angleterre, et la grande nation aura la paix comme elle voudra. Tant que tout cela n'existera pas, ne comptez sur rien. Tous les étrangers nous menacent de l'opinion de la France : que l'on ait de l'énergie sans fanatisme, des principes sans démagogie, et de la sévérité sans cruauté ; que l'on cesse d'être fai-

ble, tremblant ; que l'on n'ait pas honte, pour ainsi dire, d'être républicain ; que l'on balaye de la France cette horde d'esclaves conjurés contre nous, et le sort de l'Europe est décidé.

Que le gouvernement, les ministres, les premiers agens de la république n'écoutent que la voix de la postérité. BONAPARTE.

Passeriano, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Vous trouverez ci-joint la lettre que j'écris au citoyen Canclaux, ministre à Naples, en réponse aux ouvertures qui lui ont été faites par M. Acton, et dont il vous aura sûrement rendu compte.

La cour de Naples ne rêve plus qu'accroissement et grandeur ; elle voudrait d'un côté, Corfou, Zante, Céphalonie, etc. ; de l'autre, la moitié des états du pape, et spécialement Ancône. Ces prétentions sont trop plaisantes : je crois qu'elle veut en échange nous céder l'île d'Elbe. Je pense que désormais la grande maxime de la république doit être de ne jamais abandonner Corfou, Zante, etc., nous devons, au contraire nous y établir solidement. Nous y trouverons des ressources pour notre commerce, elles seront d'un grand intérêt pour nous et les événemens futurs de l'Europe.

Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de l'île de Malte ? L'amiral Brueys pourrait très-bien mouiller là et s'en emparer : 400 chevaliers et au plus un régi-

ment de 500 hommes sont la seule garde qu'ait la ville de la Valette. Les habitans qui montent à plus de cent mille, sont très-portés pour nous, et fort dégoûtés de leurs chevaliers qui ne peuvent plus vivre et meurent de faim; je leur ai fait exprès confisquer tous leurs biens en Italie. Avec l'île de Saint-Pierre, que nous a cédée le roi de Sardaigne, Malte, Corfou, nous serons maîtres de toute la Méditerranée.

S'il arrivait qu'à notre paix avec l'Angleterre nous fussions obligés de céder le cap de Bonne-Espérance, il faudrait alors nous emparer de l'Egypte. Ce pays n'a jamais appartenu à une nation européenne, les Vénitiens seuls y ont eu une prépondérance précaire. On pourrait partir d'ici avec 25,000 hommes escortés par huit ou dix bâtimens de ligne ou frégates vénitiennes et s'en emparer.

L'Egypte n'appartient pas au grand-seigneur.

Je désirerais, citoyen ministre, que vous prissiez à Paris quelques renseignemens, et me fissiez connaître quelle réaction aurait sur la Porte notre expédition d'Egypte.

Avec des armées comme les nôtres, pour qui toutes religions sont égales, mahométane, cophte, arabe, etc., tout cela nous est indifférent : nous respecterons les unes comme les autres. BONAPARTE.

Passeriano, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Je vous envoie, citoyen ministre, une lettre que je reçois du citoyen Arnault. La cour de Naples est gouvernée par Acton. Acton a appris l'art de gouverner sous Léopold à Florence, et Léopold avait pour principe d'envoyer des espions dans toutes les maisons pour savoir ce qui s'y passait.

Je crois qu'une petite lettre de vous à Canclaux pour l'engager à montrer un peu plus de dignité, et une plainte à Acton sur ce que les négocians français ne sont pas traités avec égard, ne ferait pas un mauvais effet. BONAPARTE.

Passeriano, le 3e. jour complémentaire an 5 (19 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

J'ai reçu, citoyen ministre, votre lettre confidentielle, du 22 fructidor, relativement à la mission que vous désirez donner à Sieyes en Italie. Je crois effectivement, comme vous, que sa présence serait aussi nécessaire à Milan, qu'elle aurait pu l'être en Hollande, et qu'elle l'est à Paris.

Malgré notre orgueil, nos mille et une brochures, nos harangues à perte de vue et très-bavardes, nous sommes très-ignorans dans la science politique morale. Nous n'avons pas encore défini ce que l'on entend par

pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Montesquieu nous a donné de fausses définitions, non pas que cet homme célèbre n'eût été véritablement à même de le faire ; mais son ouvrage, comme il le dit lui-même, n'est qu'une espèce d'analyse de ce qui a existé ou existait : c'est un résumé des notes faites dans ses voyages ou dans ses lectures.

Il a fixé les yeux sur le gouvernement d'Angleterre ; il a défini, en général, le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.

Pourquoi effectivement regarderait-on comme une attribution du pouvoir législatif le droit de guerre et de paix, le droit de fixer la quantité et la nature des impositions ?

La constitution anglaise a confié avec raison, une de ces attributions à la chambre des communes, et elle a très-bien fait, parce que la constitution anglaise n'est qu'une charte de priviléges : *C'est un plafond tout en noir, mais bordé en or.*

Comme la chambre des communes est la seule qui tant bien que mal, représente la nation, seule elle a dû avoir le droit de l'imposer ; c'est l'unique digue que l'on a pu trouver pour modifier le despotisme et l'insolence des courtisans.

Mais dans un gouvernement où toutes les autorités émanent de la nation, où le souverain est le peuple, pourquoi classer dans les attributions du pouvoir législatif des choses qui lui sont étrangères ?

Depuis cinquante ans je ne vois qu'une chose que nous avons bien définie, c'est la souveraineté du peuple:

mais nous n'avons pas été plus heureux dans la fixation de ce qui est constitutionnel, que dans l'attribution des différens pouvoirs.

L'organisation du peuple français n'est donc encore véritablement qu'ébauchée.

Le pouvoir du gouvernement dans toute la latitude que je lui donne, devrait être considéré comme le vrai représentant de la nation, lequel devrait gouverner en conséquence de la charte constitutionnelle et des lois organiques ; il se divise, il me semble, naturellement en deux magistratures bien distinctes :

1°. Dans une qui surveille et n'agit pas, à laquelle ce que nous appelons aujourd'hui pouvoir exécutif, serait obligé de soumettre les grandes mesures, si je puis parler ainsi, la législation de l'exécution : cette grande magistrature serait véritablement le grand conseil de la nation ; il aurait toute la partie de l'administration ou de l'exécution qui est par notre constitution confié au pouvoir législatif.

Par ce moyen le pouvoir du gouvernement consisterait dans deux magistratures, nommées par le peuple, dont une très-nombreuse, où ne pourraient être admis que des hommes qui auraient déjà rempli quelques-unes des fonctions qui donnent aux hommes de la maturité, sur les objets du gouvernement.

Le pouvoir législatif ferait d'abord toutes les lois organiques, les changerait, mais pas en deux ou trois jours, comme l'on fait ; car une fois qu'une loi organique serait en exécution, je ne crois pas qu'on pût la changer avant quatre ou cinq mois de discussion.

Ce pouvoir législatif, sans rang dans la république, impassible, sans yeux et sans oreilles pour ce qui l'entoure, n'aurait pas d'ambition et ne nous inonderait plus de mille lois de circonstances qui s'annulent toutes seules par leur absurdité, et qui nous constituent une nation sans lois avec trois cents in-folio de lois.

Voilà, je crois, un code complet de politique, que les circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvés rendent pardonnable. C'est un si grand malheur pour une nation de trente millions d'habitans, et au dix-huitième siècle, d'être obligée d'avoir recours aux baïonnettes pour sauver la patrie ! Les remèdes violens accusent le législateur ; car une constitution qui est donnée aux hommes, doit être calculée pour des hommes.

Si vous voyez Sieyes, communiquez-lui, je vous prie, cette lettre. Je l'engage à m'écrire que j'ai tort ; et croyez que vous me ferez un sensible plaisir, si vous pouvez contribuer à faire venir en Italie un homme dont j'estime les talens, et pour qui j'ai une amitié tout à fait particulière. Je le seconderai de tous mes moyens, et je désire que réunissant nos efforts, nous puissions donner à l'Italie une constitution plus analogue aux mœurs de ses habitans, aux circonstances locales et peut-être même aux vrais principes, que celle que nous lui avons donnée. Pour ne pas faire une nouveauté, au milieu du tracas de la guerre et des passions, il a été difficile de faire autrement.

Je me résume,

Non-seulement je vous réponds confidentiellement que je désire que Sieyes vienne en Italie, mais je

pense même, et cela très-officiellement, que si nous ne donnons pas à Gênes et à la république cisalpine une constitution qui leur convienne, la France n'en tirera aucun avantage : leurs corps législatifs, achetés par l'or de l'étranger, seront tout entiers à la disposition de la maison d'Autriche et de Rome. Il en sera en dernière analyse comme de la Hollande.

Comme la présente lettre n'est pas un objet de tactique, ni un plan de campagne, je vous prie de la garder pour vous et pour Sieyes, et de ne faire usage, si vous le jugez à propos, que de ce que je viens de vous dire sur l'inconvenance des constitutions que nous avons données à l'Italie.

Vous verrez, citoyen ministre, dans cette lettre, la confiance entière que j'ai en vous, et une réponse à votre dernière.

Je vous salue. BONAPARTE.

Passeriano, le 3e. jour complémentaire an 5 (19 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, une lettre que je vous prie de remettre au Directoire, parce qu'elle renferme des dispositions politiques et militaires. Je vous prie de la lire avec attention, et d'avoir soin que dans le cas où l'*ultimatum* serait que Venise restât à la république cisalpine, l'on prenne toutes les dispositions militaires que j'indique dans ma lettre.

Le parti qu'on doit prendre dépend absolument de

l'intérieur. Peut-on y retablir la tranquillité sans armées? Peut-on se passer de la plus grande partie des troupes qui y sont dans ce moment-ci? Alors il peut être avantageux de faire encore une campagne.

Ce n'est pas que, peut-être, lorsque l'empereur verra l'armée du Rhin et de Sambre-et-Meuse organisées dans une seule masse, l'armée du Nord se rappuyant sur les armées du Rhin, les troupes de l'intérieur marchant pour renforcer les armées; peut-être alors consentira-t-il lui-même à renoncer à Venise. Mais, je vous le répète, il ne faut pas y compter.

Toutes leurs positions sur leurs frontières sont telles que, s'ils devaient se battre d'un instant à l'autre, leurs troupes sont campées et prêtes à entrer en campagne.

BONAPARTE.

Passeriano, le 1er. vendémiaire an 6 (22 septembre 1797).

Au contre-amiral Brueys.

J'ai reçu, citoyen général, vos différentes lettres. J'ai examiné avec attention les observations que vous me faites. Je vais vous tracer la conduite que vous avez à tenir, et qui conciliera à la fois les intentions du ministre de la marine qui vous appelle à Toulon, et les intêrets de la république dans les mers où vous vous trouvez.

Les bâtimens vénitiens que vous devez conduire en France sont à Corfou, et un *mois de station* dans ce port suffit pour pouvoir lever des matelots et vous mettre à même de conduire en France les vaisseaux vénitiens.

Vous partirez avec votre escadre, dès l'instant que le temps vous le permettra, pour vous rendre à Corfou.

Vous passerez par Raguse, vous ferez connaître à cette république l'intérêt que prend à elle le directoire exécutif de la république française, et la volonté qu'il a de la protéger contre quelque ennemi que ce fût, qui voudrait se l'approprier, et de garantir son indépendance.

Vous prendrez des renseignemens sur la situation actuelle des bouches du Cattaro, et s'il est vrai que les Autrichiens s'en soient emparés, vous déclarerez à l'officier qui y commande, qu'il n'a pas pu les occuper sans violer un des articles principaux des préliminaires de paix qui existent entre S. M. I. et la république française ; vous le sommerez dès lors d'évacuer sur-le-champ les bouches du Cattaro, le menaçant, s'il s'y refusait, de vous emparer de toutes les îles de la Dalmatie, et d'agir hostilement contre les troupes de S. M. I.

S'il s'y refuse, et que vous trouviez le moyen de vous emparer des bâtimens qui servent au transport de leurs vivres, ainsi que de quelques-uns de leurs convois, vous le ferez, ayant soin de ne pas y toucher et de mener tous les bâtimens autrichiens en séquestre à Corfou. Vous préviendrez, dans ce cas, le commandant autrichien que vous tiendrez en séquestre lesdits bâtimens jusqu'à ce qu'il ait évacué un territoire qu'il n'a pas dû occuper.

Vous pourrez demandez à Raguse un rafraîchissement en vivres pour votre équipage, en y mettant cependant quelques procédés.

Arrivé à Corfou, vous en partirez avec les six vaisseaux vénitiens, dès l'instant qu'ils seront montés par un assez grand nombre de soldats albanais.

En partant de Venise, vous embarquerez sur votre bord la troisième légion cisalpine sans qu'elle se doute de l'endroit où vous la conduirez ; vous vous concerterez, à cet effet, avec le général Baraguayd'Hilliers. Vous devez également faire courir le bruit que vous embarquez un bien plus grand nombre de troupes, et qu'il s'est embarqué à Ancône, sous l'escorte d'une de vos frégates, plusieurs bataillons de troupes.

Vous aurez soin également de continuer à laisser entrevoir que vos opérations vont se combiner avec celles de l'armée d'Italie.

Vous vous concerterez à Venise avec l'ordonnateur de la marine et le citoyen Forfait, pour embarquer à votre bord les caisses de tableaux et objets d'arts destinés pour Paris.

Vous laisserez dans la rade de Venise ou dans celle de Goro, ou même dans le port d'Ancône, les frégates *la Junon* et *la Diane*, et les bricks *l'Alerte* et *le Jason*, qui seront sous les ordres du chef de division Perrée ; vous laisserez à Corfou les frégates *l'Arthémise* et *la Sybille*, et les bricks *le Mondovi* et *la Cybèle*, qui seront également sous les ordres du chef de division Perrée, et qui devront se tenir à Corfou prêtes à partir immédiatement après l'ordre qu'ils en recevront, pour concerter leurs opérations avec *la Junon* et *la Diane*.

Je fais connaître au directoire exécutif, par un courrier extraordinaire, le présent ordre, et je lui demande son autorisation pour pouvoir garder toute votre escadre dans l'Adriatique, afin de concerter ses opérations avec celles de l'armée d'Italie. Je vous ferai passer

la réponse du gouvernement par un aviso, qui nécessairement vous trouvera encore à Corfou.

Vous trouverez ci-joint :

1°. Une lettre pour le général Gentili, par laquelle j'approuve toutes les mesures qu'il a prises pour nourrir notre escadre à Corfou, et que le reçu des sommes qu'il a déboursées sera reçu en paiement dans la caisse du payeur de Corfou. J'approuve également les 1300 sacs de farine que vous avez pris.

2°. L'ordre pour que l'administration de terre de l'armée d'Italie fournisse à l'escadre, partout où elle pourrait se trouver, les vivres journaliers comme aux troupes de terre; et, d'après les envois qui ont été faits en subsistances à Corfou, d'Ancône, Constantinople et Messine, vous ne devez avoir aucune inquiétude sur la subsistance de votre escadre pendant tout le temps qu'elle demeurera dans ces parages.

3°. Je vous autorise à prendre dans les magasins de Corfou tout ce que vous croirez nécessaire à l'approvisionnement de nos arsenaux et au ravitaillement de notre marine.

4°. A embarquer à Corfou cent pièces de canon de fonte, en conséquence cependant d'un procès-verbal dressé chez le général Gentili par un conseil composé de vous, du général Gentili, du commandant du génie, du chef de l'état-major, du commissaire des guerres, lequel devra constater :

1°. La quantité de pièces nécessaires pour la défense de la citadelle et de la rade de Corfou.

2°. La quantité hors de service.

3°. La quantité existante, et ce ne sera que dans le cas où le conseil ne trouverait aucun inconvénient à vous délivrer les cent pièces, que le présent ordre sera exécuté.

5°. Vous trouverez ci-joint un ordre pour que le général Sugny vous remette à Venise les ustensiles pour chauffer à boulets rouges, pour six pièces de canon chacun, et dont le général Gentili se servirait à Corfou, si jamais les circonstances l'exigeaient.

6°. Un ordre pour que le général Gentili remette à votre disposition 400 hommes cisalpins pour servir de garnison aux vaisseaux vénitiens.

7°. Vous garderez et menerez avec vous à Toulon les officiers vénitiens qui désirent servir dans la marine française, jusqu'à ce que le ministre de la marine vous ait envoyé des ordres.

8°. Quant aux objets trouvés à bord des vaisseaux vénitiens, appartenant aux capitaines, vous en ferez des reçus qui seront valables pour leur liquidation par le gouvernement de Venise.

9°. Vous trouverez ci-joint un ordre pour que le général Gentili vous remette 50,000 fr. pour la solde des marins vénitiens destinés à l'armement des vaisseaux vénitiens.

10°. L'ordre pour qu'on vous fournisse les blés, riz et vin pour deux mois pour 2,000 hommes. La nourriture journalière pour votre escadre vous sera fournie à Corfou.

11°. Je vous enverrai la solde des marins de votre escadre pour un mois, dès l'instant que la situation de

la caisse de l'armée le permettra et que la solde de fructidor sera payée à l'armée.

12°. Quant aux dépenses qu'auraient faites les équipages à Corfou, vous aurez soin de les liquider, de vérifier toutes les pièces et de les envoyer au commissaire ordonnateur de la marine à Venise, qui y pourvoira.

13°. Vous trouverez ci-joint une ordonnance de 10,000 fr. que le citoyen Haller vous fera payer : cette somme est destinée à vos frais extraordinaires et qui vous sont particuliers.

14°. Une ordonnance de 30,000 fr. que le citoyen Haller mettra à votre disposition, entre les mains de votre payeur, pour les dépenses extraordinaires de votre escadre, pour pouvoir servir à compenser aux matelots l'incomplet des fournitures que vous pourriez ne pas recevoir des magasins de Corfou. BONAPARTE.

Passeriano, le 2 vendémiaire an 6 (13 septembre 1797).

Au général Augereau.

J'ai reçu, citoyen général, par votre aide-de-camp, la lettre que vous m'avez écrite.

J'avais précédemment reçu celle par laquelle vous m'annonciez les événemens mémorables du 18 fructidor. Toute l'armée a applaudi à la sagesse et à l'énergie que vous avez montrée dans cette circonstance essentielle, et elle a pris part au succès de la patrie avec cet enthousiasme et cette énergie qui la caractérisent.

Il est à souhaiter actuellement que l'on ne fasse pas

la bascule et que l'on ne se jette pas dans le parti contraire. Ce n'est qu'avec la sagesse, et une modération de pensée, que l'on peut assurer d'une manière stable le bonheur de la patrie. Quant à moi, c'est le vœu le plus ardent de mon cœur.

Je vous prie de m'instruire quelquefois de ce que vous faites à Paris.

Je vous prie de croire aux sentimens que je vous ai voués. BONAPARTE.

Passeriano, le 2 vendémiaire an 6 (24 septembre 1797).

Au citoyen François (de Neufchâteau), membre du Directoire.

Quoique je n'aie pas l'avantage de vous connaître personnellement, je vous prie de recevoir mon compliment sur la place importante à laquelle vous venez d'être nommé : je me souviens avec reconnaissance de ce que vous avez écrit dans le temps contre les apologistes des inquisiteurs de Venise.

Le sort de l'Europe est désormais dans l'union, la sagesse et la force du gouvernement.

Il est une petite partie de la nation qu'il faut vaincre par un bon gouvernement.

Nous avons vaincu l'Europe, nous avons porté la gloire du nom français plus loin qu'il ne l'aurait jamais été : c'est à vous, premiers magistrats de la république, à étouffer toutes les factions et à être aussi respectés au dedans que vous l'êtes au dehors. Un arrêté du di-

rectoire exécutif écroule les trônes ; faites que des écrivains stipendiés, ou d'ambitieux fanatiques, déguisés sous toutes espèces de masques, ne nous replongent plus dans le torrent révolutionnaire.

Croyez que, quant à moi, mon attachement pour la patrie égale le désir que j'ai de mériter votre estime.

BONAPARTE.

Passeriano, le 5 vendémiaire an 6 (26 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Je viens de recevoir, citoyen ministre, votre lettre du 30 fructidor.

Je ne puis tirer aucune ressource de Gênes, pas plus de la république cisalpine. Tout ce qu'ils pourront faire, c'est de se maintenir maîtres chez eux : ces peuples-là ne sont point guerriers, et il faut quelques années d'un bon gouvernement pour changer leurs inclinations.

L'armée du Rhin se trouve très-loin de Vienne, pendant que j'en suis très-près. Toutes les forces de la maison d'Autriche sont contre moi. On a très-tort de ne pas m'envoyer 10 ou 12,000 hommes. Ce n'est que par ici que l'on peut faire trembler la maison d'Autriche.

Mais puisque le gouvernement ne m'envoie pas de renfort, il faut au moins que les armées du Rhin commencent leurs opérations quinze jours avant nous, afin que nous puissions nous trouver à peu près dans le même temps dans le cœur de l'Allemagne. Dès l'instant que j'aurai battu l'ennemi, il est indispensable que je

le poursuive rapidement, ce qui me conduit dans le cœur de la Carinthie, où l'ennemi n'aura pas manqué, comme il s'y prépare déjà, à reunir toutes les divisions qu'il a en échelons sur l'armée du Rhin, qu'il peut éviter pendant plus de vingt jours, et je me trouverais avoir encore en tête toutes les forces qui, dans l'ordre de bataille naturel, devraient être opposées à l'armée du Rhin. Il ne faut pas être capitaine pour comprendre tout cela : un seul coup d'œil sur une carte, avec un compas, convaincra, à l'évidence, de ce que je vous dis là. Si on ne veut pas le sentir, je n'y sais que faire.

Le roi de Sardaigne, si l'on ne ratifie pas le traité d'alliance qu'on a fait avec lui, se trouve à l'instant même notre ennemi, puisque dès cet instant il comprend que nous avons médité sa perte.

Pendant mon absence, il se chicanera nécessairement avec la république cisalpine, qui n'est pas dans le cas de résister à un seul de ses régimens de cavalerie : d'ailleurs, je me trouve alors obligé de calculer, en regardant comme suspectes les intentions du roi de Sardaigne : dès-lors il faut que je mette 2,000 hommes à Coni, 2,000 à Tortone, autant à Alexandrie.

Je pense donc que si l'on s'indispose avec le roi de Sardaigne, on m'affaiblit de 5,000 hommes de plus que l'on m'oblige à mettre dans la garnison des places que j'ai chez lui, et de 5 à 6,000 hommes qu'il faut que je laisse pour protéger le Milanais, et, à tout événement, la citadelle de Milan, le château de Pavie et la place de Pizzigithone.

Ainsi donc vous perdez, en ne ratifiant pas le traité avec le roi de Sardaigne :

1°. Dix mille hommes de très-bonnes troupes qu'il nous fournit ;

2°. Dix mille hommes de nos troupes qu'on est obligé de laisser sur nos derrières, et, outre cela, de très-grandes inquiétudes en cas de défaite et d'événemens malheureux.

Quel inconvénient y a-t-il à laisser subsister une chose déjà faite ?

Est-ce le scrupule d'être allié d'un roi ? Nous le sommes bien du roi d'Espagne et peut-être du roi de Prusse.

Est-ce le désir de révolutionner le Piémont et de l'incorporer à la Cisalpine ; mais le moyen d'y parvenir sans choc, sans manquer au traité, sans même manquer à la bienséance, c'est de mêler à nos troupes et d'allier à nos succès un corps de 10,000 Piémontais, qui nécessairement sont l'élite de la nation : six mois après, le roi de Piémont se trouve détrôné.

C'est un géant qui embrasse un pygmée, le serre dans ses bras et l'étouffe sans qu'il puisse être accusé de crime. C'est le résultat de la difficulté extrême de leur organisation. Si l'on ne comprend pas cela, je ne sais qu'y faire non plus ; et si, à la politique sage et vraie qui convient à une grande nation, qui a de grandes destinées à remplir, des ennemis très-puissans devant elle, on substitue la démagogie d'un club, l'on ne fera rien de bon.

Que l'on ne s'exagère pas l'influence des prétendus patriotes cisalpins et génois, et que l'on se convainque

bien que, si nous retirions d'un coup de sifflet notre influence morale et militaire, tous ces prétendus patriotes seraient égorgés par le peuple. Il s'éclaire tous les jours et s'éclairera bien davantage; mais il faut le temps et un long-temps.

Je ne conçois pas, lorsque par une bonne politique on s'était conduit de manière que ce temps est toujours en notre faveur, qu'en tirant tout le parti possible du moment présent, nous ne faisons qu'accélérer la marche du temps en assurant et épurant l'esprit public, je ne conçois pas comment l'on peut hésiter.

Ce n'est pas lorsqu'on laisse 10,000,000 d'hommes derrière soi, d'un peuple foncièrement ennemi des Français par préjugés, par l'habitude des siècles et par caractère, que l'on doit rien négliger.

Il me paraît que l'on voit très-mal l'Italie et qu'on la connaît très-mal. Quant à moi, j'ai toujours mis tous mes soins à faire aller les choses selon l'intérêt de la république : si l'on ne me croit pas, je ne sais que faire.

Tous les grands événemens ne tiennent jamais qu'à un cheveu. L'homme habile profite de tout, ne néglige rien de ce qui peut lui donner quelques chances de plus. L'homme moins habile, quelquefois, en en méprisant une seule, fait tout manquer.

J'attends le général Meerveldt. Je tirerai tout le parti dont je suis capable des événemens qui viennent d'arriver en France, des dispositions formidables où se trouve notre armée, et je vous ferai connaître la véritable position des choses, afin que le gouvernement

puisse décider et prendre le parti qu'il jugera à propos.

Il ne faut pas que l'on méprise l'Autrichien comme on paraît le faire; ils ont recruté leurs armées et les ont organisées mieux que jamais.

Je viens de prendre des mesures pour l'incorporation à la république cisalpine, du Brescian et du Mantouan.

Je vais aussi m'occuper à organiser la république de Venise. Je ferai tout arranger de manière que la république, en apparence, ne se mêle de rien.

BONAPARTE.

Passeriano, le 5 vendemiaire an 6 (26 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

J'attendais, citoyen ministre, pour vous parler du général Clarke, que vous-même m'en eussiez écrit. Je ne cherche pas s'il est vrai que ce général ait été envoyé dans l'origine pour me servir d'espion; si cela était, moi seul aurais le droit de m'en offenser, et je déclare que je lui pardonne.

Je l'ai vu, dans sa conduite passée, gémir le premier sur la malheureuse réaction qui menaçait d'engloutir la liberté avec la France. Sa conduite dans la négociation a été bonne et loyale : il n'y a pas déployé de grands talens, mais il y a mis beaucoup de bonne volonté, de zèle et même une sorte de caractère. On l'ôte de la négociation, peut-être fait-on bien; mais, sous peine de commettre la plus grande injustice, on ne doit pas le perdre. Il a été porté principalement par Carnot. Auprès d'un homme raisonnable, lorsqu'on sait qu'il est de-

puis près d'un an à trois cents lieues de lui, cela ne peut pas être une raison de proscription. Je vous demande donc avec instance pour lui une place diplomatique du second ordre, et je garantis que le gouvernement n'aura jamais à s'en repentir. Il est chargé d'une très-grande mission, il connaît tous les secrets comme toutes les relations de la république : il ne convient pas à notre dignité qu'il tombe dans la misère, et se trouve proscrit et disgracié.

J'entends dire qu'on lui reproche d'avoir écrit ce qu'il pensait des généraux de l'armée d'Italie. Si cela est vrai, je n'y vois aucun crime : depuis quand un agent du gouvernement serait-il accusé d'avoir fait connaître à son gouvernement ce qu'il pensait des généraux auprès desquels il se trouvait ?

On dit qu'il a écrit beaucoup de mal de moi. Si cela est vrai, il l'a également écrit au gouvernement : dès-lors il avait droit de le faire ; cela pouvait même être nécessaire, et je ne pense pas que ce puisse être un sujet de proscription.

La morale publique est fondée sur la justice, qui, bien loin d'exclure l'énergie, n'en est au contraire que le résultat.

Je vous prie donc de vouloir bien ne pas oublier le général Clarke auprès du gouvernement : on pourrait lui donner une place de ministre auprès de quelque cour secondaire. BONAPARTE.

Passeriano, le 7 vendémiaire an 6 (28 septembre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

M. le comte de Cobentzel, citoyen ministre, est arrivé de Vienne avec le général Meerveldt : il m'a remis la lettre dont vous trouverez ci-joint copie, et à laquelle je ne répondrai que dans trois ou quatre jours, lorsque je verrai la tournure que prendra la négociation.

Pour ma première visite, j'ai eu une prise très-vive avec M. de Cobentzel, qui, à ce qu'il m'a paru, n'est pas très-accoutumé à discuter, mais bien à vouloir toujours avoir raison.

Nous sommes entrés en congrès.

Vous trouverez ci-joint :

1°. Copie des pleins-pouvoirs donnés à M. le comte de Cobentzel;

2°. Copie du protocole d'hier;

3°. Copie de la réponse que je vais faire insérer au protocole d'aujourd'hui. Je les attends dans un quart d'heure.

Il est indispensable que le directoire exécutif donne les ordres qu'on se tienne près sur le Rhin : ces gens-ci ont de grandes prétentions. Au reste, il paraît, par la lettre de l'empereur, par la contexture des pleins-pouvoirs de M. de Cobentzel, même par son arrivée, que l'empereur accéderait au projet d'avoir pour lui Venise et la rive de l'Adige, de nous donner Mayence et les limites constitutionnelles.

Je dis il paraît, parce qu'en réalité notre conversation

avec M. le comte de Cobentzel n'a été, de son côté, qu'une extravagance.

C'est tout au plus s'ils veulent nous donner la Belgique. Je vous fais grâce de ma réponse là-dessus comme de notre discussion, qui vous ferait connaître ce que ces gens-ci appellent diplomatie.

A minuit.

Le courrier devait partir à midi : il n'est pas parti. Ces messieurs sortent à l'instant même d'ici. Nous avons été à peu près quatre ou cinq heures en conférences réglées. M. de Cobentzel et nous avons beaucoup argumenté, beaucoup rabâché les mêmes choses.

Il n'a été question dans le protocole que des deux notes annoncées dans ma lettre ci-dessus, auxquelles ces messieurs répondront demain.

Après le dîner, moment où les Allemands parlent volontiers, j'ai causé quatre ou cinq heures de suite avec M. Cobentzel : il a laissé entrevoir, au milieu d'un très-grand bavardage, qu'il désire fort que S. M. l'empereur réunisse son système politique au nôtre, afin de nous opposer aux projets ambitieux de la Prusse. Il m'a paru que le cabinet de Vienne adoptait le projet des limites de l'Adige et de Venise, et pour nous les limites à peu près comme elles sont portées dans notre note, et spécialement Mayence : ce n'est pas qu'il n'ait dit qu'il lui paraissait tout simple que nous donnions à S. M. l'empereur les légations.

Mais lorsque je lui ai dit que le gouvernement français venait de reconnaître le ministre de la république

de Venise, et que dès lors je me trouvais dans l'impossibilité de pouvoir, sous aucun prétexte et dans aucune circonstance, consentir à ce que S. M. devînt maîtresse de Venise, je me suis aperçu d'un mouvement de surprise qui décèle assez la frayeur, à laquelle a succédé un assez long silence, interrompu à peu près par ces mots : Si vous faites toujours comme cela, comment voulez-vous qu'on puisse négocier ? Je me tiendrai dans cette ligne jusqu'à la rupture. Je ne leur bonifierai point Venise jusqu'à ce que j'aie reçu de nouvelles lettres du gouvernement.

Demain à midi nous nous verrons de nouveau, et je vous expédierai demain au soir un autre courrier. Je n'entre pas dans d'autres détails sur les propositions réciproques que nous nous faisons ; mais il y a la négociation officielle, qui est, comme vous l'avez vu par le protocole, une suite d'extravagances de leur part, et la confidentielle qui, quoiqu'elle n'ait pas été mise clairement en discussion avec M. de Cobentzel, est basée cependant sur le projet que M. de Meerveldt a apporté de Vienne. Vous vous apercevrez, par la note que je vais leur présenter aujourd'hui, que je veux les conduire à dire dans le protocole qu'on ne peut pas exécuter les préliminaires, et regarder, si le gouvernement le juge à propos, ces préliminaires comme nuls. J'ai pensé qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver les apparences, que de leur faire dire d'eux-mêmes que les préliminaires sont impossibles : ce qui nous est très-facile.

BONAPARTE.

Passeriano, le 8 vendémiaire an 6 (29 septembre 1797).

Au citoyen Canclaux, ministre de la république à Naples.

J'apprends, citoyen ministre, qu'il y a des mouvemens sur les frontières de Naples, en même temps qu'un général autrichien vient commander à Rome. Je ne saurais penser que, si cela était, vous ne soyez pas instruit des mouvemens et des desseins que pourrait avoir la cour de Naples, et vous me les auriez fait connaître par un courrier extraordinaire. L'intention du directoire exécutif de la république française n'est point que la cour de Naples empiète sur le territoire romain. Soit que le pape continue à vivre, soit qu'il meure ou qu'il soit remplacé par un autre pape ou par une république, vous devez déclarer, lorsque vous serez assuré que la cour de Naples a intention de faire des mouvemens, que le directoire exécutif de la république française ne restera pas tranquille spectateur de la conduite hostile du roi de Naples, et que, quelque événement qu'il arrive, la république française s'entendra avec plaisir avec la cour de Naples pour lui faire obtenir ce qu'elle désire, mais non pour autoriser le roi de Naples à agir hostilement BONAPARTE.

Passeriano, le 8 vendémiaire an 6 (29 septembre 1797).

A l'ambassadeur de la république française à Rome.

Je reçois, citoyen ambassadeur, votre lettre du 13 vendémiaire. Vous signifierez sur-le-champ à la cour

de Rome, que si le général Provera n'est pas renvoyé de suite de Rome, la république francaise regardera cela de la part de Sa Sainteté comme un commencement d'hostilités. Faites sentir combien il est indécent, lorsque le sort de Rome a dépendu de nous, qu'elle n'a dû son existence qu'à notre générosité, de voir le pape renouer encore des intrigues et se montrer sous des couleurs qui ne peuvent être agréables à la république française. Dites même dans vos conversations avec le secrétaire d'état, et, s'il le faut, même dans votre note: La république française a été généreuse à Tolentino, elle ne le sera plus si les circonstances recommencent.

Je fais renforcer la garnison d'Ancône d'un bataillon de Polonais. L'escadre de l'amiral Brueys me répond de la conduite de la cour de Naples.

Vous ne devez avoir aucune espèce d'inquiétude, ou, si elle agit, je détruirai son commerce, avec l'escadre de l'amiral Brueys, et, lorsque les circonstances le permettront, je ferai marcher une colonne pour leur répondre. Je verrai dans une heure M. de Gallo, et je m'expliquerai avec lui en termes si forts, que messieurs les Napolitains n'auront pas la volonté de faire marcher des troupes sur Rome.

Enfin, s'il n'y a encore aucun changement à Rome, ne souffrez pas qu'un général aussi connu que M. Provera prenne le commandement des troupes de Rome. L'intention du directoire exécutif n'est pas de laisser renouer les petites intrigues des princes d'Italie. Pour moi, qui connais bien les Italiens, j'attache la plus grande importance à ce que les troupes romaines ne soient pas commandées par un général autrichien.

Dans la circonstance, vous devez dire au secrétaire d'état : « La république française, continuant ses sentimens de bienveillance au pape, était peut-être sur le point de lui restituer Ancône : vous gâtez toutes vos affaires, vous en serez responsable. Les provinces de Macerata et le duché d'Urbin se révolteront, vous demanderez le secours des Français, ils ne vous répondront pas. »

Effectivement, plutôt que de donner le temps à la cour de Rome d'ourdir de nouvelles trames, je la préviendrai.

Enfin, exigez non-seulement que M. Provera ne soit point général des troupes romaines, mais que, sous vingt-quatre heures, il soit hors de Rome. Développez un grand caractère ; ce n'est qu'avec la plus grande fermeté, la plus grande expression dans vos paroles, que vous vous ferez respecter de ces gens-là : timides lorsqu'on leur montre les dents, ils sont fiers lorsqu'on a trop de ménagemens pour eux.

Dites publiquement dans Rome que, si M. Provera a été deux fois mon prisonnier de guerre dans cette campagne, il ne tardera pas à l'être une troisième fois : s'il vient vous voir, refusez de le recevoir. Je connais bien la cour de Rome, et cela seul, si c'est bien joué, perd cette cour.

L'aide-de-camp qui vous portera cette lettre a ordre de continuer jusqu'à Naples pour voir le citoyen Canclaux ; il s'assurera par lui-même des mouvemens des troupes napolitaines, auxquels je ne peux pas croire, quoique je m'aperçoive qu'il y a depuis quelque temps

une espèce de coalition entre les cours de Naples, de Rome, et même celle de Florence; mais c'est la ligue des rats contre les chats.

Si vous le jugez à propos, mon aide-de-camp présentera une lettre, que vous trouverez ci-jointe, au secrétaire-d'état, et lui dira, d'un ton qui convient aux vainqueurs de l'Italie, que si, sous vingt-quatre heures, M. Provera n'est point hors de Rome, ils nous obligeront à une visite.

Si le pape était mort, vous devez faire tout ce qu'il vous est possible pour qu'on n'en nomme pas un autre et qu'il y ait une révolution. Le roi de Naples ne fera aucun mouvement : s'il en faisait lorsque la révolution serait faite, vous déclareriez au roi de Naples, à l'instant où il franchirait les limites, que le peuple romain est sous la protection de la république française; ensuite, en vous rendant de votre personne auprès du général napolitain, vous lui diriez que la république française ne voit pas d'inconvénient à entamer une négociation avec la cour de Naples sur les différentes demandes qu'elle a faites, et spécialement sur celle qu'a faite à Paris M. Balbo, et auprès de moi M. de Gallo, mais qu'il ne faut pas qu'elle prenne les armes, la république regardant cela comme une hostilité.

Enfin, vous emploieriez en ce double sens beaucoup de fierté extérieure, pour que le roi de Naples n'entre pas dans Rome, et beaucoup de souplesse pour lui faire comprendre que c'est son intérêt; et si le roi de Naples, malgré tout ce que vous pourriez faire, ce que je ne saurais penser, entrait dans Rome, vous devez conti-

nuer à y rester, et affecter de ne reconnaître en aucune manière l'autorité qu'y exercerait le roi de Naples, de protéger le peuple de Rome et faire publiquement les fonctions de son avocat, mais d'avocat tel qu'il convient à un représentant de la première nation du monde.

Vous pensez bien, sans doute, que je prendrai bien vite dans ce cas les mesures qui seraient nécessaires pour vous mettre à même de soutenir la déclaration que vous auriez faite de vous opposer à l'invasion du roi de Naples.

Si le pape est mort, et qu'il n'y ait aucun mouvement à Rome, de sorte qu'il n'y ait aucun moyen d'empêcher le pape d'être nommé, ne souffrez pas que le cardinal Albani soit nommé; vous devez employer non-seulement l'exclusion, mais encore les menaces sur l'esprit des cardinaux, en déclarant qu'à l'instant même je marcherai sur Rome, ne nous opposant pas à ce qu'il soit pape, mais ne voulant pas que celui qui a assassiné Basseville soit prince. Au reste, si l'Espagne lui donne aussi l'exclusion, je ne vois pas de possibilité à ce qu'il réussisse. BONAPARTE.

Passeriano, le 10 vendémiaire an 6 (1er octobre 1797).

Au ministre de la police générale.

J'ai reçu, citoyen ministre, votre lettre du 27 fructidor. Je vous remercie de l'avis que vous me donnez; je souhaite à messieurs les royalistes de ne pouvoir faire plus de mal à la république que celui qu'ils feraient en

tuant un de ses citoyens ; d'ailleurs il est plus facile d'en faire le projet que de l'exécuter.

Permettez que je saisisse cette occasion pour vous faire mon compliment sur votre nomination au ministère, que vous avez déjà signalé par un rehaussement de l'esprit public.

Je vous prie de croire aux sentimens d'estime et de considération que j'ai pour vous. BONAPARTE.

Passeriano, le 10 vendémiaire an 6 (1er octobre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Vous verrez, par la lettre ci-jointe que j'écris au directoire exécutif, les nouvelles de Rome : la santé du pape chancelle de nouveau. J'ai eu une conversation avec M. de Gallo, et je lui ai fait connaître que le directoire exécutif de la république française ne souffrirait jamais que le roi de Naples se mêlât des affaires de Rome sans sa participation. Nous avons eu hier une conférence : vous trouverez ci-joint la copie du protocole, et vous vous convaincrez que les choses continuent à prendre une mauvaise tournure.

J'ai eu, après le dîner, une conférence avec M. le comte de Cobentzel ; il m'a dit que l'empereur pourrait nous céder le Rhin, si nous lui faisions de grands avantages en Italie : ce qu'il articulait est extravagant. Il me remettra demain un projet confidentiel ; je vous l'enverrai, et j'y ferai une réponse qui sera en moins ce que lui aura fait en plus.

Nous sommes convenus, en cas de rupture, d'établir la manière dont l'un ou l'autre gouvernement se signifierait la rupture, afin que les deux armées ne pussent pas être surprises, et que les deux nations continuent à être liées par le droit des gens.

Comme les grandes opérations dépendent ici de ce que fera l'armée du Rhin, et de l'époque où l'on entrera en campagne, je ne précipiterai rien ici; mais je mettrai le gouvernement à même de prendre le parti qu'il voudra, et de pouvoir mettre en mouvement en même temps les armées du Rhin et d'Italie.

La position de l'armée française d'Italie est superbe. Le Brescian et le Mantouan seront bientôt réunis à la république cisalpine. Je m'occupe à réunir les différentes parties de l'état de Venise dans un seul et même état, afin d'organiser robustement les derrières de l'armée, qui seront tranquilles pendant ce grand mouvement; et ce gouvernement s'engagera à donner 25,000,000 pour pouvoir sustanter l'armée pendant ses grandes opérations.

Toutes les places fortes sont approvisionnées pour un an. Palma et Osoppo, qui doivent être les pivots des armées, contiennent des dépôts pour nourrir l'armée pendant un long temps.

L'artillerie se trouve également dans une position satisfaisante.

De grandes choses pourront être faites avec cette armée.

Tout ce que je fais, tous les arrangemens que je

prends dans ce moment-ci, c'est le dernier service que je puisse rendre à la patrie.

Ma santé est entièrement délabrée; et la santé est indispensable et ne peut être substituée par rien, à la la guerre. Le gouvernement aura sans doute, en conséquence de la demande que je lui ai faite il y a huit jours, nommé une commission de publicistes pour organiser l'Italie libre;

De nouveaux plénipotentiaires pour continuer les négociations ou les renouer, si la guerre avait lieu, au moment où les événemens de la guerre seraient les plus propices;

Et, enfin, un général qui ait sa confiance pour commander l'armée : car je ne connais personne qui puisse me remplacer dans l'ensemble de ces trois missions, toutes trois également intéressantes.

Je donnerai aux uns et aux autres des renseignemens, soit sur les hommes, sur les mœurs, caractère, positions et les projets qui leur seront utiles, s'ils veulent en profiter.

Quant à moi, je me trouve sérieusement affecté de me voir obligé de m'arrêter dans un moment où, peut-être, il n'y a plus que des fruits à cueillir; mais la loi de la nécessité maîtrise l'inclination, la volonté et la raison.

Je puis à peine monter à cheval : j'ai besoin de deux ans de repos. BONAPARTE.

Passeriano, le 16 vendémiaire an 6 (7 octobre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, le projet confidentiel que m'a remis M. le comte de Cobentzel; je lui ai témoigné toute l'indignation que vous sentiriez en le lisant. Je lui répondrai par la note ci-jointe. Sous trois ou quatre jours tout sera terminé, la paix ou la guerre. Je vous avoue que je ferai tout pour la paix, vu la saison très avancée et le peu d'espérances de faire de grandes choses.

Vous connaissez peu ces peuples-ci; ils ne méritent pas que l'on fasse tuer 40,000 Français pour eux.

Je vois par vos lettres que vous partez toujours d'une fausse hypothèse : vous vous imaginez que la liberté fait faire de grandes choses à un peuple mou, superstitieux, pantalon et lâche.

Ce que vous désireriez que je fisse sont des miracles : je n'en sais pas faire.

Je n'ai pas à mon armée un seul Italien, excepté 1500 polissons ramassés dans les rues des différentes villes de l'Italie, qui pillent et ne sont bons à rien.

Ne vous laissez pas inspirer par quelque aventurier italien, peut-être par quelque ministre même qui vous diront qu'il y a 80,000 hommes italiens sous les armes : car, depuis quelque temps, je n'aperçois pas les journaux, et ce qui me revient de l'opinion publique en France s'égare étrangement sur les Italiens.

Un peu d'adresse, un ascendant que j'ai pris, des

exemples sévères, donnent seuls à ces peuples un grand respect pour la nation et un intérêt, quoique extrêmement faible, pour la cause que nous défendons.

Je désire que vous appeliez chez vous les différens ministres cisalpins qui se trouvent à Paris, que vous leur demandiez d'un ton sévère .... qu'ils vous déclarent sur-le-champ, par écrit, le nombre de troupes qu'a la république cisalpine à l'armée ; et, s'ils vous disent que j'ai plus de 1500 hommes cisalpins et à peu près 2000 à Milan, employés à la police de leur pays, ils vous en imposeront, et réprimandez-les comme ils le méritent : car telle chose est bonne à dire dans un café ou dans un discours, mais non au gouvernement, puisque ces fausses idées peuvent le mettre dans le cas de prendre un parti différent de celui qui convient, et produire des malheurs incalculables.

J'ai l'honneur de vous le répéter, peu à peu le peuple de la république cisalpine s'enthousiasmera pour la liberté, peu à peu cette république s'organisera, et peut-être dans quatre ou cinq ans, pourra-t-elle avoir 30000 hommes de troupes passables, surtout s'ils prennent quelques Suisses ; car il faudrait être un législateur habile pour leur faire venir le goût des armes : c'est une nation bien énervée et bien lâche.

Si les négociations ne prennent pas une bonne tournure, la France se repentirait à jamais du parti qu'elle a pris avec le roi de Sardaigne. Ce prince, avec un de ses bataillons, et un de ses escadrons de cavalerie, est plus fort que toute la Cisalpine réunie. Si je n'ai jamais écrit au gouvernement avec cette précision, c'est

que je ne pensais pas qu'on pût se former des Italiens l'idée que je vois, par vos dernières lettres, que vous en avez. J'emploie tout mon talent à les échauffer et à les aguerrir, et je ne réussis tout juste qu'à contenir et à disposer ces peuples dans de bonnes intentions.

Je n'ai point eu, depuis que je suis en Italie, pour auxiliaire, l'amour des peuples pour la liberté et l'égalité, ou du moins cela a été un auxiliaire très-faible. Mais la bonne discipline de l'armée, le grand respect que nous avons tous eu pour la république, que nous avons porté jusqu'à la cajolerie pour les ministres de la justice, surtout une grande activité et une grande promptitude à réprimer les malintentionnés et à punir ceux qui se déclaraient contre nous, tel a été le véritable auxiliaire de l'armée d'Italie : voilà l'historique. Tout ce qui n'est bon qu'à dire dans des proclamations, des discours imprimés, sont des romans.

Comme j'espère que les négociations iront bien, je n'entrerai pas dans de plus grands détails pour vous déclarer beaucoup de choses qu'il me paraît qu'on saisit mal. Ce n'est qu'avec de la prudence, de la sagesse, beaucoup de dextérité, que l'on parvient à de grands buts, et que l'on surmonte tous les obstacles : autrement on ne réussit en rien. Du triomphe à la chute il n'est qu'un pas. J'ai vu dans les plus grandes circonstances qu'un rien a toujours décidé des plus grands événemens.

S'il arrivait que nous adoptassions la politique extérieure que nous avions en 1793, nous aurions d'autant plus tort, que nous nous sommes bien trouvés de la politique contraire, et que nous n'avons plus ces

grandes masses, ces moyens de recrutemens, et ce premier élan d'enthousiasme qui n'a qu'un temps.

Le caractère distinctif de notre nation est d'être beaucoup trop vif dans la prospérité. Si l'on prend pour base de toutes les opérations la vraie politique, qui n'est que le résultat du calcul, des combinaisons et des chances, nous serons pour long-temps la grande nation et l'arbitre de l'Europe ; je dis plus, nous tenons la balance, nous la ferons pencher comme nous voudrons, et même, si tel est l'ordre du destin, je ne vois pas d'impossibilité à ce que l'on arrive en peu d'années à ces grands résultats que l'imagination échauffée et enthousiaste entrevoit, et que l'homme extrêmement froid, constant et raisonné, atteindra seul. Ne voyez, citoyen ministre, je vous prie, dans la présente lettre que le désir de contribuer autant qu'il est en moi au succès de la patrie.

Je vous écris comme je pense, c'est la plus grande marque d'estime que je vous puisse donner.

BONAPARTE.

Passeriano, le 27 vendémiaire an 6 (18 octobre 1797).

Au ministre des relations extérieures.

La paix a été signée hier après minuit. J'ai fait partir, à deux heures, le général Berthier et le citoyen Monge pour vous porter le traité en original. Je me suis référé à vous en écrire ce matin, et je vous expédie, à cet effet, un courrier extraordinaire qui vous arrivera en même temps, et peut-être avant le général Ber-

thier, c'est pourquoi j'y inclus une copie collationnée de ce traité.

1°. Je ne doute pas que la critique ne s'attache vivement à déprécier le traité que je viens de signer. Tous ceux cependant qui connaissent l'Europe et qui ont le tact des affaires, seront bien convaincus qu'il était impossible d'arriver à un meilleur traité sans commencer par se battre, et sans conquérir encore deux ou trois provinces de la maison d'Autriche. Cela était-il possible ? oui. Préférable ? non.

En effet, l'empereur avait placé toutes ses troupes contre l'armée d'Italie, et nous nous avons laissé toute la force de nos troupes sur le Rhin. Il aurait fallu trente jours de marche à l'armée d'Allemagne pour pouvoir arriver sur les lisières des états héréditaires de la maison d'Autriche, et pendant ce temps-là j'aurais eu contre moi les trois quarts de ses forces. Je ne devais pas avoir les probabilités de les vaincre, et, les eussé-je vaincues, j'aurais perdu une grande partie des braves soldats qui ont à eux seuls vaincu toute la maison d'Autriche et changé le destin de l'Europe. Vous avez 150,000 hommes sur le Rhin, j'en ai 50,000 en Italie.

2°. L'empereur, au contraire, a 150,000 hommes contre moi, 40,000 en réserve, et au plus 40,000 au-delà du Rhin.

3°. Le refus de ratifier le traité du roi de Sardaigne me privait de 10,000 hommes et me donnait des inquiétudes réelles sur mes derrières, qui s'affaiblissaient par les armemens extraordinaires de Naples.

4°. Les cimes des montagnes sont déjà couvertes de neige : je ne pouvais pas, avant un mois, commencer les opérations militaires, puisque, par une lettre que je reçois du général qui commande l'armée d'Allemagne, il m'instruit du mauvais état de son armée, et me fait part que l'armistice de quinze jours qui existait entre les armées n'est pas encore rompu. Il faut dix jours pour qu'un courrier se rende d'Udine à l'armée d'Allemagne annoncer la rupture. Les hostilités ne pouvaient donc en réalité commencer que vingt-cinq jours après la rupture, et alors nous nous trouvions dans les grandes neiges.

5°. Il y aurait eu le parti d'attendre au mois d'avril et de passer tout l'hiver à organiser les armées et à concerter un plan de campagne, qui était, pour le dire entre nous, on ne peut pas plus mal combiné; mais ce parti ne convenait pas à la situation intérieure de la république, de nos finances et de l'armée d'Allemagne.

6°. Nous avons la guerre avec l'Angleterre : cet ennemi est assez considérable.

Si l'empereur répare ses pertes dans quelques années de paix, la république cisalpine s'organisera de son côté, et l'occupation de Mayence et la destruction de l'Angleterre nous compenseront de reste et empêcheront bien ce prince de penser à se mesurer avec nous.

7°. Jamais, depuis plusieurs siècles, on n'a fait une paix plus brillante que celle que nous faisons. Nous acquérons la partie de la république de Venise la plus précieuse pour nous. Une autre partie du territoire de

cette république est acquise à la Cisalpine, et le reste à l'empereur.

8°. L'Angleterre allait renouveler une autre coalition. La guerre, qui a été nationale et populaire lorsque l'ennemi était sur nos frontières, semble aujourd'hui étrangère au peuple, et n'est devenue qu'une guerre de gouvernement. Dans l'ordre naturel des choses, nous aurions fini par y succomber.

9°. Lorsque la Cisalpine a les frontières les plus militaires de l'Europe, que la France a Mayence et le Rhin, qu'elle a dans le Levant Corfou, place extraordinairement bien fortifiée, et les autres îles, que veut-on davantage? Diverger nos forces, pour que l'Angleterre continue enlever à nous, à l'Espagne, à la Hollande leurs colonies, et éloigner encore pour long-temps le rétablissement de notre commerce et de notre marine?

10°. Les Autrichiens sont lourds et avares: aucun peuple moins intrigant et moins dangereux pour nos affaires militaires qu'eux; l'Anglais, au contraire, est généreux, intrigant, entreprenant. Il faut que notre gouvernement détruise la monarchie anglicane, ou il doit s'attendre lui-même à être détruit par la corruption et l'intrigue de ces actifs insulaires. Le moment actuel nous offre un beau jeu. Concentrons toute notre activité du côté de la marine, et détruisons l'Angleterre: cela fait, l'Europe est à nos pieds. BONAPARTE.

Paris, le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

J'ajoute à ma dépêche de ce jour quelques éclaircissemens sur des objets qui ne m'ont pas paru devoir faire partie de pièces officielles, et dont, néanmoins, il est bon que vous soyez instruit.

Le directoire ne veut pas ratifier le traité avec le roi de Sardaigne. Il y aurait de la contradiction à ce qu'il se liât par des arrangemens solennels avec une monarchie dont la prochaine destruction pourrait être l'effet de tout ce qu'il a opéré en Italie; on l'accuserait du machiavélisme avec lequel le roi de Prusse s'est conduit en Pologne. D'ailleurs, l'article du traité auquel le roi de Sardaigne tient le plus, est celui par lequel la sûreté de son royaume lui est garantie: or nous ne pouvons donner aux rois une garantie contre les peuples. Un tel engagement nous conduirait à faire la guerre aux mêmes principes pour lesquels nous avons combattu jusqu'à présent, et auxquels est due une grande partie de nos victoires. Le Piémont deviendra ce qu'il pourra entre la France et l'Italie, l'une et l'autre libres. Tout ce que nous pouvons faire dans ce pays, c'est de laisser les choses suivre leur cours naturel.

D'après cela, vous ne pouvez avoir les dix mille Piémontais qu'on avait promis; mais rien n'empêche que vous n'ayez tout ce que vous voudrez de soldats de ce pays: il n'y manque pas d'hommes qui voudront combattre pour la liberté et sous vos ordres. Tout ce qu'il y aura

de révolutionnaires, s'empressera d'accourir; il suffira que vous engagiez la Cisalpine à les enrôler, les solder et les équiper. De cette manière vous aurez la petite armée que le roi de Sardaigne devait fournir, et nous n'aurons aucune obligation à un prince de la maison de Bourbon. Il est très-croyable que la cour de Turin ne s'opposera nullement à ces enrôlemens; elle sera peut-être même fort aise qu'on la délivre de gens qui l'inquiètent, et cette mesure utile à nous retardera l'explosion chez elle : toute la difficulté consiste à les payer. Je comprends que la Cisalpine paye déjà beaucoup; mais ce n'est que de l'argent, et la France a payé sa liberté bien plus cher qu'elle; il y va d'ailleurs fortement de son intérêt, et si la campagne se rouvre, ce sera pour elle plus que pour nous.

Quant à M. de Thugut, qui est le souverain de Vienne, et qui prêche la continuation de la guerre, malgré l'empereur, malgré le vœu des peuples, c'est un homme que nous aurions dû perdre plus tôt; il s'est toujours fait donner de l'argent pour entraîner ses maîtres dans des affaires détestables. Vous trouverez dans les instructions données à Clarke des renseignemens sur une ancienne trahison dont il a déjà été fait communication au grand-duc de Toscane. Vous pourriez en faire placer dans les gazettes d'Italie qu'on lit le plus à Vienne quelques mots qui lui fissent craindre qu'on n'en dît davantage, et, s'il faut recommencer la guerre, démasquer à plein le traître; publier les pièces officielles; et qu'on sache, à Vienne et par toute l'Europe, qu'il a anciennement reçu de l'argent, qu'il en reçoit encore, et qu'il est le seul au-

teur d'une guerre, qu'il ne prolonge que pour favoriser l'Angleterre, et grossir le trésor qu'elle lui a fait passer. Si l'on s'étonne de quelque chose, ce sera de ce que nous avons tardé si long-temps à publier de tels faits, et à la fin il faudra bien qu'ils parviennent aux oreilles de l'empereur.

De notre côté, nous travaillerons à tourner en notre faveur l'opinion de l'Europe, qui est déjà pour nous en grande partie : c'est un moyen ou plutôt une arme qu'il ne faut pas négliger. Nous comptons répandre des écrits où il paraîtra clairement que les cours de Vienne et de Londres étaient d'accord tout à fait avec la faction qui vient d'être abattue chez nous, on verra à quel point les négociations de ces deux cours et les mouvemens de l'intérieur allaient ensemble. Les membres de Clichy et le cabinet de l'empereur avaient, pour objet commun et manifeste, le rétablissement d'un roi en France et une paix honteuse, par laquelle l'Italie devait être rendue à ses anciens maîtres.

Que si l'on vous parlait d'équilibre et de balance de l'Europe, que ne pourrez-vous pas dire sur la Pologne, qui a apporté un si grand accroissement à la puissance autrichienne, et sur laquelle le directoire a bien voulu s'abstenir de se prononcer pendant tout le cours de la négociation, malgré qu'il y fût perpétuellement sollicité par l'intérêt que lui inspirait le sort des Polonais et de leur patrie.

Si vous trouvez que la négociation ne puisse pas être menée à bien, alors vous poursuivrez le plan d'expulser

la maison d'Autriche, et vous sentez que la neutralité de la Toscane ne doit plus être écoutée.

CH.-MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797).

Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif.

Le directoire exécutif arrête ce qui suit :

Le général Clarke, envoyé extraordinaire de la république pour les négociations avec l'empereur en Italie est rappelé.

Le général en chef Bonaparte reste seul chargé des négociations ; il prendra les mesures nécessaires pour que tous les papiers y relatifs qui sont entre les mains du général Clarke, lui soient remis par ce dernier, sitôt la réception du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé. L. M. REVEILLÈRE LÉPEAUX.

Paris, le 22 fructidor an 5 (8 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

Un grand événement vient de se passer, citoyen, le 18 fructidor. Il doit nécessairement avoir la plus énergique influence sur les destinées de la république, et tout ce qui en France a le sentiment de la liberté pense qu'il en affermira à jamais la durée ; mais comme la perfidie pourrait chercher à le dénaturer par des récits

infidèles, je dois fixer dès ce moment vos idées en vous en transmettant les principaux détails ainsi que les proclamations du directoire. Je me réserve de vous faire parvenir successivement les pièces, actes et décrets subséquens.

Vous lirez dans les proclamations qu'une conspiration véritable et tout au profit de la royauté, se tramait depuis long-temps contre la constitution de l'an 3. Déjà même elle ne se déguisait plus; elle était visible aux yeux des plus indifférens: le mot *patriote* était devenu une injure; toutes les institutions républicaines étaient avilies; les ennemis les plus irréconciliables de la France, accourus en foule dans son sein, y étaient accueillis, honorés; un fanatisme hypocrite nous avait transportés tout à coup au seizième siècle; les héros de nos armées n'étaient que des brigands; les vaincus se demandaient entre eux quels étaient ceux des vainqueurs à qui ils pouvaient faire grâce; enfin la république française, couverte de gloire au dehors et commandant le respect aux puissances de l'Europe, commençait à devenir un problème en France.

Tout cela eût pu n'être qu'un égarement passager de l'esprit public, ou plutôt tout cela n'eût pas existé un seul jour, si les deux premières autorités constituées s'étaient montrées unanimes dans la résolution de maintenir la république; mais la division était au directoire; mais dans le corps législatif siégaient des hommes véritablement élus d'après les instructions du prétendant, et dont toutes les motions respiraient le royalisme; mais, déjà sous prétexte de police intérieure,

s'était élevé dans ce corps un monstrueux pouvoir exécutif qui menaçait le gouvernement, et autour duquel se rangaient les royalistes les moins déguisés, qu'on enrôlait en foule; enfin, tout était prêt pour dissoudre la constitution, lorsque le directoire, par une de ces mesures vigoureuses que commandait le salut de la patrie, se rappelant que le dépôt de la constitution avait été spécialement commis à sa fidélité par l'article 377; que c'est à lui (par l'article 144) à pourvoir à la sûreté extérieure et intérieure de la république; que (suivant l'article 112) les membres du corps législatif eux-mêmes peuvent être saisis en flagrant délit : considérant aussi qu'au moment où une conspiration armée allait éclater, et où les points de rassemblement étaient dans les salles mêmes du corps législatif, les moyens ordinaires n'étaient plus en son pouvoir; soutenu par un grand nombre de députés restés fidèles, qui bientôt ont formé la majorité de la législature, et muni de pièces authentiques qui montraient jusqu'au plan de la conspiration; lorsque, dis-je, le directoire, fort de toutes ces circonstances, a fait saisir, dans un lieu étranger à celui où s'étaient réunis les représentans du peuple en majorité, des individus qui osaient se dire députés, en distribuant des cartes de ralliement aux conspirateurs, à qui ils faisaient aussi distribuer des armes, cette conduite ferme a reçu l'assentiment général. Aucune résistance ne l'a laissée un instant douteuse, aucun désordre ne l'a souillée; les gardes du corps législatif ont obéi à la voix du général Augereau, et gardent maintenant les deux conseils avec un zèle qui

n'est plus inquiet. Les patriotes n'ont pas laissé égarer leur enthousiasme, aucun cri de vengeance ne s'est fait entendre ; enfin la confiance dans le gouvernement est unanime, et le peuple est satisfait et tranquille.

Les députés ont délibéré avec le plus grand calme : ils ont secondé puissamment les mesures du directoire et lui ont prêté l'appui de la loi. Éclairés par lui sur l'existence de la conspiration, ils ont remonté rapidement à sa source, et ont rendu plusieurs décrets fermes et rassurans, que vous connaîtrez ; mais, ennemis de tout ce qui pouvait rappeler le règne affreux de la terreur, ils ont voulu que le sang même le plus coupable ne fût pas répandu ; que toute la punition pour ceux qui avaient voulu déchirer la république fût de ne pas vivre dans son sein : et c'est ce qui distinguera dans l'histoire cette époque mémorable de la révolution. Les opérations de quarante-deux assemblées électorales ont été annulées : deux directeurs, cinquante-quatre députés et dix individus ont été déportés, non par un jugement, qui était devenu impossible, mais par une mesure extraordinaire du corps législatif que les circonstances ont nécessitée.

On vous dira que la constitution a été violée, et ce reproche vous sera fait surtout par ceux qui regretteront le plus qu'elle n'ait pas été entièrement détruite. A ce reproche voici la réponse : La constitution était presque renversée, et par des moyens qu'elle n'avait pas prévus, qu'elle n'avait pu prévoir : dès lors il a fallu de toute nécessité se saisir des seuls moyens de la relever, de la raffermir pour s'y renfermer ensuite, et pour

toujours. Aussi, l'instant d'après, a-t-elle été plus que jamais religieusement respectée ; tous les actes du directoire ont été sur-le-champ adressés au corps législatif. Tout ce qu'a résolu le conseil des cinq-cents, il l'a soumis à celui des anciens ; toutes les délibérations ont été parfaitement libres, et aucun murmure de tribune ne les a même interrompues : on va procéder au choix de deux nouveaux directeurs ; enfin, pour confondre à la fois et les espérances et les calomnies de tous ceux qui auraient tant désiré ou qui méditeraient encore la ruine de cette constitution, une mort prompte a été prononcée, dès le premier jour, contre quiconque rappellerait la royauté, la constitution de 1793 ou d'Orléans : et c'est ainsi que la constitution de l'an 3 s'est refortifiée par cette secousse même, et, dégagée maintenant de ses ennemis, se trouve entourée de plus de moyens de défense qu'elle n'en eut jamais. Voilà ce que vous direz : vous ajouterez que le directoire, par son courage, l'étendue de ses vues et ce secret impénétrable qui en a préparé le succès, a montré au plus haut degré qu'il possédait l'art de gouverner dans les momens les plus difficiles ; que la république française pourra déployer désormais et au dehors et au dedans les plus fécondes et les plus énergiques ressources ; qu'elle aura pour elle et cet esprit public qui s'est ranimé tout à coup et avec lequel, chez les Francais, rien n'est impossible, et cet accord parfait entre les autorités constituées, que l'on était parvenu criminellement à désunir, et enfin cette belle expérience de vigueur qui la fait

triompher, dans une heure et sans combat, du plus terrible danger qu'elle ait couru depuis qu'elle existe.

CH.-MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 2 vendémiaire an 6 (23 septembre 1797).

Au général en chef Bonaparte.

J'ai reçu vos dépêches des 26 et 27 fructidor, ainsi que celles du général Clarke, avec les procès-verbaux : je réponds aussitôt après avoir pris les ordres du directoire. Le directoire s'en tient aux instructions que je vous ai marquées dans un grand détail par ma dépêche du 29 fructidor : c'est donc d'après les bases posées dans cette dépêche du 29 que vous voudrez bien désormais poursuivre la négociation. Le directoire cependant, en mettant en avant ces bases, vous suppose en mesure de les soutenir.

Les propositions que fait la cour de Naples ne méritent pas d'être écoutées : elles sont absurdes et presque offensantes.

Cette cour n'aurait pas dû oser les transmettre à un gouvernement fondé sur les principes que nous professons. Nous ne sommes pas entrés en Italie pour nous faire marchands de peuples. Il n'y a plus personne dans le corps législatif ni dans le directoire qui soit dans l'idée de donner des peuples et des villes. Répondez dans ce sens et sur ce ton aux ridicules propositions que le gouvernement napolitain s'est avisé de faire.

Le directoire approuve vos idées sur Malte. Depuis

que cet ordre s'est donné un grand-maître autrichien, M. de Hompesch, le directoire s'est confirmé dans le soupçon, déjà fondé sur d'anciens renseignemens, que l'Autriche visait à s'emparer de cette île : elle cherche à se faire puissance maritime dans la Méditerranée ; c'est pour cela qu'elle a demandé de préférence dans le traité de Léoben la partie de l'Italie qui avoisine la mer, qu'elle s'est hâté de s'emparer de la Dalmatie, qu'elle a trahi son avidité en prenant Raguse, dont il n'avait pas été parlé ; outre cela, comme elle dispose du gouvernement napolitain, Malte aurait pour elle un double avantage, et servirait à attirer à elle toutes les productions de la Sicile. Ce n'est pas seulement dans des vues de commerce qu'elle a voulu émigrer du centre de l'Italie vers les côtes de cette presqu'île, mais encore dans des vues de conquêtes plus éloignées à la vérité ; elle se ménage les moyens d'attaquer par terre les provinces turques, auxquelles elle confine par l'Albanie et la Bosnie, tandisque, de concert avec la Russie, elle aurait pris ces mêmes provinces par le revers, en entrant dans l'Archipel avec une flotte russe. Il est de notre intérêt de prévenir tout accroissement maritime de l'Autriche, et le directoire désire que vous preniez les mesures nécessaires pour empêcher que Malte ne tombe entre ses mains.

Quant à l'Égypte, vos idées à cet égard sont grandes, et l'utilité doit en être sentie : je vous écrirai sur ce sujet, *au large*. Aujourd'hui, je me borne à vous dire que, si l'on en faisait la conquête, ce devrait être pour déjouer les intrigues russes et anglaises, qui se

renouvellent si souvent dans ce malheureux pays. Un si grand service rendu aux Turcs les engagerait aisément à nous y laisser toute la prépondérance et tous les avantages commerciaux dont nous avons besoin. L'Égypte, comme colonie, remplacerait bientôt les productions des Antilles, et, comme chemin, nous donnerait le commerce de l'Inde : car, tout en matière de commerce réside dans le temps, et le temps nous donnerait cinq voyages contre trois par la route ordinaire.

CH-MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 6 vendémiaire an 6 (27 septembre 1797).

Au général en chef.

Le directoire trouve à propos que je vous écrive itérativement et d'une manière plus positive au sujet de la proposition que vous faites de vous assurer de l'île de Malte. Il importe de prévenir l'Autriche, l'Angleterre et la Russie à cet égard. De nouveaux renseignemens qui sont parvenus au directoire et les rapprochemens qu'il a faits le confirment dans l'opinion qu'il était fondé à avoir depuis long-temps, que cette île, devenue le foyer des intrigues autrichiennes, russes et anglaises, et gouvernée par un grand-maître autrichien, est à la veille de tomber sous la puissance de l'empereur ou de ses alliés.

La possession de cette île, jointe à l'Istrie et à la Dalmatie, ferait de l'Autriche une puissance maritime capable de donner des inquiétudes à la France et à la ré-

publique cisalpine, dont il est aisé de prévoir qu'elle ne peut jamais être que l'ennemie. Malte lui donnerait par sa situation les moyens de troubler la navigation de toute la Méditerranée : il serait encore plus dangereux que cette île tombât au pouvoir des Anglais et des Russes.

D'après cette considération, le directoire vous donne tous les pouvoirs nécessaires pour mettre à exécution le plan que vous avez proposé dans votre dépêche du 27 fructidor. Il vous autorise à donner à l'amiral Brueys tous les ordres convenables pour s'assurer de l'île de Malte, dans la vue d'éviter que l'Autriche ne s'en empare comme elle a fait de Raguse. Sa prise de possession de Raguse légitime notre prise de possession de Malte et nous en fait un devoir, afin de mettre cette île à l'abri de l'Autriche, avidité si connue et qu'elle a si évidemment montrée en s'emparant, avant le terme fixé, de l'Istrie et de la Dalmatie, et en envahissant même et sans en avoir le moindre prétexte cette république de Raguse, qui n'était pour rien dans les troubles de l'Italie, et à l'indépendance de laquelle aucune des puissances belligérantes n'était en droit de porter atteinte. Du reste, l'état de guerre dans lequel nous sommes avec l'empereur, la Russie, l'Angleterre, peut dispenser, si cela convient mieux, de donner aucun motif.

Je vous envoie quelques lettres de la plus grande conséquence, qu'il serait peut-être bon de faire parvenir d'avance à Malte par une voie sûre. Vous concevez qu'il est nécessaire d'y préparer l'opinion.

Ch. Mau. Talleyrand.

Paris, le 14 vendémiaire an 6 (5 octobre 1797).

Au général en chef.

Les patriotes lucquois, réunis en société secrète, ont fait une adresse au directoire exécutif. Ils portent contre l'oligarchie qui les gouverne les plaintes les plus graves : elle persécute, disent-ils, et les Français et leurs amis ; elle a prétendu que vous l'aviez autorisée à réprimer les patriotes ; elle tient sous le joug les plus notables d'entre eux ; la ville est devenue leur prison ; il leur est expressément défendu d'en sortir. Cette oligarchie entretient avec le gouvernement de Toscane la plus intime correspondance sur les moyens de tromper les Français et de résister à leur influence.

Lorsque quelques-uns des généraux qui servent sous vos ordres sont allés à Lucques, l'oligarchie leur a fait l'accueil le plus flatteur; elle a eu soin de les circonvenir sans cesse pour empêcher les patriotes de leur faire parvenir leurs plaintes. Ces généraux, séduits par ces fausses politesses, et trompés par le calme apparent de la ville, ont peint comme ami des Français un gouvernement qui les déteste.

Voilà les principaux griefs des patriotes lucquois : ils terminent en demandant la réunion de leur pays à la république cisalpine.

Le directoire exécutif m'a chargé, citoyen général, de vous transmettre le vœu des patriotes lucquois. Je vous invite en son nom à prendre des renseignemens pour savoir si ce vœu est bien celui des habitans de

Lucques, et, dans ce cas, à faire ce que vous jugerez convenable pour les aider. Ch. Mau. Talleyrand.

Paris, le 19 vendémiaire an 6 (10 octobre 1797).

Au général en chef.

Le directoire me charge d'entrer avec vous, citoyen général, dans une explication détaillée sur ses vues relativement à Naples. Je me hâte donc de réparer un malentendu qui peut avoir existé à cet égard, et de vous faire connaître les véritables sentimens du directoire. Il n'a jamais prétendu laisser le gouvernement de Naples s'emparer de Rome. Quand il a paru accéder à l'idée qu'il pourrait se prêter à un agrandissement de cette cour en Italie, il était dans une erreur qui ne subsiste plus : il pensait que cet agrandissement était dans votre opinion, et que vous le regardiez comme un sacrifice nécessaire à la sûreté de l'armée de la république en Italie. Les membres du directoire qui opinèrent alors pour agrandir la puissance napolitaine, soutenaient que leur sentiment était le vôtre : ils disaient que, dès l'instant que vous vous opposeriez à l'entrée du roi de Naples sur le territoire de Rome, vous auriez dans ce prince un ennemi de plus à combattre, et que c'était dans cette intention et pour vous éviter cet embarras, que vous aviez tant insisté sur la prompte conclusion de la paix avec cette puissance. Ce ne fut que sur cet argument, et par considération pour ce qu'on lui disait être votre opinion, que la majorité du directoire, qui n'a jamais

varié dans l'opinion qu'il importe d'écarter le roi de Naples des affaires de Rome, se rangea à l'avis de la minorité. Ce motif ou ce prétexte ne subsistant plus aujourd'hui, le directoire est bien aise de pouvoir vous donner des instructions plus conformes aux véritables intérets de la république. Il a trop et de trop fortes raisons pour jamais permettre que la cour de Naples réalise ses ambitieux projets sur Rome. Il n'a pas repoussé la maison d'Autriche hors de l'Italie pour y agrandir une cour où commande la sœur de l'empereur : ce n'eût été que changer d'ennemis ou plutôt ce serait toujours au même ennemi qu'il aurait affaire. D'un autre côté, la république cisalpine n'aurait pas pour sa liberté la garantie que nous lui devons, si la puissance napolitaine était agrandie à ce point dans son voisinage. Le directoire ne peut pas vouloir non plus priver de la liberté les sujets actuels du pape, qui paraissent appelés à l'obtenir.

Vous avez donc deux choses à faire, citoyen général.

1°. Empêcher par tous les moyens possibles que le roi de Naples n'entre sur le territoire du pape;

2°. Aider, bien loin de retenir, les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des papes finisse ; en un mot, d'encourager l'élan que le peuple de Rome paraît prendre vers la liberté.

Dans tous les cas, prenez des moyens, s'il se peut, pour que Ancône nous reste, et non-seulement le port et la ville, mais encore un agrandissement convenable, principalement en côtes maritimes et en situations susceptibles de défense du côté de la terre.

C'est à regret que le directoire se voit dans la nécessité de laisser à l'empereur l'Istrie et la Dalmatie. Pour contrebalancer cette acquisition qui rend ce dernier maître d'une partie de l'Adriatique, il a cru qu'il ne devait pas se contenter d'assurer à la république française les îles de Corfou, Céphalonie, etc., et les villes de l'Albanie vénitienne, mais encore de l'appuyer par un point sur le continent de l'Italie, même malgré la clause insérée dans vos instructions, portant que la république française ne veut rien garder sur le continent de l'Italie. Ce qui porte le directoire à réformer cette clause, c'est la crainte très-fondée d'une coalition maritime entre l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, surtout dans le cas où les forces ottomanes ne seraient pas un obstacle suffisant à l'entrée des Russes dans la Méditerranée.

Le directoire ne demande pas mieux que de profiter de tous les moyens possibles pour vous procurer des hommes; il veut que vous tâchiez, pour cet effet, d'obtenir et d'enrôler pour le service de la république cisalpine tous les Suisses que celle-ci pourra entretenir et payer. Le directoire vous laisse le maître de faire vous-même cette négociation, et il croit n'avoir pas besoin de vous exhorter à y mettre toute la promptitude que les circonstances requerront. Vous aurez ainsi sur-le-champ des hommes capables de faire la guerre, et le directoire ne voit dans cette mesure nouvelle et inusitée depuis la révolution, aucun inconvénient, mais beaucoup d'avantages. Peut-être les Suisses vaudront-ils mieux pour nous quand ils se seront battus pour notre cause.

Le directoire a nommé un nouvel ambassadeur à Naples, qui saura mieux soutenir la dignité de la république, et sera plus au courant de ce qui se passe, et plus cabable de vous seconder. C'est sur le citoyen Treilhard que s'est porté son choix.

Le directoire approuve toutes les dispositions que vous avez prises relativement à Venise.

Il enverra, ainsi que vous le désirez, deux publicistes à Milan; ils n'auront pas de caractère. Vous pouvez, si vous le jugez utile, leur adjoindre quelque homme habile du pays, tel que Filangieri, s'il existait encore.

Le directoire vient de prendre un arrêté pour détacher six mille hommes d'infanterie de l'armée d'Allemagne, avec ordre de se rendre sur-le-champ en Italie. Vous saurez que l'armée d'Allemagne est formée de celle du Rhin et de celle de Sambre-et-Meuse.

Le directoire me charge de vous mander qu'il y a un nouveau marché passé pour vous faire parvenir 1600 chevaux de remonte, qui doivent être en Italie le 20 brumaire au plus tard.

Il y a en France parmi les prisonniers autrichiens un grand nombre de Polonais qui demandent à être employés. Pouvez-vous les rendre utiles, et faut-il vous les faire passer? Le directoire attend votre réponse pour prendre un parti à cet égard.

Les citoyens Rossignol, Communeau et Jorry, qui, par leur conduite à la journée du 18 fructidor, ont bien mérité du directoire, partent pour Rome avec des passeports du gouvernement; ils chercheront sûrement

à vous voir à leur passage. Vous pourrez leur donner les ordres que vous jugerez convenables.

CH. MAU. TALLEYRAND.

Paris, le 25 fructidor an 5 (11 septembre 1797).

Au général en chef Bonaparte.

Lorsque la terreur royale planait, citoyen général, sur les contrées du midi de la France, les patriotes, proscrits, diffamés, assassinés, ne trouvant plus d'asile dans leurs foyers, allèrent en chercher un à l'armée d'Italie; ils le trouvèrent, et leurs ennemis les punirent d'avoir échappé à leur fureur en les faisant inscrire sur les listes d'émigrés de leurs départemens.

Ce ne sont pas ces infortunés fugitifs que la loi du 19 de ce mois a voulu atteindre : la patrie, bien loin de les méconnaître et de les éloigner de son sein, leur tend les bras, et soupire après leur retour.

Mais il est à craindre que de véritables émigrés ne cherchent à profiter de la bienveillance du gouvernement, et ne se présentent pour rentrer en France sous un rapport diamétralement opposé à celui sous lequel ils en sont sortis.

Le directoire exécutif vous invite donc, citoyen général, à faire faire dans toutes les divisions de votre armée un relevé général des noms, surnoms, profession et domicile de tous les citoyens inscrits sur une liste quelconque d'émigrés qui y seront notoirement reconnus pour avoir, depuis le mois de prairial an 3, fui

la proscription royale dans leur pays, et à transmettre ensuite cet état au directoire exécutif, pour le mettre à même d'en faire la règle des radiations qu'il doit prononcer. L. M. Réveillère-Lépaux.

Paris, le 2 vendémiaire an 6 (23 septembre 1797).

Au général en chef.

Vous verrez par le placard ci-inclus, citoyen général, que la république vient de perdre le général Hoche. Le directoire exécutif, après avoir donné les ordres nécessaires pour qu'une pompe funèbre honorât dignement la mémoire d'un guerrier qui n'avait pas connu de bornes dans son dévouement à la cause de la république, l'a remplacé par un de vos compagnons dans la brillante carrière de l'armée d'Italie, par le général Augereau.

Le directoire pense, comme vous, que, si nous voulons la paix, il faut que tout respire la guerre. Les mesures sont prises à cet effet, et elles sont annoncées solennellement par la proclamation dont quelques exemplaires sont ci-joints, et que vous pourrez faire réimprimer pour la publier dans votre armée.

On ne peut plus penser au moindre ménagement envers la maison d'Autriche, qu'il faut attaquer par tous les moyens. Sa perfidie, son intelligence avec les conspirateurs de l'intérieur sont manifestes. Toutes ses opérations relatives à ses armées prouvent que la trêve n'était pour elle qu'un moyen de se ménager le temps nécessaire pour réparer ses pertes, et pour attendre les

mouvemens intérieurs que le 18 fructidor a prévenus. Depuis le général jusqu'au dernier soldat autrichien, on se disait qu'à cette dernière époque les trois directeurs, qu'on désignait sous la qualification de triumvirs, seraient poignardés, et que la royauté serait proclamée; tous se flattaient d'être bientôt à Paris avec les émigrés : Condé, le chef de ceux-ci, était déjà secrètement en France, et avait, à l'aide de ses intelligences, pénétré jusque près de Lyon. Il est juste d'user de représailles contre un ennemi si constamment perfide, et d'écouter enfin les ouvertures qui ont été faites de la part de ceux des habitans de la Hongrie qui détestent la domination de la maison d'Autriche. Vous trouverez dans la légion polonaise des personnes propres à entamer et suivre cette négociation; et le directoire pense, citoyen général, que vous ne pouvez vous en occuper trop. RÉVEILLÈRE-LÉPAUX.

Paris, le 8 vendémiaire an 6 (29 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

Vous devez maintenant, citoyen général, avoir reçu toutes les pièces et les renseignemens qui devaient vous mettre à portée d'apprécier les résultats du 18 fructidor. Vous savez que ce jour a rattaché la France au seul système politique convenable à sa dignité, à ses engagemens et à ses vrais intérêts.

C'est dans cette balance, dégagée aujourd'hui du poids de l'influence autrichienne, que le gouvernement

vient de peser les questions contenues dans votre dépêche du troisième jour complémentaire.

Le ministre des relations extérieures vous trace, en conséquence, avec précision le cercle dans lequel il est temps d'enfermer les négociateurs qui abusent (depuis six mois) de notre patience. Vous trouverez dans sa dépêche l'*ultimatum* du directoire.

Le directoire en même temps veut vous développer les motifs qui l'ont décidé à s'ouvrir entièrement à vous, et vous associer ainsi à la délibération que la gloire nationale vient de lui commander.

Les républiques n'ont péri que par la défiance et la pusillanimité. La confiance et le courage sont désormais les seuls mobiles du directoire exécutif. Quand il s'explique sur ce ton avec un homme comme vous, il est bien sûr d'être entendu, puisqu'il ne fait que vous parler dans votre langue naturelle.

L'Autriche eut de tout temps le désir et la volonté de s'établir en Italie, d'engloutir par degrés tous les petits états qui partageaient ce beau pays, et de réaliser par-là les titres chimériques de son saint-empire romain.

Un autre projet favori de la maison d'Autriche était de devenir une puissance maritime.

L'intérêt de la France fut toujours d'empêcher l'exécution de ces vues, et, sous la monarchie, on réclamait sans cesse contre la perfidie ou l'erreur monstrueuse du traité d'alliance de 1756, qui nous subordonnait et nous liait nous-mêmes aux vues ambitieuses de la maison

d'Autriche. Ainsi donc, sous les rois, on sentait la nécessité d'arracher l'Italie à l'influence germanique.

La république cisalpine nous en présente le moyen; mais, pour remplir ce grand objet, il lui faut de grandes ressources. Une république précaire ne les offrirait pas : son existence passagère donnerait un nouvel et déplorable exemple des efforts impuissans que l'Italie a faits pour regagner sa liberté, et qui n'ont jamais réussi, parce qu'ils étaient partiels.

Il est trop évident que si on laisse à l'empereur Venise, le Frioul, le Padouan, la terre-ferme jusqu'aux bords de l'Adige, dont le cours se dessine de manière à le faire entrer dans le cœur de la Lombardie, l'Autriche donnera la main à Naples et à la Toscane; sans parler de l'Istrie et de la Dalmatie, qui, par la convenance et par leur valeur intrinsèque, l'emportent seules de beaucoup sur la Lombardie même. La république cisalpine, cernée presque de tous côtés par cette puissance vorace, en deviendra bientôt la proie. Loin de pouvoir la maintenir, nous serons expulsés nous-mêmes de toute l'Italie : nous n'aurons donc pas fait la paix, nous aurons ajourné la guerre. Nous aurons fourni à l'Autriche le moyen de nous attaquer avec plus d'avantage; nous aurons traité en vaincus, indépendamment de la honte d'abandonner Venise, que vous croyez vous-même si digne d'être libre. Et ce serait la France qui gratifierait l'empereur des élémens d'une marine faite pour s'emparer de son commerce du Levant! Combien de fautes nous ferions, et qu'elles seraient graves! Que l'Autriche en profiterait! Et que diraient la France et la postérité de nous

voir prodiguer à la maison d'Autriche de pareils dédommagemens pour cette Lombardie, qu'il vaudrait mieux cent fois lui rendre que de la payer à ce prix?

Calculons tout au pis, citoyen général; admettons l'hypothèse que repoussent votre génie et la valeur de votre armée; supposons-nous vaincus et expulsés de l'Italie : alors, ne cédant qu'à la force et au hasard des armes, notre honneur sera sauf, nous serons demeurés fidèles aux vrais intérêts de la France, et nous n'aurons pas connivé à une perfidie qui n'aurait point d'excuse, puisqu'elle entraînerait des effets plus sinistres que les chances de guerre les plus défavorables.

La seule objection qui nous aurait fait balancer, c'était de supposer qu'avec vos forces actuelles, vous ne seriez pas en mesure de résister à celles que l'empereur a eu le temps de rassembler autour de vous; mais d'abord songez que vos forces seraient moindres encore dans quelques mois après la paix que nous aurions la honte et l'imprudence de conclure. Songez que ce serait alors que l'Autriche, placée par notre propre fait au sein de l'Italie, pourrait nous prendre au dépourvu et nous détruire sans ressource.

Toute la question se réduit à savoir si nous voulons, si nous devons livrer l'Italie à l'Autriche. Or le gouvernement français ne le doit et ne le veut pas.

Ainsi donc, il préfère les chances de la guerre, plutôt que de changer un mot à son *ultimatum*, déjà trop favorable à la maison d'Autriche. En reprenant les armes, il conserve l'honneur et les intérêts de la France, et il ne peut douter que ces puissans motifs

n'émeuvent aussi en vous-même, citoyen général, l'amour de la patrie et celui de la gloire, ces deux passions des grands cœurs, qui caractérisent le vôtre.

Le directoire exécutif voit bien votre position, il ne s'abuse pas sur l'état de vos forces : vous ne pouvez guère compter que sur vous-même et sur votre armée accoutumée à vaincre. Les secours directs du Piémont ne vous conviennent point. La république cisalpine peut enrôler des Piémontais ; vous pouvez exciter les Vénitiens, les Dalmates, peut-être même les Hongrois. De leur côté, le directoire, le corps législatif sont disposés à vous aider de tout ce qui sera possible : vous en verrez la preuve dans la dépêche du ministre, et vous pouvez compter que les yeux du gouvernement vont être constamment fixés sur l'Italie et sur l'Allemagne.

Le directoire exécutif aurait voulu sans doute ne point commettre votre gloire à de nouveaux hasards. C'est à regret qu'il s'y résout ; mais vous devez juger vous-même, citoyen général, que c'est la patrie qui l'exige : c'est elle qui par notre voix vous redemande encore ce que vous avez déjà montré avec tant de succès, connaissance du caractère du soldat que vous conduisez, activité dans les apprêts, vitesse dans la marche, vivacité dans les attaques, diligence après la victoire. Soyez vous-même enfin, citoyen général, et la France pourra dicter les conditions d'une paix glorieuse et durable. REVEILLERE-LEPAUX.

Paris, le 12 vendémiaire an 6 (3 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Votre lettre, du 4 de ce mois, citoyen général, étonne et afflige le directoire exécutif, qui se rassemble extraordinairement pour vous répondre, à l'instant même de l'arrivée de votre courrier.

Comment est-il possible que vous ayez accusé d'ingratitude et d'injustice envers vous le gouvernement, qui n'a cessé de vous marquer la plus entière comme la plus juste confiance ?

Vous devez être désabusé dès à présent, sur les ombrages qui ont occasioné votre lettre ; car, depuis qu'elle est écrite, vous avez dû entendre le citoyen Bottot. Vous aurez reçu différentes dépêches, tant du ministre des relations extérieures que du directoire exécutif, et principalement celle du 8 de ce mois, dans laquelle le gouvernement vous met absolument dans la confidence de sa pensée, et vous associe, en quelque sorte, à ses délibérations. Vous aurez même vu le général Bernadotte, qui vous aura transmis ce dont les membres du directoire l'ont expressément chargé pour vous. Voilà des faits, citoyen général. Le directoire exécutif a lieu de croire que vous aurez apprécié d'après eux, les procédés du gouvernement à votre égard, avant que votre courrier ne puisse vous être renvoyé.

Quant aux motifs des inquiétudes que vous avez conçues, les propos d'un jeune homme, propos que peut-être on lui a prêtés, pouvaient-ils l'emporter

à vos yeux, sur les communications constantes et directes du gouvernement?

Quant à la lettre du général Augereau, comme des représentans royalistes avaient écrit dans leur sens à des généraux de l'armée d'Italie, et que cela était connu à Paris, ce général a cru apparemment devoir y opposer le contre-poison. Cela ne pouvait être susceptible d'aucune interprétation contre vous.

La lettre mystérieuse du ministre de la guerre ne demandait sans doute que des fonds pour des frais de route. Cette demande d'argent paraît mal conçue; mais quelle qu'en soit la mauvaise rédaction, ces traits ne pouvaient vous atteindre, et vous n'avez jamais dû en conclure que le gouvernement vous traitât comme Pichegru. Il est vraiment inconcevable que vous fassiez au directoire et à vous-même l'injure de ce parallèle.

Citoyen général, craignez que les conspirateurs royaux, au moment où peut-être ils empoisonnaient Hoche, n'aient essayé de jeter dans votre âme des dégoûts et des défiances capables de priver votre patrie des efforts de votre génie.

Jamais elle n'en eut tant besoin.

Vous parlez de repos, de santé, de démission!

Le repos de la république vous défend de penser au vôtre.

Si la France n'est pas triomphante, si elle est réduite à faire une paix honteuse, si le fruit de vos victoires est perdu, alors, citoyen général, nous ne serons pas seulement malades, nous serons morts.

Non, le directoire exécutif ne reçoit pas votre démission.

Non, vous n'avez pas besoin avec lui de vous réfugier dans votre conscience, et de recourir au témoignage tardif de la postérité.

Le directoire exécutif croit à la vertu du général Bonaparte, il s'y confie.

Il vous l'a prouvé le 8 vendémiaire, et ce n'était pas la première fois.

Au surplus, vous dites que, s'il y a du péril, vous serez au premier rang pour défendre la liberté et la constitution : le directoire exécutif vous somme de votre parole. Il vous dénonce le péril que courent encore la liberté et la constitution, si de misérables et de petites intrigues empêchent la république de s'élever à ses destinées ; s'il faut renoncer aux résultats de la conquête de l'Italie ; si la grande nation est obligée de rétrograder. Concevez donc la véritable idée de l'énergie et du courage unanime, que le 18 fructidor a donnés aux deux pouvoirs suprêmes de la France.

Au 18 fructidor, la France a repris sa place dans l'Europe ; elle a besoin de vous pour l'y maintenir.

S'il pouvait vous rester du doute....., mais non, citoyen général, vous ne devrez plus en avoir, au moment où cette dépêche pourra vous parvenir : et désormais vous compterez sur le directoire exécutif, comme il compte sur vous.

REVEILLERE-LEPAUX.

Paris, le 30 vendémiaire an 6 (21 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Le directoire exécutif, citoyen général, attendait, avec impatience le retour du citoyen Bottot pour recueillir le fruit des conférences de vive voix qu'il devait avoir avec vous, et peser très-attentivement ce qui serait ainsi transmis de votre part.

Le directoire exécutif a reconnu avec regret que la démarche du citoyen Bottot n'avait pas entièrement effacé de votre esprit des impressions qui ont dû être détruites, depuis son départ, par les dépêches que vous avez dû recevoir sous la date des 8 et 12 de ce mois. Par ces dépêches vous avez dû connaître et apprécier enfin l'esprit qui anime le directoire exécutif, les principes qui le dirigent, et toute la confiance qu'il n'a jamais cessé de vous accorder. Ainsi donc il n'est plus question ici de revenir sur les articles déjà traités dans ces lettres du 8 et du 12, mais il s'agit de vous faire connaître l'opinion du gouvernement, ses intentions sur plusieurs objets qui ont été discutés dans vos entretiens avec le citoyen Bottot, d'après le récit détaillé qu'il en a fait à plusieurs reprises, et dont le directoire a recueilli avidement tous les détails.

On va donc les récapituler en peu de mots et sans autre ordre successif que celui dans lequel les objets se sont représentés à la mémoire du citoyen Bottot.

1°. Votre idée de distinguer pour la liberté de l'Italie entre les deux suppositions de la paix ou de la guerre,

paraît très-fondée. Si la paix a lieu, point d'obstacle au développement de cette liberté. S'il faut faire la guerre, examinons sur la carte les obstacles, et convenons des modifications.

2°. Quant à Naples et à ses projets sur Rome, le directoire exécutif vous a déjà manifesté son désir de s'opposer à ses vues ambitieuses et déplacées. Il ne peut donc qu'approuver la déclaration que vous avez faite au marquis de Gallo de bombarder Naples, si cette cour envoie des troupes dans les états du pape, et l'on demandera au roi des Deux-Siciles un compte officiel de ses armemens, aussitôt que vous en aurez prévenu le directoire.

3°. En ce qui concerne Rome, le directoire exécutif approuve aussi les instructions que vous avez données à l'ambassadeur votre frère, pour empêcher qu'on ne s'avise de donner à Pie VI un successeur. Il faut profiter de la circonstance pour favoriser à Rome l'établissement d'un gouvernement représentatif, et délivrer l'Europe de la prétendue suprématie papale.

4°. La Toscane ne doit attirer vos regards qu'autant que l'obstination de l'empereur à refuser les propositions avantageuses contenues dans l'*ultimatum* du directoire du 8 de ce mois, forcera les Français de recourir aux armes. La reprise des hostilités ne vous permettra pas de laisser le grand-duc à Florence. Vous devrez donc alors suivre son idée, lui donner un passe-port, bien traiter les Toscans, et prendre toutes les mesures possibles pour qu'ils se donnent d'eux-mêmes, sans trouble, un gouvernement libre

5°. A Parme, vous pouvez laisser les choses dans l'état actuel jusqu'à la paix générale, il ne faut pas donner à l'Espagne un prétexte de plainte. Si la paix générale a lieu, il convient d'oublier ce prince, de l'abandonner à sa destinée, et de ne se mêler de ce qui arrivera dans ce petit état ni pour ni contre.

6°. Le directoire exécutif voit avec peine que vous ne fussiez pas encore instruit, au départ du citoyen Bottot, de l'envoi fait au corps législatif du traité d'alliance avec le roi de Sardaigne. Le conseil des cinq-cents a pris la résolution de ratifier le traité, on presse le conseil des anciens de lui donner son approbation : ainsi donc vos vues vont se trouver remplies à cet égard, et, s'il faut reprendre les armes, vous n'aurez aucune inquiétude sur les troupes sardes. Vous serez à portée de réaliser vos vues à leur occasion, de leur donner de nouveaux officiers, et de préparer par ce moyen ce qu'il faudrait sans doute amener d'une autre manière si la paix avait lieu : car, dans cette dernière hypothèse, il serait malheureux peut-être que le gouvernement français se trouvât lié par une ratification qu'il n'aurait accordée qu'à la considération de la guerre.

7°. Le plan de campagne qui vous avait été envoyé était subordonné absolument à vos observations : ce n'était point un projet fixe et adopté, comme il paraît que vous vous l'êtes persuadé. Cette erreur afflige d'autant plus le directoire, qu'elle est plus contraire à ses vues, à sa confiance dans vos lumières, et qu'elle peut vous faire prendre à votre tour des déterminations qui ne seraient pas fondées. Le premier projet soumis à vos

réflexions et à celles du général Hoche, a été suivi d'un nouveau plan adressé au général actuel de l'armée d'Allemagne, et dont vous trouverez une copie jointe à cette lettre. Vous voudrez bien l'examiner, et vous vous convaincrez que le directoire exécutif a vu et pensé comme vous. Ce plan est, comme le premier, soumis à vos lumières, et vous ne doutez pas de l'accueil que le directoire fera à vos réflexions sur ce nouveau projet. Au surplus, il croit que le général Augereau a dû vous prévenir et s'entendre avec vous sur les opérations militaires qui lui sont confiées. Le directoire espère que, de votre côté, votre amour pour le bien public et la gloire nationale vous aura engagé à communiquer libéralement au général de l'armée d'Allemagne les résultats de votre expérience, et que tout se fera dans les deux armées avec un parfait concert.

8°. Le directoire a été peiné lui-même de l'impression qu'a pu faire sur vous la lettre dont était porteur un aide-de-camp pour le payeur-général de l'armée d'Italie. La rédaction de cette lettre a fort étonné le gouvernement, qui n'a jamais nommé ni reconnu un agent pareil. C'est, au moins, une erreur de bureau; mais elle ne doit pas altérer l'idée que vous deviez avoir d'ailleurs de l'estime et de la manière de penser du directoire à votre égard.

9°. Vous avez entretenu le citoyen Bottot de quelques vues sur les fournisseurs, et principalement de l'utilité de faire employer des soldats blessés par les agens civils des armées. Le directoire exécutif adopte avec plaisir

cette mesure politique, et prendra un arrêté en conséquence.

10°. Le directoire exécutif croit avoir prévu ce que vous avez dit également au citoyen Bottot des secours qui vous étaient nécessaires pour rentrer en campagne. On a détaché de l'armée d'Allemagne trois demi-brigades, qui doivent renforcer la vôtre de six mille et quelques cents hommes effectifs. D'ailleurs vos désirs ont été remplis, autant qu'il était possible, par l'envoi qui vous a été fait des dépôts de cavalerie, d'un régiment de troupes légères, de différens détachemens, des ordres de départ donnés aux réquisitionnaires, et qui s'effectuent; de l'achat de seize cents chevaux de remonte, qui doivent être rendus à l'armée d'Italie pour le 20 brumaire. Le gouvernement a fait des efforts pour vous mettre à portée de présenter aux Autrichiens une armée plus imposante, et il n'a rien omis de ce qui était en son pouvoir.

11°. Le général Kellermann a eu sa réforme. Il n'est plus employé, et ne peut plus contrarier ou retarder l'exécution de vos plans.

12°. La multitude des congés dont vous avez à vous plaindre ne peut avoir été donnée que par l'ancien ministre de la guerre : quoi qu'il en soit, le directoire exécutif approuve la suspension que vous avez cru devoir faire des congés de toute espèce. Il sent trop l'importance de ne pas dégarnir l'armée d'Italie, surtout dans un moment où il est probable que la maison d'Autriche se laissera entraîner aux suggestions des Anglais, et sera assez mal conseillée pour ne pas accéder aux

propositions qui forment l'*ultimatum* du directoire exécutif.

13°. Ceci est un des grands objets que vous ayez pu traiter avec le citoyen Bottot. Vous lui avez laissé entrevoir que la paix pourrait se conclure avec les limites du Rhin pour la France, et l'Adige pour la Cisalpine. A ce sujet, le directoire exécutif ne peut que s'en référer aux lettres du 8 vendémiaire. Vous concevez, citoyen général, que la limite du Rhin et la libre navigation de tout le cours de ce fleuve sont indispensables à la république française, et que, d'un autre côté, l'Adige entre beaucoup trop avant dans le cœur de la république cisalpine.

14°. Quant à l'établissement en Italie d'une seule grande puissance ou de plusieurs états indépendans, le directoire exécutif croit devoir vous expliquer ses vues. Il désire sans doute que la république cisalpine puisse offrir une masse de résistance suffisante, mais sans y envelopper l'état de Gênes, qui peut et doit rester comme il est. Dans les vues de la France, le midi de l'Italie ne ferait pas un seul état avec le nord; mais il serait à désirer que la liberté y pénétrât partout, et que des gouvernemens libres, mus par l'intérêt d'une cause commune, écartassent de ce pays l'influence autrichienne, et fissent la garantie de la république française.

15°. Il paraît que le 18 fructidor est défiguré dans les lettres qui parviennent à l'armée d'Italie. Vous avez très-bien fait d'intercepter ces lettres, et il serait nécessaire d'adresser les plus marquantes au ministre de la

police générale. On a dû s'attendre que les conspirateurs chercheraient à tromper et à soulever les armées. Il serait bon de connaître leurs correspondans.

16°. Vous avez désiré des publicistes en état de rédiger un plan de constitution pour l'Italie et d'en organiser le gouvernement, on va chercher des hommes capables de remplir vos vues, et l'on y joindra quelques hommes de lettres propres à les seconder, dignes d'être placés et de faire honneur à la nation française.

17°. Vous regrettiez le général Bernadotte, il vous a rejoint. Il a dû vous manifester encore mieux que des dépêches muettes les véritables intentions du directoire exécutif.

Au surplus, le commandement du midi vous avait été donné pour des raisons qui n'existent plus. On vous soulage du civil de ce commandement, en vous laissant la faculté d'en requérir les troupes.

18°. Dans vos observations sur la pente trop forte des esprits vers le gouvernement militaire, le directoire exécutif reconnaît un aussi éclairé qu'ardent ami de la république française. Rien de plus saint que la maxime *cedant arma togæ*, pour le maintien des républiques. Ce n'est pas un des traits les moins glorieux de la vie d'un général placé à la tête d'une armée triomphante, de se montrer lui-même si attentif sur un point si important.

Si les hostilités sont dans le cas d'être reprises, comme tout le fait présumer, le directoire exécutif sent la nécessité de nommer des négociateurs pour vous soulager du soin de la partie politique, et vous laisser tout entier

à vos dispositions militaires. On prendra sur ce point les mesures convenables.

19°. Jusqu'à présent le directoire exécutif a été privé des moyens de remplir vos vues pour consacrer, par des monumens durables, les triomphes de nos armées. Mais, en attendant que ces moyens lui soient donnés, il saisira quelques occasions de rappeler ce grand objet à l'attention nationale. L'entrée dans Paris des monumens des arts envoyés d'Italie en sera une première époque, et le directoire aura soin qu'elle fasse une impression convenable. En des temps plus heureux, il fera mieux encore.

20°. Vos vues sur le rappel de l'ambassadeur français à Naples ont été devancées par la détermination du directoire exécutif. Le citoyen Treilhard est nommé à cette place. Sa femme a la réputation d'une mère de famille respectable, qui ne s'est jamais occupée que de soins domestiques : ainsi la France aura à Naples un digne ambassadeur et point d'ambassadrice.

21°. Quant à l'île de Malte, vous avez déjà reçu les ordres de prendre toutes les mesures que vous croiriez nécessaires pour qu'elle n'appartînt à qui que ce fût qu'à la France. Vous avez dit au citoyen Bottot que cette possession était à vendre. Le directoire exécutif attache un véritable prix à son acquisition, et vous recommande de ne pas la laisser échapper.

22°. Il reste un grand objet sur lequel le citoyen Bottot n'a pu dire quelles étaient vos réflexions et vos vues, c'est l'état de la Turquie. Vous êtes placé assez près de la Grèce pour savoir à quoi vous en tenir sur la

situation de cette puissance. Si elle ne veut pas être une alliée utile et effective de la république, si son sort est d'être envahie par des voisins qui la convoitent, il ne faut pas qu'il en soit de ce partage comme de celui de la Pologne. Vous entendrez aisément quels sont les intérêts et les vues possibles de la république française. Il faut songer à l'avenir et au commerce du Levant. Dans cette vue, outre les îles et les ports de l'Albanie vénitienne, il faudra ménager à Ancône un établissement un peu arrondi, lorsqu'il sera question des états du pape, etc., etc.

Voilà, citoyen général, autant qu'on a pu les saisir, les traits les plus saillans que le citoyen Bottot a rendus au directoire exécutif de ses conversations avec vous. Le directoire aimait à les entendre, à recueillir ainsi les mouvemens de votre ame élevée et de votre patriotisme, et il se plaît à vous faire part de ses réponses, dans lesquelles vous remarquerez presque toujours, ou qu'il a deviné et prévenu ce que vous désiriez qu'il fît, ou qu'il approuve et sanctionne par son suffrage ce que vous avez fait. Tous ces détails sont si essentiels, qu'il croit devoir vous les adresser par un courrier. Il regrette beaucoup que l'éloignement mette un si grand intervalle dans ses communications. Il voit que vous n'avez pas été instruit à temps de plusieurs de ses déterminations; que cette circonstance vous a fait concevoir des inquiétudes, et que lui-même est incertain, dans ce moment, du parti définitif que vous avez dû prendre, d'après ses dépêches du 3 et du 12 de ce mois : c'est aujourd'hui le 30. Le sort de l'Europe doit être décidé;

mais le directoire exécutif pense que vous avez secondé la résolution que l'intérêt de la république et l'honneur de la France lui ont dictée dans ses deux dépêches. Il en attend le résultat, avec la ferme confiance qu'il vous doit, et dont il aime à vous répéter l'assurance.

Le président du directoire exécutif,

L. M. Réveillère-Lépaux.

Paris, le 5 brumaire an 6 (26 octobre 1797).

Au général en chef.

L'incertitude dans laquelle se trouvait le gouvernement par votre silence depuis le 20 vendémiaire, vient d'être remplacée par une satisfaction bien vive à l'arrivée des citoyens Berthier et Monge, porteurs de votre dépêche du 27, et du traité définitif signé, la veille, entre la république française et l'empereur. Le directoire exécutif s'empresse de vous exprimer la joie qu'il a ressentie et que la nation partage, ainsi que la reconnaissance qui vous est due, citoyen général, pour la manière dont vous venez de couronner les succès immortels de la campagne d'Italie. Cette contrée avait vu les Gaulois, guidés uniquement par l'amour du butin, s'y montrer en barbares, et depuis, sous la monarchie, les Français indisciplinés y perdre, par leurs fautes, le fruit de leurs rapides et brillantes victoires. Vous avez allié à l'impétuosité de la victoire la modération du véritable courage et la sagesse des négociations. Si vous n'aviez su que gagner des batailles, vous n'auriez été

qu'un grand général; mais vous avez aspiré à un plus beau titre, vous avez voulu être un général citoyen. Que ce nom glorieux soit donc votre première récompense!

Le directoire exécutif vous en ménage une autre qu'il croit aussi digne de vous, c'est de mettre vous-même la dernière main au grand ouvrage que vous avez si fort avancé. Vous verrez d'abord, par les pièces jointes à cette lettre, qu'en quittant, aussitôt que les suites du traité vous le permettront, le commandement de l'armée d'Italie, vous devez prendre celui de l'armée d'Angleterre. Cette seule dénomination vous indique assez la parfaite analogie des vues ultérieures du directoire exécutif avec celles que vous avez annoncées vous-même. Vous ferez publier dans les divisions de votre armée la proclamation que le directoire adresse aux Français, et qui est conçue dans cet esprit.

Ensuite, le directoire exécutif désire que vous puissiez accélérer assez toutes les opérations qui vous restent à faire en Italie, pour vous rendre à Rastadt, comme général chargé de l'échange des ratifications et des ordres à donner pour les évacuations, conformément à la convention additionnelle secrète. Vous recevrez à cet égard les pouvoirs les plus étendus. Vous demeurerez ensuite au congrès de Rastadt, en qualité de plénipotentiaire de la république française. Votre présence et votre génie hâteront la marche pesante des négociations germaniques; vous serez secondé par les citoyens Treilhard et Bonnier, que le directoire nomme plénipotentiaires de la république française au même congrès, et

qui formeront avec vous une commission dont vous serez le président, et dont le citoyen Rosenschiel sera le secrétaire.

D'après tout ce qui vient d'être dit, vous voyez, citoyen général, que le directoire exécutif agit dans la supposition que le traité du 26 doit être promptement ratifié par l'empereur. Le traité est assez favorable aux vaincus pour ne laisser sur ce point aucun doute aux vainqueurs. Au surplus, vous n'abandonnerez l'armée d'Italie qu'autant qu'il n'y aura de ce côté aucune ombre d'inquiétude.

Il sera nécessaire que le gouvernement sache bientôt :

1°. Combien il conviendra de laisser de troupes françaises dans la Cisalpine, aux conditions avantageuses qui devront être stipulées avec cette république aussitôt que les ratifications permettront de traiter ostensiblement avec ce nouvel état.

2°. Combien il vous restera de forces disponibles pour venir former sur les côtes de l'Océan le fond de l'armement que votre nom et votre activité doivent rendre formidable aux Anglais.

Vous avez dans la confiance du directoire une latitude suffisante pour pouvoir faire à temps utile et sans pouvoirs ultérieurs les dispositions nécessaires pour l'exécution des articles 6 et 21 du traité patent, relativement aux ingénieurs à nommer pour les limites de San-Giacomo, et aux remises respectives des ôtages et prisonniers, dans les délais fixés par le traité.

Voilà, citoyen général, ce que le directoire a cru devoir vous dire dans le premier moment de satisfaction

qu'il vient d'éprouver. Il vous envoie un courrier, tant pour ne pas retarder le premier témoignage de sa gratitude envers vous, que pour vous mettre à portée de manifester promptement à la cour impériale ses intentions actuelles et la sincérité de son adhésion aux articles que vous avez arrêtés. Le traité patent a été envoyé sur-le-champ au corps législatif.

Le président du directoire exécutif,

L. M. Reveillere-Lépaux.

P. S. Le directoire a pensé, citoyen général, qu'il ne convenait pas que l'arrêté qui portait le rappel du général Clarke, en vous laissant seul chargé des négociations, figurât au bas du traité conclu avec l'empereur. Il a en conséquence pris, sous la même date, un arrêté qui vous donne les pleins-pouvoirs nécessaires pour traiter, sans faire mention d'aucun autre objet.

Rome, le 3 vendémiaire an 6 (24 septembre 1797).

Joseph Bonaparte, ambassadeur de la république, au général en chef de l'armée d'Italie.

Hier au soir, le pape a été indisposé, on espérait cependant qu'il serait en état d'aller aujourd'hui, jour de dimanche, à St.-Pierre; mais la fièvre l'a saisi avec des attaques d'apoplexie; il a reçu le viatique à trois heures après midi. Il est dans ce moment dans un état presque désespéré, et l'on craint qu'il ne résiste pas au redoublement de demain.

Cet événement peut en faire naître plusieurs d'une nature bien différente, selon les impulsions que l'on donnera à l'opinion et aux affaires de cette ville.

Vous connaissez, citoyen général, les instructions qui m'ont été données par le directoire; mais sa situation, celle de la France et de l'Italie ne sont plus les mêmes.

Si les républicains qui existent à Rome et dont quelques-uns sont encore arrêtés, s'ébranlent pour tenter un mouvement qui les conduise à la liberté, il est à craindre que Naples ne profite d'un instant d'oscillation pour faire enfin un mouvement réel et pousser ses troupes jusqu'à Rome. Dans ce cas, nul doute que le succès ne fût pour les partisans de la coalition dans Rome.

Naples ne tentera jamais ce mouvement s'il craint d'être prévenu par les troupes françaises. Il serait donc à désirer que vous puisiez faire filer des forces du côté d'Ancône. Dans toutes les hypothèses, leur présence dans un point avoisiné de Rome aura une influence morale ou absolue.

Les cardinaux dont on parle le plus pour les porter au pontificat, sont: Albani, Gerdil piémontais, et Caprara. Le premier paraît avoir le plus d'influence, il est le centre de la faction impériale; Provera [1], qui lui est envoyé ici par le nonce Albani, est un de ses moyens, et il les emploie tous. C'est un homme d'un extérieur séduisant: du tact, de l'usage, point d'instruction,

[1] Général autrichien, appelé à Rome pour commander les troupes de S. S.

point de talent transcendant ; c'est le doyen des cardinaux.

Le cardinal Gerdil passe pour un saint homme, et un théologien consommé. C'est le choix des prêtres non titrés et des dévotes.

Caprara a des talens : ennemi du pape actuel, il réunit autour de lui les suffrages d'une partie des mécontens du gouvernement d'aujourd'hui. L'Espagne paraît le porter. On croit en général qu'il réunit aussi le vœu de la France.

Il est impossible qu'avant la réception de votre lettre, je demande officiellement la liberté des prisonniers et l'éloignement du général Provera ; cette démarche me sera dictée par les circonstances, si je les juge de nature à l'exiger.

Placé plus au centre des grands intérêts, vous serez plus à même de me faire connaître quelles doivent être les intentions du gouvernement et quels moyens il peut mettre en usage pour les remplir.

Si le pape prolonge son existence, votre lettre me sera extrêmement utile : dans l'hypothèse contraire, je vous enverrai un exprès en poste. Je vous prie de me faire renvoyer sur-le-champ le courrier porteur de la présente.

Il serait peut-être à propos que, pour tous les événemens, vous m'envoyassiez quelques officiers.

J. Bonaparte.

Venise, le 5 vendémiaire an 6 (26 septembre 1797).

Au général en chef,

La commission chargée de l'examen des papiers du sénat de Venise.

La commission qui s'occupe sans relâche du dépouillement de tous les papiers qui peuvent intéresser le gouvernement français, vous adresse les pièces de Verone qui ont le plus de rapport avec la conjuration, qui depuis vendémiaire jusqu'à aujourd'hui, ne cesse de machiner dans l'intérieur l'anéantissement de la république.

Ces pièces au nombre de soixante-dix-huit cahiers, donnent la clé de tous les mouvemens tentés à différentes époques pour effectuer une contre-révolution; elles indiqueront au gouvernement la plupart des agens soudoyés par l'étranger pour l'exécution des projets de la cour de Blackenbourg.

La première liasse fournit une histoire assez exacte de la cour de Verone, des émigrés qui la fréquentaient, de ceux qui jouissaient de la confiance du prétendant et qu'il employait le plus ordinairement dans ses négociations avec les cabinets étrangers.

La seconde liasse, la plus propre à éclairer l'opinion sur les manœuvres actives pratiquées dans l'intérieur par les agens du prétendant, explique la première source des mouvemens de vendémiaire: vous verrez dans d'autres pièces le concours étonnant de ministres étrangers, d'agens des puissances ennemies, d'émigrés qualifiés, qui se rendaient à Verone, au mois d'août 1795,

pour concerter une invasion dans l'intérieur de la France; les sommes d'or et d'argent prodiguées par les cours de Londres et de Pétersbourg pour l'exécuter; les moyens préparés pour faire paraître en France le prétendant à la tête de l'armée de Condé; les tentatives faites auprès de tous les cabinets pour coopérer à cette entreprise; les espérances d'un mouvement à Paris pour les favoriser; la confiance qu'on avait dans le général Pichegru et sur une partie de la convention pour concourir avec l'armée de Condé au succès de ce vaste projet.

Vous trouverez une liste authentique d'une foule d'émigrés vivant à la cour de Verone, et rentrés depuis dans l'intérieur de la France après avoir obtenu leur radiation; vous en observerez plusieurs, et entre autres l'abbé Jourdan et Imbert Colomès, devenus depuis représentans du peuple, qui résidaient à Verone lorsque Duverne de Presle était le caissier de Louis XVIII et le secrétaire intime de son premier ministre.

Nous continuons notre travail, et nous ne doutons pas qu'il ne nous fournisse d'autres renseignemens, également propres à faire connaître la plupart des agens payés par les cabinets ennemis pour l'anéantissement de la liberté française et la destruction du gouvernement républicain. BASSAL, BERTHOLLET.

Marseille, le 7 vendémiaire an 6 (28 septembre 1797).

Au général en chef.

Votre proclamation aux habitans a mis le midi sur la voie d'une régénération dont il avait besoin. L'esprit

public était conduit ici par le parti de l'opposition: c'était l'anarchie, puisque les fonctionnaires étaient obligés de s'y soumettre; ils avaient d'ailleurs été choisis de manière à ne pas laisser craindre qu'ils s'y opposeraient.

Le mouvement une fois donné, je ne pouvais pas l'arrêter.

Toutes les classes des citoyens étaient divisées en deux partis. Il n'y avait de travail et de sûreté que pour le parti dominant. La jeunesse qui s'était chargée de combattre les anarchistes, était des classes les moins apparentes. Plusieurs jeunes gens battaient un homme et le conduisaient ensuite au commandant de la place, auquel tous les témoins le représentaient comme l'agresseur; il était enfermé et dénoncé aux juges, qui le mettaient en accusation pour le laisser plus long-temps en prison.

Pour changer cet ordre de choses, j'exigeai que l'on mît en prison les batteurs et le battu, et alors on ne conduisait plus le dernier aux autorités constituées. On le battait plus fort et on le laissait sur la place: point de témoins; chacun craignait d'être battu s'il parlait. Un seul ennemi, au surplus, pouvait faire battre ainsi; mais, pour populariser le fait, on donnait toujours le battu pour un terroriste.

C'est pour éviter de pareils dangers, que beaucoup de gens s'étaient réfugiés dans d'autres communes. La majorité dans Toulon, Orange, Cavailhon, etc., assurait une protection à ces réfugiés, et les administrations

départementales avaient de la peine à comprendre qu'il fallait un asile à des hommes persécutés chez eux.

Comme on travaillait ce pays avec une prodigieuse activité dans le sens de l'opposition, le décret de Pichegru sur la garde nationale était déjà mis à exécution. Tous mes soins se sont d'abord portés pendant quelques jours à empêcher les mouvemens anarchiques des chasseurs et des grenadiers nationaux. Je ne voulais point qu'au moment de la paix, ce pays donnât le scandale du moindre désordre apparent. Une grande surveillance à Marseille et le secours de quelques négocians estimables avaient suffi pour qu'on s'en tînt à quelques forfanteries, et m'avaient conduit à connaître et à pouvoir faire arrêter quelques meneurs, aventuriers étrangers, sans inconvénient et sans l'éclat qui aurait donné au dehors l'idée d'une résistance éprouvée.

Ces hommes se sauvèrent vers Aix, après y avoir invité, par des billets, quelques chefs des mécontens des communes voisines; car des attroupemens de jeunesse armée se rendirent à Aix, des communes de Trest, Roquevaire, Aubagne, etc. Le général Merle, destitué, devait, suivant ces invitations, dit-on, se mettre à la tête. Il n'a certainement point eu des torts aussi graves; il aida le chef de bataillon qui le remplace provisoirement, à remettre le bon ordre. Dans ces attroupemens, on avait insulté les fourriers qui venaient au logement pour 200 hommes que j'envoyais à Aix. On avait tué un fourrier dans la bagarre.

J'arrivai avec 150 hommes et un canon, par une nuit obscure et très-orageuse : toute cette jeunesse

s'était enfuie. Je fis arrêter dans les auberges une trentaine de traîneurs; je fis désarmer tous les chasseurs d'Aix, et je me portai ensuite à Aubagne, avec 100 hommes, pour y faire la même opération sur la jeunesse du lieu, qui était revenue chez elle après avoir fui d'Aix. Elle avait encore fui dans la montagne une demi-heure avant mon arrivée.

J'ai mis Aix et Aubagne en état de siége; on l'avait levé avant que je n'arrivasse dans la division, parce qu'il contrariait l'indiscipline dans laquelle on voulait laisser la jeunesse. J'ai donné l'ordre qu'on désarmât la jeunesse d'Aubagne et de toutes les communes qui avaient fourni des rassemblemens, et les officiers qui étaient avec moi ont donné à entendre que les réconciliations avec les républicains étaient le seul moyen d'empêcher qu'on ne mît à cette révolte l'importance qu'elle mérite.

Je compte beaucoup sur les réconciliations : ce ne sera pas seulement le rêve d'un homme de bien. J'ai entrepris de faire embrasser même Toulon et Marseille. Tout autre moyen est illusoire. Chaque fois qu'une victoire sur un parti de l'opposition nous rassure sur la stabilité du gouvernement, on devrait exiger partout des actes de fraternité : il en reste toujours quelque chose, et ce n'est peut-être peine perdue que pour les querelles d'intérêt et d'amour-propre; car, pour les oppositions qui tiendraient uniquement à la politique, elles ne sont, du moins dans ce pays, que trop faciles à concilier : on n'y tient pas.

Ces réconciliations sont d'ailleurs nécessaires pour

mettre à leur aise ceux qui avaient obéi par faiblesse à l'opinion publique, en renonçant à d'anciennes liaisons. Elles ramènent en un jour la partie moutonnière du peuple, et c'est beaucoup que de suspendre pendant quelque temps la dégradation progressive des mœurs, qui, par des haines accumulées sur d'autres haines, deviennent de jour en jour plus féroces.

Les personnes intéressées à l'ordre ont au surplus toujours senti qu'elles ne pouvaient être protégées que par le gouvernement, et elles concourront toutes au travail que nous avons à faire pour remplir vos intentions. Je n'éprouverai d'obstacles que par quelques intrigans amphibies, qui ont su vivre dans le temps de chaque parti, et qui croient être quelque chose si on ne se réunit pas. SAHUGUET.

Paris, le 12 vendémiaire an 6 (3 octobre 1797).

Au général en chef.

J'aurai bien peu de temps aujourd'hui pour répondre au héros de l'Italie; mais je viens de servir de secrétaire au directoire exécutif, et jamais ma main n'a si bien secondé mon cœur.

Ce n'est pas une félicitation qu'il faut adresser à un membre du directoire. Je sens la grandeur du fardeau, je ne sais pas si mes forces répondront à mon zèle.

Ministre de l'intérieur, je vous écrivais, citoyen général, pour vous engager à m'envoyer du bronze, afin de faire couler une statue de la liberté, à la place du plâtre informe qui déshonore la place de la Révolution.

Le général Bernadotte s'est chargé de vous présenter ma lettre. Quand je l'écrivais, je ne me doutais pas que la force des choses me reconduirait au Luxembourg, où je fus un an prisonnier sous Robespierre; mais dès lors je me félicitais d'être en relation avec vous.

Votre lettre du 2 de ce mois est une des suites les plus flatteuses de ma nomination. Je désire votre estime, pour mériter un jour votre amitié.

Je veux vous faire juge de mes sentimens et de ceux du directoire. Je vous confie la motion que j'ai faite, dans son sein, le 4 de ce mois, et qu'il a adoptée. Vous verrez que nous voulons seconder l'épée par la plume et combattre ainsi avec vous.

Adieu : la France vous regarde, et ceux qui la dirigent vous aiment et vous apprécient.

FRANÇOIS (de Neufchâteau).

Hambourg, le 15 vendémiaire an 6 (6 octobre 1797).

Au général en chef.

Les prisonniers d'Olmutz, heureux de devoir leur délivrance à la bienveillance de leur patrie et à vos irrésistibles armées, avaient joui dans leur captivité, de la pensée que leur liberté et leur vie étaient attachées aux triomphes de la république et à votre gloire personnelle : ils jouissent aujourd'hui de l'hommage qu'ils aiment à rendre à leur libérateur. Il nous eût été bien doux, citoyen général, d'aller vous offrir nous-mêmes l'expression de ces sentimens, voir de près le théâtre

de tant de victoires, l'armée qui les remporta et le héros qui a mis notre résurrection au nombre de ses miracles. Mais vous savez que le voyage de Hambourg n'a pas été laissé à notre choix, et c'est du lieu où nous avons dit le dernier adieu à nos geoliers, que nous adressons nos remercîmens à leur vainqueur.

Dans la retraite solitaire sur le territoire danois du Holstein, où nous allons tâcher de rétablir les santés que vous avez sauvées, nous joindrons aux vœux de notre patriotisme pour la république, l'intérêt le plus vif à l'illustre général auquel nous sommes encore plus attachés pour les services qu'il a rendus à la cause de la liberté et à notre patrie, que pour les obligations particulières que nous nous glorifions de lui avoir, et que la plus vive reconnaissance a gravées à jamais dans nos cœurs. *Signé* LA FAYETTE, etc.

Rome, le 16 vendémiaire an 6 (7 octobre 1797).

L'ambassadeur de la république française, au général en chef.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 8 vendémiaire, par mon courrier de retour.

Vous êtes déjà instruit du rétablissement de la santé du pape.

Le général Provera, que l'on attendait ici depuis longtemps, est encore à Trieste, d'où le consul romain annonce au secrétaire d'état son prochain départ.

J'ai eu une longue conférence avec le cardinal Doria;

je lui ai annoncé la volonté précise du gouvernement français de ne pas souffrir au commandement des troupes du pape un général autrichien : aujourd'hui, il a dû lui écrire pour lui donner l'ordre de suspendre sa marche. Ma déclaration verbale a été un coup de foudre pour lui; je l'ai accompagnée de tous les raisonnemens qui en font sentir la justice, et me suis plaint de plusieurs faits qui décèlent la malveillance tacite des meneurs secrets de la cour de Rome : vous remarquerez que, depuis le ministère du cardinal Rusca, rien n'a changé que lui-même, son esprit y est resté; il dirige tous les travailleurs, commis et autres employés. Le cardinal Doria ne tient point essentiellement à la faction ennemie de la France; c'est un homme dont les manières françaises et la bonne foi ne peuvent plaire, ni aux cardinaux ni à ses coopérateurs dans le ministère. Son élévation à ce poste est une preuve qu'il reste encore à Rome une partie de l'ancienne politique ténébreuse de cette cour : elle met en avant un homme honnête et loyal, incapable de soupçonner les intentions perfides de ceux qui gouvernent sous son nom, en le faisant agir dans leur sens, et, lorsqu'ils ne peuvent pas y réussir, en lui faisant forcer la main par le pape, qui déteste son secrétaire d'état.

Les meneurs réels de la cour de Rome sont un monsignor Barberi, procureur fiscal, l'intime des cardinaux Rusca, Albani; Zelada, secrétaire d'état lors du massacre de Basseville; Sparziani, premier commis du secrétaire d'état Rusca, resté dans la même place, sous le cardinal Doria : c'est le rédacteur de la corres-

pondance au nonce Albani, que vous fîtes intercepter avant la dernière campagne contre Rome; c'est à cet homme qu'étaient adressées les lettres du comte Gorri-Rossi de Milan, dont vous m'avez envoyé les copies.

Je n'ai point encore réclamé officiellement les Romains détenus depuis deux mois; j'ai épuisé tous les moyens de douceur auprès du secrétaire d'état. Vous concevez, citoyen général, d'après ce que je vous ai dit ci-dessus de la puissance réelle de ce ministre, que je n'ai dû rien obtenir : ce n'est que par des démarches fortes et officielles, que l'on peut faire rentrer dans le devoir, amener à des principes de modération les meneurs et les travailleurs subalternes; c'est ce que je n'ai point encore cru devoir faire, d'après votre silence et celui du ministre des relations extérieures que j'ai consulté sur cet article. JOSEPH BONAPARTE.

Venise, le 17 vendémiaire an 6 (8 octobre 1797).

Au général en chef.

Je vous adresse les papiers de l'état de Venise sur lesquels vous avez demandé une note sommaire, que vous trouverez dans le paquet.

Il y a six jours que je m'occupe de la recherche des preuves qui constatent la seconde levée en masse qui fut projetée et ordonnée contre la division Victor, à son retour de la Romagne, mais je n'ai pu encore trouver les pièces originales. Les copies que j'ai découvertes à Padoue dans la chancellerie, et qui sont munies de la

signature du chancelier, du provéditeur Labia, peuvent bien passer pour des actes authentiques ; mais l'espérance que je conserve encore de découvrir dans les archives de la secrète des pièces plus péremptoires de cette conspiration, me fait retarder l'envoi des copies. Une lettre de Battaglia, que vous trouverez indiquée avec son numéro dans le précis que je vous envoie, prouve que l'usage des provéditeurs était de brûler les papiers et les correspondances lorsque l'intérêt du secret l'exigeait.

Vous trouverez deux lettres concernant Pico, piémontais, qui est, à ce que je crois, encore employé dans votre armée, qui prouvent que cet homme se vend très-facilement et de la manière la plus basse : ces lettres sont de San-Fermo, au nom de Contarini. Je désire bien sincèrement, général, que ce San-Fermo serve la cause de la liberté avec autant de zèle qu'il en a montré pour la coalition ; mais je le trouve dans tous les papiers, si mêlé dans toutes les affaires où il y a eu intrigue et corruption, que je persiste toujours à redouter ses manéges à Paris. Il est certain qu'il y a à Venise, outre le parti autrichien, que je ne crois pas nombreux, et restreint seulement dans la classe des oligarques riches propriétaires et de leurs valets, un autre parti, qui n'aime pas l'Autriche, mais qui est pour le moins aussi ennemi des Français. Ce parti est très-nombreux parmi la classe des illustrissimes, des ministres, des secrétaires, qui formaient à Venise une population considérable, très-riche, et en possession de tous les emplois lucratifs dans la diplomatie et l'administration publique. Cette classe,

très-instruite, jouissant d'un grand éclat dans l'ancien régime, par le produit immense et somptueux des fonctions publiques, est aussi mécontente que les oligarques, et je la crois plus dangereuse. Je ne sais si mes pressentimens me tromperont ; mais je crains bien qu'elle ne manœuvre encore à Paris, et que San-Fermo ne soit son agent. On accorde à cet agent le titre de général, et cent quatre-vingt-douze mille liv. de Venise de traitement. Un salaire aussi énorme et aussi ruineux pour une ville épuisée et qui ne peut satisfaire aux engagemens les plus sacrés, s'il n'est pas le signe d'un projet de corruption, est au moins la preuve que cet agent a un parti bien nombreux dans la classe des municipalités qui sont dans le système de l'opposition, puisque c'est par ce parti-là qu'il a été choisi. Général, j'ai un très-grand respect pour tout ce que vous faites ou tout ce que vous laissez faire, parce que je sais que vous avez de grands moyens d'obtenir de bons résultats du service même des hommes qui paraissent le moins convenir ; mais croyez que San-Fermo est un intrigant bien astucieux, qui a été à Paris pour d'autres projets que ceux de sa mission. Je désire bien me tromper, mais je ne puis le croire.

En dépouillant la correspondance de Turin, je viens de trouver une suite de mémoires de Mallet du Pan, que Querini, ministre auprès du roi de Sardaigne, avait trouvé le moyen de se procurer par des intelligences secrètes qu'il s'était ménagées dans les bureaux du ministre. Dans ces mémoires, Carnot est regardé comme dévoué à la cause royale : on croit qu'il n'a agi

contre Lavilleurnois et Brottier, que parce qu'il a découvert que ses collègues avaient les traces de la conspiration; que c'est lui qui a fait effacer par Malo le nom de Mathieu Dumas, que l'on dit être avec Lacuée les deux agens de Carnot pour la cause royale. Comme cette pièce a un caractère authentique par la déclaration de Querini, qu'elle est véritablement de Mallet du Pan, et que Mallet du Pan déclare dans ces pièces avoir eu des liaisons avec Brottier, et connaître parfaitement le fond de l'affaire, je vous l'enverrai avec les autres pièces qui pourraient intéresser la chose publique.

Je me hâte, général, de terminer mon travail, dans lequel il faut parcourir au moins des yeux deux cents pièces pour en trouver une d'utile, à cause du système bizarre de l'ancien gouvernement d'entretenir une quantité prodigieuse d'archives, dans lesquelles on entassait sans ordre tous les papiers dont on s'était servi. Je sens tout le prix de la générosité avec laquelle vous m'avez accueilli et fourni les moyens d'exister loin des persécutions dans un temps bien fâcheux pour moi; mais je sens aussi ce que la discrétion exige, et, à moins de nouveaux ordres de votre part, j'ai de la répugnance à jouir d'un traitement qui, dans les circontances présentes, peut être appliqué à des fonctions qui vous paraîtront peut-être plus nécessaires. J'ai cru, général, que je vous devais cette déclaration, bien convaincu que vous n'y verriez d'autre intention que le désir bien sincère de faire tout ce qui pourra vous être le plus agréable ou le plus utile à la chose publique.

BASSAL.

Strasbourg, le 17 vendémiaire an 6 (8 octobre 1797).

Au général en chef.

L'arrêté du directoire exécutif qui me donne le commandement de l'armée d'Allemagne, doit vous être connu dans ce moment, mon général. Je suis arrivé avant-hier à mon nouveau poste, où mes prédécesseurs m'ont laissé passablement de besogne : il paraît que ces gens-là comptaient bien aveuglément sur la paix ; il serait bien difficile d'expliquer autrement la situation dans laquelle se trouve l'armée. Tous les genres de désordres y sont introduits, et la pénurie la plus absolue paralyse les diverses parties du service. J'ai adressé un tableau fidèle et circonstancié de tout cela au gouvernement, ainsi que les mesures que je prends pour y remédier. J'ai besoin qu'il me seconde : en attendant ce que sa bonne volonté lui suggérera à cet égard, je me livre, avec toute l'activité dont je suis capable, à tous les moyens d'amélioration, de réorganisation et de réforme.

Depuis quatre mois que nous sommes en possession de la tête du pont de Kell, croiriez-vous que les débris n'en ont pas encore été relevés, et que ce point important n'est qu'un monceau de décombres qui n'oppose aucun obstacle à l'ennemi? Je vais employer 6,000 hommes à la réparation de ces fortifications, dont l'utilité est si bien constatée, et qui, en cas de revers, m'offriraient une protection puissante.

Je hâte d'autant plus toutes les dispositions propres à me mettre en mesure de prendre l'offensive, que j'ai

obtenu du directoire exécutif un arrêté, par lequel il m'autorise à annuler la convention qui existe entre les généraux ennemis de s'avertir quinze jours d'avance de la reprise des hostilités : commençant en Italie, il est essentiel qu'elles marchent ici de front. Ce même motif me fait désirer aussi qu'il s'établisse entre vous et moi une correspondance au moyen de laquelle nous puissions faire coïncider nos opérations et nous informer réciproquement, soit de nos succès, soit des moyens et des mouvemens de l'ennemi. Comptez de ma part sur la plus grande exactitude, et permettez-moi de vous demander toute la vôtre. Puisse tout cela, en cas que le débat recommence, nous conduire sous les murs de Vienne, où je vous embrasserai de bien bon cœur.

On a persuadé à l'archiduc que j'arrive ici avec une légion de jacobins et que je vais propager la révolution et ses principes en Allemagne : dans cette crainte, il vient de donner un ordre qui interdit toute communication; il n'a fait que me prévenir à cet égard, car je trouvais un peu étrange de voir les officiers généraux autrichiens se promener dans nos places et pénétrer jusque dans les bureaux de nos états-majors.

Je vous prie, mon général, si mon aide-de-camp Deverines est encore en Italie, de lui ordonner de venir me joindre sur-le-champ à Kreusnach, où j'ai l'intention d'aller établir mon quartier-général. Vous m'obligerez également en faisant passer mon frère dans un régiment de dragons, pour qu'il y acquière l'allure et les connaissances de son métier. AUGEREAU.

Florence, le 18 vendémiaire an 6 (9 octobre 1797).

Au général en chef.

Tout se passe ici régulièrement : le grand-duc a reconnu de très-bonne grâce la république cisalpine, ainsi que le gouvernement provisoire de Gênes; il a fait renouveler à Livourne la loi et les ordres contre les émigrés arrivés depuis 1793 en Toscane.

Il est déjà arrivé à Livourne par mer soixante-trois expulsés de France comme émigrés, on ne les a pas laissés débarquer à Livourne. Je ne sais où ils iront.

M. Verneg, agent du prétendant à Gênes, s'était refugié ici, il a été chassé de Toscane ; mais M. de Jonck, agent notoire du prétendant en Toscane et qui s'était éloigné, il y a quelque temps, se trouve ici actuellement : je demande, et il faudra bien que je l'obtienne, qu'il soit renvoyé, malgré son prétendu titre d'attaché à la légation de Russie, qui n'est qu'une imposture.

Il y avait eu quelques personnes arrêtées en Toscane pour quelques petits excès dans un sens révolutionnaire; elles ont été mises en liberté, elles n'ont pas même été exilées, en sorte qu'il n'y a pas un seul patriote détenu en Toscane.

Ce cabinet-ci attend la signature du traité de paix à Udine en soupirant et en tremblant, comme l'événement décisif d'après lequel on pourra voir se régulariser les gouvernemens d'Italie. Les folliculaires de Bologne, Vénise, Milan et Gênes alarment, déchirent et déso-

lent la cour de Toscane, dont ils parlent trop souvent et mal à propos, comme de celles de Naples et de Turin qui persécutent violemment les patriotes. Il est fâcheux qu'il y ait, dans le bon parti, de ces vipères, et qu'aux deux extrêmes les excès soient de même nature.

Nous n'avons aucune notion ni de Gênes, ni de Livourne, d'une escadre anglaise venant de la Méditerranée; mais il a paru à Livourne un corsaire anglais.

La petite république de Lucques fait aussi beaucoup d'honnêteté aux Français. Le chirurgien en chef Brugnières, qui a été prendre les eaux de Lucques, s'en loue infiniment.

Le sénat de Lucques a un ministre à Vienne et en Toscane, cette république n'en a jamais envoyé à Paris: l'empereur la considère comme fief de l'Empire. J'attends le traité de paix avec la cour de Vienne, pour connaître sur quel pied resteront les grands fiefs impériaux, comme la Toscane, Lucques, etc., sur lesquels l'empereur a souvent levé des contributions en temps de guerre. Je vous prie d'agréer, général, mon dévouement.

CACAULT.

Venise, le 23 vendémiaire an 6 (14 octobre 1797).

Au général en chef.

Vous avez demandé que la commission chargée de l'examen des papiers du ci-devant sénat de Venise prît connaissance, dans le plus court délai, des pièces relatives à la conjuration de Cercato, et vous en fît un prompt rapport. La confusion et le désordre dans les-

quels tous les papiers ont été apportés au comité de salut public, n'a pas permis que cet examen se fît avec toute la célérité que vous avez demandée ; cependant, après avoir séparé les papiers qui n'ont rapport qu'au commerce, de ceux qui sont relatifs au complot, elle se trouve en état de vous donner des renseignemens complets sur la nature de cette affaire, et me charge de vous les communiquer.

Codognola et Cercato paraissent être les principaux agens du complot; le premier est absent, et les papiers trouvés chez lui donnent peu de lumières sur le fond du complot. Le second est arrêté : c'est un homme vendu depuis long-temps à toutes sortes d'intrigues, condamné dans plusieurs endroits pour crime de faux et différentes bassesses; chassé de Ferrare pour délits, de Modène pour escroqueries, et arrêté, depuis peu, par ordre des inquisiteurs d'état, ayant été convaincu d'avoir envoyé beaucoup d'émissaires dans la Dalmatie, en l'année 1796, pour enrôler pour le pape. Les pièces du procès sont constantes sur cet article.

Le complot dont il est accusé aujourd'hui est d'une nature bien différente. On a trouvé chez lui tous les élémens d'une conspiration bien sérieuse, une quantité d'habits uniformes, esclavons, autrichiens et de différentes formes ; de l'argent bien au-dessus de ses facultés, car tout le monde convient qu'il n'a jamais rien possédé ; une croix de l'ordre de Marie Thérèse, de la valeur de plus de 300 sequins : tout cela prouve qu'il entretenait des agens salariés ; des cartes géographiques faites à la main, et toutes relatives à la ville de Venise

et des environs, des états en règle de toutes les forces qui s'y trouvaient, de la situation de tous les postes et de tous les forts; des états très-exacts de l'arsenal et dépôts d'armes; des listes d'enrôlement, etc.

Les premières révélations du complot viennent de Spada, officier municipal; Cercato, qui l'avait connu dans les prisons des inquisiteurs d'état, s'imagina qu'il pourrait, par son moyen, se former un parti qui le mît à portée d'exécuter ses desseins, dans l'intention où il était de faire des enrôlemens pour la maison d'Autriche, et dans l'espérance que ce parti, une fois bien lié, les agens de cette cour pourraient agréer son projet, et lui fournir des moyens d'exécution.

Il cherche à persuader à Spada qu'il tient du marquis de Gallo, comme un fait bien certain, que Venise est destinée à un abandon absolu; que toute la terre-ferme, que l'Istrie, que la Dalmatie sont destinées à l'empereur; que le général Bonaparte n'est pas en état de l'en empêcher, qu'il a perdu son influence et son pouvoir, et que, dans un tel état de choses, il est nécessaire que les officiers municipaux véritablement attachés à leur patrie s'occupent des moyens d'empêcher les suites désastreuses qui doivent résulter de ce changement politique : il demande qu'on le mette à la tête de la force militaire; il se charge d'organiser un enrôlement secret, qui ne pourra pas donner des soupçons; il se flatte que ses liaisons avec les officiers de l'ancien régime le mettront en état de se procurer au moins six mille hommes. Ces révélations à Spada ont eu lieu pendant le cours de septembre dernier. Spada était à Padoue, Cercato lui écrit des

lettres très-pressantes, et sur des objets qu'il ne peut confier au papier; il regrette de ne pouvoir lui donner connaissance de son chiffre; enfin il presse tellement Spada, qu'il en obtient un rendez-vous.

Spada adresse Cercato, avec tous ses projets, à Sordina, président de la police; celui-ci l'adresse à Gallino, qui allait le remplacer, et c'est à Gallino qu'il confie son projet par écrit, tel que je viens de vous le tracer.

La police fait observer Cercato, et tous les rapports lui font connaître que c'est un homme dangereux, dont il est important de se saisir.

Les papiers saisis chez lui étaient d'une nature à effrayer : la plupart sont des correspondances directes et immédiates avec l'empereur, qu'on a supposées devoir être les minutes des lettres qu'il lui écrivait.

Ils renferment beaucoup de cartes, de plans, de notions sur tous les quartiers de la ville de Venise et des environs.

On y trouve enfin un nombre considérable de listes d'hommes enrôlés et supposés salariés avec des frais considérables.

Nous avons examiné toutes ces pièces avec attention, et nous sommes en état de vous en rendre compte.

La correspondance de Cercato a été divisée en correspondance active et en correspondance passive.

La seconde ne contient absolument rien qui mérite quelque détail; mais la première est réellement extraordinaire, et ne contient que des lettres à l'empereur ou à des hommes importans.

La première est du 29 septembre 1797; il désapprouve les articles 7, 9, 11 et 17 du projet de paix, qu'il dit être prêt à se conclure au congrès d'Udine : il paraît qu'il y est question du duché de Mantoue, de Milan, de l'Istrie et de la Dalmatie.

Il parle d'un rapport qu'il a reçu de la ville de Trieste, concernant une vingt-quatrième colonne à laquelle il ne manque que deux soldats, et il attribue ce bonheur à la bonne conduite d'un certain Sardonich, qu'il recommande aux bontés de l'empereur.

Il dit avoir fait rester à Venise le colonel Medin, dans l'espérance qu'il pourra y faire venir la compagnie de soldats qu'il a dans la Dalmatie, et qui est au complet.

Il parle d'un voyage qu'il doit faire à Trieste le mercredi suivant, pour aller visiter la onzième colonne.

Il assure qu'il sera bientôt instruit de tout ce qui concerne la municipalité de Venise et le caractère moral des hommes qui la composent.

Il proteste qu'il est bien facile de corrompre la garde nationale, et surtout quelques chefs.

Il dit avoir connaissance, par Codognola, son aide-de-camp, que le poste de Saint-Pierre de la Volta est vendu, qu'il espère pouvoir s'assurer également de celui de Saint-André, avec la somme de 100 sequins qu'il a promis au commandant.

La seconde lettre est du 2 octobre. Il se plaint de manquer d'argent; il dit avoir reçu de Torraneli, dévoué au service de S. M., un bon plan de Malamocco; il assure que les précautions sont prises pour n'éprouver

aucun obstacle à l'entrée des deux flottilles qu'il attend de l'Istrie et de Trieste. Il parle des bonnes dispositions des soldats, et du mauvais état des munitions.

Il se plaint du doge Manini, qui, en pensionnant plus de cent barnabottes, lui ôte les moyens de les corrompre; il dit avoir gagné la famille Balbi, à la faveur d'une modique somme.

Il dit avoir fait arrêter secrètement un traître qui l'avait trompé, et fait garder à vue le doge par le moyen de douze affidés.

Il a gagné au service de l'empereur le capitaine Brottowich, qui commande les Cisalpins de la Chiogia.

La troisième lettre est du 4 octobre. Elle est adressée à un inconnn; il lui annonce vingt-sept lettres qui doivent arriver en Russie par un courrier. Il lui dit d'expédier quatre estafettes à l'arrivée d'un prince qu'il attend, et qui doit être conduit à Venise dans la maison de Moro, au quartier Saint-Silvestre.

La quatrième lettre est de la même date, elle ne contient que des reproches à un brigadier nommé Sovinzi, qu'il accuse de négligence dans le soin de son bataillon n°. 16.

La cinquième lettre, même date, est adressée à un citoyen Dargnauld, auquel il se plaint que les commissaires attendus avec tant d'impatience ne sont pas encore arrivés.

Une autre lettre, même date, est adressée à un marquis Reveretti, qu'il nomme son lieutenant : il ordonne que le bataillon n°. 16., qu'il commande soit surveillé;

il approuve la marche de plusieurs corps dans le Tyrol et désapprouve la marche de plusieurs autres.

Une autre lettre, adressée à l'empereur, parle de vingt-cinq municipalités attachées à son parti ; il décrit plusieurs mesures d'économie et d'administration, qu'il croit bien propres à faire chérir aux Vénitiens le gouvernement autrichien, et finit par annoncer l'envoi à Corfou des deux commissaires nos 230 et 309.

La dernière lettre parle d'un vaisseau vénitien gagné pour le service de l'empereur, auquel il recommande de faire traiter les Dalmatiens avec plus de ménagement ; il loue les services de Miowich et de Sudorowich, dalmates.

Les listes des hommes enrôlés au service de l'empereur sont au nombre de trente ou quarante familles ; elles ne sont composées que d'officiers et de soldats esclavons. On y voit deux ou trois reçus de sommes d'argent payées dans le mois. On y observe beaucoup de projets d'habillement, beaucoup de calculs du prix qu'ils coûteront, des factures qui supposent quelques achats ; enfin, une quantité très-considérable de cartes faites à la main, de plans très-détaillés, avec des instructions écrites sur les points forts et sur ceux qui sont faibles ; beaucoup de projets de barques propres aux lagunes, beaucoup d'états des forces de Venise.

Nous avons vu également les habits uniformes trouvés dans la maison : ils sont tous esclavons, tandis que quelques-uns ne sont pas encore finis.

Les pièces des complices arrêtés avec Cercato ne sont

pas encore dépouillées, mais elles le seront sous peu.

Le premier interrogatoire de Cercato a été fait avec peu de soins, on ne connaissait pas encore toutes les pièces que je viens de vous détailler : il fait envisager comme des chimères les lettres et les projets qu'on lui suppose, il avoue avoir distribué beaucoup d'argent et enrôlé beaucoup de personnes ; mais il prétend que c'est pour les intérêts de la démocratie, et dans le cas où la ville de Venise serait abandonnée, comme il le croyait. Le projet apparent de servir la cause impériale n'était qu'un stratagème imaginé pour se procurer des ressources proportionnées à son projet.

Le seul donneur de fonds qui soit connu est Moro, orfèvre, quartier Saint-Silvestre : on peut évaluer à cinq ou six cents souverains les sommes qu'il a fournies ; il avoue qu'il n'a fait tant de sacrifices que pour le service de l'empereur ; que sa persuasion a été telle, qu'il avait fait préparer un appartement au prince Charles, qu'on lui avait persuadé devoir venir incognito à Venise. Son interrogatoire, extrêmement long, vous sera envoyé, et vous fera connaître la nature de cette affaire.

Le grand nombre de personnes impliquées dans cette affaire en développera toutes les circonstances, en révélera tous les détails, et donnera une idée juste de la nature de ce complot, dont le premier moteur n'est pas encore connu. Si Codognola peut être arrêté, il doit donner des éclaircissemens importans : l'exécution paraît impossible, mais rien n'est plus certain que le projet. L'instruction de la procédure en manifestera la nature.

BASSAL.

Marseille, le 25 vendémiaire an 6 (16 octobre 1797).

Au général en chef.

Je vous ai donné, dans ma précédente, une idée de l'esprit et de la situation actuelle de ce pays. Quoique les choses commencent à s'y présenter sous un aspect satisfaisant, il y a néanmoins encore beaucoup à faire: on pourrait y opérer une régénération presque parfaite en peu de temps, avec beaucoup plus de troupes que je n'en ai à ma disposition; il est nécessaire de les faire souvent circuler pour protéger le retour des patriotes, l'exécution des lois sur les émigrés et les réquisitionnaires, et empêcher les attroupemens qui se forment sur divers points, de tous les brigands que le 18 fructidor a fait fuir de leurs communes.

J'ai reçu seulement hier les ordres pour faire partir le troisième bataillon de la vingt-sixième, de la soixante-dix-neuvième, et des détachemens de cavalerie : c'est environ douze à treize cents hommes que vous ôtez de la division, et me voilà absolument sans cavalerie. La gendarmerie nationale, qui est presque toute employée à la correspondance, est d'ailleurs trop mal composée pour que j'en puisse tirer aucun autre parti.

J'ai été obligé de mettre en état de siége une foule de petites communes où les patriotes étaient menacés, et où se réfugiaient des bandes de brigands royaux. Cette mesure a été salutaire, mais il faudrait pouvoir l'appliquer à beaucoup d'autres, et le défaut de moyens m'en empêche.

Le département de Vaucluse ne cesse de me demander des troupes; vous m'aviez annoncé que le général Kellermann en portait sur ce point, mais on vient de m'assurer le contraire. Cependant il faudrait plus de forces dans ce département : les communes des campagnes sont, en général, très-mauvaises; on ne peut y renouveler les administrations municipales, le terrorisme royal y respire encore ; les contributions n'y sont pas payées ; l'action des lois y est totalement paralysée ; les patriotes fugitifs n'osent pas y rentrer, et les égorgeurs y marchent tête levée. Je serai obligé de tirer des troupes du Var et des Bouches-du-Rhône pour renforcer celles de Vaucluse, qui sont très-insuffisantes ; cependant Avignon est très-tranquille : les patriotes y sont rentrés en foule, les autorités civiles y sont bien composées. Je vais organiser dans cette commune, ainsi qu'à Marseille, des colonnes mobiles de gardes nationales ; je prendrai toutes les mesures nécessaires pour qu'il n'y soit admis que des républicains sages et très-prononcés. Cette opération me paraît d'autant plus importante, qu'elle encouragera les patriotes, et que je pourrai en tirer un bon parti.

Sous peu de jours, je ferai une tournée dans toute la division, afin de voir mieux les choses par moi-même.

Les troupes qu'avait amenées le général Lannes ont opéré un bon effet ; il part aujourd'hui avec la neuvième, ses dragons et son artillerie. Comme, d'après des rapports, il s'est formé des rassemblemens du côté de Manosque, il dirigera sa marche sur cette ville, où

l'esprit public est très-mauvais. Je ne doute pas que sa présence n'y fasse un grand bien. On assure que c'est de là que viennent ces attroupemens qui ont plusieurs fois arrêté les courriers d'Italie et de Paris. Ces courriers furent arrêtés avant-hier; mais leur escorte montra tant de vigueur, que les brigands attroupés abandonnèrent leur projet.

Tout semble annoncer que les hostilités vont reprendre : si cela est, j'espère que vous me rappellerez à l'armée, où est mon poste.

Le général Bon.

Trieste, le 25 vendémaire an 6 (16 octobre 1797).

Au général en chef.

L'intelligence des Russes avec les Autrichiens est si grande, que le général Pesaro, au service de la Russie, est chargé, avec le général Duchâtelet, Autrichien né Français, de la direction de tous les ouvrages que l'on fabrique par ici, et dont ils ont donné les plans.

Il est arrivé ici trois cents caisses de fusils avec cent cinquante barils de poudre; un corps de Croates de 2,000 hommes vient de partir de cette ville pour les environs de Gradisca : ils ont été armés dans cette ville.

Treize bataillons de Hongrois sont entres dans l'Istrie, et sont aujourd'hui dans le comté de Pescino.

Je n'ai appris rien de nouveau sur les dispositions dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma précé-

dente, sinon que les troupes postées à Lubiana ont quitté leurs cantonnemens et doivent descendre incessamment. On s'attend à la guerre : le général Mack la désire et tâche d'animer l'esprit public, pour donner courage aux Autrichiens. On fait courrir le bruit que toute la France est en combustion.

Les craintes sont si grandes, qu'il est question d'armer le peuple de cette ville et des campagnes, ce qui, je crois, n'aura pas lieu; mais, dans le cas qu'on se servît de ce moyen, il pourrait tourner à notre avantage par une proclamation, dans laquelle vous promettriez à ce même peuple de changer toutes les autorités qui lui sont désagréables, ce qu'il attendait de nous à notre première entrée, et qui n'a pas eu lieu à son grand déplaisir.

Le gouverneur de cette ville, pour sa conservation, s'opposait aux dispositions de défense dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma dernière du 15 courant; mais le corps mercantile l'a principalement sollicité, non qu'il croie nous en interdire l'entrée, mais pour obtenir une capitulation qui le mît à l'abri d'une seconde contribution.

Les habitans des îles de Zante, Céphalonie et Corfou sont on ne peut plus disposés pour la république française; mais ils voient avec peine que nous favorisons dans ces contrées l'ancienne aristocratie, et que nous laissons subsister les impôts onéreux qui les écrasent; ils veulent être absolument Français, et vous enverront sous peu de jours des députés pour faire leur soumission et demander votre protection.

La Morée est aussi en mouvement ; dans la presqu'île de la Maine, la cocarde tricolore est déjà portée par beaucoup d'individus.

Dans les contrées de Patrosso en Morée, et Trannick en Bosnie, les consuls français ont été regardés comme suspects par les Turcs, et ont été obligés d'abandonner leur poste.

Quant aux Dalmatiens, ils sont leurrés par les Impériaux, qu'ils souffrent crainte d'être plus maltraités ; mais leur plus cher désir serait l'indépendance.

Les Istriens sont plus prononcés : ils sont hautement opposés au gouvernement autrichien, aussi leur envoie-t-on beaucoup de troupes. BRECHET.

Milan, le 20 brumaire an 6 (10 novembre 1797).

Au directoire exécutif.

Le contre-amiral Brueys a mouillé le 8 brumaire dans la rade de Raguse.

Conformément aux instructions que je lui avais données, il annonça à cette république l'intérêt que le directoire exécutif prend à son indépendance, et le désir qu'il avait de faire tout ce qui serait nécessaire pour la maintenir. Il a été accueilli de la manière la plus amicale par les habitans de Raguse.

Il est difficile de voir une escadre plus belle que celle du contre-amiral Brueys.

J'ai cru devoir donner une marque de satisfaction aux équipages pour leur bonne conduite et la dextérité

qu'ils ont mise dans les différentes manœuvres que le contre-amiral Brueys leur a fait exécuter, en leur accordant en gratification un habillement neuf. J'ai fait également solder tout ce qui était dû aux équipages.

Le contre-amiral Brueys est un officier distingué par ses connaissances autant que par la fermeté de son caractère. Un capitaine de son escadre ne se refuserait pas deux fois de suite à l'exécution de ses signaux. Il a l'art et le caractère pour se faire obéir.

Je lui ai fait présent de la meilleure lunette d'Italie, avec l'inscription suivante : « Donnée par le général Bonaparte au contre-amiral Brueys, de la part du directoire exécutif. BONAPARTE.

Milan, le 15 brumaire an 6 (5 novembre 1797).

Au Directoire exécutif.

J'ai envoyé à Vienne, par le courrier Moustache, l'avis à M. le comte de Cobentzel que vous aviez ratifié le traité de paix de Passeriano.

J'attends à chaque instant l'avis que l'empereur a ratifié, je suis surpris de ne l'avoir pas encore reçu.

J'envoie à Corfou la sixième demi-brigade de ligne pour renforcer la garnison, j'y ai fait passer des approvisionnemens considérables.

J'ai expédié un navire au contre-amiral Brueys pour qu'il se tînt prêt à partir de Corfou avec l'escadre vénitienne.

J'ai renforcé la garnison d'Ancône de la trente-neuvième demi-brigade.

Je crois que vous pourrez laisser 25,000 hommes en Italie, en mener trente-six mille en Angleterre, et faire rentrer le reste à Nice, à Chambery et en Corse.

Je me rendrai à Rastadt dès l'instant que j'aurai des nouvelles de Vienne.

Je prépare tout pour les différens mouvemens des troupes, qui ne pourront plus avoir lieu avant que nous occupions Mayence.

Pour faire avec quelques probabilités l'expédition d'Angleterre, il faudrait:

1°. De bons officiers de marine;

2° Beaucoup de troupes bien commandées pour pouvoir menacer sur plusieurs points et ravitailler la descente;

3°. Un amiral intelligent et ferme: je crois Truguet le meilleur;

4°. Trente millions d'argent comptant;

5°. Le général Hoche avait de très-bonnes cartes d'Angleterre, qu'il faudrait redemander à ses héritiers.

Vous ne pouviez pas faire choix d'un officier plus distingué que le général Desaix.

Quoique véritablement j'aurais besoin de repos, je ne me refuserai jamais à payer autant qu'il sera en moi mon tribut à la patrie. BONAPARTE.

Milan, le 22 brumaire an 6 (12 novembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint la distribution de l'armée d'Italie en armée d'Angleterre.

J'ai fait toutes les dispositions et donné tous les ordres en conséquence, afin que, dès l'instant que l'échange des ratifications aura eu lieu, et que nous serons dans Mayence, on puisse commencer a mettre les colonnes en marche pour l'Océan.

Je ferai partir demain le citoyen Andreossy, chef de brigade d'artillerie, pour se rendre à Paris, afin de faire fondre des canons du calibre de l'artillerie de campagne anglaise, et faire faire des caissons plus légers et plus propres à l'embarquement que les nôtres. Il est nécessaire d'avoir des canons du calibre de ceux des Anglais, afin qu'une fois dans le pays on puisse se servir de leurs boulets.

Je travaille nuit et jour pour achever l'organisation de la république cisalpine et pour arranger l'Italie et l'armée, de manière que mon absence n'y fasse aucun vide et n'ait aucun inconvénient.

Je ne pourrai pas partir avant le 29.

Je me suis fait précéder à Rastadt du général de brigade Murat; je ne suis pas fâché de ne m'y trouver que le 4 ou le 5 frimaire. Cela me donne d'autant plus de temps pour achever les cinq bâtimens de guerre qui nous reviennent à Venise, et les mettre dans le cas de tenir la mer.

Le ministre des relations extérieures vous rendra compte des opérations que je viens de faire dans la Cisalpine et à Gènes.

Une grande partie des Génois désirent être Français. C'est une acquisition qui, je crois, nous serait utile et qu'il ne faut pas perdre de vue. Je ne crois pas que la

constitution qu'ils ont acceptée, quoique j'y aie fait quelques changemens pour l'améliorer, puisse leur convenir, et, si nous aidons un peu, avant deux ou trois ans ils viendront se jeter à nos genoux pour que nous les recevions comme citoyens français.

J'ai envoyé à Malte le citoyen Poussielgue sous le prétexte d'inspecter toutes les Echelles du Levant, mais, à la vérité, pour mettre la dernière main au projet que nous avons sur cette île.

Vous trouverez ci-joint l'ordre que j'ai donné pour régler les affaires de Venise.

La république cisalpine s'est emparée de quelques villages qui sont sur la rive gauche du Pô, qui depuis long-temps sont en controverse avec le duc de Parme, et dès lors les gênaient beaucoup.

Elle s'empare également de la forteresse de Saint-Leo, enclavée dans la Romagne, où le pape est entré. Je ne sais trop pourquoi elle aura cette forteresse, extrêmement intéressante, en donnant quelque argent aux soldats du pape qui la défendent et en faisant quelques dispositions.

BONAPARTE.

Milan, le 25 brumaire an 6 (15 novembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Le général Clarke, qui se rend à Paris, est employé en Italie depuis plusieurs mois. Dans toutes les lettres qui lui ont été adressées et qui ont été interceptées, et qui me sont parvenues, je n'ai jamais rien vu que de conforme aux principes de la république.

Il s'est conduit dans les mêmes principes aux négociations.

Le général Clarke est travailleur et d'un sens droit. Si ses liaisons avec Carnot le rendent suspect dans la diplomatie, je crois qu'il peut être utile dans le militaire et surtout à l'expédition d'Angleterre.

S'il se trouve avoir besoin d'indulgence, je vous prie de lui en accorder un peu. En dernière analyse, le général Clarke est un bon homme: je l'ai retenu à Passeriano jusqu'au 30 vendémiaire, et depuis il a été malade. BONAPARTE.

Milan, le 25 brumaire an 6 (15 novembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint plusieurs exemplaires de mes adieux à la république cisalpine et à l'armée: je compte partir décidement demain.

Le citoyen Cerbelloni m'a demandé sa démission. Vous trouverez ci-joint copie de sa lettre et de l'arrêté du directoire.

Le citoyen Savaldi, patriote prononcé, un des chefs du gouvernement de Brescia, a été nommé pour le remplacer.

La cour de Rome n'a pas reconnu la république cisalpine. Vous trouverez ci-joint copie du message du directoire exécutif aux comités réunis, faisant fonctions de corps législatif et de la résolution qu'ils ont prise en conséquence.

Cela ne laissera pas de beaucoup embarrasser le pape et finira par l'avilir, en l'obligeant à reconnaître de force une puissance qu'il eut dû, comme les autres puissances, reconnaître de bonne volonté.

Notre ambassadeur à Rome instruit, je crois, le ministre des relations extérieures de la conduite de cette imbécille cour de Rome; vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'écris à notre ambassadeur. J'ai lieu de penser qu'à l'heure qu'il est Provera aura été chassé.

Je pense qus nous devons tenir garnison dans la citadelle d'Ancône, et laisser cette ville se déclarer indépendante.

Dans cet intervalle, le temps s'écoulera et nous aurons toujours un point extrêmement intéressant pour notre commerce, pour observer le pape et brider Naples.

Il faudra, je pense, garder Ancône, en disant toujours que nous y attachons peu de prix, et que, dès que le pape se conduira envers nous comme il convient, nous n'aurons point de difficulté à le lui rendre.

Vous trouverez ci-joint une lettre d'Ottolini, gouverneur de Bergame, que l'on a trouvée dans les papiers des inquisiteurs de Venise. Vous y verrez qu'elle compromet beaucoup un adjudant-général nommé Landrieux, qui depuis long-temps a quitté l'armée pour se rendre en France. Ce misérable, à ce qu'il paraît, excitait le Brescian et le Bergamasque à l'insurrection, et en tirait de l'argent; dans le même temps qu'il prévenait les inquisiteurs, il en tirait aussi de l'argent. Peut-être jugerez-vous à propos de faire un exemple de ce coquin-là; mais, dans tous les cas, j'ai pensé qu'il fal-

lait que vous fussiez instruit, afin qu'il ne vînt pas à demander à être employé.

J'ai destitué un nommé Gérard, chef de brigade, qui a été sept ou huit mois commandant à Brescia ; il paraît, par la correspondance également prise à Venise, qu'il avait avec le provediteur ou gouverneur de la république de Venise des relations d'intimité que l'intérêt de l'armée aurait dû lui prohiber.

Dans quelques autres lettres trouvées également à Venise, de légers indices de soupçon planent sur des officiers d'ailleurs estimables. Ces malheureux inquisiteurs répandaient l'argent partout, et cherchaient par ce moyen à connaître et à avoir des indices sur tout.

J'ai envoyé à Corfou le citoyen Rulhières, homme instruit, pour remplir les fonctions de commissaire près le département de la mer Egée. Je n'ai point trouvé de sujets pour envoyer comme commissaires dans les départemens de Corcyre et d'Ithaque. Il faudrait des hommes instruits et extrêmement désintéressés. Ces peuples aiment beaucoup les Français. Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre de la municipalité de Zante.

Je vous prie de donner l'ordre pour que l'on fasse travailler à la fonderie et à l'organisation d'un petit équipage d'un calibre anglais. J'envoie à Paris le citoyen Andreossy, chef de brigade d'artillerie, pour faire exécuter ledit travail. BONAPARTE.

P. S. Le citoyen Pocholle, ex-conventionnel, et le citoyen Carbini, m'ayant demandé à être commissaires dans les départemens de Corcyre et d'Ithaque, je

les y ai envoyés. Cela vous donnera le temps d'envoyer dans ces départemens des hommes qui aient votre confiance, en même temps que cela épargne des frais de route, ces citoyens se trouvant ici.

Le citoyen Comeyras, président de la république à Coire, désirerait être votre commissaire pour l'organisation de ces îles. Comme cette place est très-importante et que le citoyen Comeyras est employé comme agent, je n'ai pas voulu prendre sur moi de le nommer.

BONAPARTE.

Milan, le 26 brumaire an 6 (16 novembre 1797).

Au Directoire exécutif.

Je vous envoie le drapeau dont la convention fit présent à l'armée d'Italie, par un des généraux qui ont le plus contribué aux différens succès des dernières campagnes, et par un des officiers d'artillerie les plus instruit de deux corps savans qui jouissent d'une réputation distinguée dans l'Europe.

Le général Joubert, qui a commandé à la bataille de Rivoli, a reçu de la nature les qualités qui distinguent les guerriers. Grenadier par le courage, il est général par le sang-froid et les talens militaires : il s'est trouvé souvent dans ces circonstances où les connaissances et les talens d'un homme influent tant sur le succès. C'est de lui qu'on a dit avant le 18 fructidor : Cet homme vit encore. Malgré plusieurs blessures et mille dangers, il a échappé aux périls de la guerre ; il vivra long-temps,

j'espère, pour la gloire de nos armes, le triomphe de la constitution de l'an III et le bonheur de ses amis !

Le chef de brigade d'artillerie Andreossy a dirigé dans les deux campagnes la partie la plus essentielle comme la plus difficile en Italie ; il a eu la direction des ponts ; il nous a rendu de grands services à tous les passages. A celui de l'Izonzo, il trouva plus expéditif pour répondre à la demande qu'on lui fit, si la rivière était guéable, de s'y jeter le premier devant l'ennemi pour la sonder.

Un état n'acquiert des officiers comme le citoyen Andreossy, qu'en soignant l'éducation et en protégeant les sciences dont le résultat s'applique à la marine, à la guerre comme aux arts, à la culture des terres, à la conservation des hommes et des êtres vivans.

BONAPARTE.

LIVRE TROISIÈME.

Affaires particulières de Gênes et de l'Italie.

Montebello, le 8 prairial an 5 (27 mai 1797).

Au citoyen Faypoult, envoyé de la république à Gênes.

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, la lettre que j'écris au sénat. Je ne puis pas vous dissimuler que vous avez eu tort d'empêcher notre escadre d'entrer dans Gênes, et votre conduite a une faiblesse qui ne sied pas à l'intérêt de la république, ni à sa dignité. Les puissances d'Italie se joueront-elles donc toujours de notre sang ? Je vous requiers si, vingt-quatre heures après que mon aide-de-camp aura lu la présente lettre au doge, les conditions n'en sont point remplies dans tous les détails, de sortir sur-le-champ de Gênes et de vous rendre à Tortone. Je crois qu'il est nécessaire de prévenir les Français établis à Gênes, qui auraient des craintes, de chercher à se mettre en sûreté. Puisque l'aristocratie veut nous faire la guerre, il vaut mieux qu'elle la déclare actuellement que dans toute autre circonstance : elle ne vivra pas dix jours.

Si le sénat a à cœur de maintenir l'amitié entre les

deux républiques après qu'il aura rempli les préliminaires ci-dessus, vous vous rendrez à Milan avec les députés du sénat, pour aviser à prendre les moyens nécessaires pour établir pour toujours la tranquillité dans Gênes, et pourvoir aux réparations dues à la république pour les crimes commis envers les citoyens français.

BONAPARTE.

Montebello, le 8 prairial an 5 (27 mai 1797).

Au doge de la république de Gênes.

J'ai reçu la lettre que votre sérénité s'est donné la peine de m'écrire. J'ai tardé à y répondre jusqu'à ce que j'aie reçu des renseignemens sur ce qui s'était passé à Gênes, dont votre sérénité m'a donné les premières nouvelles.

Je suis sensiblement affecté des malheurs qui ont menacé et menacent encore la république de Gênes. Indifférente à vos discussions intérieures, la république française ne peut pas l'être aux assassinats, aux voies de fait de toutes espèces qui viennent de se commettre dans vos murs contre les Français.

La république de Gênes intéresse sous tant de rapports la république française et l'armée d'Italie, que je me trouve obligé de prendre des mesures promptes et efficaces pour y maintenir la tranquillité, y protéger les propriétés, y conserver les communications et assurer les nombreux magasins qu'elle contient.

Une populace effrénée est suscitée par les mêmes hommes qui ont fait brûler *la Modeste*, aveuglée par un

délire qui serait inconcevable, si l'on ne savait que l'orgueil et les préjugés ne raisonnent pas, après s'être assouvie du sang français, continue encore à maltraiter les citoyens français qui portent la cocarde nationale.

Si, vingt-quatre heures après la réception de la présente lettre que je vous envoie par un de mes aides-de-camp, vous n'avez pas mis à la disposition de la France tous les Français qui sont dans vos prisons; si vous n'avez pas fait arrêter les hommes qui excitent le peuple de Gênes contre les Français; si enfin vous ne désarmez pas cette populace, qui sera la première à se tourner contre vous lorsqu'elle connaîtra les conséquences terribles qui en résulteront pour elle, l'égarement où vous l'avez entraînée, le ministre de la république française sortira de Gênes, et l'aristocratie aura existé.

Les têtes des sénateurs me répondront de la sûreté de tous les Français qui sont à Gênes, comme les états entiers de la république me répondront de leurs propriétés.

Je vous prie du reste de croire aux sentimens d'estime et de considération distinguée que j'ai pour la personne de votre sérénité. BONAPARTE.

Montebello, le 28 prairial an 5 (16 juin 1797).

Au gouvernement provisoire de Gênes.

J'ai reçu votre lettre par le citoyen Emmanuel Balleti. Les premiers pas de votre gouvernement justifient la confiance dont la nation génoise vous a investi.

Les gouvernemens provisoires, placés dans des circonstances difficiles, doivent exclusivement prendre conseil du salut public et de l'intérêt de la patrie.

La république de Gênes n'existe que par le commerce, le commerce n'existe que par la confiance; il n'y a pas de confiance sous un gouvernement faible, il n'y a pas de confiance dans un pays où il y a des factions.

Un état est faible, est déchiré par les factions lorsque plusieurs centaines de citoyens s'organisent en assemblée exclusive, prennent part dans toutes les discussions, jouent la popularité, sont sans cesse armés par l'exagération, et n'ont jamais en but que la distinction.

Pendant votre gouvernement provisoire, une commission choisie doit former votre constitution, et les lois organiques de votre république. Votre principal devoir est d'imposer silence aux passions; d'empêcher que la commission législative puisse être influencée, et, par là, éviter qu'on vous donne une constitution et des lois de circonstances.

La sagesse et la modération sont de tous les pays et de tous les siècles, parce que l'une et l'autre sont fondées sur notre organisation physique; mais elles sont absolument nécessaires aux petits états et aux villes de commerce.

Pendant tout le temps de votre gouvernement provisoire et jusqu'à ce que vous ayez des lois et une constitution stable, agissez-en comme dans un vaisseau battu par les flots; exigez que chaque citoyen soit à ses fonctions, et que personne ne rivalise avec le gouvernement.

Comme vous ne savez pas ce que votre constitution permettra ou défendra, empêchez provisoirement toute espèce de coalition de citoyens.

Votre garde nationale est nombreuse et bien intentionnée.

Si sous votre gouvernement la république perd quelque chose de son commerce ou de son bonheur, la responsabilité pesera toute entière sur vous.

BONAPARTE.

Montebello, le 19 prairial an 5 (5 juin 1797).

Au sérénissime doge de la république de Gênes.

Les députés que le petit conseil de la république de Gênes a bien voulu envoyer près de moi, ont été satisfaits des sentimens de bienveillance que la république française conserve pour la république de Gênes.

Bien loin de vouloir démembrer votre territoire, la république française aidera de toute son influence à l'accroissement et à la prospérité de la république de Gênes, désormais libre et gouvernée par les principes sacrés, fondemens de la grandeur et du bonheur des peuples.

Votre sérénité trouvera ci-dessous la note des personnes que, conformément à la convention que nous avons faite, j'ai cru convenable de choisir comme les plus propres à former le gouvernement provisoire.

Je me servirai de tous les moyens et de toute la force que la république française a mis dans mes mains pour

le faire respecter, et protéger la sûreté des personnes et des propriétés des différens citoyens de la république de Gênes.

J'ai pensé qu'il était utile de choisir des personnes de différens rangs, des citoyens connus des différentes villes des états de la république, qui, désormais, ne formera qu'une même famille, afin d'étouffer les haines et de réunir tous les citoyens.

Le vif intérêt que la république française prend au peuple de Gênes, est encore augmenté par la nécessité où je me trouve d'exiger que les derrières de l'armée et les principaux dépôts soient tranquilles et exempts de troubles.

(*Ici se trouve la liste des membres qui doivent composer le gouvernement provisoire de la république de Gênes*).

Je prie votre sérénité de vouloir bien faire réunir lesdits citoyens, les faire installer comme gouvernement provisoire, le 14 du présent mois de juin, leur faire prêter serment d'obéissance par tous les corps militaires, et rétablir promptement la tranquillité dans la ville de Gênes. La république française et l'armée d'Italie, qui prend tant d'intérêt à ladite tranquillité, aura une reconnaissance particulière par votre sérénité.

Je la prie de croire aux sentimens d'estime et de considération distinguée avec lesquels je suis, etc.

BONAPARTE.

Passeriano, le 24 fructidor an 5 (10 septembre 1797).

À l'archevêque de Gênes.

Je reçois dans l'instant, citoyen, votre pastorale du 5 septembre. J'ai cru entendre un des douze apôtres : c'est ainsi que parlait saint Paul. Que la religion est respectable quand elle a des ministres comme vous ! Véritable apôtre de l'évangile, vous inspirez le respect, vous obligez vos ennemis à vous estimer et à vous admirer ; vous convertissez même l'incrédule.

Pourquoi faut-il qu'une église qui a un chef comme vous ait de misérables subalternes, qui ne sont pas animés par l'esprit de charité et de paix ? Leurs discours démentent l'évangile. Jesus-Christ mourut plutôt que de confondre ses ennemis autrement que par la foi. Le prêtre réprouvé, au contraire, a l'œil hagard ; il prêche la révolte, le meurtre, le sang ; il est payé par l'or du riche ; il a vendu, comme Judas, le pauvre peuple. Purgez-en votre église, et faites tomber sur eux l'anathème et la malédiction du ciel.....

La souveraineté du peuple, la liberté, c'est le code de l'évangile.

J'espère sous peu être à Gênes : mon plus grand plaisir sera de vous y voir. Un prélat comme Fénélon, l'archevêque de Milan, l'archevêque de Ravenne, rend la religion aimable en pratiquant toutes les vertus qu'elle enseigne ; et c'est le plus beau présent que le ciel puisse faire à une grande ville et à un gouvernement. Croyez, je vous prie, aux sentimens, etc. BONAPARTE.

Passeriano, le 25 fructidor an 5 (11 septembre 1797).

Au gouvernement de Gênes.

Le citoyen Ruggieri m'a communiqué les différentes proclamations qui constatent ce que vous avez fait dans les journées difficiles où vous vous êtes trouvé. Agissez avec force; faites désarmer les villages rebelles; faites arrêter les principaux coupables; faites remplacer les mauvais prêtres, ces lâches qui, au lieu de prêcher la morale de l'évangile, prêchent la tyrannie. Chassez les curés, ces scélérats qui ont ameuté le peuple et armé le bon paysan contre sa propre cause; que l'archevêque vous fournisse des prêtres qui, comme lui, retracent les vertus des pères de l'évangile.

Achevez d'organiser promptement votre garde nationale, votre troupe de ligne, et, s'il en était besoin, faites connaître aux ennemis de la liberté que j'ai 100,000 hommes pour rejoindre avec votre nombreuse garde nationale, et effacer jusqu'aux traces des ennemis de votre liberté.

Désormais la liberté ne peut plus périr à Gênes: malheur à ceux qui ne se contenteraient pas du titre de simple citoyen, qui chercheraient à reprendre un pouvoir que leur tyrannie leur a fait perdre! le moment de leur exaltation deviendrait celui de leur perte.

BONAPARTE.

Passeriano, le 15 vendémiaire an 6 (6 novembre 1797).

Au président du gouvernement provisoire de Gênes.

J'apprends avec peine que vous êtes divisés entre vous, et que par là vous donnez un champ libre à la malveillance et aux ennemis de votre liberté; étouffez toutes vos haines; réunissez tous vos efforts, si vous voulez éviter de grands malheurs à votre patrie et à vos familles. Les rois voient avec plaisir et fomentent peut-être une dissension dans votre gouvernement, qui ruine votre commerce, dégoûte la masse de la nation de l'égalité, et établit les priviléges et les préjugés.

Les hostilités peuvent recommencer d'un moment à l'autre, vous devez vous mettre en mesure de pouvoir aussi concourir à la cause commune: comment croyez-vous le faire lorsque vous avez même besoin des Français pour vous garder?

Si vous en croyez un homme qui prend un vif intérêt à votre bonheur, remettez en termes plus clairs dans votre constitution ce qui a pu alarmer les ministres de la religion: je dirai même plus, la superstition aux prises avec la liberté, la première l'emportera dans l'esprit du peuple.

Enfin supprimez toutes les commissions violentes qui pourraient alarmer la masse des citoyens.

Vous ne devez pas vous gouverner par des excès, comme vous ne devez vous laisser périr par faiblesse. Éclairez le peuple; concertez-vous avec l'archevêque pour leur donner de bons curés; acquérez des titres à

l'amour de vos concitoyens et à l'estime de l'Europe, qui vous fixe, et croyez qu'en tout temps je vous appuierai et prendrai un vif intérêt à tout ce qui vous concerne. BONAPARTE.

Trévise, le 5 brumaire an 6 (26 octobre 1797).

Au citoyen Villetard.

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 3 brumaire, je n'ai rien compris à son contenu ; il faut que je ne me sois pas bien expliqué avec vous.

La république française n'est liée avec la municipalité de Venise par aucun traité qui nous oblige à sacrifier nos intérêts et nos avantages à celui du comité du salut public ou de tout autre individu de Venise.

Jamais la république française n'a adopté pour maxime de faire la guerre pour les autres peuples. Je voudrais connaître quel serait le principe de philosophie ou de morale qui ordonnerait de faire sacrifier quarante mille Français, contre le vœu bien prononcé de la nation et l'intérêt bien entendu de la république.

Je sais bien qu'il n'en coûte rien à une poignée de bavards, que je caractériserais bien en les appelant fous, de vouloir la république universelle ; je voudrais que ces messieurs pussent faire une campagne d'hiver : d'ailleurs la nation vénitienne n'existait pas. Divisés en autant d'intérêts qu'il y a de villes, efféminés et corrompus, aussi lâches qu'hypocrites, les peuples de l'Italie, et spécialement le peuple vénitien, n'est pas fait pour la liberté. S'il était dans le cas de l'apprécier, et s'il avait les

vertus nécessaires pour l'acquérir, eh bien! la circonstance actuelle lui est très-avantageuse pour le prouver : qu'il la défende! Il n'a pas eu le courage de la conquérir, même contre quelques misérables oligarques ; il n'a pas pu même se défendre quelque temps dans la ville de Zara, et peut-être même que, si l'armée fût entrée en Allemagne, nous eussions vu se renouveler, sinon les scènes de Verone, du moins des assassinats particuliers, multipliés, qui produisent le même effet sinistre pour l'armée.

Au reste, la république française ne peut pas donner, comme on pourrait le croire, les états de Venise. Ce n'est pas que, dans la réalité, ces états n'appartiennent à la France par droit de conquête; mais c'est parce qu'il n'est point dans les principes du gouvernement de donner aucun peuple. Lors donc que l'armée française évacue ces pays-ci, les différens gouvernemens sont maîtres de prendre toutes les mesures qu'ils pourraient juger avantageuses à leur pays.

Si je vous avais chargé de conférer avec le comité de salut public sur l'évacuation qu'il est possible que l'armée française exécute, c'est pour le mettre à même de prendre toutes les mesures, soit pour leur pays, soit pour les individus qui voudraient se retirer dans les pays qui, réunis à la république cisalpine, sont reconnus et garantis par la république française.

Vous avez dû également faire connaître au comité de salut public que les individus qui voudraient suivre l'armée française auraient tout le temps nécessaire pour vendre leurs biens, quel que soit le sort de ces pays,

et que même je savais qu'il était dans l'intention de la république cisalpine de leur accorder le titre de citoyen. Votre mission doit se borner là ; quant au reste, ils feront ce qu'ils voudront. Vous leur en avez assez dit pour leur faire sentir que tout n'était pas perdu, que tout ce qui arrivait était la suite d'un grand plan. Si les armes de la république française continuaient à être heureuses contre une puissance qui a été le nerf et le coffre-fort de toute la coalition, peut-être Venise aurait pu, par la suite, se trouver réunie avec la cisalpine ; mais je vois que ce sont des lâches. Ils ne savent que faire, eh bien ! qu'ils fuyent ! Je n'ai pas besoin d'eux.

Le général Serrurier vous communiquera les différens ordres que je lui ai envoyés. Je vous prie, dans l'absence du citoyen Lallemant, de coopérer de tout votre pouvoir à leur exécution. BONAPARTE.

Milan, le 12 brumaire an 6 (2 novembre 1797).

A M. de Cobenztel, ambassadeur.

Je reçois à l'instant, M. l'ambassadeur, un courrier de Paris, qui m'apporte la ratification du directoire exécutif du traité de paix que nous avons signé. Je me fais en conséquence un devoir de vous en prévenir.

Les citoyens Treilhard, Bonnières et moi avons été nommés pour assister au congrès de Rastadt.

Le gouvernement m'a également nommé pour être l'officier-général chargé de prendre toutes les mesures pour l'exécution du traité de paix, conformément à

notre convention additionnelle. J'attends, monsieur le comte, avec intérêt, le courrier que vous m'avez promis de m'envoyer.

Je l'attendrai à Milan.

Je suis charmé que cette occasion me mette à même de me rappeler à votre souvenir, ainsi qu'à celui de MM. de Gallo, de Meerveldt et d'Egelmann.

BONAPARTE.

Trieste, le 14 vendémiaire an 6 (6 octobre 1797).

Au général en chef.

Le 1er octobre (10 vendémiaire), les généraux Terzzi, Mack, Front, Chateler, Cumere, Colloredo, sont venus tenir conseil chez le gouverneur de ce pays; il y fut décidé plusieurs mesures de défense dans cette ville et aux environs : de suite, de tous côtés, on mit la main à l'œuvre pour faire des ouvrages sur les points les plus saillans, surtout vers le rivage de la mer, depuis Duino jusqu'à Fiume; l'artillerie de Trieste a été transportée pour garder l'avenue de Duino, tant par mer que par terre. Dans cette ville, 800 hommes, à peu près, sont occupés à fortifier le château; un pareil nombre l'est encore à réparer les anciennes batteries ou à en faire des nouvelles.

On fabrique, pour la garde du port, plusieurs batteries flottantes, mais faites à la hâte et sans génie; on travaille de même à mettre en état de défense les lieux de Capo d'Istrie, Piramo, Citta-Nova, Rovigo et

autres lieux de l'Istrie. On attend de Leybach une artillerie assez nombreuse pour remplacer ici celle qui en est partie : elle doit être arrivée le 12 octobre.

Il n'est point arrivé de nouveaux corps à l'armée ennemie depuis les derniers détails que j'ai eu l'honneur de vous donner; mais l'on dit que les corps d'armée établis à Loubiana, Haasberg et Clagenfurt, doivent incessamment arriver sur la ligne, du côté de Goritzia, où il paraît s'accumuler de grandes forces : c'est toujours le général Wallis qui commande sur ce point. Les généraux Terzzi et Mack, commandans en chef, sont maintenant dans leur tournée pour visiter les lieux et les troupes, et pour prendre des dispositions.

Quelques corps de Hongrois, mais très-faibles, se sont montrés aux environs de Fiume et de Legna : dans cette ville il y a maintenant 1000 chevaux de trait pour les besoins de l'armée. La garnison n'est pas de plus de 800 hommes.

Un mot sur les généraux autrichiens.

Le général Terzzi, commandant en chef l'armée ennemie, est âgé, a peu de talens et de moyens, et n'inspire pas de confiance.

Le général Mack, qui est l'espoir de l'Autriche, fait toutes les dispositions, quoiqu'il soit en sous-ordre. Cet homme, qui a près de cinquante ans, est très vif et vigoureux, de beaucoup de capacité, dit-on; il ne s'est encore signalé que comme colonel.

Les autres généraux, Front, Chateler, Cumere, Klecheb, ont obtenu quelque réputation à l'armée du Rhin.

On annonce l'arrivée de l'archiduc Joseph, qui n'est qu'un enfant, mais auquel on doit adjoindre le général Mack, pour commander en chef.

Je puis vous assurer de la consternation des principaux chefs du gouvernement et même des généraux.

BRECHET.

Milan, le 20 brumaire an 6 (10 novembre 1797).

Au général Gentili.

Vous avez très-bien fait, citoyen général, de vous refuser aux prétentions d'Ali-Pacha : tout en l'empêchant d'empiéter sur ce qui nous appartient, vous devez cependant le favoriser autant qu'il sera en vous. Il est de l'intérêt de la république que ce pacha acquière un grand accroissement, batte tous ses rivaux, afin qu'il puisse devenir un prince assez puissant pour pouvoir rendre des services à la république. Les établissemens que nous avons sont si près de lui, qu'il n'est jamais possible qu'il puisse cesser d'avoir intérêt d'être notre ami.

Envoyez des officiers du génie et d'état-major auprès de lui, afin de vous rendre un état de la situation, de la population et des coutumes de toute l'Albanie ; faites faire des descriptions géographiques, topographiques de toute cette partie si intéressante aujourd'hui pour nous depuis l'Albanie jusqu'à la Morée, et faites en sorte d'être bien instruit de toutes les intrigues qui divisent ces peuples.

Il est nécessaire, citoyen général, que vous caressiez

toutes les peuplades qui environnent Prevesa, et en général celles qui touchent nos possessions, et qui paraissent déjà si bien disposées en notre faveur.

Vous trouverez ci-joint l'organisation des îles en trois départemens. Je vous prie de la mettre sur-le-champ à exécution.

J'ai nommé au consulat d'Otrante le citoyen Leclerc.

BONAPARTE.

Milan, le 24 brumaire an 6 (14 novembre 1797).

Au citoyen Joseph Bonaparte, ambassadeur de la république française à Rome.

J'ai partagé votre indignation, citoyen ambassadeur, lorsque vous m'avez appris l'arrivée du général Provera. Vous pouvez déclarer présentement à la cour de Rome, que si elle reçoit à son service aucun officier connu pour être ou avoir été au service de l'empereur, toute bonne intelligence contre la France et la cour de Rome cesserait à l'heure même, et la guerre se trouverait déclarée.

Vous ferez connaître, par une note spéciale au pape, que vous adresserez à lui-même en personne, que quoique la paix soit faite avec S. M. l'empereur, la république française ne consentira pas à ce que le pape accepte dans ses troupes aucun officier ni aucun agent sous quelque dénomination que ce soit de l'empereur, hormis les agens diplomatiques d'usage.

Vous exigerez que M. le général Provera, vingt-quatre heures après la présentation d'une note que vous ferez à

ce sujet, quitte le territoire de Sa Sainteté, sans quoi vous déclarerez que vous allez quitter Rome.

Vous ferez connaître dans la conversation, au pape, que je viens d'envoyer trois autres mille hommes à Ancône, lesquels ne rétrograderont que lorsque vous leur ferez connaître que M. Provera et tous les autres officiers autrichiens auront quitté le territoire de Sa Sainteté.

Vous ferez connaître au secrétaire d'état que si Sa Sainteté se porte à faire exécuter aucun des détenus, de ceux que vous avez réclamés, la république française, par représailles, fera arrêter les attenans du cardinal Busca et des autres cardinaux qui égarent la cour de Rome. Enfin, je vous invite à prendre dans vos notes un style concis et ferme, et, si le cas arrive, vous pouvez quitter Rome et vous rendre à Florence ou à Ancône.

Vous ne manquerez pas de faire connaître à Sa Sainteté et au secrétaire d'état, qu'à peine vous aurez quitté le territoire de Sa Sainteté, vous déclarerez la réunion d'Ancône à la Cisalpine. Vous sentez que cette phrase doit se dire et non pas s'écrire. BONAPARTE.

Milan, le 24 brumaire an 6 (14 novembre 1797).

Au général Kilmaine.

Je pars, citoyen général, pour me rendre au congrès de Rastadt. Vous prendrez le commandement de l'armée jusqu'à l'arrivée du général Berthier.

Le général de brigade Leclerc remplira les fonctions de chef de l'état-major.

Le chef de l'état-major vous fera connaître les mouvemens que j'ai ordonnés pour mettre l'armée en état de faire son mouvement rétrograde, dès l'instant que je vous enverrai l'ordre par un de mes aides-de-camp.

Si le bataillon de la soixante-dix-neuvième, qui était dans la huitième division militaire arrive, vous l'enverrez à Ancône, où il s'embarquera pour Corfou, ainsi que tous les détachemens des sixième et soixante-dix-neuvième demi-brigades.

Vous laisserez à Ancône la trente-neuvième demi-brigade de ligne.

Les généraux Chabot et Lasalcette ont ordre de se rendre à Corfou.

Le général Baraguay d'Hilliers, comme vous le verrez par les ordres que j'ai donnés, doit faire l'arrière-garde de l'armée.

Jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de moi de Rastadt, le général Baraguay d'Hilliers occupera la Ponteba, les gorges de Cividale et Monte-Falcone, indépendamment de quoi il y aura une demi-brigade, comme j'en ai spécialement donné l'ordre, pour la garnison de Palma-Nova, et un bataillon pour celle d'Osopo.

Si des événemens quelconques vous faisaient penser nécessaire de renforcer le général Baraguay d'Hilliers, vous le feriez avec la onzième demi-brigade de ligne, qui doit être à Bassano, et avec la division du général Guieux, qui se trouvera à Padoue et composée des onzième, vingt-troisième et vingt-neuvième d'infanterie légère; et enfin, si cela ne suffisait pas, par

toute la division du général Serrurier, qui est à Venise, et par la grosse cavalerie, le vingt-quatrième de chasseurs, le septième de hussards, et, s'il le fallait, par toute la division de cavalerie aux ordres du général Rey.

Par ce moyen, la partie de l'armée qui est destinée à faire partie de l'armée d'Angleterre, resterait toujours placée en deçà de la Brenta.

Je ne prévois pas le cas où vous vous trouverez en rupture ouverte avec l'ennemi, alors même il faudrait marcher avec toutes vos divisions, et employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir.

Vous devez prendre les mesures, même celles de rigueur, des arrestations, des contributions forcées, pour que les ordres que j'ai donnés à Venise pour l'achèvement de nos vaisseaux et l'évacuation de cette place soient terminés. Le chef de l'état-major, le général Serrurier et le citoyen Villetard vous donneront des renseignemens sur cette place. J'ai donné tous les ordres nécessaires, il ne s'agit plus que de les exécuter avec vigueur.

Il faut laisser le gouvernement cisalpin livré à lui-même, s'essayer; cependant, s'il demandait votre secours, vous devez lui accorder celui de votre influence morale et des troupes qui sont à vos ordres pour le soutenir.

Tous les princes d'Italie étant accoutumés pour le moindre événement à recourir à moi, vous devez, pour ce qui regarde la république cisalpine, les renvoyer au ministre des affaires étrangères, disant que

cela ne vous regarde point. Pour ce qui est de nos troupes, veillez à ce qu'elles vivent en bonne intelligence et sous la plus sévère discipline, à ce qu'elles soient bien logées et bien nourries, excepté dans la république cisalpine, où nous en sommes empêchés par nos traités.

Vous pouvez favoriser tous les élans de la ville d'Ancône pour la liberté, notre intention étant de la considérer comme une république indépendante.

La neuvième demi-brigade de bataille doit être toute réunie à Gênes.

Vous devez également prêter le secours de votre influence morale et de vos troupes, pour soutenir le gouvernement démocratique à Gênes.

Vous me ferez passer à Rastadt, par des courriers extraordinaires, toutes les dépêches que vous recevrez de Corfou et de l'amiral Brueys.

La cour de Rome commence à se mal conduire : vous devez soutenir par votre influence morale, et, dans l'occasion, en faisant concourir le mouvement de quelques troupes, les démarches que ferait l'ambassadeur de la république de Rome, et surtout avoir bien soin que le roi de Naples ne sorte point de ses frontières.

BONAPARTE.

Gênes, le 2 prairial an 5 (21 mai 1797).

Au général en chef Bonaparte.

Je reçois à l'instant, mon général, votre lettre du 16. Depuis ma dernière lettre, le sénat qui n'avait en-

core pu se fixer définitivement sur ce qu'il voulait faire, a pris enfin un premier parti. Ce n'est pas vers vous qu'il députe Cattaneo et Serra, comme je vous l'annonçais dans ma dernière. Hier au soir, il m'a fait informer qu'il venait de faire choix de MM. J.-L. Durazzo et Francisco Cattaneo pour les députer vers moi, avec pouvoir *di conferire et di trattare*.

J'ignore encore ce que me diront ces députés avec ces pouvoirs qui ont une apparence de généralité. Je vous tiendrai instruit, mon général, de ce qui se passera, même dans la première conférence.

Toujours en voilà-t-il assez pour voir créer un fil avec lequel il sera facile de mener les colléges, les conseils et la réformation inévitable de Gênes, avec l'accélération ou le retardement de vitesse qui vous conviendra, et de la manière qui vous paraîtra convenable, pour qu'il soit notoire que la France, étrangère à l'organisation politique d'un peuple ami et indépendant, ne s'en sera mêlée que comme protectrice de la tranquillité de ce peuple, et pour lui épargner tous les désastres d'une révolution.

En attendant autre chose, je vous entretiendrai, général, de votre idée d'annexer le golfe de la Spezzia à la république lombarde. Je sens combien il sera précieux pour elle d'avoir l'emplacement le plus magnifique que l'on puisse trouver pour un port militaire et commerçant. Mais si vous lui donnez Venise, ou des ports sur la mer Adriatique, ne sera-ce pas assez pour la nécessité indispensable de ses communications maritimes? et en augmentant les organes de ces communi-

cations, ne donnerez-vous pas à cette république (qui doit tôt ou tard engloutir le Piémont et Parme), les moyens d'élever un jour sur la Méditerranée un pavillon qui acquerrait dans les Echelles du Levant une considération trop grande pour notre commerce de Marseille? Si le commerce maritime de la Lombardie reste un peu restreint, il sera facile à Marseille de rester en possession d'approvisionner les populations insubriennes des denrées du Levant et de l'Amérique.

Si, au contraire, la Spezzia s'élève avec les succès commerciaux qu'on peut lui présumer, la navigation lombarde, appuyée sur deux mers, pourra rivaliser notre midi, et suffire aux importations qui seraient sans cela restées en partie dans nos mains.

Voilà, mon général, des considérations commerciales sur lesquelles vous prononcerez aussi bien que sur toute autre: car, après épreuves faites, on sait que rien ne vous est étranger.

Au reste, si, comme il est très-possible, le vœu de la Spezzia était de s'adjoindre à la Lombardie, la chose serait inévitable. Il faudrait seulement faire attention que les fiefs impériaux ne font pas équilibre à une cession de la Spezzia. Pour éviter brouillerie entre les Génois et les Lombards, on pourrait voir à quelques autres dédommagemens; mais ceci ne fait pas matière de grande importance.

Le bruit court que la rivière du Ponent est donnée au roi de Sardaigne, cela ne me paraît pas possible sans d'autres arrangemens. Un morcellement de cette espèce serait contraire à la convention du 18 vendé-

miaire. Si vous pouvez me dire un mot là-dessus, je vous le demande. N'ayant aucun indice sur une donation pareille, je la nie fortement. Je ne crois pas m'avancer trop, vous m'arrêterez, s'il le faut.

Je reprends ici ma lettre, qui a été interrompue par l'arrivée de Durazzo et de Cattaneo. Ils ne m'ont parlé que des journaux de Milan, et m'ont invité de vous prier de défendre aux journalistes de mettre sur les individus de Gênes les personnalités qu'ils se permettent : cela peut se faire effectivement, si vous le croyez convenable. J'ai traité fort légèrement cette question, et ai fait remarquer à ces messieurs que leur gouvernement s'amusait à des bagatelles, que les triduos (ou prières de quarante heures) et autres momeries avec lesquelles les sénateurs génois croyaient résister au torrent des lumières politiques qui venaient ébranler leur puissance, n'étaient propres qu'à changer leur culbute en catastrophe, qu'il serait sage d'éviter ; que le moyen consistait à voir où les choses devaient arriver malgré eux, et à y tendre eux-mêmes par des mesures qui leur concilieraient l'estime de leurs compatriotes en leur méritant en outre le pardon de leurs fautes. Vous pouvez vous figurer, mon général, le développement d'une pareille conversation. Nous verrons quel profit on fera de tels avis. En attendant, l'affaire de Venise se finira, et d'ailleurs je vous écrirai de nouveau.

De votre côté, communiquez-moi vos opinions en peu de lignes, je connais votre économie géométrique du temps. Depuis trois mois je vous ai écrit peu, pour ne

pas en déranger les calculs : aujourd'hui vous avez plus de temps et j'ai plus de matières. Ma correspondance sera irrégulière : avec qui que ce soit, je ne puis en avoir une qui m'intéresse plus. FAYPOULT.

Gênes, le 3 prairial an 5 (22 mai 1797).

Au général en chef.

Ce que je prévoyais hier, mon général, est arrivé ce matin ; il y a eu toute la nuit beaucoup de mouvement. A dix heures, ce matin, une grande partie du peuple était en insurrection et s'était rendu maître des principales portes de Gênes du côté de la mer et du côté de Saint Pierre d'Arena.

A onze heures les patriotes me députèrent deux de leurs chefs, dont l'un est un moine de l'ordre des Jacobins, et l'autre est un prêtre nommé Cuneo : ils étaient très-échauffés et voulaient que je les accompagnasse sur-le-champ au palais pour faire leurs demandes au sénat ; ils m'observaient que le gouvernement avait armé un très-grand nombre de portefaix, qui lui étaient dévoués.

Je fis observer à ces députés que j'allais écrire au sénat pour lui exposer leur demande, que je les aiderais en tout ce qui ne serait contraire, ni à mes devoirs, ni au caractère dont j'étais revêtu : ils se retirèrent. Un instant après arriva chez moi M. J. Luc Durazzo, qui m'invita à l'accompagner au palais, m'assurant que le gouvernement étant sans force pour arrêter l'effusion

du sang prêt à couler par la présence des deux partis (une multitude de charbonniers et de portefaix, disait-il, ayant forcé le magasin d'armes, et s'en étant emparés pour défendre le palais), j'étais le seul homme qui pût empêcher le commencement des malheurs de Gênes. Je consentis à sa demande, et je me rendis au palais. Le gouvernement m'ayant invité de parler au peuple, je me rendis, accompagné d'un certain nombre de patriciens, au lieu du rassemblement des patriotes pour les engager à nommer quatre députés qui viendraient au palais, et qui, avec la jonction de quatre membres du gouvernement, délibéreraient sur les mesures à prendre.

Les députés du peuple avaient été nommés, mais ils n'étaient pas présens ; je retournai au palais, où le sénat rendit en ma présence le décret dont copie est ci-jointe.

Je sortais pour le reporter au peuple, lorsque les charbonniers et portefaix, qui inondaient les cours, s'opposèrent à mon passage. J'entendis alors des coups de fusil tirés sur des Français, j'en vis arrêter et maltraiter ; je les fis relâcher, et les conduisis avec moi dans la salle du doge. Là, exposant au gouvernement avec toute la dignité et la force qui convenaient au ministre de la nation française, qu'il n'avait pas dû s'attendre à être insulté dans le palais, où il s'était rendu sur l'invitation du gouvernement pour l'aider a maintenir la tranquillité du pays, je requis le doge et les sénateurs présens de me faire accompagner chez moi par une escorte suffisante, et par deux sénateurs et six

patriciens. En conséquence, je quittai le palais, avec tous les Français qui y étaient avec moi ; je rentrai à la maison où on me laissa une garde suffisante pour ma sûreté.

Le citoyen Poussielgue, secrétaire de légation, me rendit compte de ce qui s'était passé dans mon absence. Les charbonniers, sous les fenêtres mêmes de ma maison, tirèrent sur les deux frères Gardanne, officiers d'artillerie, qui sortaient pour retourner à Saint-Pierre d'Arena ; le cadet se sauva heureusement en rentrant chez moi ; son frère fut arrêté, eut ses épaulettes arrachées et fut dépouillé. D'autres personnes qui paraissent génoises ou françaises, portant la cocarde tricolore, furent couchées en joue ; les mêmes charbonniers leur arrachèrent leurs cocardes, les maltraitèrent de coups et les volèrent : les personnes qui étaient chez moi, ma femme et le secrétaire de légation étaient aux fenêtres, on les coucha en joue.

Enfin les rapports qui arrivaient à chaque instant apprenaient qu'on avait tué ou maltraité des Français, et il en résultait évidemment qu'on nous en voulait plus encore qu'aux Génois patriotes insurgés.

C'est en cet état que je trouvai les choses. Les patriotes avaient été repoussés jusqu'aux portes, dont ils étaient encore maîtres. On me prévint que cette nuit les charbonniers devaient se porter en force chez moi, et que je devais songer à ma sûreté, qui n'était pas suffisamment garantie par quelques hommes de garde que m'avait donnés le gouvernement.

J'écrivis au doge, que je mettais sous la responsabi-

lité du gouvernement tout ce qui pourrait m'arriver, et je lui demandai une augmentation de garde: il m'envoya 50 hommes. De nouveaux avis me déterminèrent à lui écrire de nouveau pour lui demander de m'assurer le moyen de sortir de Gênes avec sûreté, puisqu'il ne paraissait pas y en avoir à rester à Gênes, même avec la nouvelle garde que je venais de recevoir. Il me répondit aussitôt, qu'il y aurait infiniment plus de danger à vouloir sortir de Gênes, et que pour me tranquilliser davantage, il m'envoyait encore 50 hommes: qu'au surplus on avait mis en liberté, comme on l'avait promis, un des chefs de l'insurrection qui avait été arrêté le matin; que le peuple était dans une telle fureur que le gouvernement ne pouvait parvenir à l'arrêter (le peuple dont il parle, ce sont les charbonniers et les portefaix), qu'autant que les patriotes remettraient sur-le-champ aux troupes de la république de Gênes, toutes les portes de la ville, dont ils étaient en possession.

Je répliquai que je restais à Gênes d'après l'assurance qu'il me donnait, mais que je n'avais aucun moyen pour déterminer les patriotes à livrer les portes. Les choses sont en cet état: il est dix heures et demie du soir. On me dit qu'on vient de se battre sur la place de l'Annonciato, qu'il y a eu beaucoup de tués de part et d'autre, et que les patriotes ont été forcés de se replier sur la porte Saint-Thomas qui est à eux. Je n'ai trouvé aucun moyen de faire passer un courrier extraordinaire que je voulais vous envoyer depuis ce matin. Toutes les issues sont fermées et on s'y bat. J'aurais

bien voulu avoir près de moi le détachement qui est à Saint-Pierre d'Arena, mais il n'est plus temps d'y songer.

Le 4, à huit heures du matin.

La nuit s'est passée assez tranquillement. A quatre heures on a recommencé les canonnades et les fusillades, il y a eu encore des personnes de tuées et de blessées. En ce moment le gouvernement est le maître de toutes les portes.

Le nombre de charbonniers armés est effrayant.

Le gouvernement a rendu un décret qui ordonne de respecter les étrangers et les propriétés. Il doit s'assembler à dix heures du matin pour prendre des mesures propres à ramener la tranquillité publique, et à commencer l'exécution de son décret d'hier pour la réforme du gouvernement. Les Français ne se seraient pas trouvés compromis dans cet événement, dont ils ne se sont nullement mêlés ni avant ni pendant, si les insurgés n'avaient prispour signe de ralliement la cocarde tricolore, qui par là est devenue le point de mire de ceux qui défendaient le gouvernement.

Au reste, quels que soient les dangers que nous avons courus et ceux que nous courons encore, il m'a semblé, en examinant sans prétention la conduite du gouvernement dans cette circonstance, qu'il a fait tout ce que dans son état de faiblesse il pouvait faire pour éviter des malheurs : mais, comme je l'ai déjà observé plus haut, il n'est pas le maître de ceux qui lui obéissent ou plutôt qui le défendent.

Le 4, à deux heures après midi.

Le gouvernement a pris les mesures dont je parlais plus haut, MM. Durazzo et Cattaneo sont venus m'en faire part. Les plus grandes précautions sont employées pour assurer ma maison contre tout accident. Il ne paraît pas que ce matin il y ait eu aucun nouvel excès contre les Français. Déjà l'on prend des mesures pour retirer les armes des mains des charbonniers et des portefaix ; des patrouilles régulières s'organisent pour ramener la sûreté publique.

Le gouvernement convoque les habitans par divisions d'arts et de métiers. On convient assez généralement qu'il faut beaucoup de changemens dans certaines parties de la constitution du pays, mais tout annonce que la grande majorité veut conserver le premier pouvoir dans l'ordre de la noblesse, ainsi qu'il s'y trouve depuis tant de temps.

Outre que les patriotes, dont l'entreprise s'est faite sans prévoyance et sans concert, ont manqué à la nation française, en mettant des cocardes tricolores et en compromettant par là tous les Français qui étaient à Gênes, ils ont recouru à des moyens indignes, en délivrant tous les galériens et en voulant ouvrir les prisons. Cette conduite a révolté contre eux toute la ville, et a retiré une multitude de bons citoyens de leur parti.

Par mesure de sûreté, le gouvernement vient de rendre un décret qui ordonne à tout le monde de porter la cocarde génoise. FAYPOULT.

Gênes, le 4 prairial an 5 (23 mai 1797).

Au général en chef.

Vous verrez, mon général, par l'espèce de journal ci-joint, les événemens extraordinaires qui sont arrivés à Gênes hier et avant-hier. J'ai mis dans mon récit toute la vérité, que j'ai pu connaître mieux que personne. Les accidens survenus à quelques Français ont eu pour cause la fureur des charbonniers et des porte-faix qui, voyant le parti révolutionnaire avec des cocardes tricolores, ont cru que les Français appuyaient et dirigaient le mouvement.

J'ai été au palais peu de momens après que les charbonniers, refusés deux fois, étaient entrés dans la salle du doge, et avaient pillé eux-mêmes les magasins de fusils. J'ai vu l'impuissance complète du gouvernement pour réprimer cette populace. Si sa fureur, au lieu de se calmer, venait à renaître, il serait impossible d'empêcher le meurtre et le pillage de cent familles de négocians français qui sont ici. Si par hasard, ayant appris ces troubles inopinés, et ne recevant pas de mes nouvelles, vous aviez, mon général, donné des ordres à des troupes de marcher, il faudrait, sans retard, les contre-mander: car les populations très-nombreuses de la Polcevera et de Bisagno, déjà émues, seraient en mouvement aussitôt, et, venant à Gênes, tous les maux seraient à leur comble.

La querelle arrivée entre deux partis génois nous est étrangère. Le gouvernement a fait tous ses efforts

pour empêcher l'effusion du sang : ce gouvernement, au moment du bouillonnement, ne pouvait rien sur la fureur et la stupidité. Les patriotes se sont conduits sans sens commun, ont compromis les Français, et nui pour jamais à leur parti.

Tout le peuple veut encore ce qu'il appelle son prince, c'est-à-dire les nobles, et se laisse entièrement diriger par les prêtres. Voilà bien le résultat du caractère génois.

Les événemens prouvent qu'ici on n'est pas encore mûr pour une révolution.

Je ne sais s'il n'y aura pas eu quelques mouvemens dans la rivière (de Gênes). Je vous écrirai ce qui se passera les jours suivans. FAYPOULT.

Gênes, le 7 prairial an 5 (26 mai 1797).

Au général en chef.

Depuis le départ du citoyen Ballet, mon général, vous avez dû recevoir une lettre commencée le 3 et finie le 4, que je vous ai envoyée par un courrier extraordinaire.

Je vous y informais de tout ce qui était arrivé dans ces deux journées.

Vous y aurez vu l'issue d'une entreprise mal concertée par des hommes qui ont voulu amener chez eux un changement de gouvernement.

Quand je vous écrivais l'ordre n'était pas encore rétabli ; mais le gouvernement paraissait disposé à le ramener, et quoique l'on voie encore le peuple très-indis-

posé contre les Français, il ne s'est pas commis hier et aujourd'hui de nouveaux excès.

J'ai cru de mon devoir de seconder autant qu'il m'était possible le gouvernement pour calmer la fermentation. Des bruits se répandaient que des Lombards étaient déjà à Novi et marchaient sur Gênes. J'ai écrit au général Sauret d'arrêter, jusqu'à de nouveaux ordres de votre part ou de la mienne, les troupes qui pourraient passer par Tortone.

Hier, une division de deux vaisseaux de ligne et de deux frégates, sortis de Toulon, et qui ont été croiser par la Corse et vers Livourne, a paru à la vue du port: motif de fermentation. Sur la demande du sénat, j'ai écrit un mot au contre-amiral Brueys, et il s'est éloigné aussitôt, faisant voile vers Toulon.

Les excès auxquels la populace s'est portée, le 3 et le 4, contre les Français, sont nombreux. Parmi les Français tués, se trouve le citoyen George Rossé, que vous connaissez: il a reçu un coup de fusil. La maison d'un autre Français, qui est celle où demeurait le commissaire de la marine, Menars, a été pillée; quelques autres ont été menacées de l'être. Menars a été traîné par les cheveux et mené au fort de la Lanterne. La maison du consul Lachèze a été assaillie de coups de fusil, le consul était dans la chancellerie avec plusieurs Français; enfin, en dernier résultat, ceux de ces Français aussi indignement outragés qui ont échappé à la mort, sont aujourd'hui en prison dans des lieux infects.

Ces détails ne sont venus à ma connaissance qu'après le départ de ma lettre des 3 et 4.

Si, dans le premier instant, le gouvernement de Gênes n'a pas pu arrêter la populace qui était venue prendre les armes au palais, il est le maître, au moins, de rendre la liberté à tous les employés de la république française arrêtés. Il doit aussi, pour éclairer la multitude, leur faire connaître solennellement que les Français ont été absolument étrangers aux troubles, et que lui et la nation génoise doivent être pénétrés de douleur des excès commis contre un trop grand nombre d'entre eux. Depuis trois jours, j'insiste formellement sur ces deux points auprès du gouvernement. Je vous envoie copie de mes notes et de mes réponses. J'ai tenu le langage que j'ai cru devoir prendre comme ministre d'une république qui, aujourd'hui si justement respectée dans toute l'Europe, ne doit pas permettre que le nom français soit ici outragé. J'aurais cru manquer à mes devoirs de parler autrement. Dans la note que je viens d'adresser, je déclare que si la république française n'a pas pleine et entière satisfaction sur les deux points susdits, je ne puis rester plus long-temps dans une ville où les Français ont été assassinés sous mes yeux.

Je vois que le gouvernement de Gênes ne sent nullement le prix de la démarche que le ministre d'une grande puissance a faite lundi dernier, en condescendant à la demande d'aller au palais pour l'aider à calmer la fermentation du moment. Il ne sent pas plus la loyauté des ordres donnés pour écarter l'escadre française et les troupes que le hasard aurait pu amener vers Gênes.

Il est délivré de la crainte ; il reprend sa roideur or-

dinaire, et refuse la première, la plus juste des réparations que la république française est dans le cas de demander, la mise en liberté des hommes qu'elle emploie, qu'on a maltraités chez eux dans les rues et traînés dans les cachots. Voilà, mon général, où les choses en sont au moment où je vous écris. Je reprendrai la plume pour finir ma lettre à six heures du soir.

FAYPOULT.

Gênes, le 8 prairial an 5 (27 mai 1797).

Au général Bonaparte.

Un sénateur, deux patriciens et le secrétaire d'état Ruzza, sortent de chez moi, mon général, où ils avaient été députés pour m'apporter la réponse du petit conseil : cette réponse est négative à mes deux demandes. Sur la première, relative à la sortie de tous les Français, Lombards et Génois au service de la république française, ils objectent qu'il est absolument impossible et contre leurs lois et la justice, de mettre en liberté des hommes arrêtés par le peuple pour la défense de son gouvernement, sans avoir d'abord constaté leur innocence, et qu'en en usant autrement ils mécontenterait ce même peuple, s'exposeraient à le voir reprendre les armes et à se livrer à de nouveaux excès, qu'on ne pourrait plus arrêter; qu'au surplus on accélérait l'examen, et que déjà on avait fait sortir plusieurs Français; ce qui est vrai.

Quant à la proclamation, le petit conseil n'avait pas

jugé qu'il pût la faire, d'abord parce qu'en déclarant, comme je le demandais, que les Français n'avaient pris aucune part à l'insurrection, c'était, en décidant cette question, supposer qu'elle avait pu faire la matière d'un doute (vous reconnaissez ici leurs astucieuses subtilités); ensuite parce que réellement le gouvernement de Gênes ne pouvait pas ainsi déclarer qu'aucun Français n'eût pris part à l'insurrection, puisqu'il était très-possible que quelques Français, malgré les intentions du gouvernement français, s'en fussent mêlés.

La députation a ajouté qu'elle était chargée de me prier de ne pas insister dans le dessein de me retirer de Gênes, et que le gouvernement vous dépêchait deux patriciens et en envoyait un à Paris pour traiter de cette affaire et arranger les choses à une satisfaction commune.

Je leur ai répondu que je n'avais plus rien à leur dire, et qu'ayant rendu compte des faits, de mes demandes et des réponses du gouvernement au directoire et à vous, je condescendrais seulement à attendre votre réponse.

Ils paraissent remplis de confiance dans ce qu'ils appellent le peuple; ce qui, cependant, se réduit aux charbonniers, porte-faix et sbirres. Ils ne voient pas qu'ils sont sur un volcan; que les soldats et les officiers de la garde génoise, et presque tous les habitans possédant quelque chose, ne sont pas pour eux, quoiqu'ils paraissent les servir en ce moment; ils imaginent qu'ils vont pouvoir impunément sévir contre les insurgés et ceux qu'ils pensent être leurs complices, au mépris de leur premier décret, par lequel ils s'étaient engagés à

convoquer le peuple pour examiner les changemens à faire au gouvernement, décret dont ils ont rendu eux-mêmes la république française garante, en sollicitant l'intervention de son ministre, pour le notifier au peuple; décret qui doit être la sauvegarde de tous les insurgés, puisque c'est en lui donnant toute leur confiance, et sur ma parole, qu'ils se sont retirés; et si ensuite quelques-uns d'eux ont encore fait quelque résistance, c'est parce que les défenseurs du gouvernement, sans respect pour ce décret, se sont précipités comme des cannibales sur ces insurgés.

Je pense donc, citoyen général, qu'indépendamment des réparations que commandent les outrages faits aux Français pendant ces funestes journées, il est de la dignité de la république française de soutenir l'exécution du premier décret du gouvernement de Gênes. Cette acte de vigueur sera justifié aux yeux de toute l'Europe par l'impression de toutes les pièces originales que j'ai entre les mains.

C'est à vous à présent, d'après les instructions que vous pouvez avoir du directoire, à agir: je suis sans force pour le faire seul; mais je vous seconderai de tout mon pouvoir dans les mesures que vous adopterez. Je vous engage cependant à voir les députés qu'on vous envoie, avant d'agir. Quand on connaîtra bien vos intentions, il ne sera probablement plus besoin d'employer la force.

Une des preuves qu'on ne relâche pas sans examen les Français arrêtés, c'est la proclamation imprimée, dont copie est ci-jointe. FAYPOULT.

Gênes, le 9 prairial an 5 (28 mai 1797).

Au général Bonaparte.

Depuis le départ de ma lettre d'hier, mon général, les renseignemens que je me suis procurés me mettent dans le cas de vous expédier un courrier extraordinaire pour vous faire part du plan de conduite que les circonstances actuelles me semblent commander, et pour vous inviter à le suivre après que vous aurez reconnu la justesse de mes réflexions.

Je ne doute pas que, soit à présent, soit plus tard, le gouvernement français n'obtienne de celui de Gênes toutes les satisfactions qu'il croira devoir lui demander, et puisqu'il sera toujours temps de le faire, il faut choisir le moment et les moyens qui peuvent entraîner avec eux le moins de malheurs et d'inconvéniens.

Voici quelle est actuellement la disposition des esprits ici.

Une très-grande terreur parmi les Français et parmi ceux des Génois qui sont nos amis, multiplie à l'infini les émigrations de Gênes. Nobles génois, négocians et autres, qui, même sans avoir eu de part active à l'insurrection, sont connus pour être partisans des Français, partent, dans la crainte d'être la victime du peuple charbonnier et porte-faix, qu'ils connaissent, et qui, disent-ils, à la première nouvelle qui leur apprendra que vous faites marcher sur Gênes, commencera par faire main-basse sur tous les Français et sur leurs partisans, sans craindre que la vengeance de ce massacre

puisse tomber sur lui, et, par conséquent, sans pouvoir être arrêté même par l'autorité du gouvernement. Quelques-uns de nos ennemis et beaucoup d'indifférens s'en vont aussi, dans la crainte de vous voir bombarder et mettre au pillage la ville de Gênes, parce qu'ils savent que l'on se prépare à résister.

Et en effet, quoique le désarmement ait été ordonné, il ne s'effectue pas, et, en supposant qu'il soit ordonné de bonne foi, ce qui peut être douteux, il est certain qu'il faudrait vingt jours ou un mois pour en venir à bout : en attendant, on m'assure que l'on fait garnir les murailles de Gênes; déjà ce matin il est entré dans la ville plus de deux cents scelti. Toute la Polcevera et le Bisagno paraissent déterminés à soutenir le gouvernement, même malgré lui, contre les Français. Le fanatisme actuellement s'en mêle. On a ajouté à la cocarde tricolore génoise au chapeau une image de la vierge, et l'on prétend que c'est à un miracle qu'elle a fait qu'on doit la victoire sur les insurgés, qui n'avaient invoqué que la vierge des Français au bonnet rouge, et cependant personne n'est disposé, personne n'aura le courage, parmi les nombreux amis des Français, de prendre les armes pour eux ou de se réunir à eux.

Dans cet état de choses, je pense, mon général, qu'il convient de temporiser, c'est-à-dire, de suspendre quant à présent toute hostilité décisive, toute marche de tronpes contre Gênes. Il vous est facile de ne rien conclure avec les députés en représentant que vous voulez attendre les ordres du directoire. Pendant ce temps, tous nos Français et leur fortune pourront se mettre

en sûreté, et il y en a au moins deux cents maisons ; le peuple de Gênes sera calmé : le gouvernement lui-même, qui verra les nombreuses émigrations qui ont lieu, sentira davantage le besoin de céder aux demandes qui lui seront faites, et préparera les moyens d'être le maître d'y accéder.

Je sais que le doge et plusieurs sénateurs ont fait embarquer leur argenterie.

Je laisserai toujours croire que j'attends des ordres pour me retirer, ce qui accélérera les émigrations, et nous laissera le temps de saisir le moment favorable où vous pourrez employer la force, si absolument le gouvernement de Gênes ne veut écouter ni la raison ni la justice.

Le gouvernement s'occupe avec assez d'activité à faire sortir les Français arrêtés : en voici six qui me sont renvoyés en ce moment.

Vous vous bornerez donc en ce moment, citoyen général, à mettre sous la responsabilité du gouvernement : 1°. le refus qu'il m'a fait des deux demandes que je lui avais adressées ; 2°. la sûreté des prisonniers ou insurgés arrêtés, attendu que, d'après même le décret du sénat, du 3 prairial au matin, rendu en ma présence, ces hommes, qui se sont retirés sur ma parole, se trouvent de droit sous la garantie du gouvernement. Vous lui feriez cette déclaration par un manifeste que vous lui feriez remettre.

Mais si enfin vous vous déterminiez plutôt à faire marcher sur Gênes (ce qui ne me paraît pas être indispensable, parce que ce n'est pas directement vis-à-vis

d'une portion du peuple armée pour lui contre l'autre portion), assurez-vous du succès en faisant marcher de grandes forces, pour que la résistance soit évidemment vaine et qu'on répande le moins de sang possible pour réussir.

Ce qui donne de la confiance à quelques membres du gouvernement et à ses défenseurs, c'est le souvenir de ce qu'ils ont fait contre les Autrichiens en 1745; ils sont fiers de s'en promettre autant contre les Français, comme je vous l'ai observé en commençant cette lettre: ils commenceraient, pour diminuer le nombre des ennemis à combattre, par massacrer tous les Français et leurs partisans génois.

J'attends impatiemment une réponse de vous. Voici la quatrième lettre que je vous écris sur cette affaire sans savoir si les trois premières vous sont arrivées.

Veuillez bien, mon général, envoyer copie de celle-ci au ministre des relations extérieures, n'ayant pas le temps de la lui faire faire. FAYPOULT.

Gênes, le 11 prairial an 5 (30 mai 1797).

Au général en chef.

Sitôt, mon général, que le citoyen Lavallette m'eut remis hier votre lettre, je pris les mesures pour son admission au sénat, où deux heures après nous fûmes introduits.

J'évite de vous répéter ce que vous marque le citoyen Lavallette.

J'ai demandé mes passeports : il faut, pour qu'ils me soient accordés, le rassemblement des colléges ; j'espère au moins les avoir demain matin, et je partirai aussitôt.

Cette mesure est la seule qui convient à la dignité de la république.

Le sénat de Gênes ne paraît pas sentir sa faiblesse : son orgueil et ses préjugés le font agir aujourd'hui comme il y a cent ans ; il veut sa ruine, il y court. Gênes aura une nouvelle destinée. La grande majorité des négocians, des hommes de loi, de ce qu'il y a d'hommes instruits, veut un changement. Le désastre des patriotes leur a inspiré de la crainte, mais n'a pas changé leurs sentimens.

Une particularité remarquable est que le sénat, en mettant en liberté les Français, suivant votre première demande, en a excepté les Lombards. Je venais d'écrire sur cette restriction, quand j'ai reçu la lettre que le doge vous écrit, et qui a déterminé ma retraite.

Vous voyez, mon général, par cette manière d'éluder une de vos demandes, qui sûrement comprenait les Lombards, avec quelle bonne foi agit le gouvernement génois.

Je vous conduirai madame Bonaparte, votre mère et sa famille.

La flotte de Brueys n'est pas à Vado : je lui avais écrit d'y envoyer une frégate, et je me proposais par là d'entretenir une correspondance avec lui ; je ne sais pourquoi il a négligé cette mesure. Avant-hier, il a été vu à Villefranche faisant route vers Toulon. J'ai un petit vaisseau, *l'Encourageant*, dont le capitaine est

sorti ce matin pour aller après lui : je lui marque de vous envoyer l'officier de marine que vous désirez ; je le requiers en votre nom de revenir, s'il lui est possible, à Vado.

Vous me faites, mon général, quelques reproches de faiblesse dans ma conduite : je ne crois pas qu'il y en ait eu en demandant à Brueys de s'éloigner de la vue de Gênes, parce qu'alors la populace était encore plus forte que le gouvernement : quelques explications pourraient vous le prouver, mon général.

Quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous donnerai toutes celles que vous me demanderez sur l'état de Gênes. En attendant, agréez les assurances de tous les sentimens qui vous sont dus. FAYPOULT.

Gênes, le 11 prairial an 5 (30 mai 1797).

Au général en chef.

Je suis arrivé hier ici à quatre heures du soir. J'ai été admis avec le citoyen Faypoult à six heures un quart, au sénat assemblé. Votre lettre que j'y ai lue, a été écoutée avec recueillement. On promit d'y répondre aujourd'hui.

Ce matin, accompagné de deux sénateurs, j'ai été visiter les prisonniers français : je vous en envoie la liste. Je les ai trouvés presque nus, la plupart meurtris de coups reçus dans l'affaire du 8. Personne n'avait été les visiter, et ils se croyaient perdus.

Une de vos demandes contenait que le gouvernement

devait faire arrêter les hommes qui excitent le peuple contre les Français ; le citoyen Faypoult a craint que le gouvernement ne sauvât les grands coupables à la faveur de la tournure de cette phrase, et ne livrât que des absens misérables. Bien instruit de la conduite de MM. Francisco-Maria Spinola, Francisco Grimaldi et Nicolo Catanio, les deux premiers inquisiteurs d'état, et le troisième, patricien, il a demandé ce matin au sénat qu'ils fussent arrêtés et incarcérés, jusqu'à ce que vous ayez décidé de leur sort. Ces trois hommes ont provoqué par tous les moyens possibles les exécutions atroces qui ont eu lieu contre les Français, et ont eu une grande influence sur les mesures prises par le gouvernement depuis quelque temps.

Cet après-midi, les prisonniers français sont sortis, accompagnés d'un secrétaire de la légation et de plusieurs officiers génois ; ils ont été reconduits avec éclat jusqu'à la maison de l'ambassadeur, au milieu d'une foule de peuple qui les a vus avec quelque intérêt : Faypoult les a recueillis et leur a procuré des secours.

Le désarmement s'est effectué depuis quelque jours. Le gouvernement a donné jusqu'à présent 40 s. pour chaque fusil qu'on rapportait ; cette mesure a produit la rentrée de quatre mille fusils environ ; mais il en avait été pris vingt-cinq mille dans le palais. Aujourd'hui le gouvernement a fait faire de nouvelles proclamations, j'ignore quel effet elles auront produit.

Voilà deux de vos demandes en partie exécutées, restait celle de l'arrestation des coupables. Il paraît qu'elle a occasioné de grands débats ; le bruit pu-

blic est que le conseil a dit que les charbonniers ayant bien pu en 1749 chasser de Gênes 70,000 Autrichiens, ils pourraient bien en faire autant aux Français, et il s'est écrié assez fort pour être entendu des gens du dehors : *ci batteremo.*

Ce soir le sénat vient d'envoyer à l'ambasssadeur la réponse à votre lettre, elle ne remplit pas votre objet. En conséquence, le citoyen Faypoult vient d'envoyer sa note de départ ; il demande à l'instant un passeport, et dès qu'il l'aura obtenu, il quittera cette ville.

Ce départ de l'ambassadeur va laisser à la merci du gouvernement le peu de Français qui sont ici ; je suis bien sûr qu'il n'osera rien entreprendre contre eux : cependant ils ont besoin d'un défenseur, et quoique je n'aie point de caractère public avoué, mon titre de votre aide-de-camp en imposera peut-être aux assassins, et je reste. Je crois d'ailleurs que vous ne serez pas fâché de savoir l'effet que produira le départ de Faypoult sur l'esprit du gouvernement et du peuple, j'aurai soin de vous en instruire.

Il est bien évident pour tout homme raisonnable, que tous ces désordres ont été dirigés. Le doigt du gouvernement se trouve partout, au milieu des rassemblemens, des provocations, des massacres, des pillages et du désarmement. Les charbonniers ont été payés pour tuer, ils le disent hautement ; la tête de chaque victime a été payée comme dans un marché.

Les uns ont racheté leur vie et leurs propriétés parce qu'ils ont donné plus que le gouvernement ; d'autres ont tout perdu, parce qu'ils avaient été mis à trop

haut prix. C'était une véritable proscription. Si les noms des Français n'ont pas été mis sur les tables au coin des rues, les ordres n'en ont pas moins été donnés de les assassiner ; et lorsque vous aurez tiré les habitans de la stupeur où ils sont, des milliers de dépositions attesteront l'infamie du gouvernement.

Le secrétaire d'état vient de répondre au citoyen Faypoult, que les colléges pouvant seuls délivrer le passe-port qu'il demande, ils ne pourront être convoqués que demain matin. Il ne partira donc que demain.

LAVALLETTE [1].

P. S. Il a été conduit, d'après vos ordres, donnés il y a quelque temps, trois mille quintaux de poudre au magasin de la Lanterne. Ils se trouvent à la disposition du gouvernement qui n'en a pas fait usage. J'attendrai vos ordres pour les réclamer ; mais le seul endroit où on pourrait les placer à Saint-Pierre d'Arena, est une église, où ils ne seraient point en sûreté.

J'ai fait chercher un endroit plus sûr.

Il n'y a point de pièces de 4 à Saint-Pierre d'Arena, le citoyen Faipoult s'est chargé de s'informer s'il y en a à Tortone.

[1] C'est le même qui fut condamné à mort en 1815, et sauvé par son épouse.

Gênes, le 12 prairial an 5 (31 mai 1797).

Au général en chef.

Le citoyen Lavallette, mon général, part à l'instant, et vous rendra compte de tout ce qui s'est passé ici depuis hier au soir.

Aujourd'hui, après plusieurs notes très-vigoureuses pour me faire délivrer les passeports que j'avais demandés, je les reçus enfin à quatre heures et demie du soir ; mais le doge, en me les faisant passer, me fit prier d'attendre quelques instans une députation que m'envoyait le petit conseil.

La députation parut, me remettant le décret dont je joins ici la copie.

Ce décret ordonne que tous les individus dont j'ai réclamé l'élargissement, me seront remis ; il charge, en outre, le sénateur Cambiaso, et les deux patriciens Carbonara et Serra de se rendre auprès de vous. Vous connaîtrez leur mission par la lecture du décret.

Mais ce décret ne satisfaisait pas à ce que vous exigiez. Je tins à ma résolution de partir, puisque les trois individus dont j'avais demandé l'arrestation, restaient en liberté.

On me demanda deux heures.

Je les accordai, et dans cet intervalle la députation revint avec le décret d'arrestation.

En cet état des choses, il n'a paru que vos trois préliminaires étaient remplis, et que rien n'était plus nécessaire au moment pour la dignité de la république.

Tous les individus que j'ai réclamés me sont consignés.

Des mesures pour le désarmement de la multitude sont prises : elles seront poursuivies de manière que ce désarmement s'effectue dans le moins de temps possible.

Enfin, trois individus remarquables entre tous les patriciens sont décrétés d'arrestation.

Je reste donc aujourd'hui à Gênes, et je ne doute pas que vous ne contremandiez les dispositions militaires que vous aurez pu ordonner.

Le citoyen Lavallette vous peindra les acclamations de tout le peuple réuni en grande masse devant ma maison, autour de mes voitures, quand il sut que mon départ n'avait pas lieu. Ce n'étaient pas là des charbonniers, c'était ce qu'il y a de plus estimable à Gênes, et leur satisfaction a prouvé leur inclination pour l'harmonie des deux nations.

Les trois nouveaux députés vont se rendre incessamment à Milan, et conformément à l'intention de votre lettre, je les accompagnerai. Je ne demande pas mieux que de me concerter de vive voix avec vous sur les réparations subséquentes dues à la république française, et sur les autres mesures qui peuvent concerner Gênes.

Cette affaire ne peut plus, mon général, vous causer d'inquiétude.

Du moment que j'aurai un instant, j'en rendrai un compte détaillé au directoire.

Il suffit actuellement que vous ayez une pleine connaissance des faits. FAYPOULT.

Milan, le 11 prairial an 5 (30 mai 1797).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous remettre les deux exemplaires de la convention secrète. Vous aurez la complaisance de signer et de me renvoyer la copie que nous devons expédier à notre gouvernement. Le nom de Bonaparte uni au mien, dans un papier d'où dépend la destinée de ma patrie ! Cette idée si grande, si inattendue de ma part s'empare de toute mon ame, et agrandit la sphère de ses facultés. Lorsqu'on est dans l'enthousiasme, la connaissance des rapports individuels se perd, et l'on parle aux grands hommes comme si on leur ressemblait. Excusez donc ma témérité, et daignez lire ma lettre toute entière. Vous n'êtes pas fait, général, pour la prospérité d'un seul peuple, et la différence physique des nations ne peut pas influer sur vos sentimens.

Epaminondas, Miltiade, Xénophon ont combattu pour de petites républiques, et leurs noms marchent de pair avec les héros de l'empire romain ; vainqueur des Piémontais et des Impériaux, pacificateur de l'Europe, ces titres vous sont assurés, et vous égalent, ou vous mettent au-dessus de ce que l'antiquité a de plus grand ; mais il est encore d'autres jouissances pour vous, c'est de faire d'autres heureux. Les Génois méritent peut-être votre préférence par les principes de liberté qu'ils ont toujours conservés au milieu d'un esclavage presque général, par la force de leur caractère, et par

les avantages de leur position. Vous allez leur donner un gouvernement nouveau ; ajoutez-leur quelque chose qui leur fasse chérir cette époque, arrondissez un état qui n'a point d'assiette, unissez à eux ces habitans de l'Apennin, que le despotisme a rangés parmi les fiefs impériaux, et que la nature a entourés de montagnes et de mers, afin qu'ils formassent avec les autres Liguriens une seule famille. Je tracerai en peu de mots leur origine. Les Barbares qui envahirent l'Italie, après avoir subjugué les provinces de l'empire de Rome, ne purent pas s'établir dans la Ligurie maritime. Plusieurs villes élurent leurs magistrats, d'autres se donnèrent à des seigneurs. Gênes, la plus puissante de toutes, commença à avoir des vaisseaux, bientôt elle devint une puissance maritime. Les autres villes s'unirent à elle, partie par la crainte, partie par intérêt. Les seigneurs firent hommage de leurs fiefs et devinrent citoyens. Tout ce que l'on appelle fiefs impériaux, tout ce qui est à présent au roi de Sardaigne au-delà de la Scrivia et de la Bormida, fit partie de la république de Gênes. Bientôt les factions des Guelphes et des Gibelins rappelèrent les empereurs allemands en Italie, les préjugés plus que la force des armes soutinrent leurs folles prétentions. Ils donnèrent le nom de comtés et de marquisats aux malheureux châteaux de nos montagnes, et dès lors l'aigle à deux têtes remplaça les devises de la liberté. Les seigneurs firent hommage de leurs terres à l'Empire, et Gênes, déchirée par la discorde, ne put empêcher le démembrement de ses états. Il est temps que la France, que le chef de ses armées

d'Italie, qu'un politique aussi éclairé que vous l'êtes, mon général, rétablisse les choses sur l'ancien pied. J'ose me flatter que vous m'en donnerez l'assurance : mes collègues, aussi bons patriotes que moi, infiniment plus éclairés et plus sages, l'attendent avec impatience de votre générosité. Vous ne démentirez pas ce caractère de franchise et de véritable grandeur qui est indépendant des événemens, et qui plane majestueusement au-dessus de tous les obstacles.

J'ai l'honneur d'être, etc. J.-F. Serra.

Gênes, le 25 prairial an 5 (13 juin 1797).

Au général en chef.

Le gouvernement provisoire est installé, mon général, et votre ouvrage se consomme.

Mais le changement de gouvernement se fait ici avec des circonstances remarquables. Toute la ville est dans une allégresse délirante. Partout on voit de nombreuses gardes nationales en patrouille et dans les corps-de-garde.

On porte à seize mille le nombre des citoyens déjà sous les armes. Les charbonniers en partie sont ramenés à la volonté commune et partagent le service.

Des orchestres placés dans les différens quartiers, font sans cesse retentir les airs patriotiques au milieu des *vivat* et des acclamations des groupes immenses. Je laisse au citoyen Croisier à vous peindre en détail les

différentes scènes dont il a été témoin, et qui peignent la satisfaction universelle.

Le gouvernement provisoire, en séance dès six heures du matin, a, sur-le-champ, émis la proclamation ci-jointe. Elle est faite pour réunir tous les esprits et pour donner l'idée de sa marche future. Je crois qu'elle sera régulière et sage.

Il a supprimé les inquisiteurs d'état, et d'autres établissemens. Il y a suppléé par quatre comités militaire, de police, de finances et de relations extérieures.

Je vous envoie avec la proclamation susdite, quelques autres publications résultantes de la première séance.

Il résulte de toutes les apparences, qu'on peut s'attendre aux plus heureux résultats. Le mouvement a pris à Gênes une telle énergie et un tel concert, qu'il ne peut manquer de se communiquer aux vallées de la Polcevera et du Bisagno, et de là au reste de l'état.

Par une lettre que je vous prie de faire parvenir au ministre des relations extérieures, je l'informe des faits, et je pense qu'ils ne peuvent que satisfaire le directoire.

Il y avait eu quelques difficultés sur l'admission de Frederici, parce que sa qualité de vice-consul français à la Spezzia, faisait opiner qu'il n'était plus Génois. La difficulté a été levée par l'option qu'il a faite entre sa place de vice-consul et celle de membre du gouvernement. C'est moi qui leur ai conseillé de s'en tenir à cette même qualité, parce que son influence à la Spezzia le rend intéressant pour ôter à la population de ce pays l'idée de se détacher des Génois.

Déjà quarante arbres de liberté sont plantés sur les places publiques.

Nous ne craignons que l'organisation de quelques sociétés populaires où les esprits s'électrisant par le désir même de servir la cause du républicanisme, quelques opinions inconsidérées viendraient jeter dans la société, si unie aujourd'hui, quelques germes de division. Déjà je me suis entretenu avec quelques membres du gouvernement sur les moyens de prévenir des effets qui gâteraient des commencemens si intéressans. Ceci est un point essentiel, et vous saurez, mon général, les dispositions qui seront prises sur cette matière.

Je vous renouvelle avec empressement les sentimens d'attachement et d'administration dus à vous, et aux services rendus par vous à la France et à la liberté.

FAYPOULT.

P. S. Le citoyen Emmanuel Balbi, membre du gouvernement provisoire, est nommé pour aller, mon général, vous présenter les expressions de la reconnaissance de la nation génoise. Comme il ira probablement plus rapidement que le citoyen Croisier, je lui donne ma dépêche.

Vous saurez que rien n'égale l'ardeur du peuple, et la rapidité des mesures qui tiennent aux progrès révolutionnaires. Les statues de Doria, fondateur de l'aristocratie, viennent d'être brisées au palais. Le fameux livre d'or vient d'être déchiré et brûlé sur la place de l'*Aqua verde*. Enfin, Gênes fait plus de chemin en douze heures, que les Milanais n'en feront en douze mois.

Gênes, le 29 prairial an 5 (17 juin 1797).

Au général en chef.

Jusqu'à présent, mon général, je n'ai que des informations très-satisfaisantes à vous donner de l'état de Gênes. La même ardeur pour le système démocratique se soutient dans toutes les classes du peuple, et au milieu de l'ardeur qu'il a montrée dans les journées du 27 et du 28, il n'y a eu d'autre action irrégulière que l'ouverture d'une prison, faite de force et subitement par un attroupement particulier. La plupart des prisonniers sortis ont déjà été repris, et cet événement n'a fait que prouver à beaucoup de citoyens ce à quoi ils n'avaient pas encore songé, que les attroupemens sont à éviter le plus qu'il est possible; parce qu'ils peuvent donner lieu à des résultats inattendus de tous, et funestes à la tranquillité publique.

Le gouvernement marche avec sagesse; il a la confiance; on vous sait gré de sa bonne composition. Je joins ici quelques-uns de ses décrets. Il doit s'occuper après demain de nommer la commission législative.

Toutes les opinions se sont réunies contre le sieur Ceratti, déjà les groupes prononçaient son nom avec humeur; je l'ai fait prévenir par un tiers de donner sa démission, ce qu'il a fait. Je confiai au gouvernement le soin de pourvoir à son remplacement. Il a fait choix du citoyen Ruffini, qui parait plaire à la généralité des Génois.

Le point essentiel aujourd'hui est de garantir le

peuple de l'exaltation. Déjà plusieurs projetaient l'élection d'une société populaire. Vous connaissez, mon général, les avantages et les dangers de ces sortes d'institutions. Les avantages en seraient nuls, parce que l'esprit républicain est ici aussi élevé qu'il a besoin de l'être pour le soutien du régime démocratique. Les dangers, au contraire, en seraient palpables, parce que les motions et opinions inconsidérées, inévitables en pareils établissemens, diviseraient bientôt la société aujourd'hui si unie, en sections, dont les unes opprimeraient, et les autres seraient ou craindraient d'être opprimées.

J'écarterai ce danger, s'il est possible, et ce sera un nouveau service rendu à Gênes.

Les arbres de la liberté sont dans les vallées environnantes comme à Gênes. Savone, et beaucoup d'autres villes des deux rivières, ont député vers le nouveau gouvernement pour le féliciter. Tout le territoire prend le mouvement de la capitale.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu à employer jamais les troupes de Tortone. Cependant ce peuple-ci est si inflammable, qu'il serait bon d'attendre encore quelques jours pour en disposer ailleurs. J'aurai l'honneur de vous écrire par la poste de mardi. La journée de demain (dimanche) est bonne à observer.

FAYPOULT.

Gènes, le 6 messidor an 5 (24 juin 1797).

Au général en chef.

Je croirais manquer à la reconnaissance que tout bon Génois doit au général Bonaparte, si je tardais plus longtemps à lui témoigner l'expression de mes sentimens individuels. Il semblait qu'après avoir forcé l'empereur à la paix, et affranchi une partie de la belle Italie, il ne vous restait plus rien à faire : il était réservé à votre génie, et à l'ascendant de votre nom, d'opérer la plus belle des révolutions. Pas une goutte de sang n'a souillé le changement total du gouvernement d'un pays qui comptait des siècles de durée, et qui était fondé sur des habitudes invétérées. Les combats, les meurtres, la terreur précèdent et suivent presque partout le moment de la catastrophe ; l'heureuse Ligurie a été libre au milieu des fêtes et de l'allégresse universelle, et c'est à Bonaparte qu'elle doit son heureux changement.

Depuis dix jours rien n'a altéré le rare spectacle d'un peuple libre sans licence. Une fraternité qui avait tous les signes de la sincérité animait tous les citoyens, les moindres connaissances s'embrassaient et se félicitaient d'une métamorphose aussi fortunée. Les trois quarts des prisonniers qu'une fausse opinion d'une amnistie générale avait laissés évader, se sont eux-mêmes constitués en prison, au nombre de cent dix sur cent soixante qu'ils pouvaient être en tout, et attendent avec résignation ce que la sagesse du gouvernement décidera sur leur sort.

L'avenir nous présente une perspective aussi satisfaisante. Les travaux et le commerce ont repris leur train accoutumé, tout marche dans l'ordre ; quelques patrouilles par-ci, par-là, plus fréquentes ; quelques corps-de-garde renforcés rassurent ceux qui ne peuvent pas concevoir encore comment un si grand changement a pu s'opérer sans secousse.

Les armoiries abattues pour faire hommage à la souveraineté du peuple annoncent à l'extérieur que l'égalité est assise pour jamais dans nos murs. Le gouvernement provisoire qui continue à jouir de la confiance de la nation, travaille sans relâche à pourvoir à tout ce que l'ancien gouvernement avait négligé ou laissé en interruption. Quelques ennoblis oubliant que pour le moment ils doivent mettre infiniment de circonspection dans leur conduite, imprudemment s'étaient laissés nommer capitaines de quelques compagnies ; il y en avait dans le nombre même de ceux qui se sont toujours montrés ennemis de la république française : cela a occasioné quelques plaintes de la part des patriotes, le gouvernement a remédié à cet inconvénient, en adoptant un mode d'organisation militaire, qui ne laisse pas prise à l'intrigue et aux anciennes habitudes; quelques têtes ardentes auraient voulu qu'il fît davantage, mais on leur a fait entendre la voix de la raison, et la persuasion a précédé même l'autorité.

Le peuple génois, mûr pour la liberté, désire la révolution pleine et entière, mais il la veut dépouillée de ces mesures hideuses qui ont fait tant d'ennemis en France à la plus belle des causes. Votre nom et vos

intentions connues ; la sagesse et les talens du citoyen Faypoult, qui tous les jours mérite davantage du peuple génois ; l'égide puissante de la république française nous garantissent la durée de notre situation heureuse.

La commission législative a été nommée, on m'a fait l'honneur de me nommer un de ses membres : je tâcherai de justifier le mieux qu'il me sera possible la confiance de mes concitoyens. Toute la nation s'attend à de très-grands changemens dans ses lois politiques, civiles, criminelles et économiques. Demain, nous commencerons à tenir notre première séance, et puis nous travaillerons à finir sans relâche, dans l'intervalle prescrit, le code régénérateur de notre patrie.

J'ai en attendant quelques idées à vous soumettre qui me semblent essentielles pour le succès de notre tâche importante.

Quelques-uns de mes collègues que j'ai déjà vus, sont de l'avis unanime de ne point toucher du tout à la religion, même indirectement, car nous sommes dans une situation unique, à Gênes où l'on est catholique ou philosophe. Les premiers, comme de raison, veulent l'exercice solennel de leur culte, qui est le seul suivi par la masse (je dirai l'universalité de la nation) : les derniers, affranchis des entraves d'un gouvernement bigot, doivent sourire et non heurter de front la superstition populaire, et respectent dans la religion, la morale sur laquelle elle est fondée, voient en outre dans l'exercice public du culte catholique, un spectacle innocent qui amuse le peuple sans aucune mauvaise conséquence immédiate.

Nos prêtres et nos moines ne sont pas riches heureusement ; ils ne seront décidément contre la révolution que dans le cas où nous irions nous embarrasser dans des questions théologiques, surtout si nous accordons aux prêtres et aux moines qui quitteront le froc, le droit de citoyen, que n'auront pas ceux qui prendraient la prêtrise après l'établissement de la constitution.

D'après vos sages conseils, nous n'établirons pas chez nous de sociétés populaires, nous imiterons là-dessus la constitution française. Il n'y aurait qu'un seul cas où elles pourraient être très-utiles : ce serait celui où nous aurions besoin de surmonter les préjugés de localité pour une réunion avec le reste de l'Italie libre, supposition qui est encore éloignée, mais que votre génie pourrait accélérer. Quant à l'objet essentiel de l'instruction de la partie du peuple non éclairée, j'aurais une idée que je vous présente bonne ou mauvaise.

Ce serait que, dans chaque arrondissement municipal, les jours de dimanche, après la messe, c'est-à-dire après midi, quelque personne, chargée par le gouvernement, mais volontairement, fît pour la république et la révolution ce que les curés font dans leurs sermons et autres cérémonies pour la religion ; outre un discours civique, on pourrait y lire une gazette instructive ou des extraits de livres intéressans ; on commencerait et on finirait par un peu de musique, etc. Cela répandrait insensiblement sans frais et sans personnalités les idées démocratiques, et attacherait, par un spectacle instructif, le peuple à la république.

Les personnes éclairées, même de celles qui ne sont

point infiniment portées pour le nouvel ordre de choses, souhaiteraient que la commission législative eût la faculté de ne pas tenir rigoureusement aux articles de la convention de Montebello.

1°. Il est impossible à un petit pays comme le nôtre d'avoir une représentation de quatre cent cinquante personnes, qu'il faut payer tant bien que mal, sous peine de substituer l'autorité des richesses à celle de la noblesse héréditaire, et, si on compose la représentation nationale de personnes non payées, il n'y aura que quelques négocians en petit nombre et quelques bourgeois qui voudront en être; ceux des rivières ne viendraient pas sans une indemnité, et, s'ils y venaient, les rivières au bout de quelques années perdraient tous les gens aisés qui les habitent, et ne pourraient, au bout de trois ou quatre ans, fournir de représentans.

Votre première idée de fixer l'un des conseils à soixante et l'autre à trente, était excellente; le nombre est proportionné à notre population et à la grande commodité d'être un multiple de trois, ce qui nous permet de les renouveler par tiers, une des meilleures idées de la constitution française.

Il serait très-avantageux que le multiple trois fût également dans les autres magistratures moins nombreuses, ce qui serait très-aisé en portant le nombre des membres du pouvoir exécutif à quinze au lieu de treize.

Quant aux noms, en révolution il est bon de les changer, parce que les anciens étant avilis, n'attirent pas le respect de la multitude, qui juge les choses sur le nom.

Nous souhaiterions en conséquence de pouvoir substituer un nom aux membres du pouvoir exécutif. Je regrette le mot sénat que la république romaine a rendu si imposant; mais, pour le moment, nous chercherions une autre dénomination, sauf à la réhabiliter lorsque le génie de Bonaparte aura régénéré et réuni toute l'Italie.

2°. Il est un autre point encore plus important, c'est celui qui regarde le port franc et la banque de Saint-George. Il serait trop dur, injuste même pour les rivières de devoir payer les charges comme la capitale, et de continuer à être privées des avantages des communes. La moitié de la rivière du Ponent, en vertu de conventions anciennes, jouissait d'une exemption de *quasi* tout impôt; si elle doit payer à proportion de sa culture et de sa richesse territoriale, il faut qu'elle se trouve compensée par la participation au commerce, jusqu'ici exclusif de la capitale. Observez encore que Gênes ne peut pas déchoir : au contraire, elle va être plus florissante que jamais, par l'influence qu'auront les négocians dans le gouvernement, et par la franchise du pavillon qu'avec quelques sacrifices pécuniaires et la protection de la plus grande république, nous pourrons obtenir, surtout si Bonaparte veut favoriser le peuple génois comme il l'a fait jusqu'ici.

Je crois que, dans la haute destinée qui vous est préparée, il vous est réservé, comme à Pompée, de purger la Méditerranée des pirates. Ce serait faire le bien du commerce en général, et en même temps l'avantage des côtes de l'Afrique, que le commerce enrichirait

beaucoup mieux que la course infâme qui les déshonore.

Il en est de même de la banque de Saint-George. Dans son état actuel, elle remplit trois fonctions distinctes; elle sert de banque de dépôt, de banque de transfert et de compagnie financière. Excellente sous les deux premiers rapports, en la simplifiant, elle ne saurait continuer à tyranniser notre système économique comme elle l'a fait jusqu'ici, sans perpétuer une aristocratie pire que celle que vous avez détruite, et sans mettre un obstacle insurmontable à toute idée régénératrice. C'était un état dans un état, que l'ignorance des écrivains superficiels et étrangers a préconisé ans le connaître, etc.

Je finis ma très-longue lettre par un souhait qui m'est personnel. Je voudrais, après avoir contribué à régénérer la constitution gothique de ma patrie, et à rédiger un code de lois qui puisse faire le bien-être de mes concitoyens; je voudrais, dis-je, venir auprès de vous pour écrire votre histoire en philosophe indépendant. Beaucoup de Français l'essaieront avec plus ou moins de talent; mais il n'y aura qu'un Italien sans préjugé qui pourra la bien écrire sans passion ou sans adulation.

Je n'ai pas sans doute les talens qu'il faudrait pour cela; mais, ayant eu l'avantage de vous connaître de près depuis long-temps; ayant été à portée de vous voir dans uns grande variété de situations, j'ai quelques données de plus que les autres.

Au reste, votre vie n'est pas encore terminée; songez qu'il y a encore de belles pages à remplir: vous

avez fait de très-grandes choses, nous en attendons encore de plus grandes de Bonaparte. J.-B. Serra.

Gênes, le 10 messidor an 5 (28 juin 1797).

Au général en chef.

Vous avez, mon général, écrit au gouvernement de Gênes une lettre pour l'inviter à rétablir la statue d'André Doria.

Le gouvernement m'a communiqué cette lettre, et j'ai vu son embarras. Si d'un côté il voudrait avec empressement se rendre à votre invitation, de l'autre des considérations très-puissantes l'arrêtent. Je crois qu'il vous en écrira par le courrier prochain.

Doria fut un grand homme, et il est digne de celui que ses belles actions feront regarder comme tel par la postérité, d'avoir éprouvé un premier mouvement de sensibilité pour l'injure qui vient d'être faite à la mémoire de ce restaurateur de l'indépendance génoise.

Si le gouvernement actuel avait pu prévoir un quart d'heure d'avance l'impétuosité avec laquelle le peuple se porta sur les statues de Doria, il aurait essayé d'en détourner le cours, ne fût-ce que pour arrêter un mouvement irrégulier. Peut-être y eût-il réussi; mais ce peuple, dans tout le reste de sa conduite, s'est montré si sage et si réservé; il s'est si sérieusement enflammé contre ce Doria, qu'aujourd'hui il ne saurait à quel motif attribuer sa réhabilitation. Si Doria fut célèbre par ses talens, par l'adresse avec laquelle il obtint l'in-

dépendance de Gènes, et par la modération qui lui fit abdiquer le souverain pouvoir, les Génois se rappellent en même temps que, de son temps, il y eut un mouvement généreux en faveur du peuple, contre l'aristocratie. Un Fiesque voulut abattre le pouvoir des nobles : si dans ce temps les droits du peuple étaient peu définis, ils étaient bien sentis.

On lisait l'histoire de la Grèce, de Rome et de Florence, le peuple avait ses amis comme ses ennemis : Doria fut du nombre des derniers. Fiesque échoua dans son entreprise contre les nobles par un accident imprévu, Doria usa cruellement d'une victoire qu'il n'avait pas gagnée : une multitude de ses compatriotes furent livrés au supplice ou proscrits. A Pise, un Rieuzi, employé dans la marine génoise, fut enveloppé dans un sac et jeté à la mer. Ces exécutions sévères étaient peut-être inévitables pour soutenir le nouveau gouvernement, et, avec lui, la tranquillité publique, travaillée depuis si long-temps par les factions; mais elles furent exercées contre la faction populaire du temps, à laquelle, par une erreur pardonnable à une multitude, s'identifie le parti démocratique d'aujourd'hui, si supérieur à cette faction par la régularité de ses mesures, et par l'hommage que rend à ses droits la philosophie ainsi que le vœu d'une immense majorité.

Les orateurs du peuple ne lui parlent aujourd'hui que des cruautés de Doria.

Si le gouvernement relevait en ce moment sa statue, ce peuple, moins susceptible encore que le nôtre d'un examen éclairé, se défierait de ses gouvernans, et ce se-

rait une calamité publique. Il y a plus, quelques hommes (tout porte à le croire) sont payés pour agiter ce peuple, s'il est possible. Ces hommes, quoique agens du parti qui compte André Doria pour l'un de ses saints, ne manqueraient pas, sous le masque qu'ils ont pris, de fortifier l'opinion qui lui est contraire, afin d'ameuter contre le gouvernement. Voilà, mon général, l'effet que produirait probablement un retour actuel sur l'événement irrégulier qui a brisé la statue d'Andrea Doria. Tout marche bien jusqu'ici : la révolution génoise est à signaler pour son calme et sa régularité. Par une combinaison assez adroite de moyens pris dans les circonstances passées et présentes, et spécialement dérivées de l'effet que nous produirons avec votre nom et celui de vainqueur de l'Italie, nous entretenons l'équilibre entre les petites intrigues des aristocrates, les exaltations des extra-patriotes, et les sages impulsions des démocrates, sensés et amis des lois. Pour éviter une des choses qui pourraient ébranler cet équilibre, je vous propose de remettre la réhabilitation de Doria à un autre temps. On aura ici un autel à élever à Christophe Colomb ; dans quelque temps on s'en occupera. A côté de son nom comme Génois célèbre, on pourra mettre celui de Doria, à cause de ses talens et de ses services. On rectifiera en cette occasion la prévention du vulgaire : marquez-moi ce que vous pensez de cette idée, et agréez en même temps un reproche dont vous apprécierez aisément le motif, c'est que vous m'écrivez trop peu. Rendez-moi au moins deux lignes pour une page.

FAYPOULT.

P. S. Une circonstance à remarquer, c'est qu'il n'y a eu de brisé que les statues de Doria qui étaient sur le perron dans la cour du palais. Le gouvernement a fait fermer à temps la salle du grand-conseil, où les Doria ont d'autres statues, et depuis cette salle ne s'ouvre pas, pour éviter de nouvelles mutilations.

Gênes, le 17 messidor an 5 (5 juillet 1797).

Au général en chef.

Notre révolution continue à présenter le spectacle intéressant d'un peuple libre sans licence. Jusqu'ici, l'aristocratie humiliée n'a point tenté d'arrêter les progrès de la régénération génoise. Les têtes ardentes sont contenues par la très-grande majorité des bons citoyens, qui sentent vivement le besoin de l'ordre et de la tranquillité dans un pays qui vit de commerce et d'industrie. Tout le monde attend avec impatience que la commission législative ait fini son travail; suivant toutes les apparences, nous aurons fini dans le mois que la convocation de Montebello avait prescrit.

Nous avons suivi en grande partie la constitution française. La seule différence essentielle est dans le pouvoir exécutif, qui est plus nombreux que dans la constitution française, ce qui convient davantage à nos habitudes. D'après la latitude que le citoyen Faypoult nous a accordée, de treize nous avons été jusqu'à quinze, afin que chaque tiers pût changer exactement tous les ans.

Nous eussions voulu aussi essayer un juri constitutionnaire, institution qui peut-être serait essentielle pour décider des contestations qui peuvent survenir entre les deux pouvoirs ; mais jusqu'ici il n'y a rien de décidé. Suivant vos sages conseils, nous avons adopté les articles de la constitution de 1795 sur les sociétés populaires, comme aussi ceux sur les attroupemens.

Cela est d'autant plus essentiel dans notre pays où la beauté du climat offre aux prédicateurs le moyen facile d'avoir des auditeurs auxquels on peut, ou par chaleur ou par mauvaise intention, suggérer les mesures les plus illégales.

J'espère que dans quinze jours le tout sera terminé. Il resterait à examiner deux points extrêmement essentiels, sur lesquels je serais charmé d'avoir l'avis de celui à qui nous devons notre régénération, et qui nous a épargné tant de malheurs qui nous menaçaient : l'un, sur le mode d'acceptation, et l'autre sur les premières élections, deux points extrêmement délicats.

Lorsque notre travail sera achevé, nous nous ferons un devoir et un plaisir de le présenter, par le moyen de l'un de nous, au libérateur de l'Italie.

Il s'est répandu à Gênes un bruit qui m'inquiète : c'est la supposition de votre prochain retour en France. Je vous l'avouerai, il serait trop prématuré : puisque l'Italie n'a pas su faire par elle-même sa révolution, il est plus utile que jamais que vous achevicz votre ouvrage. Vous avez bien détruit les aristocraties et chassé les barbares de la belle Italie ; mais deux rois occu-

pent encore les extrémités, et peuvent menacer le berceau encore flottant des nouvelles répnbliques.

Gênes souhaiterait de voir le général Bonaparte accompagné seulement de sa gloire : je me, flatte pour ma part, que vous ne seriez point mécontent au milieu de nous ; vous vous confirmeriez dans l'idée que les Italiens ne sont point ce que les préjugés les dépeignent; mais si cette idée ne peut pas se réaliser, n'oubliez pas que si la Cisalpine est votre fille aînée, la Ligurie est votre *Benjamine*, ou plutôt tâchez que les deux sœurs ne prennent pas un esprit d'aliénation réciproque. Je le crains cet esprit qui a perdu l'Italie dans le moyen âge. J.-B. Serra.

Gênes, le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797).

Au général en chef.

Un mouvement vient de se déclarer, mon général, dans la vallée de Bisagno.

Les paysans, fanatisés par les prêtres, y ont pris les armes, et ils sont aux portes de la ville : on se bat assez sérieuement de ce côté depuis quatre heures du matin.

La vallée de la Polcevera paraît, jnsqu'à ce moment, n'avoir pris aucune part active à l'insurrection ; cependant quelques bruits, non confirmés encore, y annoncent des mouvemens.

Le gouvernement vous écrit : on a pris des mesures et arrêté cette nuit beaucoup de personnes dans la ville. Voilà tout ce que je sais de l'état des choses.

Les prêtres se sont déclarés partout contre le projet de constitution. Depuis quelques jours, on apprenait que, dans les deux rivières, les esprits, préparés par eux, annonçaient le danger qu'il y aurait de l'envoyer à l'acceptation du peuple : il devait être présenté le 14 septembre, dans neuf jours. Il sera indispensable d'ajourner cette présentation ; peut-être faudra-t-il changer quelques articles au projet.

Dans tous les cas, la fermentation paraît si grande, que, si vous avez quelques forces disponibles, vous n'avez rien de mieux à faire que de les envoyer ici : elles pourront prévenir bien des maux. Le général Duphot se conduit en général français ; c'est tout dire : les Génois sont bien heureux de l'avoir. FAYPOULT.

P. S. En ce moment j'apprends que le brave Duphot vient de battre les insurgés du côté de Bisagno, que les mouvemens de la Polcevera sont réels, mais en même temps que Duphot s'y porte avec ses soldats victorieux. La tournure des choses n'est donc pas mauvaise en ce moment ; mais on sait trop peu de ce qui se passe à huit ou dix lieues, pour pouvoir former des calculs certains.

L'intérieur de Gênes est dans la plus grande tranquillité, et c'est un grand point.

Gênes, le 20 fructidor an 5 (6 septembre 1797).

Au général en chef.

Hier, mon général, je vous parlais de l'insurrection de Bisagno, du combat à Albaro, de la défaite des in-

surgés, et des premières nouvelles qui nous parvenaient de l'insurrection de la Polcevera.

Ces nouvelles étaient trop réelles. A huit heures du matin, une multitude de paysans surprirent le fort de l'Éperon, et occupèrent toute la seconde enceinte de Gênes, à l'exception de la batterie de San-Benigno. Ce mouvement subit, beaucoup plus considérable que celui de Bisagno, et qui n'était pas concerté pour le même jour, annonçait une trame d'autant plus dangereuse, que Gênes n'a aucune force militaire sur laquelle elle puisse compter. Jamais la vertu du général Duphot n'a été mise à une si rude épreuve.

Il fit, sans perdre de temps, ses préparatifs pour assurer l'enceinte intérieure, et même pour attaquer les assaillans. Le succès d'Albaro nourrissait sa confiance; tout était prêt, quoique avec de faibles moyens, pour fondre sur l'ennemi, quand le gouvernement imagina de députer vers les paysans quatre de ses membres, accompagnés de l'archevêque, qui s'était enfin déterminé à publier une pastorale, tendant à persuader au peuple que l'on ne voulait attaquer ni sa religion ni ses prêtres. Girolamo Durazzo était aussi de la mission, qui se termina par une convention, portant trois articles, dont la substance était que la religion catholique, apostolique et romaine serait conservée, qu'il en serait de même pour les biens ecclésiastiques, et enfin qu'il y aurait pour les insurgés une amnistie générale, avec la mise en liberté de toutes les personnes arrêtées depuis trois jours, parmi lesquelles on compte cinq Durazzo, deux Doria, deux Pallavicini, des Spinola, Ferrari, etc.

Le gouvernement s'applaudissait fort de cette convention; il ordonnait qu'on cessât toute disposition militaire, quand on sut que les insurgés ne tenaient plus le traité, et qu'ils attaquaient Saint-Benigno.

C'est en ce moment que le général Duphot sentit tout le désavantage de travailler pour un gouvernement faible. La fausse mesure d'une négociation a mis Gênes dans le plus affreux des dangers. Tous les postes étaient déjà dégarnis, la seconde enceinte était presque sans défenseurs : heureusement quelques officiers français, parmi lesquels il faut distinguer le citoyen Serras, chef de bataillon, se mirent à la tête de divers détachemens, qui marchèrent aux insurgés, vers une heure du matin. Ils ont été attaqués aujourd'hui et poussés de poste en poste, de manière qu'à trois heures tous les forts et redoutes étaient repris, et le rassemblement des paysans disparu : il y a eu peu morts et beaucoup de blessés.

Voilà où en sont les choses. On peut croire que le bruit de ces succès portera quelque découragement parmi les malveillans, qui ont déjà contre-révolutionné quelques parties de la côte. A Savone, à Chiavari et en plusieurs autres lieux, on assure que l'arbre de la liberté a été arraché.

De tout ceci, il me semble résulter, mon général,

1°. Que vous ne devez pas penser à tirer 3,000 hommes de Gênes;

2°. Qu'au contraire, si vous n'y envoyez pas quelques bataillons, il sera impossible d'y prévenir beaucoup de

désordre, parce que le gouvernement est faible dans sa considération comme dans sa marche ;

3°. Que la constitution ne peut être présentée comme elle est, parce que les Liguriens sont incapables d'entendre raison sur la cause de leurs prêtres ; qu'il faudra donc y faire quelques retranchemens, sur lesquels vous pourrez vous consulter avec le député de Gênes. J'opine qu'il faut ne pas parler des biens de l'église, et qu'il convient de séparer de la constitution plusieurs articles, qui sont plus du régime législatif que du régime constitutionnel, pour en former une loi, que le peuple pourra accepter ou rejeter séparément de la constitution.

Si tout cela n'a pas lieu, les prêtres et les oligarques intrigueront tant que le gouvernement, déjà décrédité totalement par la faiblesse de beaucoup de ses membres, et par la persuasion, peut-être fausse, que quelques-uns s'entendent avec les ennemis du républicanisme, ne pourra éviter sa dissolution totale ; et alors l'anarchie vous offrira, sur les derrières de votre armée, des dangers d'un genre particulier, en coupant vos communications avec la France.

Je vous serai obligé, mon général, de me donner d'amples instructions dans cette circonstance.

FAYPOULT.

Gênes, le 20 fructidor an 5 (6 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de ce qui s'est passé dans la république ligurienne,

les 17, 18 et 19 fructidor : vous y verrez que cette république a été sur le point d'être en proie à l'anarchie et au carnage le plus affreux, par la faiblesse et les sottises multipliées de ses gouvernans. D'après ce que j'ai vu, mon général, j'ose vous assurer que cette république tombera aussitôt qu'elle sera livrée à elle même; cependant je prends toutes les mesures nécessaires pour donner de l'énergie au gouvernement.

Le citoyen Faypoult se donne, de son côté, la plus grande peine pour les instruire dans l'administration : leurs cœurs sont de glace, rien ne peut les enflammer.

Depuis que je suis à Gênes, j'ai organisé trois bataillons d'infanterie et un d'artillerie; ce dernier ne peut pas encore répondre à sa dénomination, car il n'a pas un canonnier capable de charger une pièce.

J'ai formé deux autres noyaux de bataillons, l'un à Chiavari, et l'autre à Savone. On ne peut pas trouver d'hommes pour les compléter : leurs soldats ont vingt sous par jour, et ils sont tout nus; ils couchent sur la terre et ne font point d'ordinaire.

Je n'ai jamais pu obtenir le nombre de lits nécessaire, et j'ai sollicité pendant plus de quinze jours pour avoir des casernes, qui ne sont pas encore en état. Aussitôt que la république de Gênes sera sans danger, et que je me porterai mieux, je vous demanderai, mon général, à retourner à l'armée. Tous les trésors de l'univers ne me feraient pas servir une nation d'un caractère semblable; vos ordres, mon général, à qui je suis dévoué pour ma vie, peuvent seuls m'y retenir.

Je viens d'organiser la garde nationale ; elle est composée de 2,000 hommes, mais il y a peu d'armes.

Le général Duphot.

Gênes, le 23 fructidor an 5 (9 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

Tout prend ici, mon général, un aspect tranquillisant. Le général Duphot, par son activité continuelle, a achevé de réduire les insurgés des deux vallées de Bisagno et de la Polcevera ; déjà même les habitans de la dernière sont en partie désarmés par les détachemens envoyés au dehors.

D'autres détachemens vont étendre l'opération dans la rivière du Levant vers Rappalo, Chiavari et la Spezzia.

Vous ne paraissez plus avoir lieu de craindre pour la sûreté de vos communications.

Une commission militaire est instituée pour juger les coupables, elle doit faire des exemples. Les conspirateurs doivent être recherchés, découverts et punis.

En même temps, tout régime de terreur doit être prévenu et proscrit : ce sont là, sûrement, les intentions du directoire et les vôtres ; il est de mon devoir d'empêcher ici tout acte qui pourrait souiller la révolution ligurienne.

J'ai écrit ce matin dans ces principes au gouvernement : des arrestations trop multipliées, hier et avant hier, m'en ont appris la nécessité. Les passions indivi-

duelles, les ressentimens privés, doivent être comprimés ; il faut être sévère et juste.

L'adjudant-général Berthier arrive à l'instant. Le général Kilmaine envoie au général Duphot deux bataillons d'infanterie et un petit détachement de cavalerie; ces forces seront ici dans deux ou trois jours. Leur arrivée, que tout le monde désire, fournira, je l'espère, tous les moyens d'assurer la tranquillité publique, qui, si elle ne paraît pas pour le moment susceptible d'être dérangée par de nouvelles manœuvres aristocratiques, pourrait l'être ou par les exagérés, ou par des divisions entre les partisans du système républicain.

FAYPOULT.

Gênes, le 25 fructidor an 5 (11 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer le rapport relatif aux affaires de Gênes, des 17, 18 et 19 fructidor: après avoir battu toutes les vallées des environs de Gênes, je les ai fait désarmer. Nous n'avons donc plus rien à craindre, ou peu de chose au moins, de Gênes et de ses alentours; cependant, la maladie de l'insurrection s'est jetée sur les fiefs impériaux, où elle a déjà fait de sanglans ravages.

J'ai disposé du peu de troupes que j'ai pu rassembler, je les ai fait marcher, par quatre points différens, sur les lieux révoltés : déjà plusieurs ont mis bas les armes et livrent les moteurs; je renforce ces petites colonnes à mesure qu'elles s'avancent, et, comme je fais répandre le

bruit que dix mille Français s'approchent, cela inspire la terreur. J'espère donc vous apprendre, avant peu, le rétablissement des lois et de la tranquillité dans les états liguriens.

Le général Kilmaine m'a offert 1,500 hommes. J'ai engagé l'adjudant-général Berthier, qui se trouve sur la route, à faire passer la moitié de cette colonne par Monte-Liguri; elle se réunira à Ottone à un détachement que j'ai fait partir de Gênes, et qui, dans ce moment, doit être à Torriglia, où se trouvaient les rebelles.

Aussitôt nos opérations terminées, je vous en écrirai les détails. *Le général* Duphot.

Gênes, le 27 fructidor an 5 (13 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

Je crois, mon général, que vous ferez bien de marquer aux députés de Gênes un mécontentement vif de la manière dont se conduit le gouvernement sur ce qui concerne ses dispositions militaires.

Son comité de la guerre est sans expérience, et le service, ici, se faisait d'une manière ridicule. Duphot, pressé par les circonstances, a pris tous les moyens qui étaient propres à sauver Gênes. Gênes lui doit son salut. Duphot n'est pas moins vif que brave; en conséquence, il a mené toutes les opérations, pourvu aux approvisionnemens, aux commandemens des postes, ordonné le mouvement des colonnes : tout cela était fait avant que les sénateurs songeassent seulement à délibérer.

Duphot, au reste, prévenait par des billets le comité militaire de toutes ses mesures : ainsi tout était en règle.

Aujourd'hui le gouvernement paraît prendre ombrage de cette autorité momentanée ; il oublie qu'il y a quatre jours elle terrassait ses ennemis, et, par des décrets qui seront peut-être bons dans huit ou dix jours, voulait déjà restreindre le général Duphot au seul travail de l'organisation, tandis qu'hier et aujourd'hui il est encore dans la rivière du Levant à inspecter les colonnes qui, par ses ordres, achèvent d'y dissiper les rebelles.

Hier soir, j'ai fait réunir les comités des relations extérieures et militaire ; je leur ai vertement reproché leur conduite et la défiance, presque injurieuse, qu'ils marquent de l'arrivée de la petite colonne de Français. Ils ne voulaient que 800 hommes, comme si 12 ou 1,300 qui viendront, étaient une grande charge pour eux ; ils voulaient que nul poste de la fortification ne fût occupé par les Français.

Je leur ai signifié qu'il était indispensable que la garde du poste de la Lanterne et de celui de Saint-Besnigno, les deux principaux de tous, fussent occupés moitié par des Génois, moitié par des Français ; peut-être y aura-t-il aussi un détachement de cent cinquante Français logés au palais.

D'un autre côté, général, je suis occupé à prévenir l'arrivée, ici, d'un plus grand nombre de troupes françaises qu'il n'est nécessaire. Par l'ordre que vous avez donné, le 24 fructidor, au général Lannes, vous lui recommandez de n'agir en-deçà de Tortone, que sur

ma réquisition. Je vous envoie copie de ma correspondance avec lui : vous verrez que, par ma dernière lettre, je lui ai recommandé de renvoyer à Tortone l'artillerie légère et à pied, déjà arrivée à Voltaggio, en contradiction de ma première lettre.

Ce qui m'a obligé d'écrire ainsi au général Lannes, c'est l'inutilité de semer ici des germes de discorde entre les Français et les Génois. Pendant que d'un côté je fais la juste leçon au gouvernement sur ses défiances, de l'autre je dois ne laisser arriver ici que les forces militaires qui ont été annoncées, et surtout celles seulement qui sont nécessaires : j'ignore encore votre position, et si vous n'en aurez pas besoin vous-même.

FAYPOULT.

Gênes, le 28 fructidor an 5 (14 septembre 1797).

Au général en chef.

D'après vos ordres, j'ai marché au secours de la république de Gênes, je croyais me mettre à la tête des troupes reconnues nécessaires. Le général Kilmaine avait promis deux bataillons ; mais, par des mesures ultérieures, ils n'ont pu marcher, et 600 hommes seulement de la vingtième étaient partis de Como.

Arrivé à Tortone et ne voyant avec moi que ce détachement, j'ai cru devoir retirer de Tortone la moitié du seul bataillon qui s'y trouvait en garnison : je n'ai donc pu encore y prendre celui que vous mettiez à ma disposition.

Je suis arrivé à Gavi avec environ 900 hommes d'infanterie, cent chevaux et quelque artillerie.

Instruit, par le minstre Faypoult, de l'inutilité de tant de troupes, je me suis décidé à n'arriver dans Gênes qu'avec la cavalerie et la vingtième légère.

J'y suis, et mon premier soin a été de m'y établir militairement, en plaçant l'infanterie dans les principaux forts, où elle fera le service avec la garde nationale, jusqu'aux ordres ultérieurs et aux instructions que j'attends et sollicite de vous.

Je suis donc, pour la tranquillité de Gênes, maître de Gênes, et peut-être le croirez-vous utile sous d'autres rapports intéressans.

Ces dispositions, général, m'ont été dictées par des motifs que j'ai regardés comme puissans. On dit les mouvemens apaisés, les rebelles dispersés; mais, si à l'improviste les rassemblemens se sont emparés des principaux postes; si le gouvernement a failli s'avilir jusqu'à être obligé de traiter presque avec des insurgés: moi, qui arrive, qui ne vois rien encore de bien réglé, j'ai dû m'établir militairement dans un pays que vous aimez à protéger.

Je sais, général, que, placé dans un des coins du monde, votre pénétration saisirait ce qui se passe dans les autres parties: alors vous saurez que Gênes renferme des patriotes, mais qu'ils ont besoin d'une énergie auxiliaire, pour achever de faire éclater la leur et la soutenir.

Je ne peux rien dire des gouvernans; j'arrive, et ne les connais pas encore. Je dirai peu du ministre Fay-

poult. Une fatalité que je n'ai pas causée, ne nous a pas mis parfaitement d'accord : vous en jugez par ses lettres.

En entrant dans la capitale, je me suis présenté chez cet envoyé: je lui ai demandé verbalement des renseignemens positifs sur la situation du pays, il m'a répondu ne rien savoir; une lettre officielle a eu le même sort, et, dès cet instant, j'ai laissé au diplomate toute sa partie, je me suis chargé du militaire, de manière à ne point faire souffrir le service.

Je vous annonce que quatre à cinq cents paysans sont arrêtés, détenus et destinés à être jugés : plusieurs ont été déjà été condamnés; mais j'ai entretenu sur cet objet le gouvernement : j'ai représenté que de malheureux payans égarés ne doivent pas payer de leur tête ou de leur liberté le crime d'instigateurs plus puissans, plus fiers, peut-être protégés, qui échappent toujours.

J'ai conseillé de ménager les grands exemples, surtout lorsqu'ils sont pris dans la classe du peuple malheureux.

Les gouvernans m'ont paru partager mes sentimens, j'ose croire qu'ils sont les vôtres. Il m'a paru utile d'inviter à rendre à leurs familles des habitans crédules et égarés : cette conduite fait des amis et ne dépeuplera pas les campagnes. *Le général* Lannes.

Gênes, le 4e jour complémentaire an 5
(20 septembre 1797).

Au général en chef.

Hier, citoyen général, le gouvernement a dépêché à son député Roggiero, pour lui porter le décret ci-joint sous le n°. 1, rendu sur ce que j'avais communiqué au comité des relations extérieures l'article de votre lettre du 24, où vous me disiez d'engager le gouvernement à ne rien mettre au jour avant que les circonstances vous eussent permis de vous rapprocher de Gênes.

Vous aurez appris, en conséquence, par le député Roggiero, que le gouvernement, au contraire, pense qu'au moyen des éclaircissemens qu'il se propose de donner sur les articles qui concernent la religion catholique, la constitution sera tranquillement acceptée.

Je suis porté à croire la même chose, si la convocation des assemblées primaires se fait rapidement.

Mais, quelque célérité que l'on mette à la présentation de la constitution, et quelque promptitude que l'on mette ensuite à faire les élections et à substituer les autorités constitutionnelles aux gouvernans provisoires, je vois depuis quelques jours les fermens d'une violente agitation, dont l'explosion, très-dangereuse, précédera l'époque des élections, si l'on ne prend des mesures pour la prévenir, et il me semble que vous seul pouvez les prendre.

Le discrédit du gouvernement provisoire est extrême parmi les patriotes. Ils ont pris Serra en aversion.

Serra leur inspire d'autant plus de défiance, qu'il paraît faire tout dans le conseil : ses opinions, disent-ils, font tout dans le conseil.

Les députés ex-nobles et une partie des autres se rangent si décidément de son avis, que quelques hommes à talens, comme Ruzza, Lupi, Corvetto, Carbonnara, ne peuvent rien contre son influence. Un bruit s'est répandu que des membres du gouvernement ont joué un tout autre rôle que celui d'étrangers aux récentes insurrections. On nomme Serra, je n'ai rien vu ni entendu encore de positif sur cette inculpation. Ce qui paraît seulement fort étrange, c'est que le gouvernement semble faire en sorte qu'on ne puisse remonter aux auteurs de l'insurrection ; c'est qu'il traite avec indécence les hommes qui l'ont sauvé, au lieu d'honorer le brave général Duphot comme il le mérite, ainsi que les officiers qu'il a amenés, et quelques autres qui se sont joints à eux, et ont repris les postes sur les rebelles, ou dirigé les colonnes dans les environs. Le gouvernement se presse d'ôter de place les hommes que Duphot a employés ; il feint même d'ignorer qu'ils y sont ; il les traite comme des aventuriers sans mission ; il refuse de payer un mémoire de dépenses faites par les ingénieurs qui étaient ici avec l'adjudant-général Berthier ; il annonce des difficultés semblables sur le remboursement des avances faites par les chefs des colonnes et par Duphot lui-même dans son expédition au dehors. Tout cela a lieu, général, et il est bon de le remarquer quand Serra se trouve du comité militaire. J'ai témoigné de vive voix aux membres du comité

des relations extérieures combien il était indécent qu'on se conduisît ainsi à l'égard d'un général français que déjà ses services militaires ont rendu si recommandable dans l'armée d'Italie, et qui a si bien mérité de la Ligurie même. Vous ne pouvez trop, mon général, témoigner au citoyen Roggiero votre indignation sur cette conduite.

Ce qui rend encore suspects le gouvernement ou ceux qui l'influencent, c'est que le tribunal militaire ou conseil de guerre est d'une extrême lenteur dans son travail : cinq ou six exécutions d'hommes obscurs, quelques condamnations aux galères, voilà tout ce qu'il a fait.

Du reste, le gouvernement s'est empressé de décréter que ce n'était plus le général Duphot, mais le général Casabianca, que le tribunal militaire devait reconnaître. Il s'est avisé, dans son décret, d'en attribuer la présidence au général Casabianca, disposition contraire au principe, puisque le général qui nomme les membres et qui envoie les justiciables au tribunal, ne peut y siéger comme juge, et moins encore comme président.

Le parti patriote a pris feu sur-le-champ à ce décret, qu'il regarde comme fait à dessein pour paralyser le tribunal, pour le faire juger, selon la volonté des gouvernans, par le moyen de Casabianca, pour innocenter les coupables qui pourraient découvrir ce que l'on veut tenir caché. Hier, voyant cette rumeur patriotique, j'ai fait des observations au gouvernement sur la vraie nature des fonctions qu'un général peut avoir par rapport au tribunal militaire. Je lui demandai une

mesure prompte, qui détruisît les fausses impressions auxquelles avait donné lieu son décret : il ne m'a été fait qu'une réponse insignifiante. Voyez le n°. 2. J'espère, cependant, qu'il va, aujourd'hui, prendre quelque parti sur mes observations.

Ce qui vous prouvera, mon général, que déjà l'on peut craindre avec quelque fondement un ferment d'agitation, c'est qu'hier, dans une maison publique (il s'y trouve un café) une quarantaine de Génois se sont rassemblés, à dessein, je pense, de commencer une société populaire, et l'on s'était proposé de parler, dès la première séance, de faire une pétition pour demander l'exclusion de Serra du gouvernement, et de quelques membres de la municipalité.

Le gouvernement, averti, a envoyé quelqu'un porter aux citoyens réunis l'ordre de se séparer à l'instant; ce qu'ils ont fait.

J'ai fait venir, ce matin, chez moi quelques patriotes, je leur ai recommandé la tranquillité; ils ont une entière confiance en vous. Je leur ai dit que je vous tiens instruit de tout, et ils ont sortis rassurés et disposés à attendre.

Ils me pressent de leur obtenir, du gouvernement, la faculté de former une société d'instruction publique; jusqu'ici j'ai réussi à éloigner ce dessein, parce qu'une société a ses inconvéniens. Toutefois, je pense qu'avec un gouvernement aussi faible, il sera bon d'en permettre une, pour contre-balancer l'influence des nobles et des prêtres fanatiques; leur désir s'appuie sur ce qu'en France on vient de rendre la liberté de s'assembler, aux

termes de la constitution. Ils n'en veulent pas davantage; ils me demandent de faire moi-même le réglement de leur société, qu'ils soumettraient au gouvernement, avec l'obligation de ne pas s'en écarter. Je leur ai déjà parlé des articles essentiels pour empêcher la société de dégénérer en foyer de division; ils les trouvent bons. Que pensez-vous sur ce point, mon général ? Je leur ai dit que je vous consulterais.

Voyez ce que vous devez faire sur Serra, qu'on n'appelle plus ici que le nouveau duc d'Orléans. Il me paraît que vous feriez très-bien d'ôter Serra du gouvernement provisoire. Tant que cet homme y sera, je ne vous réponds point de la tranquillité publique : c'est un chef de parti, sa dissimulation ne peut être comparée qu'à son ambition.

Vous pouvez tout : une lettre de vous au gouvernement suffira.

Mais, dans toute hypothèse, Gênes ne peut rester sans un petit corps de troupes françaises.

FAYPOULT.

Gênes, le 1er. vendémiaire an 6 (22 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

Lorsque j'eus l'honneur de vous écrire ma première lettre; lorsque le calme le plus parfait semblait régner dans ma patrie, j'étais bien loin de prévoir les malheurs qui allaient fondre sur elle. Le fanatisme les a fait naître, le vandalisme les alimente et voudrait les perpétuer, pour s'enrichir et régner. Je ne vous en ferai pas

la douloureuse énumération; mais, qui pourrait passer sous silence qu'un ministre républicain et français, qu'un général de votre armée, malgré les leçons sublimes de modération et de vertu qu'il aurait dû apprendre de vous, protégeait un parti désorganisateur, et empêchait le retour de l'ordre et de la tranquillité? Daignez, citoyen général, vous occuper de nous, et ma patrie sera encore une fois sauvée. Il est indispensable, il est très-pressant de donner de la force au gouvernement provisoire : il aura de la force aussitôt que vous lui marquerez publiquement votre estime, que vous ferez entendre au ministre Faypoult de se borner dans l'exercice de ses fonctions, et que vous rappellerez le général Duphot. Ce général, très-habile pour organiser une troupe, n'est pas fait pour le poste que des circonstances imprévues lui ont déféré. Il n'y a pas de temps à perdre : la hache des égorgeurs est déjà levée sur la tête des hommes de bien. Les mesures que j'ai indiquées éventeront leurs projets sanguinaires.

Au surplus, il est très-utile, comme vous l'avez observé, que la constitution soit différée jusqu'à votre retour d'Udine. Quoiqu'elle soit le cri de ralliement des exaspérés, bien des gens croient avec moi qu'il faudrait la corriger sous plusieurs rapports.

Mon frère J.-B. ne fut pas écouté, et ses collègues législateurs ou suivirent aveuglément les traces d'une constitution étrangère, ou heurtèrent de front les principes les plus clairs de la politique et de la morale; sans les finances, point de république, et le gouvernement constitutionnel va coûter un million deux cent mille liv., tandis que l'ancien ne coûtait pas le sixième.

Sans gouvernement vigoureux, point de république; et la constitution établit un directoire de quinze membres. Sans un juri constitutionnel, point de liberté; une révolution en suit une autre, et une réaction continuelle démoralise le peuple et fait taire les lois. Ce vide malheureux de la constitution française a été soigneusement conservé dans la nôtre.

Dois-je ajouter que le millionnaire parjure pourra s'asseoir sur le banc directorial, et le millionnaire honnête homme en sera exclu à jamais; que l'épouse féconde aura une faible portion des biens de son mari, et la femme avare, qui aura suffoqué les germes de sa fécondité, en engloutira la moitié? Je n'ai pas besoin d'entrer dans de plus grands détails, mon frère J.-B. vous les donnnera de vive voix, et, si jamais ils vous étaient agréables de ma part, si vous pouviez vous plaire à connaître mes propres idées sur une constitution, j'aurais bientôt l'honneur de vous les soumettre. Ce que je désire le plus, citoyen général, c'est qu'une paix glorieuse ou une victoire rapide vous rapprochent de nous. Si vous vous hâtez de remplir nos vœux, un coup d'œil suffira pour soutenir et pour embellir votre ouvrage. Déjà la France jouit du fruit de votre dévouement, l'Europe pacifiée va bientôt recueillir celui de vos victoires immortelles, et l'antique Ligurie attend tout de votre sagesse. JÉROME SERRA[1].

[1] C'est le frère du Serra dont il est question dans les lettres du ministre Faypoult.

Gênes, le 7 vendémiaire an 6 (28 septembre 1797).

Au général Bonaparte.

Je n'ai pas reçu de lettre de vous, mon général, depuis vos deux du quatrième jour complémentaire.

Je ne dois pas tarder à avoir vos réponses à ma lettre du deuxième, et à mes trois lettre du quatrième de ces jours complementaires.

Hier sont arrivés ici deux compagnies de la cinquième demi-brigade, que le général Sauret a bien voulu nous envoyer, en attendant que vous nous ayiez mieux pourvus.

J'ai eu une conférence avec le comité militaire sur l'état actuel des forces liguriennes : il manque encore 1300 hommes aux 6,000 qui doivent composer la petite armée soldée du pays, telle qu'elle doit être sur le pied de paix.

Le gouvernement s'occupe de la porter au complet, et, pour cela, il a augmenté l'engagement qu'il donne à chaque nouveau soldat.

S'il est obligé de vous fournir 3,000 hommes, il les prendra sur ces 6,000, et les remplacera, pour le service ordinaire, par des gardes nationales.

Le général Casabianca travaille à l'organisation de ces derniers. Hier et aujourd'hui il a passé en revue leurs compagnies de grenadiers et de chasseurs.

Du reste, il y a toujours quelque intrigue dans le gouvernement, pour empêcher la commission militaire de produire aucun des effets que les républicains en at-

tendaient. De là l'augmentation de la défiance de ceux-ci : ils sont entièrement mécontens. Aujourd'hui un décret vient d'ordonner à la commission militaire de terminer au plus vite ses opérations, et de remettre à la commission criminelle les indices qu'elle pourrait avoir sur les complices de l'insurrection dernière.

C'est une ruse perfide pour tout ensevelir dans une éternelle procédure.

Certain du mauvais effet qu'un pareil décret doit produire parmi les républicains, j'ai pris aussitôt la plume pour en demander le rapport.

Plusieurs membres du gouvernement tels que Lupi, Corvetto, Ruzza et autres sont de mon avis. Je ne sais pas ce que ma lettre va produire.

Comme vous m'avez écrit qu'on pourrait prendre des ôtages au château de Milan, j'ai proposé dans ma lettre d'y faire conduire comme ôtages les nobles actuellement incarcérés, dont la commission militaire ne jugerait pas ici la présence nécessaire pour ses procédures.

Ce moyen me semble excellent pour adoucir la situation de ces ex-nobles, dont beaucoup sont innocens, sans doute, et dont cependant la mise en liberté révolterait ici tout le parti.

Je m'occupe du désir de ceux-ci d'organiser une société avec le moins d'inconvéniens possible. Elle est devenue à peu près indispensable.

Les patriotes ont demandé des mesures très-rigoureuses, comme le séquestre du bien de tous les ex-nobles et le rappel de tous ceux qui sont dehors. J'ai eu, avec les membres de la commission, au rapport de qui

le gouvernement a renvoyé ces demandes, une conférence dans laquelle nous avons pensé qu'il fallait effectivement ordonner sur cette matière quelques dispositions, moins sévères à la vérité, mais propres à comprimer les intrigans et à satisfaire les patriotes.

C'est avec cette commission que j'ai concerté ma lettre sur le transfèrement des incarcérés au châteaude Milan.

Serra continue à être le point de mire des patriotes. Je crois bien que c'est lui qui influe le plus dans l'intrigue qui veut paralyser la commission militaire, mais je n'ai pas de preuves positives de cela.

Je continuerai à vous tenir au courant.

FAYPOULT.

Gênes, le 12 vendémiaire an 6 (3 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Hier, j'ai reçu, tout au soir, mon général, les dépêches ci-jointes qu'un aviso a mis douze jours à m'apporter de Toulon. Je les envoie par une estafette au général Vignolles à Milan, en le priant de vous les faire parvenir promptement.

Hier, j'ai su que, d'après une conférence avec vous, le député Roggiero a marqué au gouvernement, que vous teniez toujours à votre avis de changer quelque chose à la constitution ligurienne. Sur cet avis, le gouvernement a nommé une commission pour lui faire en deux jours un rapport sur les changemens convenables :

aussitôt qu'ils seront arrêtés, je pense qu'il faudra mettre le moins de délai possible à la faire accepter.

Il y a toujours ici une sourde fermentation dans les esprits. Les patriotes sont toujours déchaînés contre Serra.

Je pense néanmoins qu'il n'y aura pas de mouvemens.

Le gouvernement a rendu avant-hier le décret ci-joint. A ce moment, le tribunal militaire avait mis en cause un nommé Brignole, le fils de l'ex-doge, qui, la veille de l'insurrection, ayant été averti du mouvement projeté, s'est retiré de sa campagne, où l'avis lui fut donné, à Gênes, où il n'a fait aucune déclaration à la police. On prétend encore qu'il a tenu un propos qui encourageait les insurgés. C'est la procédure qui doit éclairer sur le plus ou le moins de gravité de ces circonstances : le décret ci-joint a arrêté cette procédure. Ceci fait un très-mauvais effet parmi les patriotes, qui disent tout haut que son but a été d'empêcher le premier noble mis en cause d'être jugé, tandis que sept ou huit misérables ont été fusillés sans opposition.

Le tribunal militaire a fait hier un message à ce sujet au gouvernement, qui a fait une commission pour avoir son avis dans trois jours.

Parmi les hommes qui ont commandé quelques détachemens expédiés dans les rivières par le général Duphot, se sont trouvés un nommé Mascarelli, natif de Nice, et Passano, Corse, ayant servi sur des corsaires: ils ont pillé, commis des concussions dans leur expédition. Le général Duphot a été le premier à demander qu'ils soient jugés par une commission spéciale : le pre-

mier a été condamné à être fusillé et l'autre à six années de fer. Ces jugemens paraissent conformes à ce que demande la justice. L'exécution du premier n'a pas encore eu lieu toutefois

Voilà, mon général, ce que j'ai à vous mander de cette ville : tout cela est très-peu important, comparé aux grands objets que vous traitez. Actuellement je m'imagine que vous avez fait de bonnes conditions à l'empereur. Il faudra bien qu'il reçoive la loi du directoire, quand elle lui sera signifiée par vous. FAYPOULT.

Gênes, le 23 vendémiaire an 6 (14 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

On m'assure que le bataillon ligurien que vous avez demandé, mon général, va se mettre en route le 29. Comme je vois qu'il lui faut douze jours pour se rendre à Mantoue, il n'arrivera dans cette ville que le 10 brumaire. Ce qui retarde son départ, c'est ce qui concerne l'habillement, l'équipement et l'armement, incomplets jusqu'ici.

Je vais presser le gouvernement de disposer deux autres bataillons, de manière qu'ils puissent marcher comme le premier, si vous avez à les demander; mais j'appréhende qu'il ne faille quelque temps pour cela. Si vous pouvez n'en avoir besoin qu'après l'installation des autorités constitutionnelles, la tranquillité publique en sera plus assurée.

Le gouvernement, par l'organe des deux citoyens

Ruzza et Corvetto, les mêmes qui ont été députés vers vous, m'a fait représenter la nécessité d'arrêter avant tout le traité d'alliance dont vous aviez déjà agité la matière avec eux. Je vous envoie trois expéditions de ce traité, revêtues de la signature des deux députés et de la mienne; vous y ajouterez la vôtre, si vous en approuvez les dispositions, puis vous voudrez bien m'en renvoyer une, en garder une, et en envoyer une au directoire en lui demandant sa ratification et celle des conseils.

Vous pourrez remarquer, général, que ce traité est rédigé d'après le projet qui avait été mis sur le tapis, et que les députés m'ont assuré avoir été discuté et approuvé par vous, pour être ensuite consommé lorsqu'il y aurait lieu. J'imagine qu'ils m'ont en cela exposé la vérité; mais, s'il en était autrement, ils ne gagneraient rien à l'avoir altérée, puisque parmi les conditions postérieures qui peuvent valider l'acte, se trouve celle de votre signature.

J'ai toutefois été obligé de changer la rédaction de l'article trois, qui concerne les fiefs impériaux. Lors du projet, leur réunion n'était pas faite; elle l'est aujourd'hui. J'ai mis au passé ce qui était alors au futur.

Dans ce même article, le projet portait qu'à la paix la France garantissait la possession de ces fiefs à la Ligurie.

Il m'a paru que cette garantie était trop étendue, et que si, par une presque impossibilité, nous étions battus, la Ligurie, en faisant une mauvaise difficulté, pourrait nous demander une indemnité des fiefs qu'elle

n'aurait pas. J'ai cru meilleur de dire seulement qu'à la paix, la réunion de ces fiefs ne pourra avoir lieu en faveur d'aucune autre puissance que la Ligurie.

Enfin, vous verrez, mon général, que l'article 4 est tout entier une addition au projet. Il s'y agit d'une démarcation à régler un jour entre votre département des Alpes maritimes et la rivière du Ponent. Dans une lettre récente, le ministre des relations extérieures me parlait, sans me les désigner, de projets sur le territoire génois, contigu au département des Alpes maritimes. J'imagine qu'il n'est question que de quelques points vers Ventimille, pour nous donner une bonne ligne de défense; mais, n'ayant pas reçu de notions précises à ce sujet, je me suis contenté de donner ouverture à quelques transactions futures par un article général.

Vous connaissez sans doute mieux que moi ce que voulait le ministre. En donnant quelque chose du côté de Mussa, on pourra demander un équivalent du côté de Ventimille.

Les différens entre Parme et Gênes sont arrangés : je crois déjà vous l'avoir dit. FAYPOULT.

Paris, le 1er. brumaire an 6 (22 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Vous paraissez désirer, citoyen général, qu'on vous envoie quelques hommes distingués, soit publicistes, soit philosophes, qui, amis sincères de la liberté, puis-

sent, par les résultats de leurs méditations et par leurs conceptions républicaines, vous seconder dans les moyens de hâter et de combiner fortement l'organisation des républiques italiques. Je sais que le nom de Benjamin Constant s'est présenté à votre idée ; j'ai pensé que vous trouveriez bien que je vous fisse connaître l'opinion des hommes faits pour en avoir une : la voici : c'est aussi la mienne. Benjamin Constant est un homme à peu près de votre âge, passionné pour la liberté, d'un esprit et d'un talent en première ligne ; il a marqué par un petit nombre d'ouvrages écrits d'un style énergique et brillant, pleins d'observations fines et profondes ; son caractère est ferme et modéré ; républicain inébranlable et libéral. Lorsque ce talent à la fois jeune et en pleine maturité s'est annoncé ici avec un si grand éclat, on a cherché à l'écarter en disant que c'était un étranger : le fait est faux ; c'est un Français rendu à la France par le décret philosophique qui réintègre les descendans des protestans réfugiés. Mais, après tout, ce prétexte, qui a fourni quelques armes à la jalouse médiocrité, ou plutôt à la mauvaise foi, pour les cas où il s'agit de la France et de ses intérêts secrets, devient ici sans application possible, puisqu'il est question d'une organisation étrangère. En résultat, je verrais avec un extrême plaisir qu'il fût désigné par vous, et je ne crains pas de vous garantir que, sous tous les rapports, vous en serez parfaitement satisfait. Veuillez me faire connaître là-dessus votre opinion, et ce sera chose faite.

CH.-MAUR. TALLEYRAND.

Paris, le 1er brumaire an 6 (22 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Les derniers momens de mon séjour à Passeriano avaient profondément affligé mon cœur. De cruelles idées m'ont accompagné jusqu'aux portes du directoire; mais qu'elles se sont dissipées bien agréablement lorsque je l'ai retrouvé tel que je l'avais laissé à votre égard, tel que je vous l'avais peint, plein d'admiration et, j'ose le dire, de tendresse pour votre personne! Avec quelle intéressante sollicitude tous s'informaient à l'envi et de votre santé et de tout ce qui vous intéresse et de tout ce qui vous environne! Que la cruelle lettre dont vous m'aviez chargé contrastait avec ces doux épanchemens de l'amitié! Je suis franc et sincère, citoyen général, mais vous êtes trompé sur le directoire : peut-être le gouvernement commet-il beaucoup de fautes, peut-être ne voit-il pas toujours aussi juste que vous dans les affaires, mais avec quelle docilité républicaine il a reçu vos observations!

Les trois armées du Nord, du Rhin, de Sambre et Meuse ne forment plus que l'armée d'Allemagne.

Augereau..... Mais c'est vous qui l'avez envoyé : l'erreur du directoire est la vôtre. — Bernadotte.... Il est auprès de vous. — Cacault.... Est rappelé. — Douze mille hommes.... Ils sont en marche. — Le traité de Sardaigne... Est ratifié. — Bourienne... Est rayé. — La révolution.... Est ajournée.

Éclairez donc, citoyen général, le directoire.

Je suis pénétré des bontés que vous m'avez prodiguées, j'en conserverai toute ma vie une vive reconnaissance, que je tâcherai de vous témoigner en vous disant la vérité. Il n'existe aucun des nuages dont vous me parliez si amèrement; les cœurs sont purs et sans tache. Je le répète, ils ont besoin d'instruction : c'est de vous qu'ils l'attendent.

BOTOT, *secrétaire particulier du directeur Barras.*

Affembourg, le 3 brumaire an 6 (24 octobre 1797).

Le général de division Desaix au général Bonaparte.

Je suis enfin arrivé, mon général, il y a quatre à cinq jours, et cela non sans peine, sans inquiétude et sans fatigue. J'aurais voulu vous instruire de mon voyage aussitôt mon arrivée; mais j'espérais vous envoyer de suite la carte de l'évêché de Saltzbourg, que vous m'avez demandée. Je n'ai pas pu l'avoir à Munich : ici, un amateur en est pourvu, je croyais pouvoir le décider à me la céder; mais je n'ai pas réussi. J'en aurai seulement une copie que je vous adresserai sous quelques jours.

Aussitôt arrivé chez les Autrichiens, je n'ai pas pu voyager sans être accompagné d'un officier. Tous étaient assez honnêtes, mais ne me quittaient que bien peu. Je suis enfin venu ainsi escorté à Munich, plein de l'espérance de pouvoir y réussir à remplir ma mission ; mais, mon général, vous aviez bien prévu que je ne serais guère écouté. En effet, je n'ai pu rien obtenir.

L'électeur de Bavière, âgé de soixante-seize ans, n'ayant pas d'enfant, jamais de caractère, et peu d'intérêt au sort futur de ses états, ne pense absolument qu'à ramasser de l'argent pour le donner à plusieurs enfans illégitimes, pour lesquels il a la plus vive tendresse. Aussi les a-t-il comblés de bienfaits de tous genres, et on n'a d'influence sur lui que par leur moyen. La maison d'Autriche sent tout ce que la Bavière pourrait lui faire de mal entre les mains d'un prince vigoureux. Avec moitié moins de puissance, les électeurs précédens ont déjà fait plusieurs fois trembler l'empereur; d'ailleurs, l'alliance de ces souverains avec une puissance ennemie attire de suite la guerre dans le cœur des états autrichiens. Mille autres motifs portent donc la maison d'Autriche à avoir la plus grande influence à Munich : rien n'est épargné pour cela, surtout la politique qui lui réussit si bien, celle des mariages; en effet, tout ce qui peut y avoir de l'influence, y est marié à des Autrichiennes, l'électeur lui-même a épousé une princesse de cette famille. L'ambassadeur de la cour de Vienne à celle de Bavière est M. Siedlern, homme d'esprit, médecin, mais dirigé par un secrétaire bien habitué aux affaires. Pour avoir une influence très-directe auprès de l'électeur, M. de Siedlern a épousé la belle-sœur du prince Bretzenheim, fils illégitime de l'électeur et très-aimé de lui; il a donc des intérêts de famille : par ce moyen et ceux de la crainte, rien ne se fait à Munich sans la participation des Autrichiens. Leur joug est lourd et bien senti par les Bavarois, qui les détestent : ils sacrifieraient tout

pour ne pas faire partie de leur domination. Les états surtout sont très-prononcés; ils sont bien composés et luttent sans succès contre le pouvoir trop fort de l'électeur Ce sont ces états qui traitèrent avec nous lorsque nous pénétrâmes en Bavière; ils avaient avec eux des ministres, à qui le souverain avait laissé plein pouvoir en son absence; ils furent enchantés d'avoir une occasion de stipuler une fois les intérêts de leur pays sans sa participation; ils avaient alors l'espérance de ne pas lui livrer les fonds dont il abusait toujours en faveur de ses enfans illégitimes, et de les voir employés une fois à leur vraie destination. Mais l'électeur de retour à notre retraite, se refusa entièrement à reconnaître ce traité; il maltraita les principaux membres, et fit si fort insister auprès du général Moreau, qu'il obtint de lui remettre ce traité signé par les membres des états: ainsi, il ne l'a pas encore ratifié, quoiqu'il ait été aussi signé par ses ministres.

Mon arrivée a causé une grande rumeur parmi tout le corps diplomatique en Bavière. Tous les envoyés ont écrit au moins dix pages de conjectures à leur cour respective. Celui d'Autriche, prévenu d'avance, a redoublé de moyens pour que je ne pusse rien faire. Les gazettes d'Allemagne disaient toutes que j'étais destitué, il l'a confirmé et bien assuré à sa cour. Elle était dans ce moment-là déserte. Tous les ministres, tous les principaux étaient absens et à la campagne, entre autres M. de Linanges, qui ayant épousé une des filles de l'électeur, est dans la plus grande faveur. Je me suis adressé au chancelier qui restait seul, pour le prier de

me dire comment je pourrais faire pour remettre une lettre que j'aurais de vous à l'électeur. On m'a alors fait dire que je ne pourrais voir l'électeur que présenté par le ministre autrichien, vu que j'étais conduit par un officier de cette nation : de suite l'officier qui m'accompagnait a reçu ordre de ne pas me quitter, et j'étais environné d'espions ; je n'ai pu voir et parler qu'à ceux qui étaient vendus à cette nation ; l'ambassadeur a fait passer ma lettre à l'électeur : celui-ci m'a fait répondre quelques heures après, par le premier secrétaire des affaires étrangères (toute cette branche du ministère est entièrement autrichienne), que l'objet de la dépêche que j'avais remise était trop important pour qu'on me répondît, que l'électeur donnerait une réponse à vous ou au directoire. J'ai alors vu ce jour-là plusieurs membres des états qui m'ont dit qu'ils étaient bien fâchés de voir que leur électeur, livré aux Autrichiens, les exposât à toute la vengeance des Français ; ils m'ont témoigné le plus vif désir de pouvoir secouer le joug qui les opprime. Je crois qu'en cas de retour des armées françaises en Bavière, on pourrait tirer très-bon parti de leur autorité, de leur influence et surtout de leur désir de l'augmenter ; ils emploieraient toute leur énergie à augmenter celle de la nation, et la tourneraient bien contre les Autrichiens. Ce qu'on pourrait faire de mieux en cas de nouvelle invasion, ce serait de ne plus permettre à l'électeur actuel de revenir, et remettre l'autorité au duc de Deux-Ponts et aux états : alors la Prusse et la France le soutenant ainsi que le pays qui l'aime beaucoup, on susciterait un

ennemi dangereux à l'empereur, et on le tiendrait par là assez éloigné de nous pour n'en avoir jamais d'inquiétude : ce serait alors le pendant des établissemens si bien entendus que vous avez faits en Italie. Pour en revenir à ma négociation, j'ai bien senti qu'elle ne réussirait pas d'après toutes les circonstances qui s'y opposaient. La nouvelle de ma destitution surtout m'a fait perdre presque toute l'influence que j'aurais pu avoir.

J'ai cependant écrit une note vigoureuse pour faire peur : j'ai menacé de toute la colère des armées, de l'indiscipline en cas de guerre ; j'ai fait voir que nous étions sûr du succès, et que d'ailleurs le directoire était trop vigoureux pour jamais consentir à ce que le traité ne fût pas suivi. J'ai demandé une réponse positive, si l'électeur reconnaissait ou non l'armistice conclu avec lui. J'ai eu bien de la peine à faire parvenir ma lettre au chancelier, seul ministre alors ; je n'en ai eu qu'une réponse très-évasive. J'ai eu une conférence avec ce ministre déjà très-âgé et nommé le baron d'Hesthing. J'ai eu beau lui faire toutes les peurs possibles, j'ai senti que je produisais peu d'effet, d'abord parce qu'on me regardait comme destitué, et qu'ensuite la crainte des Autrichiens et celle des états qui auraient profité de la circonstance pour se donner de l'autorité, vu que leur traité aurait été reconnu, était plus forte beaucoup que celle que je pouvais inspirer. D'après cela, voyant que j'étais environné de toutes parts, que je ne pouvais absolument rien faire, j'ai pris le parti de me retirer. Je suis resté quatre jours à Munich. Dès le premier, le ministre autrichien me fit dire par l'officier qui m'es-

cortait, qu'il m'engageait bien fort à partir de suite; je n'en restai pas moins pour avoir le plaisir de le contrarier. J'ai vu le nonce du pape, qui m'a obsédé pour aller chez lui : c'est un homme d'esprit ; il craint bien que vous ne détruisiez Rome, et je n'en ai été recherché que pour savoir de moi si vous preniez quelque intérêt à la cour de Rome. L'arrivée du citoyen Joseph Bonaparte, votre frère, paraissait les rassurer beaucoup. J'ai assuré très-fortement que vous étiez parfaitement intentionné pour le Saint Siége, et un de ses plus fermes défenseurs. J'ai vu s'épanouir toutes les bonnes figures de prêtres qui m'entouraient. Je suis parti avec plaisir de Munich, tout ce que j'y voyais était vendu aux Autrichiens ; j'étais si bien entouré, que je ne pouvais parler qu'à des gens de leur parti : ce sont d'habiles gens pour les petites choses.

A Stutgard, je n'ai pas trouvé le duc de Wirtemberg et ses ministres : il était à plusieurs lieues de là à la campagne. Mon officier autrichien ne me laissait guère libre. Je n'ai pas pu lui remettre la lettre que j'avais pour lui. Les états du cercle de Souabe n'étant pas assemblés, je ne pouvais guère espérer de voir mon affaire occuper le pays. J'ai encore la facilité de réclamer, mais je ne compte pas qu'il soit possible d'espérer quelque chose : les Autrichiens sont trop les maîtres du pays pour pouvoir l'espérer. Ainsi, il faut renoncer à ces sommes qui nous auraient été si utiles.

Heureusement que depuis le 18 fructidor, le gouvernement a un peu pensé à nous et a envoyé des fonds ; il n'est dû que deux mois de solde, et on a reçu

quelques chevaux d'artillerie. L'armée est en assez bon état en tout genre, bien augmentée des réquisitionnaires, mais bien affaiblie par les troupes dispersées dans l'intérieur. Je suis arrivé bien inquiet sur mon sort et tremblant d'être destitué comme l'annonçaient toutes les gazettes : j'ai été bien enchanté d'apprendre que rien n'était plus faux. J'avais pris mon parti, j'allais vous demander une place de volontaire à votre armée ou sur votre flotte : je n'aurais pas pu me résoudre à rester à rien faire.

On nous avait menacés de grands changemens et bouleversemens, et le dégoût s'étant mis parmi les esprits, le soupçon de ne pas être attaché au gouvernement avait un peu aigri ; cependant à présent tout est calmé. Notre nouveau général a eu le bon esprit de nous laisser à peu près comme nous étions ; il a été assez raisonnable, a peu parlé, et l'on est assez content. On craignait beaucoup de mal qu'on n'a pas eu : cette différence a fait qu'on a été plus content qu'on ne devait l'être. Je ne sais pas ce que nous ferons à la guerre ; si nous ne faisons pas bien, ce ne sera pas de la faute de l'armée et des moyens, il y en a ; mais pour les plans généraux, j'ignore ce qu'ils seront : vous connaissez bien le faire de ceux qui peuvent les faire, vous pouvez juger ; cependant, s'il faut agir, nous avons de l'espérance : la bonne volonté générale fera tout. Je m'applaudis bien d'être de retour. J'ai bien fait connaître partout la bonne foi de la nation française pour la paix, notre manière généreuse de nous conduire et la grandeur de la nation. J'ai opposé à cela la mauvaise foi autri-

chienne, les intrigues, les petites passions, et les médiocres ressources de cette nation, et la facilité qu'il y a pour nous de la détruire, si nous sentons ce que nous valons. J'ai vu tout le monde s'épanouir à ces idées ; il est bien facile de porter les Français à cette chose, vous n'avez qu'à dire, et les hautes destinées de la France sont prêtes à s'accomplir. J'ai vu l'armée autrichienne, elle est partout la même, bien plus faible qu'on ne le dit. Les bataillons sont loin d'être complets ; les recrues sont peu vigoureux, les officiers mécontens, humiliés de leurs revers ; ils craignent, ils tremblent de les voir recommencer. Partout on déteste et l'on apprécie le gouvernement autrichien ; il est reconnu l'ennemi de la paix. Partout où j'ai passé, on tremble au nom des Français ; je me suis vu toujours très-parfaitement traité, avec égard et distinction. A Munich, le premier jour, du côté où l'on apercevait ma cocarde tricolore, j'avais l'accueil le plus agréable au côté opposé, on me prenait pour un émigré, et j'avais toutes les marques de mépris. Je ne saurais trop répéter combien il est superbe d'être Français en pays étranger.

Les Autrichiens ont dans le Tyrol une vingtaine de bataillons. J'ai vu passer des convois considérables dans le Tyrol ; ils m'ont étonné, ils doivent être bien chers ; malgré cela les troupes sont bien mal, à ce qu'on m'assure. Les habitans du Tyrol ne m'ont pas paru nous haïr, ils maltraitent assez les Autrichiens ; malgré cela je suis convaincu qu'ils défendront leur pays avec énergie : ils sont trop heureux pour pouvoir gagner quelque chose à

un changement, ils l'éviteront bien sûrement. Ici l'armée autrichienne se rassemble en grande partie sur le Haut-Rhin ; elle paraît vouloir nous jeter de l'autre côté du Rhin, aux premières hostilités, ou se placer, en cas de revers, entre les deux armées d'Allemagne et d'Italie. Si la fortune nous seconde, nous la réduirons à être si faible, qu'elle ne pourra empêcher la réunion si désirée pour toutes deux. L'enthousiasme gagne ici : ce serait le plus beau jour de mon existence. C'en sera toujours un bien agréable que celui où je pourrai vous rejoindre et contribuer à l'exécution de vos utiles et superbes projets. D'ici je vois avec bien de l'intérêt cette flotte de Corfou : si jamais elle doit se diriger vers les grandes entreprises que vous méditez, en grâce, ne m'oubliez pas. Je désire bien, à présent que la gloire de l'armée du Rhin ne peut plus s'augmenter, concourir à la vôtre et à celle de la nation, et faire dire, comme je l'ai pensé, qu'il est beau d'être Français. Croyez bien, mon général, je vous en prie, à l'estime profonde que j'ai pour vous et à mon attachement bien prononcé.

DESAIX.

Paris, le 5 brumaire an 6 (26 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Voilà donc la paix faite, et une paix à la Bonaparte. Recevez-en mon compliment de cœur, mon général; les expressions manquent pour vous dire tout ce qu'on voudrait en ce moment. Le directoire est content, le public enchanté. Tout est au mieux.

On aura peut-être quelques criailleries d'Italiens; mais c'est égal. Adieu, général pacificateur! Adieu: amitié, admiration, respect, reconnaissance; on ne sait où s'arrêter dans cette énumération.

CH.-MAU. TALLEYRAND.

Venise, le 7 brumaire an 6 (28 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

La municipalité, revenue de son premier abattement, a donné hier un spectacle digne de vous.

Le bruit de l'évacuation de Venise était tellement accrédité par les généraux mêmes, qu'il n'y avait plus lieu d'en douter pour personne.

La municipalité a donc, en séance publique, laissé entrevoir la possibilité de cette évacuation, et, disposée généralement à prendre des mesures vigoureuses, ou du moins dans le sens d'une émigration nationale, elle a décrété à l'unanimité, par un scrutin absolument libre, puisqu'il était secret, que, pour constater aux yeux de l'Europe la volonté du peuple de Venise, elle le convoquerait ce matin.

Le général Serrurier, qui n'a pu être prévenu avant le décret, puisqu'il a été rendu inopinément, a paru blâmer cette démarche. Voici cependant, dans les pièces ci-contre, des explications qui l'auraient dû rassurer, et il l'était en effet d'abord; ce matin je l'ai trouvé changé : j'ignore si les troupes qu'il m'avait d'abord dit devoir se borner à maintenir l'ordre, ne s'oppose-

ront pas à la réunion des assemblées primaires. Dans tout ce qui se passe, je ne vois rien qui puisse alarmer la sécurité des Français, qui sont d'ailleurs bien sur leurs gardes ; et je vois au contraire que tout se dispose à donner à ce pays-ci le caractère antique et noble que vous désiriez lui imprimer, et que l'enthousiasme de la liberté, comme le fanatisme de la religion, peut, je crois, produire, quand on ne fait pas tout son possible pour l'éteindre. VILLETARD.

Lehmcohlm, dans le Holstein, le 10 brumaire an 6 (31 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Après avoir joui du bonheur de revoir les amis dont je dois la liberté à votre intérêt généreux, il m'est bien doux de vous adresser l'hommage plein de reconnaissance dont nous sommes tous pénétrés pour vous, persuadé que vous apprendrez avec intérêt les détails de l'arrivée des prisonniers d'Olmutz à Hambourg, par un major autrichien, qui a eu le chagrin de voir qu'ils ont reçu partout où ils ont passé les témoignages les plus flatteurs de l'estime et de l'attachement de tous les amis de la liberté. Ils ont été à même de s'assurer que, en Allemagne, les vrais principes de la liberté étaient dans tous les cœurs, et on ne s'est point caché pour leur en donner des preuves.

Ils furent bien surpris d'apprendre à Hambourg que Thugut avait écrit au ministre impérial que c'était moins aux réclamations de la république française, qu'à celles

des Etats-Unis de l'Amérique, que l'empereur avait accordé la liberté des prisonniers, et que c'est aux Etats-Unis qu'il avait voulu donner cette marque de considération. Cela engagea La Fayette et ses deux amis, lorsqu'ils furent remis entre les mains de M. Parish, de parler devant lui au ministre autrichien de leur délivrance, comme étant due à la république française et aux démarches de ses plénipotentiaires, et ils démentirent si bien la lettre que Thugut avait fait écrire, que l'embarras du ministre autrichien fut bien marqué. Le premier acte de liberté des prisonniers fut d'aller porter leur hommage au ministre de leur patrie à Hambourg, et de vous adresser, ainsi qu'au général Clarke, l'expression de la reconnaissance qu'ils aiment tant à vous devoir; mais comme cette lettre pourrait se perdre en chemin, mon premier soin, en arrivant, a été d'en prendre un duplicata que j'ai l'honneur de vous adresser.

J'ai trouvé mes amis établis sur le territoire danois, entre Kiel et Ploen : j'espère que la retraite qu'ils se sont choisie, et où ils vivent avec leurs familles, contribuera à rétablir leurs santés, qui sont chancelantes, surtout celle de la citoyenne La Fayette, qui a le plus souffert de cette horrible prison.

Le citoyen La Fayette a été bien sensible, mon général, à ce que je lui ai dit de votre part; le prix qu'il met à tout ce qui vient de vous est un sûr garant de la manière dont votre commission a été reçue. Personne au monde ne sent mieux tout ce que la cause de la liberté vous doit; personne ne s'intéresse plus à votre gloire; personne ne jouirait plus de faire une connais-

sance intime avec vous : mon frère et Bureaux de Pusy partagent ses sentimens. Nous attendons tous avec une égale impatience le moment qui nous apprendra qu'une paix honorable pour la France a ajouté un nouveau lustre à votre gloire et à la reconnaissance de tous les bons Français.

VICTOR LATOUR-MAUBOURG.

P. S. Le général La Fayette m'a chargé de vous faire observer qu'il y a dans les prisons autrichiennes beaucoup de malheureux enfermés pour des actes, des opinions, ou sur des soupçons de patriotisme, dont on promettra la délivrance, sans intention peut-être de l'exécuter. Si quelqu'un est chargé de veiller à cet intéressant objet, les ci-devant prisonniers d'Olmutz s'estimeront heureux d'ajouter quelques renseignemens à ceux qu'on se procurera d'ailleurs. La duplicité de la cour de Vienne est telle, qu'on ne saurait prendre trop de précautions.

Paris, le 11 brumaire an 6 (1er novembre 1797).

Au général Bonaparte.

J'ai lu, général, votre lettre d'envoi; je suis pénétré de reconnaissance. L'éloge que vous faites de moi n'est pas au-delà de ce que j'aurais désiré faire, mais bien au-delà de ce que j'ai fait. Tout ce que mon cœur sent, c'est de ne jamais me séparer d'un si grand homme, d'un ami tel que vous.

Il est impossible d'être traité avec plus d'égards, de

recevoir plus de marques d'estime et de reconnaissance que je n'en reçois du public, des législateurs, du directoire, des ministres, enfin de tout ce que je rencontre.

Le traité de paix a été ratifié au conseil des cinq-cents et envoyé au conseil des anciens, où il sera sûrement ratifié à la même unanimité.

Tout applaudit à la paix, à l'exception d'un très-petit nombre, qui voudraient voir l'empereur hors de l'Italie : de ce nombre sont Syeyes et Lamarque.

Hier, j'ai été reçu en séance publique : rien ne peut être plus imposant que cette auguste cérémonie. Mon discours, qui n'a d'autre éloquence que celle d'un soldat, a fait un effet qu'il ne fera pas à la lecture; on était transporté, attendri, et des applaudissemens réitérés ont fait assez connaître la reconnaissance que l'on porte à l'armée d'Italie, à vous, mon cher général : il n'est question que de vous.

Le soir, il y a eu illumination. Votre nom est chéri, on vous aime comme on vous admire.

Quant au ministère de la guerre, on attendra votre retour ici avant de déterminer aucun changement. Je me réserve de vous parler de ce qui me regarde à cet égard.

Le gouvernement a trouvé convenable que je me rende d'ici à Rastadt avec le traité ratifié. Je partirai, j'espère, le 17 ou le 18, et j'arriverai le 21 ou le 22. J'espère vous y trouver, mon général, et recevoir vos ordres pour l'armée d'Italie, où je me rendrai en continuant ma route.

Je suis toujours plus satisfait de nos directeurs; ce

sont de bons républicains, et bien pénétrés du désir de faire aimer le gouvernement. Le corps législatif va bien. Paris est de la plus grande tranquillité. Je n'ai que des choses satisfaisantes à vous dire sur tout ce qui tient au gouvernement. ALEX. BERTHIER.

Paris, le 11 brumaire an 6 (1er novembre 1797).

Au général Bonaparte.

La présentation de Berthier a eu lieu hier. Je vous envoie, citoyen général, quelques exemplaires du *Rédacteur*, qui contient tous les discours. Celui de Berthier a eu le plus grand succès; il est simple, riche de faits, et imposant par sa force comme par la loyauté des principes que professe l'armée d'Italie. La cérémonie a été belle, attendrissante même; l'effet, j'espère, en sera durable. Vous verrez, dans le discours que j'ai prononcé, l'intention toute entière qui me l'a dicté. Quelques zélateurs outrés se prétendaient en droit de désirer mieux que cette paix; je voulais les combattre sans les blesser : vous jugerez si j'ai réussi. Avant-hier, le traité a été ratifié aux cinq-cents, il le sera dans trois jours aux anciens, et le 15 ou le 16 le général Berthier partira. Je vous invite, de la part du directoire, à vous rendre sur-le-champ à Rastadt. Berthier partira d'ici le 16 au soir, ira à Rastadt directement, et vous y portera la ratification, que vous échangerez. Treilhard et Bonnier s'y rendront de leur côté.

Le secrétaire de la légation française est de mon choix :

il se nomme Rosenstelh. C'est un homme lourd, mais fort, et le plus propre de France à cette mission. Bonnier vous fatiguera ; il est, à ce qu'on dit, difficile à vivre.

C'est pour gagner des jours que le directoire a pensé qu'il valait mieux vous envoyer la ratification tout droit à Rastadt.

Deux jeunes gens, Jorri et Communeau, partiront d'ici avec des passeports de moi. Le directoire les fait partir ; je crois vous en avoir déjà parlé. On désire que, de Milan, ils aillent dans les états du pape, et y soient avant sa mort : ce sont des patriotes très-ardens. Donnez à quelqu'un des ordres pour les bien adresser en Italie : le directoire tient beaucoup à cela. Ils correspondront avec le gouvernement par le canal de la personne à qui vous donnerez votre confiance sur cet objet ; s'ils ont besoin de quelque argent, vous le leur donnerez.

Je vois, avec un extrême plaisir, approcher le moment où enfin je vous verrai.

CH.-MAU. TALLEYRAND.

Gênes, le 13 brumaire an 6 (3 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Je ne sais, mon cher général, si vous avez reçu mes dernières lettres, et spécialement celle du 5 du courant.

Ce qu'il y a de très-sûr, c'est qu'il est urgent que nous ayons ici quelque réponse de vous ;

Ou venez (et c'est le meilleur parti), ou écrivez ce

que vous pensez de la constitution ligurienne, amendée ainsi qu'il vous en a été donné communication.

Un membre du comité des relations extérieures sort de chez moi. De toutes parts, il servient au gouvernement des signes du mécontentement qu'inpire le retard de l'envoi du projet à l'acceptation du peuple. Le gouvernement sent qu'il est discrédité; ses efforts pour le bien deviennent sans force.

On le tourmente pour rendre ses séances publiques, je lui conseille de n'en rien faire : il est impossible d'administrer à portes ouvertes.

Le général Leclerc me marque que le château de Milan est prêt pour recevoir les ôtages qu'on devait y envoyer. Si vous veniez, je pense, qu'on pourrait peut-être saisir cette occasion pour déterminer l'instant de leur mise en liberté. Ils sont provisoirement assez bien, et on n'a rien à appréhender en mouvemens populaires qui puisse leur servir ou leur nuire. C'est au moins ce que je crois assuré pour quelques jours; en conséquence, j'ai dit à l'instant au membre du gouvernement qui est venu conférer avec moi, que, jusqu'à ce que j'aie réponse sur votre arrivée prochaine ou retardée, il me paraissait assez convenable de laisser les ôtages dans le couvent où ils sont.

Vous trouverez ci-joint une lettre de l'archevêque. Je corresponds avec lui par l'intermède de son grand-vicaire de confiance : car, pour lui, il ne peut sortir. L'archevêque vous parle sans doute de je ne sais quelle difficulté qu'il trouve toujours à faire ce que le gouvernement lui demande pour le remplacement

des curés : je pressens qu'il y a dans le projet de constitution quelques articles qui ne lui conviennent pas. Je me conduis comme vous sur son compte. Je lui fais savoir que je me fonde beaucoup sur son amour pour la paix et sur ses vertus évangéliques : c'est le moyen peut-être de ne l'avoir pas tout à fait contre soi dans les circonstances actuelles. Pour ce qui serait de le convertir entièrement, je suis très-persuadé qu'il n'y a pas lieu de se le promettre.

Un bon nombre de Génois seraient d'avis d'une réunion à la France. J'ai parlé de ce vœu au ministre des relations extérieures, je ne sais s'il plaît, ou non, au directoire. Quelle est votre opinion? ou en savez-vous plus que moi là-dessus? Si j'avais quelques lumières, je me réglerais en conséquence, et, s'il le fallait, on songerait à donner une forme à ce vœu.

La France a beaucoup d'amis dans la rivière du Ponent et à Gênes. Jamais il ne conviendrait de mettre dans nos départemens que cette rivière du Ponent, Gênes et Gavi. La rivière du Levant est trop éloignée de nous. Les habitans de la Spezzia veulent rester italiens. On ne doit pas prendre les gens malgré eux; et d'ailleurs, que ne nous en coûterait-il pas pour faire à la Spezzia un port et une ville tels que la situation invite à les y établir? On ne dépensera pas 40 à 50 millions dans un lieu éloigné de trois cent milles, au bout de cette langue de terre étroite et sécable en cinq ou six endroits. Au contraire, on pourrait peut-être, sans trop s'affaiblir, s'étendre jusqu'à Gênes, qui formerait une extrémité respectable, en occupant d'ailleurs Savone et Gavi.

Il me serait bien avantageux de savoir ce que vous pensez de ceci. FAYPOULT.

Ajaccio, le 16 brumaire an 6 (6 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

D'après ce que je vous ai écrit dans mes lettres des 1er et 15 vendémiaire, vous avez vu que, par suite du mouvement contre-révolutionnaire arrivé dans notre département et du camp de Stileto, le département avait intimé une marche générale pour poursuivre les rebelles. Le président s'est mis à la tête de cette troupe, montant à 200 soldats de la dix-neuvième demi-brigade et 200 paysans d'Ucucini, de Bastelia et de Cinarco.

Je vous ai décrit ces mouvemens en raccourci, parce que, comme étranger à ces opérations, je n'y prends d'autre part active qu'en vous les écrivant. Je finirai mon récit comme je l'ai commencé.

La troupe, à Oppietto, a pillé la maison du comte Colonna, dont le fils était au camp.

A Calcatoggio, elle a pillé et dévasté la maison de Borgomano.

A Eccica, elle en a fait autant de la maison des Folacci.

Dans ce dernier village, un soldat se promenant dans une vigne a été blessé; un officier qui n'avait pas voulu s'abriter la nuit dans les maisons, a été assassiné.

Les rebelles, encouragés, se sont réunis au camp de la Teggia près de Cauro. Les braves de la dix-neuvième,

impatiens, les ont attaqués : 3 ou 4 paysans ont été tués, plusieurs blessés ; nous avons eu deux blessés.

Les rebelles, défaits une seconde fois, ont perdu courage. Sabiani, d'Ornano, blessé la veille, est mort de sa blessure. La troupe a mis le feu à la maison Folacci, et est rentrée à Ajaccio avec un prisonnier du village de Peri.

Point d'arrestation dans les villages.

Le département avait arrêté une vingtaine de personnes à Ajaccio. Vous verrez, par ma dépêche, que le commissaire Costa a mis ces individus en arrestation, et que l'on a demandé une commission militaire. Quant à moi, j'ai trouvé cette mesure trop rigoureuse : les Ajacciens détenus n'étaient pas en rébellion, et ils en portent la peine. Au reste, j'ai dit au département mon avis sur cette détention rigoureuse.

Les Baciochi sont du nombre des détenus. Sur ces entrefaites, la révolution de fructidor est arrivée : le département a formé la liste d'émigrés. Les Baciochi sont du nombre, et ils ont ordre de partir. Les fils de Galloni font les braves à Olmetto : Borgomano, les Folacci et les autres chefs de rebelles intriguent ; malgré tout cela, le département est tranquille.

LUCIEN BONAPARTE.

Rome, le 19 brumaire an 6 (9 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, copie de la note du cardinal secrétaire d'état, que je crus inutile de

vous envoyer dans le temps, par laquelle il me prévient que sa sainteté lui avait donné les ordres relatifs au général Provera; qu'ils partaient le jour même.

Figurez-vous mon étonnement en apprenant, hier, l'arrivée de ce général à Rome, avec trois officiers de l'état-major. Notre consul, à Ancône, m'avait déjà prévenu de son arrivée à Pesaro, où il a reçu tous les honneurs dus aux fonctions qu'il allait remplir. Le secrétaire d'état, instruit de l'arrivée prochaine du général Provera quelques heures avant, dépêcha de sa campagne d'Albano, où il se trouvait, l'ordre au commandant actuel des troupes du pape, Gaudini, et à monsignor Gonsalvi, membre de la congrégation militaire, de recevoir ce général et de le complimenter selon l'usage, dans son absence: ce qu'ils effectuèrent.

Il vous sera plus facile qu'à un autre de concevoir le secret d'une pareille conduite; vous savez comment Rome est gouvernée.

J'ai adressé au cardinal secrétaire d'état la note dont vous trouverez ci-joint copie. J'ai cru devoir y joindre votre lettre, du 8 vendémiaire, qui devenait sans but après les promesses verbales du secrétaire d'état, qui se trouvent heureusement consignées dans sa réponse à ma première note.

Le cardinal, à peine ma note d'aujourd'hui reçue, s'est transporté chez moi : j'ai refusé de le recevoir, persistant à demander une réponse prompte et écrite; je conçois son embarras, mais sa conduite est plus inconcevable.

Voyant qu'ils ont laissé le général Provera dans une

auberge, je suppose que *le mezzo termine* qu'ils vont choisir, sera de représenter le général Provera comme un voyageur, et de me proposer de ne lui donner le commandement des troupes que lors de l'échange des ratifications : c'est à quoi je me refuserai obstinément; je ne me désisterai point de la demande que j'ai formée.

Je suis convaincu que vous, général, ainsi que le gouvernement, sentirez la nécessité de persister et de forcer la cour de Rome à réparer l'irrégularité de sa conduite ; et, s'il devait en être autrement, ne me sentant pas le courage de traiter avec des hommes aussi peu conséquens, je solliciterais du gouvernement la permission de me rendre à mon poste au corps législatif.

JOSEPH BONAPARTE.

Paris, le 21 brumaire an 6 (11 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Après avoir rompu, mon général, le dernier chaînon de la coalition continentale en dictant les conditions de paix à cette orgueilleuse maison d'Autriche, à jamais humiliée par les revers successifs que vous lui avez fait éprouver, vous allez consommer l'œuvre de la pacification et régler les destinées du corps germanique. De nouveaux lauriers vous attendent ensuite sur les côtes d'Angleterre, où vous reproduirez au monde les succès de César et de Guillaume le conquérant. Déjà votre nom retentit et jette l'effroi parmi ces fiers insulaires, dont il vous est réservé d'abaisser encore la

morgue et l'insolence : que de droits vous avez acquis, général, à la reconnaissance des Français et à l'admiration de l'Europe ! Je me joins, vous le savez, de grand cœur aux concerts de voix qui célèbrent vos étonnans succès, vos succès de tout genre qui ont mis le comble à la gloire de la France.

Vos armes ont fondé en Italie une république qui a encore besoin de vos soins et de votre appui. Le directoire vous transmet sans doute, par le général Berthier, ses intentions; je me borne à vous inviter à laisser, parmi les corps destinés à protéger le berceau de cette république, ceux dont l'énergie peut le mieux étayer le patriotisme encore languissant du peuple énervé du Milanais.

Beaucoup d'officiers, surtout à la suite, qui n'ont ni feu ni lieu en France, pourraient également, ce me semble, servir utilement en les incorporant dans les troupes cisalpines, et quoique la munificence et la reconnaissance nationale attendent tous nos guerriers à leur retour en France, ce sera d'autant alléger le fardeau de la dette publique.

Votre frère Lucien vient d'être nommé, sur ma proposition, ordonnateur en Corse. Je présume que vous aurez fait passer quelque force dans votre pays natal pour y comprimer les Paolistes et y faire fleurir la constitution de l'an 3; si cela n'est pas déjà fait, permettez que j'appelle votre attention sur ce point important.

Les choix d'un général propre à commander les troupes françaises en Italie est encore d'un grande im-

portance ; vous êtes à même de connaître les individus et leur portée, et je ne doute pas que vous ne mettiez dans ce choix toute votre perspicacité.

Adieu, mon général ; les amans de la république vous attendent à Paris. Quels que soient les honneurs qui vous sont réservés, ils seront toujours au-dessous de ceux que la postérité vous décernera.

Le ministre de la guerre, SCHERER.

Tunis, le 20 brumaire an 6 (10 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

En arrivant ici, j'ai été informé qu'en passant à Livourne vous y aviez brisé les fers de huit esclaves tunisiens et que vous les aviez rendus à leur patrie. J'ai eu connaissance en même temps de la copie d'une simple lettre de remercîment que le Bey vous a écrite à cette occasion et qui vous a été transmise par mon prédécesseur. Je n'ai pu m'empêcher de témoigner à ce souverain, qu'il ne devait pas se borner à une démonstration stérile de gratitude, lorsqu'il pouvait exercer, à son tour, l'acte humain et généreux dont vous lui aviez donné un si bel exemple : j'y ai intéressé sa gloire. La réciprocité se présentait naturellement dans l'affranchissement long-temps en vain sollicité des Corses captifs dans ses états. Il m'est bien doux de vous apprendre, citoyen général, que tous, au nombre de treize, viennent d'être rendus à la liberté, et que Tunis ne comptera plus parmi ses esclaves des compatriotes du héros qui l'a si bien servie.

J'ai l'honneur de vous en adresser la liste nominative. DEVOIZE.

Gênes, le 5 frimaire an 6 (25 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Je ne vous ai point écrit depuis mon retour, mon général; Milan vous occupait trop pour lire mes lettres. Vous m'y aviez donné assez de momens sans pousser l'indiscrétion jusqu'à vous en prendre encore.

Mon retour ici, la publicité de votre lettre, ont entièrement rétabli le calme. Il n'y eut qu'un seul point qui fit une sensation assez forte pour voir les habitans du pays, villes, rivières se désunir entièrement: c'est la limitation à deux ports francs. Pour éviter un mal qui aurait nui à la Ligurie sans nous servir encore, j'ai consenti, en votre nom et au mien, que cet article fût changé, comme vous le verrez à l'article 287 du projet imprimé que je joins ici.

Il y a quelque mouvement à la Spezzia: on destitue une administration centrale; on y envoie un bataillon, tout sera calmé.

Le 14 fructidor, on acceptera la constitution.

L'archevêque, à qui j'ai écrit à mon retour, marche dans le meilleur sens. Vous trouverez dans les pièces ci-jointes un long mandement qu'il a publié hier.

Le pays, satisfait du calme dont il jouit, retentit d'acclamations en faveur des Français. Le désintéressement de notre gouvernement dans les circonstances actuelles, décuple le nombre d'amis que nous y avons;

quel que soit le cours futur des choses, ce sont là les meilleures dispositions pour qu'il ne cesse pas de nous être favorable.

Votre neuvième demi-brigade est bien payée et bien nourrie. J'ai arrêté avec le comité militaire toutes les mesures de détail de service relatives à son service et à son administration.

Formigini est venu avant-hier avec une lettre du citoyen Haller, prendre, parmi les diamans de Rome, restés entre les mains du citoyen Luc Durazzo, pour un peu plus de 110,000 fr. tournois de ces diamans pour un quatrième présent aux agens de l'empereur. Haller m'a écrit en votre nom. J'ai fait dresser un procès-verbal en somme de cette extraction.

Le mouvement des troupes cisalpines sur Rome est le sujet de toutes les conversations. Si effectivement le pape s'obstinait à ne pas reconnaître votre ouvrage, on pourrait voir s'ouvrir de nouveau une scène de changemens en Italie.

Au reste, je prendrai beaucoup plus d'intérêt à vos mouvemens sur l'Angleterre. Rastadt n'est pas pour vous un théâtre assez important pour que vous y restiez long-temps. J'imagine que vous laisserez les diplomates germaniques discourir, envoyer des courriers à leurs maîtres, et que, prenant un moyen indirect de presser leurs graves délibérations, vous irez menacer les côtes de l'orgueilleuse Albion. Si vous y preniez pied, la diplomatie aurait bientôt fini à Rastadt et à Londres.

J'ai reçu votre lettre en demande de quatre cents

matelots pour Venise, il commencera à en partir dans trois jours. Le gouvernement avance l'argent nécessaire à compte sur les sommes qu'il doit encore à la France. On donne à ces individus des nippes convenables et un mois d'avance. FAYPOULT.

LIVRE QUATRIÈME,

Renfermant la correspondance de Bonaparte pendant son séjour à Rastadt.

Rastadt, le 10 frimaire an 6 (30 novembre 1797).

Au Directoire exécutif.

J'ai reçu, citoyens directeurs, votre lettre du 6 frimaire. Conformément à vos intentions, je partirai demain au soir ou après demain.

Nous avons aujourd'hui échangé les ratifications. M. le comte de Cobentzel et le général Meerveldt ont été chargés de cette opération du côté de l'empereur. Demain nous acheverons tout ce qui nous reste à faire pour l'exécution de la convention secrète : si cela est achevé demain, je partirai le soir même. BONAPARTE.

Paris, le 7 germinal an 6 (27 mai 1798).

Au Directoire exécutif.

Les papiers publics répandent que vous avez fait arrêter plusieurs membres des conseils de la république cisalpine, et qu'il est dans ce moment-ci question de faire arrêter Moscati et Paradisi, deux membres du directoire exécutif de ladite république.

Je crois qu'il est de mon devoir, comme citoyen qui a quelque connaissance des personnes et des événemens qui se sont passés en Italie, de vous faire connaître que la France et la liberté n'ont point d'amis plus vrais que ces deux directeurs.

Le citoyen Paradisi, qui était professeur renommé à Reggio, est le seul Italien qui ait rendu quelques services aux armées françaises, tandis que Mantoue était encore au pouvoir des Autrichiens, et, vers le milieu de la première campagne, il osa, les armes à la main, à la tête de 1200 hommes de Reggio, ses compatriotes, investir un détachement de 200 Autrichiens qui s'étaient retirés dans un château, et les fit prisonniers. Lui, sa famille et la ville de Reggio ont été depuis spécialement menacés par les Autrichiens, qui leur ont conservé un ressentiment très-vif de cet événement.

Le citoyen Moscati était connu pour un des plus célèbres médecins de l'Europe, ayant de grandes connaissances dans les sciences morales et politiques. Il s'abandonna tout entier au service de l'armée, et c'est à lui et à ses conseils que nous devons peut-être 20,000 hommes qui eussent péri dans nos hôpitaux en Italie.

L'avilissement du gouvernement cisalpin dès sa naissance et la perte de ses meilleurs citoyens, seraient un malheur réel pour la France, et un sujet de triomphe pour l'empereur et ses partisans.

Voyez, je vous prie, dans cette lettre le désir constant qui m'a toujours animé, d'employer toutes mes connaissances au service de la patrie. BONAPARTE.

Instructions pour les plénipotentiaires de la république française à Rastadt.

Vous trouverez ci-joint, citoyens, la copie de la convention secrète pour l'exécution du traité de Campo-Formio, ainsi que copie de notre instruction au général Hatry. Vous devez déclarer, dans toutes les conversations particulières que vous aurez avec les différens membres de la députation de l'Empire, et spécialement avec celui de Mayence, que la république française ne continuera à accorder une prolongation d'armistice à l'Empire, que dans le cas où celui-ci ne mettrait aucune espèce d'opposition à ce que les troupes françaises entrassent dans Mayence, comme nous en sommes convenus avec Sa Majesté l'empereur.

Vous éviterez, autant qu'il sera possible, toute espèce d'explication là-dessus avec les envoyés du roi de Prusse.

Vous ne ferez aucun acte officiel sur cet objet au congrès que dans le cas où la députation de l'Empire vous prévînt, et, dans ce cas, vous répondriez en peu de mots que les généraux, ayant accordé huit mois d'armistice aux généraux de l'Empire sans que les négociations aient avancé, il est tout naturel que les généraux français ne veuillent plus prolonger un armistice qui est tout à leur détriment, qu'au préalable ils ne soient en possession d'un poste militaire qui améliore leurs quartiers d'hiver; que si, dans l'Empire, au lieu d'ordonner à l'électeur de Mayence de remettre cette ville aux troupes françaises, on s'y opposait, l'Empire se

trouverait exposé aux inconvéniens de la guerre; ce qui cependant ne retarderait point la marche du congrès, prenant sur vous d'obtenir la neutralité pour Rastadt et un rayon de trois lieues autour.

Vous aurez soin, en même temps que vous ferez cette déclaration, de dire aux députés de Wurtzbourg que son évêché va être envahi; aux députés de Darmstadt la même chose; aux députés de l'Autriche, de les faire souvenir de la conduite que les articles secrets du traité lui prescrivent.

A ceux de Bade et de Francfort, que la république française réglera sa conduite sur celle qu'ils vont tenir.

Quant au ministre de Prusse, s'il vous en parle, vous lui direz avec beaucoup d'affectuosité que le directoire exécutif de la république française sait bien que c'est à la première reconnaissance que le roi de Prusse a faite des limites du Rhin à la république française, que nous devons aujourd'hui la fin heureuse de nos négociations, et que l'occupation de Mayence n'en est qu'une suite naturelle

Vous lui direz également que l'occupation de Mayence par les troupes françaises, est un préalable nécessaire pour pouvoir parvenir à supprimer l'électeur de Mayence, et à faire obtenir au stathouder les indemnités qu'il aura.

Mais, autant qu'il serait possible, l'intention du directoire serait que l'on entrât dans Mayence avec la seule intervention de l'électeur.

Votre premier soin doit être de prévenir les démarches de la députation de l'Empire sur cette affaire, et,

si cela n'était point possible, à déclarer que, puisque la députation de l'Empire se mêle de cette affaire, il faut qu'elle rende Mayence, ou que l'armistice se rompe.

Instructions du Directoire exécutif au général Berthier.

Le directoire exécutif n'a vu qu'avec la plus vive indignation la conduite que vient de tenir la cour de Rome envers l'ambassadeur de la république française. Les meurtriers du brave général Duphot ne resteront pas impunis.

L'intention du directoire exécutif est que vous marchiez sur-le-champ sur Rome dans le plus grand secret. Je pense en conséquence que vous pouvez disperser les différentes divisions de l'armée de la manière suivante :

Vous avez à l'armée huit demi-brigades d'infanterie légère, dont une est à Gênes et l'autre est en garnison à Coni; douze demi-brigades de ligne dont une est en garnison à Tortone et à Alexandrie, et une à Milan et à Pizzighittone, ce qui vous fait six demi-brigades d'infanterie légère et dix demi-brigades de ligne disponibles.

Le directoire vous autorise à faire revenir la trentième, la soixante-unième et la quatre-vingt-huitième demi-brigades de ligne, qui déjà doivent être en marche pour rentrer en France, ainsi que la vingt-unième d'infanterie légère.

Vous vous trouverez donc avoir sept demi-brigades d'infanterie légère et treize de ligne.

Vous retirerez la demi-brigade d'infanterie légère qui est à Gênes, dès l'instant que vous le jugerez nécessaire pour renforcer vos divisions d'observation ; vous diviserez ces troupes en quatre divisions : la première, composée de quatre demi-brigades de ligne, quatre *idem* d'infanterie légère, trois régimens de cavalerie légère, se rendra dans le plus bref délai possible à Ancône.

La deuxième, composée de deux demi-brigades d'infanterie lègère, deux *idem* de ligne, occupera Ferrare jusqu'à Porto-Legnago.

La troisième, composée d'une demi-brigade d'infanterie légère, six *idem* de ligne, pour tenir garnison à Mantoue, à Peschiera, et occuper la ligne depuis Porto-Legnago jusqu'à Peschiera.

La quatrième, composée d'une demi-brigade de ligne, sera renforcée par la demi-brigade d'infanterie légère qui est à Gênes ; lorsque vous la ferez revenir, elle gardera la vallée de Sabia.

Vous distribuerez toutes les forces italiennes de manière à ce qu'elles puissent accourir promptement et renforcer ces différentes divisions.

Vous tiendrez à Rimini les deux légions polonaises avec trois mille Italiens. Par ce moyen, la république cisalpine se trouvera préservée d'une invasion subite, et, dans tous les cas, les principales places, telles que Ferrare, Mantoue, Peschiera, Pizzighittone et le château de Brescia et Orsi-Novi, se trouveront suffisamment munies de garnison et à l'abri de toute surprise.

Vous aurez soin que le directoire exécutif de la république cisalpine maintienne ses places approvisionnées

autant qu'elle doivent l'être, et vous ferez travailler avec la plus grande activité au perfectionnement de Peschiera.

Vous vous trouverez avoir à Ancône plus de 13,000 hommes.

Vous prendrez toutes les mesures pour que les frégates *la Muiron* et *la Carrère* puissent vous tenir maître de la mer; vous emploierez même toute l'activité possible, pour pouvoir, si le cas l'exigeait, tenir la mer avec les trois bâtimens qui sont à Ancône.

Vous ferez marcher, dans le plus court délai possible et à grandes journées, sur Rome.

Si vous n'aviez à craindre que les papistes, la moitié des forces que le directoire désire que vous réunissiez à Ancône vous suffirait; mais il faut encore que vous soyez dans tous les cas dans une position qui puisse imposer au roi de Naples.

Vous vous servirez des 4,000 Polonais et des 3,000 Italiens, que vous tiendrez à Rimini, dans le cas où les dispositions du roi de Naples vous feraient penser d'en avoir besoin, et vous pouvez même sans inconvénient, si vous le jugez nécessaire, les faire avancer jusqu'à Ancône.

La république cisalpine, se trouvant raccommodée avec le pape, ne doit prendre aucune part à notre querelle avec ce prince, et doit se maintenir dans la plus exacte neutralité. Il sera donc essentiel que le gouvernement de cette république déclare formellement au ministre du pape qu'il ne prend aucune part à la querelle existante entre le pape et la France; il serait également

utile que cette république envoyât le plus tôt possible à Vienne un ministre, qui sera spécialement chargé de déclarer que la république cisalpine reste neutre dans cette querelle, et que ce ne serait que dans le cas où quelque autre puissance voulût se mêler de la querelle survenue entre la France et Rome, qu'elle se trouverait obligée d'y prendre part.

La célérité dans votre marche sur Rome est de la plus grande importance, elle peut seule en assurer le succès. Dès l'instant que vous aurez assez de troupes à Ancône, vous les mettrez en marche.

Vous favoriserez secrètement la réunion de tous les pays adjacens à cette ville, tels que le duché d'Urbin et la province de Macerata.

Vous ne ferez paraître votre manifeste contre le pape que lorsque vos troupes seront à Macerata ; vous direz en peu de mots que la seule raison qui vous fait marcher à Rome est la nécessité de punir les assassins du général Duphot et ceux qui ont osé méconnaître le respect qu'ils devaient à l'ambassadeur de France.

Le roi de Naples ne manquera point de vous envoyer un de ses ministres, auquel vous direz que le directoire exécutif de la république française n'est conduit par aucune vue d'ambition, et que si d'ailleurs la république française a été assez généreuse pour s'arrêter à Tolentino, lorsqu'elle avait des raisons plus graves encore de plainte contre Rome, il ne serait point impossible que, si le pape donne une satisfaction qui contente le gouvernement, cette affaire ne puisse s'arranger.

Tout en tenant ces propos, vous cheminerez à marches forcées : l'utile ici consiste à gagner quelques marches, de sorte que, lorsque le roi de Naples s'apercevra que votre projet est d'arriver à Rome, il ne soit plus à temps de vous prévenir.

Lorsque vous vous trouverez à deux journées de Rome, vous menacerez alors le pape et tous les membres du gouvernement qui se sont rendus coupables du plus grand de tous les crimes, afin de leur inspirer l'épouvante et de les faire fuir.

Vous trouverez ci-joint la copie des instructions que le directoire exécutif envoie au général Bernadotte, ambassadeur extraordinaire de la république à Naples. Vous aurez soin de tenir ce général, par des lettres chiffrées, instruit de votre marche, de sorte qu'il sache quand vous serez à portée de Rome, tellement qu'il n'y ait plus à craindre que le roi de Naples puisse vous prévenir, afin que ce général remplisse ses instructions.

Les commissaires du gouvernement d'Ancône, avec ceux de Pesaro, de Sinigaglia, du duché d'Urbin et de toute la province de Macerata, se réuniront entre eux pour s'organiser en république indépendante. Vous favoriserez ladite organisation sans y prendre une part ostensible.

S'il arrivait qu'avant votre arrivée à Rome, le roi de Naples fût déjà entré dans cette ville, vous tenteriez les voies de la négociation, pour l'engager à l'évacuer ; vous l'y forcerez si vous croyez le pouvoir faire avec succès, et, dans le cas où ses forces seraient tellement supérieures aux vôtres, que ce parti devînt impraticable,

vous feriez un arrangement provisoire en forme de suspension d'armes, de manière que toute la partie des états du pape en deçà des Apennins et toute la province de Peruzza au moins se trouvassent rester à l'armée française.

S'il vous était prouvé que l'armée du roi de Naples fût sur le point de se mettre en marche pour se rendre à Rome, et qu'il ne vous fût pas possible de prévenir ce prince et de l'empêcher d'occuper Rome avant vous, que par un accomodemment avec la cour de Rome, vous feriez votre traité avec le pape, qui reconnaîtrait l'indépendance de la république anconitaine, et composée de la province de Macerata, du duché d'Urbin et généralement de tous les pays en deçà des Apennins.

Si, comme le directoire l'espère, vous arrivez à Rome, vous emploierez toute votre influence à organiser la république romaine, en évitant cependant tout ce qui ostensiblement pourrait prouver le projet du gouvernement de former, s'il est possible, la république romaine.

Le directoire exécutif vous a autorisé ci-dessus à faire rentrer à votre armée une demi-brigade d'infanterie légère et trois de ligne, qui étaient destinées à l'armée d'Angleterre; il vous autorise également à faire rester dans le Piémont les vingt-deuxième et quatrième d'infanterie légère, la soixante-neuvième de ligne et le quatorzième de dragons: ces troupes resteront jusqu'à nouvel ordre cantonnées dans le Piémont.

Vous garderez également le premier régiment de cavalerie, que le ministre de la guerre avait été autorisé à faire partir de votre armée.

Le directoire exécutif envoie au citoyen Faypoult l'ordre de faire remettre sur-le-champ à la disposition de l'armée les trois millions de diamans que le pape avait donnés à l'armée en paiement des contributions, et qui se trouvent actuellement à Gênes; vous en ferez usage pour vous procurer les fonds nécessaires à l'armée; vous vous occuperez également de vous procurer des ressources pour nourrir votre armée, en vendant la terre de la Mezzala.

D'ici à quatre jours, le traité d'alliance sera conclu avec le gouvernement de la république cisalpine: les divisions françaises qui se trouvent sur son territoire doivent être soldées par elle.

Donnez à cette république une instruction pour l'organisation de ses finances.

Faites-lui conclure un traité d'alliance offensif et défensif avec la république ligurienne, de manière qu'elles s'obligent réciproquement à se fournir quatre ou cinq mille hommes de troupes, en cas de guerre.

Le directoire connaît votre zèle et vos talens, et il ne doute pas du succès qui vous suivra dans ces différentes opérations.

Instructions du directoire exécutif au général Berthier.

nivose an 6.

Vous trouverez ci-joint, citoyen général, une copie de la convention secrète conclue entre la république française et l'empereur, vous êtes chargé de son exécution pour la partie qui regarde l'Italie.

Vous partirez sur-le-champ de Paris, afin de pouvoir être arrivé à Milan le 28 ou le 29 frimaire. Dès l'instant que vous serez arrivé, vous enverrez un de vos aides-de-camp auprès du général autrichien, pour lui faire connaître que vous avez reçu du directoire exécutif les ordres pour l'exécution de ladite convention.

Vous ferez sur-le-champ évacuer sur Peschiera toute l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche qui se trouveront superflues à la subsistance et à la défense de la place.

Vous ferez évacuer d'Osopo et de Palma-Nova l'artillerie et les magasins de guerre et de bouche inutiles à la stricte défense de la place. Vous ferez évacuer tous les dépôts, soit des divisions, soit de l'armée, qui se trouvent dans les pays que doit occuper l'empereur.

Tout ce que vous ferez évacuer de Palma-Nova en munitions de guerre et de bouche, et de Venise, sera évacué, la plus grande partie, sur Corfou, et l'autre sur Ancône.

Le directoire vous autorise, si vous le jugez utile, à vendre aux fournisseurs de l'armée impériale tous les vivres, approvisionnemens de guerre, et tous les fusils de calibre autrichien qui peuvent exister en Italie, appartenant aux Français, et que vous ne jugeriez pas utiles à la république.

Vous aurez soin que les vaisseaux *le Laharpe*, *le Stengel* et *le Dubois*, soient, avant le 30 décembre, dans le port d'Ancône; que les quatre chevaux, les lions, toutes les cartes, tous les papiers appartenans à la république de Venise, qui peuvent nous être utiles,

soient en notre possession, et que tous les vaisseaux et frégates qui se trouvent sur le chantier soient sciés de manière à ce qu'ils ne puissent plus être d'aucune utilité à l'empereur ;

Que toutes les galères, chaloupes canonnières, y compris le vaisseau *le Bucentaure*, soient transportées à Verone ou brûlées ;

Que le vaisseau et la frégate qui sont en désarmement, et qui par leur vétusté ne peuvent plus servir, soient coulés bas ;

Que toute l'artillerie, tous les magasins de guerre et de bouche qui se trouvent à Venise, soient transportés à Corfou, Ancône et Ferrare, de manière que vous rendiez Venise sans une seule pièce de canon.

Vous tiendrez toujours à la Ponteba, à Crozidale, dans les gorges de la Brenta, à Verone, et dans la gorge de Cadori, des corps de troupes, de manière à ce que les Autrichiens ne puissent envahir aucun pays sans que vous n'en ayez donné l'ordre.

Toute l'artillerie qui se trouve dans les places d'Osopo et de Palma-Nova appartient à la république.

Toute celle qui se trouve dans les forteresses de Porto et de Verone, hormis les dix plus mauvaises pièces pour Porto, et les six dont il a déjà été question pour Verone, appartient également à la république. L'intention du directoire exécutif est que vous n'évacuiez les places et même tout le territoire que doit occuper l'empereur, que lorsque vous en aurez reçu un nouvel ordre, que le gouvernement vous enverra par un courrier extraordinaire, du moment qu'il connaîtra la manière dont les

Autrichiens se conduisent pour l'évacuation du Rhin.

Si le courrier ne vous arrivait pas pour le 30 décembre, vous aurez soin de faire connaître au général autrichien qu'il ne doit pas s'en alarmer; que le passage du mont Cénis est obstrué, ce qui aura retardé de deux ou trois jours l'aide-de-camp qui vous porte lesdits ordres du gouvernement.

Il est donc nécessaire que les places d'Osopo, Palma-Nova, Porto, se trouvent toujours en état de soutenir un siége jusqu'au moment où vous les évacuerez.

L'artillerie spécialement destinée à la défense de ces places, ainsi que les magasins, ne seront évacués qu'au moment de l'entrée des Autrichiens.

Le directoire exécutif vous autorise à traiter avec le général autrichien pour régler tout ce qui pourrait être essentiel pour l'évacuation des magasins et de l'artillerie restante, ou de tout autre objet relatif aux intérêts de la république dans les pays que nous devons évacuer.

Vous devez, sans reconnaître positivement la république anconitaine, la traiter avec égards, et favoriser son organisation le plus qu'il vous sera possible.

Vous devez favoriser l'entière organisation de la république ligurienne. Quant à la république cisalpine, le directoire exécutif se repose sur vous du soin d'y maintenir la tranquillité.

Le directoire exécutif suspend en conséquence, pour le moment, l'envoi d'un ministre, parce qu'il considère que, jusqu'à ce que le traité qui doit fixer les rapports de la république française avec la république cisalpine

soit conclu, vous devez toujours y conserver la sûreté politique, comme la garde des forteresses. Assistez-les de vos conseils, mettez de l'harmonie entre les différens pouvoirs, et répétez-leur quelquefois que, jusqu'à ce que le traité définitif soit fait, la république entend continuer à exercer une surveillance, pour consolider ce qui lui a coûté tant de sang et de peine à être établi; dites à ceux qui paraissent déjà chercher à culbuter l'organisation qui vient d'être établie, que, si la république française s'aperçoit que, par des motifs quelconques, il existe des hommes qui ne se conduisent pas comme nous avons le droit de l'attendre, l'on pourrait fort bien, avant la conclusion du premier traité, s'assurer d'eux.

Effectivement, ce ne peut être qu'après la conclusion et la ratification du traité qui fixera les relations des deux puissances, que la France peut être censée avoir renoncé entièrement au droit que lui donne la conquête.

S'il existe quelques hommes dont le directoire exécutif et les membres les plus sensés du corps législatif désirent l'éloignement, vous pouvez, d'après la demande qui vous en sera faite, les éloigner en vous servant des moyens d'insinuation, ou d'un ordre, et avec la formule de s'éloigner de tous les pays occupés par l'armée française, comme le général Bonaparte l'a fait plusieurs fois.

Le gouvernement verrait avec plaisir une ou deux compagnies de deux ou trois cents jeunes hussards appartenans aux familles les plus distinguées, et qui voulussent apprendre le métier des armes contre l'Angleterre.

Dès le moment de votre arrivée, vous mettrez en marche les différentes divisions que le général Bonaparte destine pour l'armée d'Angleterre.

La première division doit passer par Chamberri, Carrouge, Versoix, où elle recevra de nouveaux ordres.

Vous aurez soin d'instruire le gouvernement du jour où elle pourra arriver à Versoix.

Vous ferez completter les approvisionnemens de Corfou en munitions de guerre et de bouche, de manière que les approvisionnemens de siége de cette place suffisent pour cinq mille hommes pendant un an; faites-y passer le plus de fournitures et d'approvisionnemens de toute espèce que vous pourrez.

Continuez à mettre la citadelle d'Ancône dans le meilleur état de défense, et qu'elle soit approvisionnée pour long-temps.

Prenez vos mesures pour avoir tout ce qui est nécessaire à Corfou, afin de faire passer les trois vaisseaux vénitiens qui d'abord doivent se rendre à Ancône.

Faites passer à Ajaccio, département du Liamone, la neuvième demi-brigade, qui est à Gênes, pour tenir garnison tant dans cette ville qu'à Bonifacio.

Faites réunir toute la dix-neuvième demi-brigade à Bastia, Calvi et Saint-Florent.

Faites remplacer à Gênes la neuvième demi-brigade, par une de celles qui ne sont pas destinées à l'armée d'Angleterre.

Ayez soin que les places de Mantoue, Peschiera et Ferrare soient toujours dans le meilleur état de défense.

Concertez-vous avec le directoire exécutif de la république italienne, pour qu'on fasse travailler, sans perdre un instant, à établir une forteresse à la Rocca d'Anfo, et à établir des batteries à l'embouchure du Pô et à la rade du Gozo.

Paris, le 18 nivose an 6 (7 janvier 1798).

Au ministre de la guerre.

Je reçois, citoyen ministre, avec reconnaissance, le drapeau et le sabre que vous m'avez envoyés.

C'est l'armée d'Italie que le gouvernement honore dans son général. Agréez en particulier mes remercîmens sur la belle lettre qui accompagne votre envoi.

BONAPARTE.

Paris, le 18 nivose an 6 (7 février 1798).

Au général de brigade Lannes.

Le corps législatif, citoyen général, me donne un drapeau en mémoire de la bataille d'Arcole : il a voulu honorer l'armée d'Italie dans son général. Il fut, aux champs d'Arcole, un instant où la victoire incertaine eut besoin de l'audace des chefs : plein de sang et couvert de trois blessures, vous quittâtes l'ambulance, résolu de mourir ou de vaincre. Je vous vis constamment, dans cette journée, au premier rang des braves ; c'est vous également qui, à la tête de la colonne infernale, arrivâtes le premier à Dego, passâtes le Pô et l'Adda :

c'est à vous à être le dépositaire de cet honorable drapeau, qui couvre de gloire les grenadiers que vous avez constamment commandés. Vous ne le déploierez désormais que lorsque tout mouvement en arrière sera inutile, et que la victoire consistera à rester maître du champ de bataille. BONAPARTE.

Au Directoire exécutif de la république cisalpine.

Le pays de Vaud et les différens cantons de la Suisse, animés d'un même esprit de liberté, adoptent les principes de liberté, d'égalité et d'indivisibilité sur lesquels est fondé le gouvernement représentatif.

Nous savons que les baillages italiens sont animés du même esprit; nous croyons essentiel que, dans ce moment-ci, ils imitent le pays vaudois et manifestent le vœu de se réunir à la république helvétique.

Nous désirons, en conséquence, que vous vous serviez de tous les moyens que vous pouvez avoir pour répandre chez ces peuples, vos voisins, l'esprit de liberté; faites répandre des imprimés libéraux; excitez-y un mouvement qui accélère le mouvement général de la Suisse.

Nous donnons l'ordre au général de brigade Monnier de se porter sur les confins des baillages suisses avec des troupes, afin d'encourager et de soutenir les mouvemens que pourraient opérer les insurgés. Il a ordre de se concerter avec vous pour parvenir à ce but, qui intéresse également les deux républiques.

NOTE.

Dans la position actuelle de l'Europe, la prudence nous fait une loi de nous tenir prêts sur nos différentes frontières à pouvoir, au premier signal des autres puissances, faire la guerre.

Nous avons en Italie seize mille Français et cinq mille Polonais contre le roi de Naples, ce qui, joint à deux mille hommes de débarquement que le gouvernement a ordonné de préparer à Toulon, suffit pour n'avoir rien à craindre de ce monarque.

Nous avons en Italie, contre l'empereur, vingt-un mille hommes, qui, joints aux quatre mille que le gouvernement vient de mettre à la disposition de cette armée, forment vingt-cinq mille hommes.

On peut compter à peu près sur dix mille Cisalpins de mauvaises troupes, ce qui porterait nos forces à trente-cinq mille hommes, nombre insuffisant pour garnir les places et former un corps d'observation, en comparaison de quatre-vingt mille hommes que l'empereur a sur cette frontière.

Mais toutes les forces de la république peuvent se réunir en Allemagne pour bien vite dégager l'Italie, et empêcher les places fortes d'être prises.

Il nous serait bien facile de porter à quatre-vingt ou quatre-vingt-dix mille hommes l'armée de Mayence, et d'avoir quarante ou cinquante mille hommes sur le lac de Constance, renforcés d'un certain nombre de Suisses.

Ces deux armées se réuniraient bien vite pour attaquer la maison d'Autriche dans le cœur de ses états héréditaires.

Si nous avions la guerre contre le roi de Prusse, l'armée de Mayence et celle de Hollande se jetteraient bien vite dans l'évêché de Munster, pour entrer dans le Hanovre.

Mais, dans tous les cas, il est indispensable, 1°. de faire travailler à l'armement et approvisionnement de Dusseldorff et à celui de Mayence;

2°. De suspendre le licenciement de nos équipages d'artillerie, afin de ne pas être obligé de faire des achats pressés, qui nécessiteraient beaucoup d'argent et perdraient un temps précieux; car, si la guerre a lieu, ceux qui frapperont les premiers coups auront, par leur position, de grands avantages.

Au général Bernadote.

Je reçois, citoyen général, votre dernière lettre. Le directoire excutif, à ce qu'il m'a assuré, s'empressera de saisir toutes les occasions de faire ce qui pourrait vous convenir.

Il a décidé qu'il vous laisserait le choix de prendre le commandement des îles ioniennes; de prendre une division de l'armée d'Angleterre, laquelle sera augmentée des anciennes troupes que vous aviez à l'armée de Sambre-et-Meuse, ou même de prendre une division territoriale, la dix-septième, par exemple.

Personne ne fait plus de cas que moi de la pureté de vos principes, de la loyauté de votre caractère, et des talens militaires que vous avez développés pendant le temps que nous avons servi ensemble. Vous seriez injuste si vous pouviez en douter un instant.

Dans toutes les circonstances, je compterai sur votre estime et votre amitié. BONAPARTE.

Paris, le 8 ventose an 6 (26 février 1798).

Au général Dufalga.

Le résultat à obtenir dans les travaux des ports du Pas-de-Calais est celui-ci :

Travailler à ces ports de manière à obtenir que le plus grand nombre de bateaux possible pût sortir dans une seule marée.

Calais, Ambleteuse, Boulogne, Etaples, peuvent seuls être comptés, et encore n'est-ce qu'avec réserve, de sorte que je me trouverais obligé de calculer sur Calais pour porter les premiers trente mille hommes.

Il serait inutile de faire des travaux longs et coûteux au port de Boulogne, pour le rendre susceptible de contenir un plus grand nombre de bateaux qu'il n'en peut sortir dans une marée.

Ainsi, s'il est bien prouvé que l'on ne peut sortir du port de Boulogne que cent à cent cinquante bateaux dans une marée, il ne faut travailler au port que pour le mettre à même de contenir ce nombre de bateaux.

A Calais, même raisonnement.

Il faudrait forcer les travaux du port d'Ambleteuse, et le mettre à même de contenir autant de bateaux qu'il serait possible d'en faire sortir dans une marée.

Je vous prie de me faire connaître le parti qu'on peut tirer d'Etaples, tant en raisonnant sur sa situation actuelle que sur sa position géographique.

Si le chenal du port de Boulogne et ceux des autres ports étaient parallèles au rivage de la mer, il est clair que les bâtimens, recevant l'eau de la marée au même instant, pourraient sortir sur-le-champ : c'est donc sur la partie des ports qui est la plus proche de la mer, qu'il faut travailler.

Enfin, il faut que vous vous appliquiez à favoriser partout les travaux qu'il sera possible de faire pour la prompte sortie d'une grande quantité de bateaux.

Tous les petits bateaux ne portant que quarante à cinquante hommes ne pourraient-ils pas être échoués sur la plage, et ne pourrait-on pas favoriser cet échouage en faisant quelques travaux sur la plage?

Tous les bâtimens hollandais, et même ceux de Dieppe, ne pourraient-ils pas être échoués sur la plage?

Puisqu'il n'est pas possible de faire sortir plus de cent bateaux de Boulogne dans une marée, nous y mettrons de préférence les écuries, les bâtimens chargés et les grosses chaloupes canonnières.

Nous mettrons les bateaux canonniers et les Muskins [1], qui ne tirent que trois pieds d'eau, dans le port d'Ambleteuse.

Et les trois ou quatre cents bateaux, nous les échouerons sur la plage de la rade de Saint-Jean : ces bâtimens ne doivent porter que des hommes et deux ou trois sacs de biscuit, et ne se trouveront chargés de rien.

Je voudrais que vous vous occupassiez de choisir

[1] Espèce de prâme ou chaloupe canonnière, de l'invention du capitaine de vaisseau Muskins.

1°. le local de la plage, depuis Ambleteuse jusqu'à Boulogne, le plus favorable pour cet échouement ; 2°. voir les travaux que l'on pourrait faire à ladite plage pour rendre cette opération plus facile et moins fatigante pour les bateaux.

Quant à Calais et à Dunkerque, on s'en servirait pour le complément de l'armée, le reste des denrées, les bagages, les approvisionnemens, etc. BONAPARTE.

Paris, le 24 ventose an 6 (14 mai 1798).

Au ministre des relations extérieures.

Je viens d'être instruit, citoyen ministre, que l'Empire a enfin consenti à prendre pour base du traité de Rastadt la rive gauche du Rhin. Les citoyens Threillard et Bonnier achèveront sans difficulté ce qu'ils viennent de commencer si heureusement. Mon intervention désormais devient superflue ; je vous prie donc de vouloir bien m'autoriser à faire revenir de Rastadt une partie de ma maison que j'y avais laissée, ma présence à Paris étant nécessaire pour différens ordres et différentes expéditions. BONAPARTE.

Paris, le 6 frimaire an 6 (25 mai 1798).

Au général Bonaparte.

Le directoire exécutif présume, citoyen général, que vous êtes arrivé à Rastadt ; il est impatient de vous voir et de conférer avec vous sur les intérêts majeurs et multipliés de la patrie. Il désire donc que vous puissiez apporter vous-même l'échange des ratifications et la

nouvelle des dispositions faites pour l'entrée des Français dans Mayence, ou de cette entrée même, si elle peut avoir lieu sur-le-champ et sans retard. Il serait possible que vous eussiez pris le parti d'envoyer cette nouvelle par un courrier ou par un aide-de-camp : en ce cas, on la tiendra secrète jusqu'à votre arrivée. Le voyage momentané que vous ferez à Paris remplira d'abord le désir du directoire exécutif de vous témoigner publiquement son extrême satisfaction, et d'être envers vous le premier interprète de la reconnaissance nationale. Il est d'ailleurs nécessaire que vous connaissiez les intentions du gouvernement sur les suites ultérieures des grandes opérations dont vous êtes chargé : ainsi donc, citoyen général, vous êtes attendu. Le directoire exécutif souhaite aussi que vous puissiez annoncer à peu près le jour de votre arrivée par le retour du courrier qui vous remettra cette lettre.

Le président du directoire exécutif,

L. M. Reveillere Lepaux.

Paris, le 3 ventose an 6 (21 février 1798).

Au général Bonaparte.

Avant la rapide excursion que vous venez de faire sur les côtes du Nord, vous aviez déjà connaissance, citoyen général, de la première proposition qui avait été mise en avant au congrès de Rastadt par les plénipotentiaires de la république, ayant pour objet d'obtenir le Rhin pour limite depuis Bâle jusqu'au point

où il entre dans le territoire batave, et dans la réponse vague, indécise, pleine de digressions récriminantes des plénipotentiaires de l'Empire, vous aviez pu remarquer combien la décision de ce point fondamental était encore peu prochaine.

En effet, la réplique des citoyens Treilhard et Bonnier n'amena de la part de la députation de la diète qu'une réponse évasive comme la précédente, et où se manifestait l'intention de traîner en longueur.

Dans cette pièce très-verbeuse, on s'étendait d'abord sur ce qui avait été avancé; savoir, que, dans la guerre qui a eu lieu, l'Empire a été attaqué, la France attaquante, et l'on cherchait la preuve de cette assertion dans les conclusions de la diète du 22 mars 1795; c'est-à-dire dans l'acte même par lequel la guerre fut déclarée.

Après, on se récriait sur les conséquences de l'extension réclamée des limites de la république française.

C'était une perte immense, un bouleversement essentiel pour le corps germanique, une destruction complète de son système, de ses rapports actuels, et en même temps on voulait prouver que ces acquisitions n'étaient pour la république que d'un médiocre avantage.

On ajoutait que le Rhin, qui, dans plusieurs parties de son cours, va en serpentant, qui, dans d'autres, quitte son lit et qui est fréquemment couvert d'îles, n'est point préférable comme frontière à une ligne militaire et fortifiée.

On continuait à invoquer les préliminaires de Léoben, qu'on prétendait communs à l'Empire, parce que

l'empereur, autorisé à traiter au nom du corps germanique, les lui avait solennellement notifiés, le 18 juin l'année dernière, en annonçant qu'il avait été convenu que, du jour de la signature desdits préliminaires, toutes les hostilités cesseraient entre l'empire d'Allemagne et la république française, et qu'il serait tenu un congrès où paraîtraient les deux plénipotentiaires des deux parties, et où la paix définitive serait conclue sur la base de l'intégrité de l'Empire.

Ce sont ces derniers mots que les députés de la diète opposent aujourd'hui à toute proposition qui y est contraire.

Cependant, dans la note du 2 février, les plénipotentiaires de l'Empire ont évité de prendre une conclusion ; ils ont cessé d'insister formellement sur les étranges propositions qui avaient terminé celle du 27 janvier.

Les plénipotentiaires français, dans leur réponse en date du 15 pluviose, eurent soin :

1°. De repousser l'assertion que la république française avait été la partie attaquante, en prouvant que les rassemblemens d'émigrés formés sur les frontières, le refus réitéré de les disperser, avaient été de la part de l'Empire, une provocation qui avait exigé de la France des moyens conservatoires, auxquels on n'avait répondu que par une déclaration de guerre.

2°. D'établir qu'on n'avait pris ni voulu prendre l'intégrité de l'Empire pour base de la paix entre la république française et le corps germanique; que c'était un fait notoire; qu'il y aurait un excès inconcevable de crédulité à penser le contraire; qu'ainsi l'article ving-

tième du traité de Campo-Formio, seul endroit où il soit parlé de la pacification entre les deux puissances, portait uniquement qu'il serait tenu un congrès à Rastadt.

3°. D'insister sur la nécessité de ne point se laisser aller à des divagations, dont l'effet serait de reculer encore l'époque si universellement désirée de la pacification définitive.

A cette occasion, les plénipotentiaires français déclarent à la députation de l'Empire qu'elle serait responsable des suites d'un refus d'adhésion à une base juste, utile, convenable aux deux états, et dont l'adoption devait préparer à ceux qui perdront sur la rive gauche du Rhin des indemnités sur la rive droite.

Aussi, dans leur réponse du 10 février, les députés de la diète ont évité de contester le principe; mais ils ont réclamé des explications sur les conséquences, sur la manière dont les cessions à la rive gauche seraient faites, sur la question de savoir si les princes cessionnaires conserveraient la propriété de leurs domaines particuliers : c'était un nouveau moyen de perdre du temps.

Les plénipotentiaires français l'ont senti, et ils ont répliqué :

Que les domaines particuliers de la partie cessionnaire tombaient de droit dans celui de la partie acquérante; qu'il ne s'agissait pas de calculer dans ce moment la valeur des objets cédés, sur lesquels la députation de l'Empire avait déjà varié; mais que, dans toute hypothèse, l'adoption du principe était indispensable.

Que la cession de ce qui était à la gauche du Rhin, telle était la base; l'indemnité sur la droite, telle la conséquence. Que les évaluations, le mode et l'application de l'indemnité venaient ensuite, et qu'on ne pouvait s'occuper des questions subsidiaires avant d'avoir reconnu le principe.

Cette note est du 22 pluviose: nous ne connaissons point encore la réponse que fera la députation de la diète; mais on craint qu'elle ne soit pas plus signifiante que celles qui l'ont précédée. Les députés de Bade, de Darmstadt, de Francfort ont dit assez nettement qu'il fallait se résoudre aux sacrifices. Celui de Bremen ne s'éloigne pas de la cession; mais il a insinué que les Français ne devaient pas se mêler des indemnités, parce que c'était une affaire domestique.

Dans l'embarras où se trouve la députation, elle a arrêté de demander l'avis des députés particuliers qui résident auprès du congrès.

Plusieurs de ceux-ci paraissent décidés à s'expliquer franchement sur la nécessité d'accéder à la demande de la république. On a eu soin de les tenir échauffés par l'idée que toutes les conventions particulières, supposant une cession absolue de ce qui est à la rive gauche du Rhin, si nous n'obtenions pas cette cession, tenant tout de nos armes et rien de la volonté de l'Empire, nous n'aurions plus d'engagemens à remplir vis-à-vis de ses membres. Ils ont promis des merveilles; mais il est à craindre qu'ils n'aient point le courage de se prononcer au moment décisif, s'ils ont à combattre l'influence directe ou cachée de quelque grande puissance, soit la Prusse, soit l'Autriche.

Le citoyen Treilhard pense qu'on proposera un *mezzo termine*, une modification, une ligne plus rapprochée, celle de Campo-Formio : on devait s'assembler le 26 pour prendre une résolution. Nous allons bientôt la connaître.

Après vous avoir ainsi sommairement exposé les faits principaux et en quelque sorte le matériel de la négociation, je vous dois un mot, citoyen général, sur ce qu'on peut appeler ses accidens.

Pendant qu'on négociait à Rastadt, quelques mouvemens s'étaient manifestés dans la partie du Brisgaw qui avoisine la Suisse. Aussitôt que le directoire en fut informé, il n'attendit pas que le plénipotentiaire impérial jetât les hauts cris, pour déclarer que ces mouvemens, bien loin d'avoir son aveu, n'étaient excités que par la malveillance des émigrés et des ennemis de la paix, acharnés à en reculer le terme, en essayant de faire naître la méfiance et la désunion. M. Metternich s'est montré sensible à cette déclaration du directoire.

Les plénipotentiaires prussiens ont fait aussi des réclamations, que nous avons été dans le cas de prévoir, en provoquant nous-mêmes une explication.

Il s'agit des pays prussiens situés sur la gauche du Rhin. Le commissaire Rudler s'étant peut-être un peu hâté de les comprendre dans l'organisation des pays d'entre Meuse et Rhin, la chambre des finances établie à Clèves a protesté contre ces dispositions.

Le directoire a chargé les plénipotentiaires de la république de voir à ce sujet ceux de Prusse, de savoir

d'eux si ladite protestation avait été prescrite, avouée, ou si elle serait soutenue, en observant que nous n'avions jamais eu de difficulté à restituer à la Prusse le pays d'outre-Rhin, que nous le ferions à sa première réquisition; mais que si elle avait à s'en repentir, elle ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même.

Pour la seconde fois les Prussiens ont senti la force de cette insinuation : MM. de Goërtz, de Jacobi, de Rohin, dans la réponse écrite qu'on désirait d'eux, ont eu le soin particulier d'écarter l'idée que le cabinet de Berlin fût pour quelque chose dans cette protestation, en même temps qu'ils ont évité de dire un mot dont on pût inférer la cession desdites provinces, et de ne parler d'elles que comme d'un objet d'échange qui resterait à la république aussitôt que l'indemnité en serait garantie à la Prusse.

Mais, d'un autre côté, ni les ministres prussiens, ni ceux d'Autriche ne veulent s'expliquer d'une manière positive sur les prétentions de leurs cours. Ils attendent, disent-ils, des instructions définitives; le retard pourrait sembler suspect. On se demande laquelle de ces deux puissances aura instigué l'électeur palatin à l'étrange démarche qu'il vient de faire.

Il a écrit à ses co-états; il les prévient que, dans l'inquiétude où il se trouve sur le sort de ses possessions par suite des demandes de la république française, il est résolu à réclamer l'intervention de l'empereur, de la Russie, de l'Angleterre et de la Prusse; qu'en conséquence il vient d'adresser à ces quatre cours des lettres réquisitoriales, et qu'il invite ses co-états à prendre le même parti que lui.

Cette lettre est, du moins en apparence, traitée comme elle le mérite : tout le monde se récrie sur cette incartade, et on serait tenté de croire que l'opinion seule en ferait justice, si on n'avait lieu de craindre qu'elle ne fût le résultat de quelque secrète machination. Dans quelques jours, ce doute sera levé ; on connaîtra la valeur de cette démarche par ses effets. Si elle n'en produit aucun, il sera manifeste qu'elle n'aura été que le résultat des alarmes de l'électeur ; si elle est imitée, accueillie, on devra croire qu'elle a été concertée.

Vous voyez à présent, citoyen général, combien la négociation est peu avancée, à quel point même elle est stérile en événemens, en discussions ; on n'est encore qu'à s'observer. L'Autriche s'efforce de conserver son influence, et elle a pour elle tous ceux que l'habitude et l'impossibilité de trouver un autre protecteur tiennent attachés à son système, c'est-à-dire les puissances sacerdotales. La Prusse travaille à étendre la sienne, et son parti se grossit de tous ceux qui, redoutant à la fois les prétentions de la France et celles de l'Autriche, ou espèrent pouvoir contester la cession qu'on exigera d'eux, ou veulent du moins en assurer le dédommagement. Ainsi, ce qui se passe n'est encore que de vaines formalités, dont le peu d'importance est senti. Le commissaire impérial, M. Hagel, a été jusqu'à dire, à Ratisbonne, qu'il fallait bien laisser à la députation de l'Empire le plaisir de suivre la guerre de plume qu'elle avait entamée, et qu'après avoir épuisé ses provisions diplomatiques, on finirait par s'entendre et par céder.

Cette pensée est celle de l'Autriche, celle de la Prusse,

elle est aussi la nôtre; mais chacun y donne les développemens qui lui conviennent, et c'est pour l'accord de ces trois volontés que rien n'est encore fait.

Comme cette lettre n'a eu pour objet que de vous placer sous les yeux l'état actuel de la négociation, je n'y joindrai aucune réflexion sur ses chances probables, sur les moyens de la conduire à son terme. Vous permettrez que nous en causions ensemble; et, d'ailleurs, vous recevrez sans intermédiaire les instructions du directoire exécutif, car je ne veux point douter que vous ne vous rendiez sur-le-champ à Rastadt, et je dois vous dire que nos plénipotentiaires réclament votre présence avec empressement; qu'ils la regardent comme indispensable au succès de la négociation, et que, rempli de la même persuasion, je ne cesse de leur annoncer que vous allez les joindre, et qu'instruit des dernières volontés du gouvernement, vous mettrez la légation française en état de donner aux affaires une marche plus accélérée, et de triompher des détours, des lenteurs de la diplomatie allemande, comme vous avez fait de toutes leurs armées. TALLEYRAND.

Paris, le 1er frimaire an 6 (21 novembre 1797).

Au général Bonaparte.

Si j'avais reçu un mot de votre main, mon général, je vous aurais à l'instant ouvert mon cœur; je vous aurais confié des choses que vous ignorez, et que la gloire qui vous environne vous empêche d'apercevoir et même

de supposer. Ah! mon général, pourquoi cette gloire si brillante que vous avez conquise à la république hors de ses limites, ne peut-elle se répercuter dans le sein de cette même république, si corrompue dans ses foyers, et surtout au centre des pouvoirs.... J'ai su, par des personnes qui ont eu avec vous des relations directes, que vous me conserviez votre amitié et votre estime; je mérite tous vos sentimens comme ami et comme républicain. J'ai lutté tant que je l'ai pu contre les conspirateurs. Je fus enfin vaincu dans cette lutte, et peut-être n'aurais-je jamais dû l'être, puisque la majorité du directoire est républicaine.

Je fus fier des motifs de ma destitution. La victoire du 18 fructidor, que vous avez si habilement provoquée, a réintégré la plupart des patriotes persécutés, et je viens de recevoir une nouvelle marque d'estime et de confiance du directoire : je suis ambassadeur en Espagne.

Sans doute je puis être utile dans une place aussi importante; mais je ne puis me dissimuler que je l'eusse été davantage au ministère de la marine.

On a été conséquent en m'éloignant de ce ministère, car l'on sait que j'aurais voulu organiser une puissante marine; que j'aurais combattu l'ignorance et cherché à démontrer l'importance d'une force navale imposante, à laquelle sont attachés de si grands intérêts. Tout ce qu'on fait est si opposé à mes principes et à ma manière de voir, qu'il était absurde de nommer un ministre de la marine expérimenté, ayant l'amour de la gloire, lorsqu'on ne voulait faire de la nation française qu'une na-

tion flibustière sur les mers. Je me résigne donc, et je vais essayer auprès des Espagnols ce que j'ai tenté inutilement ici; je vais m'efforcer de régénérer leurs institutions maritimes, et leur donner une préférence que nous aurions pu nous donner à nous-mêmes.

J'attendrai en Castille qu'on me croie digne de développer en France, pour la régénération de notre marine, une expérience et des talens acquis par trente années d'études et de méditations.

Oh! mon général, comme on a trompé le directoire et comme on le trompe encore! Il ne peut croire sans doute à toute la corruption des hommes qui l'entourent... Berthier vous aura dit ce que je lui ai écrit pour l'éclairer sur la marine. J'ai parlé avec franchise et énergie, et cependant, comme avant le 18 fructidor, je suis encore éloigné du ministère de la marine; mais, cette fois-ci, avec plus d'honneur.

Si je n'étais qu'un égoïste, je me trouverais heureux d'occuper une ambassade honorable, paisible et très-bien payée. Rien ne peut mieux prouver mon dévouement à ma patrie, que la préférence que j'eusse donnée à des fonctions orageuses et difficiles, après surtout l'épreuve cruelle que j'avais faite de toutes les persécutions dont elles étaient la source quand on voulait les toutes remplir avec intégrité et zèle.

Que dirai-je à notre allié, que j'ai forcé l'année dernière, au nom du directoire, d'armer et d'équiper tous ses vaisseaux pour s'associer à nos grands plans projetés, et qui m'avait formellement promis vingt-cinq vaisseaux de ligne avec six mois de vivres? C'est à cette escadre,

vous le savez, que devaient se réunir dix vaisseaux de Toulon aux ordres du contre-amiral Brueys, et, tous réunis à Cadix, ils devaient, par un mouvement combiné et très-secret, et sous l'apparence d'une autre destination, se rallier à nos vingt-six ou trente vaisseaux en rade de Brest. Ces forces immenses, qui nous donnaient une grande supériorité dans la Manche, dans un instant calculé pour le grand mouvement de nos troupes, étaient indépendantes de la grande diversion des Bataves, qui avaient seize vaisseaux de ligne, trente frégates, et un convoi suffisant pour vingt ou trente mille hommes. Que dirai-je à notre allié pour excuser notre lâche désarmement, qui va les exposer à supporter seuls toutes les forces navales ennemies? Vous n'avez pas d'idée de toute la mauvaise foi que l'on emploie pour motiver les prétendus avantages de nos impolitiques désarmemens et la livraison de nos frégates et corvettes à tous les agioteurs de Paris.

Je crois que si ces agioteurs avaient osé, ils auraient demandé de leur livrer quelques bataillons de l'armée d'Italie, pour guerroyer d'après leurs spéculations et pour leur propre compte, en se chargeant de les payer. On ose débiter, au nom du gouvernement, que l'on réarmera tous nos vaisseaux au printemps, et cependant on a congédié tous les marins sans les payer. Ces pauvres marins, si intéressans et si abandonnés, vont nu-pieds dans leurs domiciles, maudissant la république, et jurant de ne plus servir que de force sur les vaisseaux de l'état. Ne fallait-il pas au moins, voulant désarmer et conservant de bonne foi l'espérance de tout réparer,

caserner pendant l'hiver, dans les ports, les marins, si difficiles à réunir, et les soigner précieusement?

Tout pourrait encore se réparer bientôt, excepté ce congédiement ou plutôt ce licenciement impolitique, si toutefois il n'est point coupable. Il faudra des sommes énormes en avances pour faire revenir ces marins, car on leur doit sept à huit mois de solde, qu'il faudra nécessairement ajouter à leurs avances de route. Oui, mon général, vingt-quatre vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts, étaient sur la rade de Brest, et six autres devaient bientôt les joindre : que de travaux au milieu de tant de pénurie pour armer toutes ces forces! Enfin, j'y étais parvenu, et, un mois avant le 18 fructidor, cette escadre, équipée, attendait Hoche, qui marchait déjà sur Brest. J'étais parvenu à remonter l'esprit public de la marine, et déjà nous comptions six ou sept bons contre-amiraux, et environ quarante bons capitaines, dont la plupart joignaient à la bravoure et à l'expérience des connaissances acquises par une bonne éducation. Eh bien! tous ces officiers distingués couvrent les grands chemins, livrés au découragement et à la misère. Mes efforts du moins les faisaient vivre; je les défendais du besoin en attendant l'époque que je prévoyais de la paix continentale, où la marine enfin devait être l'objet de la sollicitude de la nation entière. Quelle différence, mon général, si l'armée d'Angleterre et son illustre chef, au moment où il s'est dévoué à ce nouveau genre de gloire, avaient trouvé trente vaisseaux de ligne à Brest, et une flottille de chaloupes canonnières que j'avais importées de Suède, et qui déjà était

exercée à toutes les évolutions particulières de cette arme! C'est cette flottille qu'on a désarmée deux mois avant la grande flotte. On parle aujourd'hui de bateaux plats, de ponts volans; et tandis que les imaginations les plus erronées présentent les moyens d'exécution les plus absurdes, les ames les plus corrompues stipulent au nom de Pitt, sous les apparences les plus républicaines. L'armée d'Angleterre sans marins est un contresens que les journaux de nos ennemis ont très-bien saisi. Il est mille choses que je vous aurais dites, mais que je ne puis vous écrire, quoique plein de confiance sur l'usage que vous ferez de mes épanchemens.

Je vous en ai dit assez pour vous convaincre des peines que j'emporte dans mon sein, en laissant dans ma patrie une corruption et une vénalité qui font horreur. On veut de l'argent, on veut gagner de l'argent; et voilà la passion qu'on ne déguise plus. Enfin, nos frégates sont devenues des effets publics, et elles passent de main en main, comme les effets du plus vil agiotage.

J'aurais voulu vous embrasser, mon général, avant mon départ, et j'avais mille motifs pour désirer cette consolation. J'aurais voulu serrer dans mes bras le héros de mon pays; je n'aurais pu me défendre, en le quittant, d'un bien vif attendrissement en pensant que ses vertus républicaines doivent lui attirer, au sein de la république qu'il a tant illustrée, des ennemis plus redoutables que tous ceux dont il a triomphé. La paix avec l'empereur est un grand bienfait, la paix avec l'Angleterre serait un coup mortel; mais il est encore des hommes

à qui je ne puis soupçonner de perfides intentions, qui, cependant, la veulent à tout prix. Nos conspirateurs, vous le savez, la voulaient de même. Vouloir aujourd'hui la paix avec l'Angleterre avant de l'avoir ruinée, c'est vouloir avant un an une nouvelle guerre exterminatrice, et peut-être la ruine de la république. Un coup d'œil sur l'esprit public actuel de la France et de l'Angleterre prouve jusqu'à l'évidence cette grande vérité. Cette nation, conquérante sur les mers, regorge de richesses qui n'ont point de circulation, et un an de paix doit les rendre si puissans, que je ne concois pas comment ils ne la font point à tout prix. Il semble cette fois que l'orgueil et toutes les passions du ministère combattent pour nous dans leur obstination à ne plus vouloir la paix. Je compte partir dans quinze jours, mon général; mais j'attends une réponse de vous qui puisse encourager ma confiance. TRUGUET.

Colorno, le 5 frimaire an 6 (25 novembre 1797).

Au général en chef.

Vous savez l'occupation faite par la république cisalpine de tout l'autre côté du Pô, tant Plaisantin que Parmesan; mais vous ne sauriez imaginer la consternation dans laquelle je me trouve par une aussi imprévue et si violente occupation : quelques petits morceaux du territoire occupé peuvent être disputables; mais soyez sûr que tout le restant a toujours été sans question uni et attaché à mes états.

Je ne trouve qu'une chose qui me soulage dans mon affliction, et c'est que vous vous soyez offert vous-même pour médiateur, afin de me faire donner en échange quelque juste et proportionnée compensation. Si j'avais dû choisir, je n'aurais choisi que vous. Permettez-moi actuellement de vous ouvrir mon cœur avec toute la sincérité qui m'est possible et que vous méritez bien.

J'aurais plaisir, et je vous en prie du plus vif de mon cœur, que les lieux qui devront me compenser et qui, comme tels, me seront assignés sous votre médiation, fussent unis et comme continuant l'état que je possède actuellement. Je vous parle clair et naïvement, mon général : si je devais abandonner ces états-ci, pour quelques autres que ce fût, plus grands même et plus magnifiques, ce serait pour moi une peine de mort. J'aime mes peuples avec une tendresse de père, ils m'aiment avec une affection filiale. Comment donc pourrais-je volontairement les quitter sans manquer à tous mes devoirs de la justice, de la probité et de la religion ? Voilà donc, mon général, le point de la plus grande importance pour moi, et sur lequel je m'abandonne à votre loyauté, à vos sentimens d'honneur et à votre bon cœur. Que je n'aie jamais à laisser ces états dans lesquels la providence m'a placé, même pour quelque agrandissement que ce soit !

J'ai écrit, pour le même objet, à la cour d'Espagne et au marquis del Campo, à Paris ; mais une seule parole de vous peut faire tant ! Faites-le donc, mon général, et vous obligerez un cœur bon et sensible qui

vous en sera éternellement reconnaissant. J'attends de vous ce bienfait, et je suis persuadé de l'obtenir.

Si vous avez su être vainqueur, sachez aussi faire usage de la victoire avec l'humanité, la compassion et la bienfaisance. Ces vertus vous rendront, aux yeux de la postérité, plus glorieux que vos triomphes mêmes; on dira qu'entre autres choses vous rendîtes la sécurité et la tranquillité à un prince qui mettait en vous toute sa confiance. Répondez à ma lettre par les effets, et ce sera la réponse la plus précieuse pour moi et la plus consolante que vous puissiez me donner.

Je me recommande donc à vous, mon général, et je vous prie en même temps de me croire avec toute l'amitié et l'estime ordinaires.

infant duc de Parme, FERDINAND.

P. S. J'ai dans mes états beaucoup de troupes françaises en quartiers. Elles me sont chères, parce que ce sont des troupes amies, et je les considère comme une défense pour moi; mais, mon général, réfléchissez que, dans un pays épuisé, et désormais dépourvu de denrées et d'argent, dans bien peu de temps nous serons tous en danger de mourir de faim, tant les défendus que les défenseurs.

Rome, le 5 frimaire an 6 (25 novembre 1797).

L'ambassadeur de la république française près la cour de Rome, au général en chef.

J'ai reçu votre lettre du 24 brumaire. Le général Provera est parti le lendemain du jour de la réception

de votre dépêche, sans que j'aie eu besoin de faire, pour cet effet, de nouvelles démarches auprès du gouvernement de Rome ; il s'est retiré à Naples.

Les détenus pour opinions politiques ont été presque tous mis en liberté. Je vous ai déjà écrit à ce sujet.

Le cardinal secrétaire d'état sort à l'instant de chez moi ; il se plaint de la municipalité d'Ancône, qui a publié l'espèce de manifeste dont vous trouverez ci-joint une copie. Le pape a été très-alarmé de sa lecture, et il a ordonné à son ministre de vous dépêcher un courrier et un autre à Paris pour réclamer la restitution d'Ancône; il serait possible que la dépêche dont ce courrier sera porteur vous parvienne avant la présente.

L'officier cisalpin chargé des dépêches du ministre des relations extérieures n'a éprouvé aucune difficulté pour la reconnaissance de la nouvelle république.

Le secrétaire d'état vient de me donner lecture de la lettre qu'il a écrite à ce sujet au ministre des relations extérieures de la république cisalpine, et, à dire le vrai, sa sainteté lui en avait donné l'ordre le premier de ce mois, d'après les instances du cardinal et ce que je lui en avais dit moi-même dans ma dernière audience.

Vous saurez sans doute que le duc de Parme s'est enfin décidé à consentir au projet d'échange auquel l'Espagne paraît tenir beaucoup: c'est M. le comte de Valde Pariso, ministre d'Espagne près l'infant, qui le mande à M. le chevalier Azara. Il est à désirer que la détermination de ce prince ne soit pas trop tardive, et que l'on soit à temps pour traiter avec le roi de Sardaigne.

Je ne vous envoie pas encore votre courrier, n'ayant rien de très-pressant a vous marquer.

JOSEPH BONAPARTE.

Paris, le 6 frimaire an 6 (26 novembre 1797).

Le ministre de la guerre au général en chef.

Le directoire m'a fait part, citoyen général, des dispositions que vous avez projetées pour la distribution des différens corps qui composent l'armée que vous commandez. Il paraît que vous destinez 38,800 hommes à la formation de l'armée d'Angleterre, 24,800 pour rester à la solde de la république cisalpine, et enfin que vous vous proposez de placer 16,000 hommes dans différentes places, tant en France qu'en Corse, et chez différentes puissances d'Italie: les troupes qui doivent rentrer en France exécuteraient ce mouvement dès l'instant où nous serions dans Mayence.

J'applaudis, citoyen général, à la sagesse de ces mesures, et ne négligerai rien pour les seconder et pour que leur exécution n'éprouve aucun obstacle; mais pour cela il nous faut des moyens que nous n'avons pas sous la main et qui nous manqueraient, si la marche de ces troupes s'opérait inopinément. Vous connaissez les embarras extrêmes du trésor public, les services sont en souffrance sur un grand nombre de points, et cependant il faut les assurer, pour prévenir les inconvéniens graves qui résulteraient, en pareille circonstance, de la nullité ou de l'insuffisance de nos moyens. Je m'occupe,

dès à présent, du soin de les mettre au niveau des besoins, et j'y ferai tous mes efforts; mais je désirerais néanmoins, citoyen général, être prévenu à l'avance des ordres que vous donnerez pour faire mettre l'armée en mouvement. Une époque certaine fixe les idées et donne de la précision aux mesures. Vous ne trouverez pas moins important de me faire connaître l'itinéraire que vous vous proposez de prescrire aux colones, la force des corps qui marcheront ensemble et les distances qu'ils observeront entre eux; je désire en être instruit, pour ne pas disséminer inutilement nos faibles ressources, et pouvoir les cumuler sur les points où elles seront nécessaires. Veuillez, citoyen général, me faire part de vos dispositions sur ces mesures de détail, pour me mettre à portée de concourir le plus efficacement à leur exécution entière. SCHERER.

Offembourg, le 7 frimaire an 6 (27 novembre 1797).

Au général en chef.

Vous êtes arrivé à Offembourg comme on tombe des nuées, mon général : c'est un mauvais tour que vous avez joué à un de vos anciens lieutenans, qui, s'il avait été prévenu de votre passage, n'aurait certainement pas été privé du plaisir de vous embrasser. Comme Rastadt n'est pas, dit-on, le lieu du monde le mieux pourvu ni le plus agréable, je vous envoie mon aide-de-camp Fournier : il est chargé de vous offrir tout ce qui peut être à ma disposition, une voiture, des che-

vaux ou toute autre chose, s'il est en mon pouvoir de vous les procurer : j'ai des droits à la préférence.

AUGEREAU.

Milan, le 8 frimaire an 6 (28 novembre 1797).

Au général en chef.

Depuis que vous êtes parti, le directoire cisalpin se trouve dans l'embarras. Les deux conseils sont dominés par un parti, à la tête duquel se trouvent Dandolo, Lahoz : ils ont demandé compte au directoire, du mouvement des troupes, de l'approvisionnement des places, de l'état de tous les employés au service du gouvernement : ils ont fait un message au directoire, pour lui demander pourquoi il avait supprimé le ministère de la police : et quand le directoire leur a envoyé votre arrêté, il a été fait la motion de savoir si tout ce que vous aviez fait doit subsister. On parle hautement de rétablir le ministère de la police en faveur de Pozzo ; ils veulent faire rappeler Serbelloni parce qu'ils prétendent qu'aux termes de la constitution il ne pouvait quitter l'Italie que six mois après avoir quitté ses fonctions. Le directoire a peur et ne prend pas la dignité qu'il devrait avoir, étant soutenu par les Français : cela nuit infiniment à nos finances ; le crédit cisalpin tombe à cause de ces dissensions. Je me loue de vous avoir demandé un congé, car si le gouvernement est si faible, et si cet esprit d'opposition est si prononcé, quand l'armée entière et Kilmaine sont ici,

que sera-ce quand il n'y aura plus que 20,000 hommes commandés par Serrurier ?

Rome paraît plus soumise, elle a élargi les prisonniers : nous verrons comment elle prendra la révolution d'Ancône. LECLERC.

Milan, le .... frimaire an 6 (.... novembre 1797).

Au général en chef.

Le général Balland, qui ne pouvait s'accorder avec Serrurier, et qui était absolument inutile à l'armée, m'a demandé un congé pour aller chez lui : je le lui ai donné, très-aise de m'en défaire. Le lendemain de son départ Comeyras vint chez moi, et me dit qu'il avait beaucoup clabaudé ici, et qu'il avait dit qu'il porterait à Paris trente chefs d'accusation contre vous. Vous jugez bien que les propos du pauvre Balland, s'il les a vraiment tenus, sont sans conséquence ; mais j'ai cru devoir vous en instruire, à moins qu'il n'y ait été poussé par d'autres, surtout par les Vénitiens et leurs partisans.

Quirini est toujours très-mal, je l'ai fait visiter par le médecin en chef et par le chirurgien en chef de l'armée, qui tous deux le jugent hors d'état d'être transporté, à moins de le faire mourir en route.

Je reçois une lettre de Leclerc qui me marque que l'évacuation complète de l'arsenal sera de toute impossibilité pour le 30, mais que le principal est fait.

Je ne reçois point de nouvelles de Rome, ce qui m'étonne, d'après l'assurance que je reçois de tous côtés, que le roi de Naples arme avec beaucoup d'activité.

Je joins ici quelques lettres, et des journaux de Milan, qui vous mettront au fait de ce qui se passe dans les conseils.

Je vous ai parlé d'Ancône dans ma dernière lettre, je vous prie de m'en dire un mot.

Les Padouans prétendent avoir donné en différens temps, trois millions de Venise à Masséna pour les besoins de sa division; la division prétend qu'il n'en a pas été employé pour elle trois cent mille livres, et que le reste doit être employé à se faire des partisans et à des braillards contre vous. Dupuis, de la trente-deuxième, m'a raconté beaucoup d'anecdotes à ce sujet, qu'il est inutile de vous répéter, parce que, en supposant que tout cela fût vrai, tout ce fatras de malignité et de prétentions doit nécessairement se briser contre la droiture de vos intentions, votre gloire justement acquise, et la splendeur que vous avez fait rejaillir sur votre patrie.

KILMAINE.

Milan, le 9 frimaire an 6 (29 novembre 1797).

Au général en chef.

J'acquitte ma parole, général, en vous tenant au courant des derniers événemens qui viennent d'avoir lieu dans le pays grison.

A l'arrivée de mon courrier porteur de votre détermination sur la Valteline et de mon compte rendu, les paysans des communes les plus énergiques se sont insurgés, et sont accourus à Coire où ils ont obtenu l'arrestation des trois chefs et de tous les membres du con-

grès qui n'avaient pas déjà pris la fuite, et la formation d'une commission extraordinaire d'état pour prononcer sur leur punition.

Si vous avez conservé les notes que je vous ai remises sur le pays grison, vous y trouverez que ces commissions extraordinaires sont composées de cinquante membres par ligue, qu'elles sont revêtues de pouvoirs illimités pour poursuivre les conspirateurs et les traîtres, et qu'elles les livrent à un tribunal sans appel. Les membres de la commission sont payés sur les condamnations infligées aux accusés, qui dès lors sont toujours considérables.

Mon courrier m'a rapporté hier des nouvelles qui m'ont décidé à retourner dans trois ou quatre jours dans le pays grison, afin d'y prévenir les manœuvres que le chargé d'affaires impérial pourrait faire pour s'emparer de la direction de la commission d'état ; je tâcherai aussi d'y régulariser l'effervescence des patriotes, qui, selon mes nouvelles, est extrême, et d'y prévenir, s'il est possible, toute effusion de sang.

Les Salis ont envoyé un courrier à Vienne pour y solliciter la protection de l'empereur ; ce même parti envoie, dit-on, un de ses affidés à Rastadt, pour y intriguer en sa faveur auprès du congrès : si le fait est exact, je saurai le nom de l'émissaire, et je vous le signalerai, en vous priant de vous opposer à ses manœuvres.

COMEYRAS.

Milan, le 12 frimaire an 6 (2 décembre 1797).

Au général en chef.

Le marquis de Gallo est arrivé ici hier au soir, et m'a dit positivement que vous étiez convenu à Passeriano que l'Adige appartiendrait à l'empereur. Je vous prie, général, de me dire si cela est, et de me charger d'en faire part au directoire de la république cisalpine.

Le directoire et les conseils ne sont pas d'accord : le fait est que le directoire ne montre pas la fermeté convenable, et il finit par se laisser dominer par le conseil des cent soixante. Porro est enfin parti après avoir beaucoup intrigué pour se faire rétablir ministre de la police ; les conseils ont fait rouvrir le cercle constitutionnel, où les Vénitiens ont fait différens discours pour apitoyer sur le sort de Venise.

Je joins ici trois lettres que j'ai reçues pour vous. J'ai fait partir le vingt-deuxième de chasseurs pour Marseille, ainsi qu'une demi-brigade, par les ordres réitérés du ministre ; j'en fais partir une autre pour la Corse. J'ai donné l'ordre au général Vaubois de mettre en état de siége les places du département du Liamone, s'il le juge nécessaire. Villemanzi a pris les mesures nécessaires pour la subsistance et la solde des troupes en Corse : il doit vous en avoir rendu compte.

Le ministre me charge de remplacer Lanusse à Toulon, j'y envoie Chabran. Verdier a l'ordre de se rendre à l'armée d'Allemagne.

J'envoie 500 sapeurs qui étaient à Pizzigithone au

mont Genèvre pour remplacer le bataillon qui y est, et qui a ordre de se rendre à la disposition du commandant de la septième division, Lyon.

Donnez-moi de vos nouvelles, général, si cela n'est pas déjà fait; il me tarde beaucoup d'en recevoir, et surtout il me tarde de me rendre à Paris.

KILMAINE.

P. S. Le pape a reconnu la république cisalpine; le général Serrurier a vendu à Venise, des magasins de sel et de biscuit pour environ 500,000 fr. Je lui ai écrit de vendre tout ce qu'il serait possible de l'arsenal, et je crois qu'il pourra réussir à nous procurer 1,000,000 en tout. Les habitans de Venise qui n'y veulent pas rester, n'ont pris aucune mesure pour vendre ou sortir ce qui pourrait être vendu à leur profit.

Bâle, le 12 frimaire an 6 (2 décembre 1797).

Au général en chef.

L'explosion à laquelle on s'attendait depuis long-temps chez les Grisons vient d'avoir lieu; les chefs, de même que les membres du congrès des ligues grises, ont été déposés, et sont gardés à vue à Coire; l'assemblée générale de toutes les communes, composée de cent cinquante membres, est réunie dans cette ville pendant dix jours, au bout desquels elle se dissoudra et déléguera des pouvoirs à une commission de trente membres chargés de redresser les abus et de punir les coupables.

La première opération de l'assemblée générale des ligues grises a été de décréter une députation composée de M. le président Vinli, le vicaire Gaudentz Planta et le bailli Sprecher, accompagnée de deux secrétaires chargée de se rendre à Rastadt pour vous témoigner, citoyen général, combien les ligues grises étaient peinées du peu d'égard que le congrès avait pour votre médiation, et pour vous offrir toute la satisfaction que vous pourriez désirer. BACHER.

Carrouge, le 13 frimaire an 6 (3 décembre 1797).

Au général en chef.

J'ai l'honneur de vous adresser quelques notices sur l'abus des relations commerciales, entre la république française et celle de Genève : elles démontrent clairement que l'intérêt national des Génevois d'une part, et les vices des limites de l'autre, sont les principales causes de la contrebande et de l'impunité qui l'encourage.

Nous avons la cruelle expérience que les Anglais, à travers les horreurs que la plus perfide politique leur a suggérées, se sont attachés depuis la guerre à ruiner notre commerce. C'est en vain que la loi du 10 brumaire a prohibé l'introduction de leurs marchandises dans l'intérieur, la cupidité de quelques négocians suisses, génevois et français, leur a procuré les moyens d'en éluder les dispositions.

Genève et les villes frontières de la Suisse ont toujours été les entrepôts des marchandises anglaises ; c'est

de là qu'il s'en est constamment introduit en France une quantité prodigieuse, dont le concours a non-seulement ruiné notre industrie, mais encore transmis dans les mains de nos ennemis la plus grande partie de notre numéraire.

Les lignes de surveillance établies sur les frontières de la Suisse et de Genève, et gardées par les préposés aux douanes et par les militaires, n'ont été qu'une faible barrière opposée à la rapacité avide des fraudeurs.

Il s'est formé en Suisse, à Genève et en France une ligue formidable dont toutes les opérations frauduleuses coïncident parfaitement. Elle a ses moyens d'attaque et de défense, ses points de réunion et de correspondance ; elle arme un très-grand nombre de satellites pour résister aux préposés et à la force armée, et, au moyen de son inépuisable activité, elle introduit à volonté sur tous les points de la frontière des marchandises prohibées, tantôt par ruse, tantôt par force.

Si on est indigné en considérant le préjudice notoire que cette fraude occasione à notre commerce, on ne l'est pas moins en mesurant ses suites désastreuses par rapport aux mœurs.

Parmi les contrebandiers, on distingue trois classes, dont les fonctions, quoique différentes, tendent au même but. La première est composée des négocians qui font le commerce pour leur propre compte ; la seconde comprend les assureurs qui, moyennant un bénéfice déterminé, se chargent, à leurs périls et risques, de faire passer les marchandises ; et la troisième renferme

une foule de bandits qui, pour un modique salaire, en effectuent l'introduction.

Les négocians qui donnent lieu à cette contrebande n'éprouvent jamais aucun inconvénient, parce qu'en cas de saisie, ils reçoivent, de la part des assureurs, des effets de nantissement équivalens à la valeur des marchandises qu'ils délivrent: aussi agissent-ils avec sécurité; cependant, s'ils calculaient les préjudices qu'ils portent à leur patrie; s'ils réfléchissaient sur les désordres et les crimes que leur intérêt sordide fait naître, combien les jouissances que leur procurent des richesses aussi mal acquises ne seraient-elles pas empoisonnées par les remords!

Quant aux assureurs, l'appât d'un gain rapide en accroît chaque jour le nombre: un bénéfice considérable réalisé en une nuit est la perspective flatteuse qui les séduit et les entraîne; malheureusement l'expérience ne leur apprend que trop qu'ils n'ont que de faibles risques à courir. En effet, lors même que, par un événement extraordinaire, les préposés et les militaires arrêtent un convoi de contrebande, si les assureurs ne peuvent les faire enlever par leurs bandes armées, ils trouvent dans les tribunaux chargés de statuer sur la validité des prises, des êtres vils et dégradés qu'ils soudoient, et qui prêtent l'oreille aux détours que la chicane invente pour en éviter la confiscation.

La classe des ouvriers chargés du transport et de l'escorte des convois, subordonnée aux assureurs, est la plus nombreuse: c'est parmi elle que les effets de la contagion se développent d'une manière effrayante; elle

atteint tous les états, jusqu'au soldat rentré dans ses foyers, couvert de cicatrices. On y voit des milliers d'hommes qui semblent nés pour le bonheur et la prospérité de la société, en devenir les fléaux et la ruine. Ces êtres vils que la fainéantise dégrade, en perdant l'idée de toutes les vertus, s'abandonnent à tous les vices, et commettent par circonstance les plus atroces forfaits.

Tel est en partie le résultat affreux de la contrebande. En vous le faisant connaître, et vous indiquant les moyens que j'entrevois pour remédier à tous les inconvéniens qu'elle entraîne, je remplis mon devoir de citoyen : si vous daignez vous en occuper, mon but est rempli.

La plupart des causes qui favorisent les manœuvres de la contrebande, sont également favorables aux émigrés et à tous nos ennemis réfugiés à Genève et en Suisse. L'irrégularité des limites leur facilite les moyens de s'introduire en France, et d'échapper à la surveillance des autorités constituées, et des troupes qui sont sur notre frontière : les mesures qui seraient prises pour arrêter la contrebande serviraient donc aussi à empêcher la communication avec l'intérieur, à tous ces brigands dont les coupables espérances leur font encore croire aux moyens de pouvoir un jour y rentrer pour renouveler leurs excès et leurs fureurs.

POUJET.

Milan, le 29 frimaire an 6 (19 décembre 1797).

Au général en chef.

J'ai reçu, général, votre lettre du 11, et sur-le-champ le général Leclerc est parti pour mettre à exécution toutes les dispositions qu'elle contient.

J'éprouve des difficultés journalières pour la nourriture des divisions de Brune et de Victor. Les Brescians prétendent que la première doit être substantée sur le million que nous doit donner la république cisalpine par mois, et cette république avait donné des ordres pour que la partie du Veronais cédée à la cisalpine ne contribuât point à fournir à la division de Victor; il a bien fallu trancher sur tout cela, mais les difficultés renaissent tous les jours. J'ai été forcé d'envoyer le général Rey avec ses deux régimens de cavalerie à Padoue, n'y ayant absolument plus de moyen de trouver de fourrages dans le Veronais.

Le vingt-deuxième de chasseurs est en route pour Marseille, par ordre du directoire.

On se plaint beaucoup de la division Masséna : à Plaisance, il y a eu des vols et des assassinats de commis; il y a des soldats d'arrêtés, et Mesnard, qui commande la division, les a fait mettre au conseil de guerre. On se plaint aussi que Masséna avant son départ, a fait contribuer tous les couvens de la ville, en les menaçant de mettre les moines dehors et d'y loger les troupes de sa division; il y a beaucoup de plaintes aussi contre lui et contre son chef d'état-major Soliguac, pour des contributions levées à Padoue.

Leclerc m'avait dit qu'il m'enverrait une note sur des personnes qui cherchent des dénonciations contre vous, pour les envoyer à Paris, entre autres deux Génois, Raynier et Balby, et des Français venus exprès pour cela de Paris. Masséna doit avoir eu des conférences avec eux à ce sujet : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a tenu des propos à ce sujet; il doit être arrivé ici un courrier de l'armée d'Allemagne, et aussitôt un homme a été envoyé à Plaisance, où Masséna était encore. Tout cela ne peut être encore que ridicule, mais prouve de bien mauvaises intentions ; du reste, Leclerc est parti sans me donner la note, et je suis dans ce moment à la recherche de tout cela de concert avec le commandant de la place, qui en a aussi eu quelques indices. Il n'est pas étonnant qu'avec autant de titres à la gloire, vous ayez des envieux ; mais que ce soient des hommes qui doivent leur fortune et leur éclat à votre indulgence, c'est le comble de l'aveuglement et de l'ingratitude ; ces malheureux ne voient pas que leur réputation n'est qu'un château de cartes qui s'écroulera au premier souffle.

Les conseils prennent un peu d'aplomb : ils commencent à sentir que l'intrigue et l'exagération pourraient les mener trop loin ; le directoire ne sort pas de son apathie.

L'affaire du fort Saint-Leo a échoué par la maladroite publicité qu'on y a donnée : il est dans ce moment bloqué de toutes parts.

Tout m'assure que le roi de Naples arme considérablement; l'inquiétude que m'a montrée le marquis de

Gallo à son passage, me prouve qu'il cherche à se mettre en état d'agir d'une manière vigoureuse. Je ne reçois aucune nouvelle de Naples.

Ancône s'est déclarée indépendante : il faudrait que les habitans demandassent leur réunion à la république cisalpine, à moins que ce port ne pût devenir utile à la France par rapport aux îles de Corfou, etc.

KILMAINE.

Paris, le 22 frimaire an 6 (12 décembre 1797).

Au général en chef.

C'est déjà un grand point pour moi, un point principal, que vous n'ignoriez pas, citoyen général, que, si la Suisse conserve sa prétendue constitution, il faudra en France renouveler bien des fois les événemens de vendémiaire et de fructidor. C'est la conviction intime que j'en ai qui m'a enfin déterminé à m'occuper d'un révolutionnement dont je sens plus la nécessité que je ne puis prévoir où il nous conduira.

Un second point qu'il m'était essentiel de savoir, concernait la question : S'il faut conserver la forme fédérative qui plaît tant à l'Autriche, ou établir l'unité, seul moyen de rendre la Suisse l'alliée fidèle et loyale de la république française, et son boulevard sur une partie de ses frontières. J'ai vu avec la plus vive satisfaction que vous approuvez aussi sur cet article le vœu des patriotes.

Quant au mode d'exécution, c'est là que nous avons

besoin de conseils et d'appui : le résultat de nos conférences et corres pondance est qu'il faut une convention, soutenue par le voisinage d'un corps quelconque d'armée. Mais, pour ce qui regarde les moyens de provoquer la convocation d'une convention, nous ne savons sur quel projet fixer nos inquiétudes. La plupart connaissant l'esprit de leur caste, désirent que le gouvernement français fasse une déclaration, et, en effet, il serait aisé de la faire de manière que l'on serait obligé de convenir que la France est autorisée à demander un changement de constitution : sinon, voici quelques idées que je prends la liberté de soumettre à vos réfléxions.

1°. Me serait-il permis d'insinuer à mes amis, par quelques phrases ambiguës, qu'ils seront soutenus? par exemple, en leur marquant : Au plus beau jour il faut une aurore; ou : Tout dévouement généreux trouve tôt ou tard sa récompense.

2°. Faire dire à Zurich que l'amnistie demandée pour faits d'opinions politiques doit s'étendre sur ses sujets de Kaiffa.

3°. Ayant préparé les esprits chez moi par un discours préliminaire, en plein conseil je parlerais sur la nécessité de renoncer à la distinction entre citoyens et sujets, je chargerais mes deux beaux-frères de faire la motion expresse d'affranchir nos sujets et de leur donner le droit de cité : cela pourrait avoir lieu le 8 janvier, jour où le conseil législatif s'assemblera.

4°. Que la France fasse valoir ses droits incontestables sur le val Montier, la vallée d'Erguel et la ville de Bienne.

5°. Que la France réclame les maisons et propriétés des ci-devant évêque et chapitre de Bâle, situées dans la ville et le canton de Bâle.

6°. Que la France fasse valoir sa garantie de la liberté du pays de Vaud.

7°. Que les baillages italiens présentent des pétitions, et qu'on ne les empêche point à Milan de fraterniser avec les Cisalpins.

8°. Bâle démocratisé pourra offrir au pays de Vaud, aux baillages italiens, aux états de l'abbé de Saint-Gall, de s'assembler par députés en convention nationale, et d'inviter Glarisse et Appenzell d'y envoyer les leurs : même invitation au Valais et à Neufchâtel. Parvenus jusque-là, il est indubitable que Lucerne, Westerwalden, et peu à peu le reste de la Suisse demanderont d'eux-mêmes à se réunir à cette convention.

9°. Les agens de la France feront publier des écrits révolutionnaires et déclareront formellement à tous les gouvernemens que vous prenez sous votre protection ceux qui travaillent à la régénération de leur patrie. Cette déclaration est indispensable, pour des raisons que je pourrais développer verbalement; mais elle peut se faire soit publiquement, soit confidentiellement : elle se fait publiquement si la légation écrit officiellement à Zurich pour tous les cantons; elle se fait confidentiellement si vos agens écrivent en particulier à tel ou tel chef de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Bâle. Je m'offre pour dresser la minute d'une pareille lettre confidentielle.

Je finis en vous réitérant, citoyen général, que l'ac-

cord le plus parfait entre la protection de la France et les efforts des patriotes peut seul sauver ces derniers et opérer la révolution sans grande secousse. Sans cet accord, je prévois ou le partage de la Suisse ou la consolidation de la plus frénétique oligarchie : il faut être de cette dernière pour la connaître. PIERRE OCHS.

Paris, le 23 frimaire an 6 (13 décembre 1797).

Au général Bonaparte.

Voici un exemplaire complet de l'édition originale de mes *Etudes de la nature* : vous y trouverez le quatrième volume, qui vous manque, et, dans ce quatrième volume, l'avis où j'ai renfermé une grande partie des preuves de ma théorie des marées; *Paul et Virginie*, que vous connaissez, et le premier livre de l'*Arcadie*, que vous n'avez pas lu. J'ai suspendu ce dernier ouvrage pour me livrer tout entier aux *Harmonies de la nature*, d'un intérêt bien plus grand, mais d'une longue haleine. C'est sur elles que j'ai posé les bases de la morale, dont la Divinité a mis les lois dans la nature et le sentiment dans le cœur humain. Quelque étendue que soit la sphère que j'embrasse, elle me fournit des tableaux du genre auquel vous m'avez invité, et je puis vous assurer que les sujets en sont autant au-dessus de ceux que je pouvais imaginer, que la réalité elle-même est au-dessus de la fiction, et que vos combats sont au-dessus de ceux de l'*Arcadie* et même d'*Ossian*.

En attendant que j'en puisse publier les premières

esquisses, recevez mes anciennes *Etudes* ; agréez ces feuilles que vous avez aimées dans le cours de vos adversistés et dans celui de vos victoires : ce sont des feuilles de chêne que j'attache à votre couronne civique pour lui donner plus de prix. Recevez-les donc plutôt pour moi que pour vous : je ne les offre ni au vainqueur des Autrichiens, ni au conquérant et au législateur, ni au général de l'armée d'Angleterre, ni même à mon collègue de l'institut national, mais je les donne à l'ami des hommes ! BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

Paris, le 29 frimaire an 6 (19 décembre 1797).

Au général en chef.

Je vous ai écrit le 27 : je vous demandais une entrevue pour savoir à laquelle des deux alternatives indiquées dans ma lettre les patriotes suisses devaient se préparer.

En attendant, ils agissent ; mais j'ai lieu de craindre qu'ils n'agissent mal : ils opéreront peut-être un demi-révolutionnement, qui sera bientôt renversé et qui rendra par conséquent l'état des choses pire qu'il n'est à présent.

Les gouvernemens aristocratiques agissent aussi, ils délibèrent, ils sont d'accord ; ils ont ici des amis et même des émissaires, qui sont déjà venus me circonvenir et m'espionner. Une diète va s'assembler : vous savez ce que c'est qu'une diète ; c'est la réunion de trente-

deux députés, dont la moitié sont chefs d'état, et l'autre moitié magistrats du second rang à vie.

J'ai déjà écrit à un de mes parens qu'il fît, le 18 nivose, dans le conseil législatif de mon canton, la motion dont j'ai eu l'honneur de vous parler; mais, si je ne vois point de plan déterminé, je lui écrirai au premier jour qu'il se garde bien de compromettre inutilement un parti qui agirait sans suite.

Bacher me disait peu avant mon départ de Bâle, que, au lieu de chercher Pitt à Londres, on ferait mieux de le chercher à Berne. Il le disait, et cependant, si je suis bien informé, Talbot, le secrétaire de Wikham et autrefois de Malmesbury, y est encore.

Mes lettres de Suisse, arrivées aujourd'hui, me mettent dans une étrange perplexité. D'un côté, je reçois une adresse des patriotes sûrs, réunis en corps et liés avec presque tous les patriotes des autres cantons, qui comptaient sur moi, comme ils ont droit de le faire; d'un autre côté, mon conseil secret m'envoie copie d'une lettre du conseil secret de Berne, qui croit devoir aussi compter sur moi, et articule même les objets sur lesquels il désirerait que j'appuyasse à l'occasion. Il y a apparence que la place que j'occupe, l'intérêt de ma caste et l'avantage de mes enfans, font supposer à ce conseil d'égoïstes que je ne puis être pour la république française que jusqu'à ses frontières.

Berne a envoyé Tscharner à Rastadt, et l'évêque de Bâle y a envoyé le chanoine Ligritz (de Glarisse). C'est à ces deux personnes qu'il faut attribuer le pas-

sage des Autrichiens sur notre territoire : de pareils choix forment le pendant de l'envoi de Fersen.

J'aurai l'honneur de vous voir au banquet de demain : je tâcherai de m'approcher de vous : si vous pouvez m'indiquer une heure d'entrevue, veuillez le faire : cette entrevue est décisive ; la partie des aristocrates est trop bien liée pour que je puisse agir à bâton rompu et sans données sûres : s'il faut que je devienne oligarche, je le deviendrai, afin que les patriotes conservent au moins un protecteur en Suisse. PIERRE OCHS.

Paris, le 1er nivose an 6 (21 décembre 1797).

Au général Bonaparte.

Je jouissais trop à la fête d'hier de l'enthousiasme qu'elle inspirait, pour avoir pu faire autre chose que fixer mes yeux alternativement sur vous, sur les directeurs et les présidens des conseils.

En rentrant chez moi, je trouve mes lettres de Suisse, et j'y lis que vos troupes sont en possession du reste de l'évêché de Bâle. Cette prise de possession, jointe à l'arrêté du directoire du 27 frimaire relativement à un article perfide du *Narrateur*, m'a comblé de joie, parce qu'elle va ranimer l'espérance des patriotes et des sujets suisses, qui, par une foule de raisons trop longues à détailler, agissaient, mais avec crainte : vous ne vous formez pas d'idée des ruses dont l'aristocratie agonisante se sert pour effrayer les démocrates.

Leur dernière heure paraît devoir bientôt sonner :

voici ce qu'un de vos agens m'écrit, c'est Bacher enfin: Encore un peu de patience, et justice se fera; guerre à l'oligarchie et à l'aristocratie; les gouvernemens rétablis dans leur primitive simplicité, plus de sujets quelconques, et puis le gouvernement français pourra vivre en paix, amitié et bonne intelligence avec le peuple, le bon et brave peuple suisse.

Voilà ma profession de foi politique, ma joie est sans égale; mais il est une question importante sur laquelle je me sens trop faible pour prononcer définitivement. Faut-il que nous établissions l'unité du gouvernement ou la forme fédérative? Cette question divise les patriotes, et ils me sollicitent, ils me conjurent de donner mon avis. Tant que nous ne serons point décidés la-dessus, nous n'agirons point systématiquement. Vous avez parlé, citoyen général, dans votre discours du 20 frimaire, des meilleures lois organiques, etc.; cette expression m'a frappé : quand vous la proférâtes, elle me fit concevoir le vœu bien naturel de vous voir le législateur de mon pays; c'est pourquoi, je vous en supplie, accordez-moi une demi-heure d'entretien avant votre départ. Si le directoire et vous, citoyen général, vous saviez quelle influence vous avez l'un et l'autre sur les opinions des amis de la liberté dans le reste de l'Europe, vous profiteriez de l'occasion de rendre, au moyen de quelques conseils, un peuple entier vraiment heureux; nous autres Suisses patriotes, nous avons le bonheur d'être enthousiastes du vrai et du beau moral; l'âge n'a point encore glacé ce feu vivifiant qui fait notre

félicité : la révolution française nous a rapprochés, que la révolution française réalise nos vœux.

PIERRE OCHS.

Milan, le 9 nivose an 6 (29 décembre 1797).

Au général Bonaparte.

Vous me mettez dans une position bien pénible, mon général, par le retour du courrier qui doit m'apporter les derniers ordres du gouvernement. Les Autrichiens me présentent l'article douze de la convention de Rastadt, signée de vous. J'attends, et nous voilà au 30 décembre sans savoir que dire, car jamais le temps et les chemins n'ont été plus beaux.

Le 11 de ce mois, la division de dragons se met en mouvement ; celle des chasseurs, comme vous l'aurez vu par l'itinéraire, passe les Alpes dans ce moment. Le 12, la division Brune se met aussi en mouvement ; les autres divisions destinées à l'expédition d'Angleterre sont sur le territoire vénitien, que je ne peux évacuer sans ordre ; je suis forcé d'attendre.

Les Cisalpins ont révolutionné Pezaro et Sinigaglia : ils allaient toujours en avant sans mesure, j'ai cru devoir leur prescrire une conduite modérée, afin qu'ils ne puissent être regardés comme hostiles sur les états du pape.

J'ai écrit au général Dessolles de protéger sans se compromettre : vous verrez ma lettre au directoire. Villetard est celui qui échauffe.

J'ai fait passer de Venise à Ancône la douzième demi-brigade d'infanterie légère ; j'ai cru devoir prendre cette précaution.

Lespinasse me représente que vous lui aviez donné ordre de vendre toute l'artillerie aux Cisalpins, sans réserve pour les troupes françaises qui restent en Italie. Il me propose de réserver un petit équipage de siége et un de campagne ; je ne veux pas décider sans avoir votre avis.

La route du mont Genèvre était impraticable au moment où vos guides sont partis, j'ai été obligé de les diriger par le mont Cenis.

J'ai pris tous les moyens nécessaires pour rendre le chemin passable, nous y parviendrons.

J'ai été forcé de laisser les gros équipages des demi-brigades en Italie, je n'ai permis que trois voitures par demi-brigade, et encore auront-elles beaucoup de peine à passer.

Le général Kilmaine vous a écrit et vous proposait de les faire embarquer : j'attends votre décision.

Je vous prie, mon général, de penser sérieusement à mon retour : j'ai besoin de soigner ma santé ; je crois assez à votre amitié pour être persuadé que vous m'emploierez à l'expédition d'Angleterre ; une place de grenadier m'appartient, je déserterais tout autre poste pour l'occuper.

En attendant, je veux soigner ma santé, j'ai besoin d'un mois pour une opération : une loupe qui augmente et qui commence à me gêner beaucoup, finirait par

m'empêcher de monter à cheval ; je veux la faire extirper.

Serrurier, dont j'ai fait examiner la conduite, est digne de sa réputation probe ; Bassal, qui n'est pas suspect, m'en a dit tout le bien possible : sous tous les rapports, le commandement ici sera bien entre ses mains ou dans celles de Fiorella, qui a toute la confiance des patriotes.

Je n'écris pas au directoire sur ma santé, voulez-vous bien prendre la peine de lui en parler pour obtenir l'ordre de mon retour ?

Faites-moi connaître vos intentions sur les guides à pied.

N'oubliez pas la proposition de Kilmaine sur la manière de faire passer les gros équipagés en France par les moyens d'embarquement à Gênes.

Le cercle constitutionnel est moins exalté ; le directoire va quand on le pousse ; le corps législatif a de bonnes intentions, mais il faut le calmer.

Il paraît qu'il y a de nos concitoyens qui échauffent sourdement non-seulement ici, mais dans le reste de l'Italie. Je pense que la république cisalpine doit seulement s'occuper de s'organiser sous les rapports militaires et administratifs, avant de chercher à s'agrandir.

On vous rend justice ici, ils sentent ce que vous valez et ce qu'ils vous doivent.

Al. Berthier.

Mantoue, le 12 nivose an 6 (1er janvier 1798).

Au général en chef Bonaparte.

J'ai établi mon quartier-général ici, pour être plus à portée de l'armée autrichienne. J'ai envoyé, comme je vous l'ai mandé, le général Leclerc, accompagner monsieur le général baron Mack, tant qu'il sera sur le territoire occupé par notre armée. J'apprends qu'ils ont été ensemble à Venise. Leclerc, pendant ce séjour, a passé des marchés pour la vente des bois des carcasses des vaisseaux en construction, dont j'ai ordonné la destruction aussitôt mon arrivée à Milan.

Je suis très-fatigué et très-peiné, général, du commandement que vous m'avez fait donner.

Jugez du désagrément que j'éprouve dans la position où je suis, pour l'article 12 de la convention de Rastadt, à laquelle nous avons manqué depuis plusieurs jours.

Voilà vingt jours que je suis parti de Paris, et quatorze que je suis en Italie, sans avoir reçu un seul mot du gouvernement ni de vous sur la conduite que j'ai à tenir; il est désagréable de faire soupçonner que l'on soit de mauvaise foi.

Je vous le demande en grâce, général, tirez-moi de ce commandement, que je n'ai pas désiré, et que je n'ai accepté que parce que vous me l'avez proposé, et dont je portais la durée à un mois tout au plus. J'ai besoin de repos, et encore plus de rentrer dans l'état de simple général. Je n'écris pas au gouvernement: c'est

vous qui m'avez envoyé ici, que ce soit vous qui me rappeliez.

Le général Guieux s'est permis sans ordre de mettre au pillage, et d'exiger une contribution de cent mille livres d'une petite commune du Padouan, sous le prétexte que l'arbre de la liberté y avait été coupé : il s'est partagé l'argent avec sa troupe.

Haller ne peut fournir l'argent nécessaire aux besoins : ses ressources sont sur des ventes éventuelles de la république cisalpine, dont toutes les lettres de change sont protestées, parce qu'ils ne trouvent pas à vendre les biens.

Corfou et Ancône manquent d'argent, la solde est très en arrière : Haller me répond qu'il ne peut rien ; chacun pense à s'en aller, et par conséquent à ses intérêts.

Je vous l'ai toujours dit : le commandement de l'Italie ne me convient pas, je veux sortir des révolutions. Quatre années en Amérique, dix en France, où j'ai toujours marqué par des fonctions supérieures, c'est assez, général.

Je me battrai comme soldat tant que la patrie aura des ennemis a combattre ; mais je ne veux pas me mêler de la politique révolutionnaire.

Vous appelez à vous tous les officiers de cette armée que vous appréciez sous des rapports distingués, je ne peux être le seul que vous laissiez éloigné ; mon attachement pour vous me donne des droits à votre interêt.

N'oubliez pas que je meurs d'ennui ici, et que je me trouve très-desagréablement placé. Ce que je vous ai dit de ma santé, est vrai. AL. BERTHIER.

Mantoue, le 13 nivose an 6 (2 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

Je reçois à l'instant, par un courrier de Florence que m'envoie votre frère, ambassadeur à Rome, deux paquets très-pressés sur les événemens qui viennent d'avoir lieu à Rome. Par une lettre particulière qu'il m'écrit, il m'annonce un des paquets à cachet volant pour en prendre connaissance : tous les deux se trouvant cachetés, par mégarde j'ai ouvert le vôtre. Vous croyez que je partage l'indignation que ces nouvelles inspirent. J'avais déjà ordonné que la onzième demi-brigade de bataille se rendît à Ancône. Dans ce moment, je viens d'ordonner à la onzième demi-brigade d'infanterie légère, qui est à Padoue, de se rendre à Ferrare avec le général Gueux pour y attendre de nouveaux ordres.

J'écris au général Dessolles pour le prévenir de ce qui vient de se passer, pour qu'il ait à se tenir à Ancône dans l'état le plus respectable, et qu'il assure notre communication entre Ancône et Rimini, en protégeant le mouvement populaire qui a eu lieu à Pezaro et Sinigaglia, dont le peuple doit être réuni à la république anconitaine.

Du moment où j'aurai reçu l'ordre d'évacuer le pays vénitien, je ferai marcher des troupes dans la Romagne, pour être prêt à agir d'après les instructions que pourrait donner le gouvernement. Cette incertitude sur le moment de l'évacuation du pays de Venise et le si-

lence que le gouvernement garde avec moi depuis mon départ, me mettent dans le plus grand embarras.

AL. BERTHIER.

Bastia, le 16 nivose an 6 (5 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

Une révolution sérieuse vient d'éclater dans le département du Golo : quatre ou cinq cents rebelles, conduits par des émigrés et des prêtres réfractaires, se sont emparés du couvent de Rastino, Casaconni et autres : le général Vaubois a déclaré sur-le-champ ces cantons en état de siége, et il a envoyé le général Casalta, à la tête d'un détachement, pour étouffer l'insurrection.

Le général Casalta est parti : il a placé un détachement de 50 hommes de la dix-neuvième demi-brigade au pont du Golo, et s'est avancé dans l'intérieur, confiant sur la modération des rebelles. Cette confiance, mal fondée, a eu des suites fâcheuses : dans la nuit, le détachement du Golo a été surpris et mis en fuite, et le général Casalta, avec le reste de sa troupe, s'est trouvé le lendemain, dans le village de la Porta, cerné de tous côtés par les rebelles, qui la nuit s'étaient emparés des hauteurs qui de tous côtés dominent ce village.

Le détachement du pont du Golo est rentré à Bastia ; il n'a eu que quelques blessés.

Quant au général Casalta, depuis quatre jours qu'il est cerné dans la position qu'il a prise, nous n'avons

plus eu de ses nouvelles. Aréna est parti de chez lui avec 300 hommes. Gambini de Corte et Cervoni, commandant la colonne mobile, sont partis de leur côté avec leurs amis, tous les trois dans l'intention de dégager Casalta ; mais les rebelles, fiers de leur premier succès, s'étaient augmentés rapidement dans ces quatre jours : toute la Balague s'est soulevée. Le vieux Giofferi et d'autres chefs se sont mis à la tête des insurgés, et ils ont écrit au général Vaubois que ce n'était point contre l'auguste république qu'ils prenaient les armes, mais contre l'administration départementale, parce qu'elle attaquait les émigrés et l'église de Dieu, et parce qu'elle assujétissait le pauvre peuple à des impositions exorbitantes ; ils demandaient au général Vaubois de corriger ces abus, de modifier certaines lois, moyennant quoi ils promettaient de mettre bas les armes.

Le général Vaubois leur a répondu que la république ne traitait point avec des rebelles, et leur a ordonné de se dissoudre.

Au lieu de le faire, leur nombre et leur audace sont augmentés, et ils se sont portés de différens côtés contre les républicains conduits par Aréna, Gambini et Cervoni, qui s'approchaient de la Porta pour dégager le général Casalta.

Ce matin, nous apprenons de plus fâcheuses nouvelles : Aréna, attaqué, a rétrogradé jusqu'à l'île Rousse, d'où il était parti, et où il tâche de mettre ce poste maritime à l'abri de l'invasion des rebelles. On dit que le commandant de la colonne mobile, Cervoni, a été

blessé, et nous craignons que lui et Gambini ne se trouvent cernés avant de pouvoir atteindre Corte.

Voilà la triste position où nous nous trouvons dans le département du Golo : le courrier du département du Liamone est arrêté par les rebelles, de sorte que nous n'avons aucune nouvelle d'Ajaccio ; mais j'ai tout lieu de croire que, grâce à la division de l'île en deux départemens, nous n'aurons à gémir que sur la révolte d'une partie de la Corse.

Pour encourager les rebelles, on leur dit : Vous voyez bien que la France ne veut plus de la Corse, puisqu'elle n'y envoie presque plus de troupes ; que le peu qui s'y trouve est dénué de tout, et que pour les soutenir on est obligé de fouler les habitans du pays par des emprunts forcés, que l'on ne rembourse jamais.

Le montagnard, aussi dénué de connaissances que remuant de caractère, recueille avec avidité ces impressions sinistres, que les circonstances rendent vraisemblables, et les peuples, persuadés de l'insouciance de la république, s'insurgent partout.

On nous annonce depuis long-temps 1500 hommes : il y a quatre jours que leur arrivée aurait remis tout dans l'ordre.... aujourd'hui il faut au moins 4000 hommes, et un chef militaire propre à parcourir les montagnes, et revêtu d'assez de pouvoir pour commander la confiance et la crainte.

LUCIEN BONAPARTE.

Rastadt, le 22 nivose an 6 (11 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

Vous n'ignorez sans doute pas que, depuis l'arrivée de la très-nombreuse légation prussienne à Rastadt, quelques membres de la députation ont fait à l'Autriche des attaques plus vives et plus directes qu'auparavant, et qu'en général on s'énonce avec plus de hardiesse sur le traité de Campo-Formio : M. de Lehrbach s'est vu plus d'une fois embarrassé, et il m'a dit que si M. Thugut l'eût instruit plus en détail du rôle qu'il lui avait destiné, il aurait certainement refusé de s'en charger. Toutes ces chicanes demeureront ce qu'elles sont, insignifiantes. La lassitude, la faiblesse et la défiance de ces petits états les garderont de démarches inconsidérées ; cependant la Prusse, qui désire profiter de l'occasion pour se ressaisir, aux dépens de la maison d'Autriche, du crédit et de la considération qu'elle a perdus, s'efforce de grossir son parti de tous les états dont l'existence future est incertaine ou condamnée. La très-petite portion compte, au reste, sur l'efficacité de ses promesses et de sa garantie. M. le comte de Goertz avait insinué à M. Albini le projet d'une confédération germanique : celui-ci, qui, depuis l'abandon de l'Autriche et l'occupation de Mayence, n'apercevait plus d'autre moyen de salut que dans la résignation et la générosité, a adopté une conduite plus modérée ; il l'a prié de lui articuler la nature et la force des secours sur lesquels la confédération pourrait compter de la part de la Prusse :

M. de Goertz lui ayant répondu que cet objet, qui était un moyen d'exécution, ne pouvait être stipulé qu'après qu'on serait assuré de l'union proposée, M. Albini a refusé d'entrer dans le projet, disant qu'il ne voulait pas, pour une issue si peu certaine, se perdre entièrement près de la France et de l'Autriche. Le Hanovre, dont les appréhensions paraissent être dissipées depuis l'arrivée de la légation prussienne, a cru devoir accepter le projet, et son ministre a fait à la diète de Ratisbonne la proposition de recourir, pour la paix de l'Empire avec la république, à la médiation de la Prusse et de la Russie. On devait voter avant-hier sur cette proposition; mais le ministre de Mayence, en sa qualité d'archi-chancelier, a refusé de la mettre en délibération, et ce projet, peu soutenu, paraît devoir être abandonné.

Les nouveaux pleins-pouvoirs demandés par la députation ne tarderont pas à lui être envoyés. Le 18, les députés avaient reçu de leurs cours respectives les instructions qu'ils en attendaient; le 19, les votes ont été émis, le *conclusum* a eu lieu le même jour, et, pour éviter tout délai, on l'enverra ici, où il sera revêtu de la ratification impériale.

Votre retour ici est ardemment désiré par tout le monde; chacun pense et dit que votre présence est seule capable de donner aux négociations une impulsion efficace, et on espère que vous ne vous ferez pas longtemps attendre après la réception des nouveaux pleins-pouvoirs. PERRET.

Mantoue, le 23 nivose an 6 (12 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

Naples vient d'envoyer un ministre pour reconnaître la république cisalpine. Il a été député vers moi pour m'assurer de la peine qu'avait éprouvée sa cour à l'occasion des derniers événemens arrivés à Rome.

Serrurier paraît s'être déshonoré à Venise, et il est peu aimé des troupes et des Cisalpins.

Baraguay d'Hilliers est le seul qui convient ici ; il est aimé et il a des moyens.

Leclerc veut aller à Paris, Rivaux le remplacerait bien. Il faudrait faire Cervoni général de division.

Si vous me conservez encore quelque amitié, faites-moi obtenir le congé dont je ne puis me passer.

AL. BERTHIER.

Rastadt, le 24 nivose an 6 (13 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

Je ne puis vous cacher, citoyen général en chef, quelle a été ma surprise et la peine que j'ai éprouvée à la nouvelle que je viens de recevoir. Un courrier qui m'a été dépêché directement de notre armée d'Italie, m'apprend que, le 5 de janvier, le citoyen général Berthier n'avait pas encore reçu les ordres du gouvernement pour l'évacuation des forteresses et du territoire que nous devons occuper, et que par conséquent le corps de troupes autrichiennes qui y est destiné se trou-

vait encore sur les frontières des provinces allemandes de sa majesté l'empereur et roi, sans qu'on sût quand il pourrait se mettre en marche.

Vous devez vous rappeler, citoyen général en chef, que l'article quatorze des stipulations secrètes du traité de Campo-Formio, formellement ratifiées par les deux parties contractantes, fixait purement et simplement à vingt jours après l'échange des ratifications le terme des évacuations respectives. La convention additionnelle secrète, également confirmée par les deux gouvernemens, attribuait aux généraux nommés pour régler les mouvemens d'évacuation, le grade et le pouvoir de donner tous les ordres en conséquence ; c'est d'après cela que, sans recourir à ceux de sa cour, M. le général en chef comte de Latour a envoyé les instructions nécessaires tant à l'armée qu'il commandait qu'à celle dont M. le comte de Terzi était chef, et que nos troupes en Empire se sont mises en marche aux termes fixés.

Enfin, dans la convention que nous avons signée ici, le 1er décembre, il a été formellement et définitivement arrêté, art. XII, que, le 30 du même mois, les forteresses et le territoire en Italie jusqu'à la ligne de démarcation, seraient évacués par les troupes de la république française.

Vous savez, citoyen général en chef, avec quelle scrupuleuse exactitude nous avons rempli tout ce à quoi nous nous étions engagés. Il en est résulté que, dès le 30 de décembre, la forteresse de Mayence était occupée par vos troupes. Comment est-il possible, d'après cela, que le citoyen général en chef Berthier, spécia-

lement chargé par le directoire exécutif de diriger les opérations résultantes du traité de Campo-Formio, et les mouvemens d'évacuation qui doivent s'ensuivre, soit parti de Paris sans avoir l'ordre formel pour l'évacuation de la partie de l'Italie appartenant à sa majesté l'empereur, que cet ordre ne lui ait pas été envoyé depuis, et que, même six jours après le terme formellement convenu, et sans restriction quelconque pour l'évacuation des forteresses d'Italie, il ne fût pas encore arrivé ?

L'objet est d'une importance trop majeure pour que j'aie pu me dispenser de remettre sur-le-champ la note ci-jointe en copie aux citoyens ministres plénipotentiaires de la république française au congrès, qui, d'après les ordres du directoire, avaient précédemment été chargés de s'expliquer avec moi sur la marche des troupes de sa majesté qui quittent le territoire de l'Empire.

Je me plais à espérer encore qu'avant l'arrivée de ma lettre à Paris, l'ordre formel aura été envoyé au général en chef Berthier ; mais si, contre toute attente, il n'était pas encore parti, je me flatte au moins que dès lors il y sera procédé sans aucun délai.

J'ai reçu la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, en date du 17 nivose, et suis trop persuadé de la ferme intention de la république française de satisfaire à toute les clauses du traité de Campo-Formio avec la même bonne foi qu'elle éprouve de la part de sa majesté impériale et royale, apostolique, pour ne pas m'attendre à des réponses analogues à

ce principe. Je vous prie de croire, citoyen général en chef, aux sentimens d'estime, et à la haute considération que j'ai pour vous. L. C. Cobentzel.

Corfou, le 26 nivose an 6 (15 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

Le général Chabot arriva ici, le 1er de ce mois, avec la sixième de bataille. Je licenciai aussitôt les troupes vénitiennes qui formaient cette garnison, et je les fis porter aux bouches du Cattaro. Je n'attends qu'un vent favorable pour faire partir 400 hommes, destinés à relever les garnisons de Zante et de Céphalonie. Celles de Sainte-Maure et de Cérigo, pour ne point trop diviser nos forces, ne seront relevées que quand nous aurons reçu vos instructions.

J'ai, de concert avec le général Chabot, arrêté de former trois compagnies franches de nationaux et d'Esclavons mariés dans les îles : elles occuperont les postes de Prevesa, Vonissa, Parga et Bucintro, où l'air est meurtrier et détruirait continuellement les Français qu'on voudrait y envoyer. Le service de ces places, aussi nécessaire que fatigant et périlleux, ne peut guère être fait utilement que par des gens du pays : il consiste à donner sans cesse la chasse aux brigands qui infestent les confins de notre territoire et du territoire ottoman. Nous avons mis à leur tête le lieutenant colonel d'Andria, homme ferme et sage, que ses longs services dans ces parages rendent plus propre que personne à cet

emploi : nous espérons que vous approuverez des mesures dictées par la nécessité.

Le département de Corcyre est organisé depuis vingt jours ; celui de la mer Egée doit l'être actuellement ; celui d'Ithaque le serait aussi, si le commissaire du directoire près l'administration centrale était arrivé. Les administrateurs du département de Corcyre voulaient mettre les douanes en régie, cette mesure compromettrait fortement l'intérêt public, et ouvrirait la porte aux dilapidations. J'ai réclamé l'exécution de votre arrêté, qui veut que ces sortes d'impôts continuent d'être mis en abonnement : ce moyen seul pouvait assurer une rentrée fixe dans la caisse publique ; je vous envoie copie de l'arrêté que j'ai pris à ce sujet. Le peuple est content et fier de sa réunion à la France ; les douanes et autres droits n'ont point éprouvé la plus légère atteinte dans leur perception. Non-seulement le passage d'un gouvernement à l'autre s'est fait sans crise et sans désordre, mais même, depuis l'arrivée des Français, les assassinats, qui se répétaient journellement, ont totalement cessé.

Nos relations avec le continent sont suivies avec succès. Ali-Pacha a fourni plus de six cents bœufs à l'escadre du général Brueys, et offre, au besoin, quelques approvisionnemens en blé et en vin.

J'ai fait, général, tout ce que m'ont permis mes forces pour répondre à la confiance dont vous m'avez honoré. Ma santé, considérablement affaiblie, m'avertit de changer de climat. Une perte de sang, rebelle à tous les traitemens depuis quarante jours, ruine mes forces

et m'a tellement affaibli la vue, qu'à peine je puis signer encore. J'ai donc cru, citoyen général, pouvoir passer à Rome pour y consulter sur ma santé; j'irai de là respirer l'air natal, qui peut-être me rendra mes forces, et me mettra à portée de servir encore ma patrie.

J'ai remis le service au général Chabot; il est au fait de toutes les affaires dont j'avais la direction, et la division ne s'apercevra point de mon départ.

J'espère que le gouvernement me conservera mon traitement jusqu'à ce qu'il ait statué sur ma pension de retraite, ou qu'il m'ait assigné un poste tranquille où je puisse rendre encore des services. Je vous prie de lui en faire la demande, ou de m'envoyer vous-même l'autorisation à cet effet; j'attends votre réponse en Corse. GENTILY.

Bastia, le 28 nivose an 6 (17 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

La révolte qui a éclaté dans le département du Golo, le 16 nivose, n'a fait qu'augmenter depuis cette époque, et chaque jour elle prend un caractère plus alarmant. Je vais reprendre la suite des faits depuis mon premier rapport. Aréna venait d'être repoussé à l'île Rousse, Cervoni et Gambini venaient d'être obligés de se retirer à Corte, et le général Casalta était toujours cerné par les rebelles dans le village de la Porta.

Le 18 nivose, le général Casalta est rentré à Bastia avec sa troupe; il etait parvenu a se dégager par le secours de deux cents républicains venus de l'intérieur.

La retraite de ces troupes a produit le plus mauvais effet ; les républicains de l'intérieur se sont vus forcés de suivre le général Casalta à Bastia, pour se mettre à l'abri de la haine des rebelles, qui se sont bientôt approchés de Bastia, et qui se trouvaient déjà, le 19 nivose, dans la province de Nebbio peu distante de cette place. Le même jour, les 1500 hommes que l'on attendait de Gênes sont arrivés, et les républicains ont cru qu'ils suffiraient pour étouffer la révolte ; ils se sont empressés de prier le général Vaubois de sortir de suite à leur tête pour chasser les rebelles de Nebbio.

Mais, dans cet état de choses, resserré chaque jour par les rebelles, il fallait nécessairement couvrir le cap Corse et protéger la communication de Saint-Florent à Bastia. Le général Dubois envoya de suite les détachemens nécessaires à Furiani, Barbaggio, et Oletta ; il fit renforcer aussi la garnison de Saint-Florent, pour assurer la communication et soutenir les différens détachemens.

Ces dispositions de défense ne suffisaient point aux réfugiés de l'intérieur, et elles ne pouvaient que soutenir le château de Corte, qui se trouvait cerné par les rebelles. Ce château, le point le plus important de l'interieur, était sur le point de manquer de vivres, grâce à la négligence des agens de la compagnie Fourey: il fallait donc se résoudre à la perte de cette place ou à la ravitailler de suite.

Je me suis empressé de pourvoir à ce ravitaillement par deux lettres de change consécutives, envoyées au commandant de Corte : le peu d'ordre des rebelles qui

cernaient cette place, a facilité les moyens d'y introduire, pendant la nuit, le gendarme qui en était porteur. Moyennant ce secours en argent, le commandant de la place a trouvé sur les lieux les denrées nécessaires pour son approvisionnement pendant un mois.

L'arrivée des différens détachemens envoyés par le général Vaubois à Oletta, Furiani et Barbaggio, et la nouvelle de l'arrivée des troupes ont inspiré un peu de confiance aux habitans du canton de Nebbio. Les agens des différentes communes sont venus demander des troupes au général Vaubois, et les rebelles les ont abandonnés pour se retirer, à quelques lieues de là, dans le canton du canal et de la Costeria. L'administration centrale et les républicains de l'intérieur, réfugiés à Bastia, ont redoublé leurs instances pour déterminer le général Vaubois à poursuivre les rebelles.

Le général Vaubois a cru devoir assembler, dans cette circonstance, un conseil de guerre, où l'on a discuté s'il convenait, avec les forces existantes, de s'engager dans l'intérieur des montagnes pour aller secourir Corte. L'avis unanime du conseil de guerre a été pour la négative.

Le lendemain 21, le général Vaubois crut devoir assembler un autre conseil de guerre, où l'on proposa une expédition destinée à ravitailler Corte pendant trois mois : en vain je fis sentir que ce prétendu ravitaillement n'était qu'un prétexte illusoire, et que, si l'on n'avait point de forces suffisantes pour s'engager dans l'intérieur sans embarras du convoi, a plus forte raison il était impossible d'escorter, au milieu des montagnes,

un convoi de vivres et de le faire passer jusqu'à Corte. En vain j'observais que cette place, ayant déjà été approvisionnée pour un mois par des moyens indirects, il était bien simple de continuer de la même manière, en faisant passer des lettres de change au commandant; toutes mes observations furent inutiles: seul je fus du même avis que la veille, et l'expédition fut résolue à l'unanimité.

Le lendemain 22, nous partîmes de Bastia avec 1,000 hommes, et nous nous rendîmes le soir à Norato, chef-lieu du canton de Nebbio, à six lieues de Bastia : les rebelles se trouvaient à deux lieues de distance.

Le but de l'expédition étant le ravitaillement de Corte pour trois mois, je m'empressai de faire les achats de blé et de préparer les moyens de transport: quelle est ma surprise lorsqu'on annonce que les neiges ayant fermé toute communication par les montagnes, il n'y avait plus d'autre passage que par les villages occupés par les rebelles, et qu'il fallait par conséquent commencer par attaquer le village voisin de Lento, et de village en village soumettre tout le pays jusqu'à Corte, pour faire passer ce convoi! Je m'aperçus bien alors que, par un zèle inconsidéré, on voulait engager les troupes de la république au milieu des rebelles, et qu'on se servait du prétendu ravitaillement de Corte pour entraîner le général Vaubois; je renouvelai mes instances, et je fis partir un bateau de Saint-Florent, dirigé sur Ajaccio, pour que de cette dernière place on fît encore passer 4,000 francs a Corte pour l'approvisionnement de cette place pendant deux mois. J'ai fait passer

la lettre de change à l'administration centrale du Liamone, qui n'épargnera rien pour la faire parvenir, et je suis tranquille sur les subsistances de la garnison de Corte, si cette dernière lettre peut y parvenir.

Depuis deux jours, nous étions à Morato. Le général Vaubois se décida à attaquer le village de Lento, où se trouvaient les rebelles : une colonne de 400 hommes partit à cet objet, commandée par le général Casalta. Les paysans, postés derrière des rochers, firent feu sur l'avant-garde, et se montrèrent déterminés à une résistance opiniâtre : la colonne se replia sur Morato, et le lendemain l'ordre de retraite fut donné. Le général Vaubois a laissé différens détachemens dans le Nebbio.

Il n'y a eu dans cette affaire que trois chasseurs de blessés ; mais elle a causé un très-grand mal dans l'opinion, et les cantons qui ne se seraient point revoltés se révoltent d'après l'attaque imprudente et mal soutenue de Lento. Déjà la commune de San-Pietro, où nous avions un détachement, s'est révoltée contre lui, et l'a obligé à rentrer à Saint-Florent.

Notre situation devient chaque jour plus alarmante ; nous envoyons une felouque pour porter des dépêches et demander des secours. Il nous faut promptement des troupes, de l'argent et un général de brigade jeune et actif, propre à parcourir des montagnes.

LUCIEN BONAPARTE.

Milan, le 30 nivose an 6 (19 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai reçu, mon général, la lettre que vous m'avez adressée par mon aide-de-camp Leturcq: j'ai lu avec attention l'instruction du directoire exécutif, dans laquelle j'ai reconnu les dispositions que je suis accoutumé à recevoir de vous. J'avais prévu les intentions du gouvernement, et son instruction, du 22, ne fait que confirmer toutes les mesures que j'avais prises, à l'exception des demi-brigades dont vous augmentez l'armée que je commande; ce qui était indispensable en déclarant la guerre à Rome.

Je ne pense pas que l'empereur veuille se mêler de cette querelle; mais, s'il se brouillait avec nous, vous connaissez les avantages que lui donnerait sa position. Je ferai, dans tous les cas, ce que les circonstances exigeront, ayant la plus grande confiance dans les dispositions générales qui seraient ordonnées, puisqu'elles le seraient par vous.

Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour mériter la confiance du gouvernement dans la mission délicate qui m'est confiée. Je ferai en sorte que notre vengeance soit sans tache, c'est-à-dire sans pillage. Je vous remercie de m'avoir fait nommer chef de l'état-major de l'expédition d'Angleterre; mais vous n'avez pas observé qu'en m'envoyant à Rome, vous m'en nommiez le trésorier; enfin je tâcherai de bien remplir la caisse.

Je me propose de me faire suivre par Cacault, qui, comme vous le savez, n'est plus employé à Florence.

Le directoire cisalpin va assez bien depuis que je lui ai fait connaître l'autorité dont je suis investi et que je saurai maintenir.

Je suis toujours très-content du corps législatif, et en général les choses vont assez bien ; j'attends avec impatience le général Brune, que vous me renverrez sûrement de Paris.

Je ferai commander mon avant-garde par Cervoni, et la division par Dallemagne. Je donne à Serrurier le congé qu'il m'a demandé. Comme la quarante-troisième avait déjà passé le mont Cenis, j'en ai retenu une autre de Joubert ; il ne reste donc plus de cette division que la quatre-vingt-cinquième demi-brigade, qui passe en France.

J'ai retenu le général de brigade Monnier avec les quatrième et vingt-deuxième d'infanterie légère ; Veau avec la vingt-unième ; le général Belliard, son état-major, les chevaux d'artillerie de sa division et la quatre-vingt-cinquième, continueront la route pour la destination de la division.

Aussitôt que je jugerai que ma présence ne sera plus nécessaire à Rome, faites-moi remplacer ; car il est très-vrai que ma santé exige un mois de tranquillité. Vous me connaissez assez pour être bien persuadé que je sais tout sacrifier lorsque je puis être utile à mon pays.

J'espère, d'ici à huit jours, être en marche de Macerata sur Rome ; je pars après demain pour m'y rendre.

Je ne saurais trop vous dire combien Haller nous est

utile ; je compte l'emmener avec moi. Il serait bien à désirer que le gouvernement lui donnât de la confiance et le chargeât un jour des finances de la république française. ALEX. BERTHIER.

Versoix, le 3 pluviose an 6 (22 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

Nous sommes arrivés hier à Versoix, après avoir traversé Genève, drapeaux déployés, baïonnette au bout du canon, et au son des airs républicains. J'ai la satisfaction de vous annoncer que la dix-huitième, que je commande depuis deux mois, ne connaît pas un seul déserteur. A quelques courtes permissions près, tous nos vieux soldats de l'armée d'Italie veulent avec vous, mon général, donner la paix à l'Europe.

Cinq décades et l'arriéré sont dus aux officiers et aux soldats, et chacun se dit : *notre général l'ignore : car ses intentions étaient de nous faire solder à Chambéri.* On s'en console par l'idée que vous ferez bientôt cesser cette pénurie.

Nous avons laissé dans les hôpitaux d'Italie trois cent quatre-vingt-sept malades : s'il vous était possible, mon général, de donner ordre qu'un pareil nombre de recrues fût adressé des dépôts vers nous, vous nous feriez grand plaisir, car vous nous assureriez l'occasion de vous conduire à Brest.

Les Vaudois écrivent, font des chansons et s'agitent ; il paraît que bientôt nous serons de la partie : qui sait

si leurs excellences de Berne ne voudront point s'en mêler ? Dans tous les cas, ils trouveront à qui parler, car nos soldats sont bien fiers de leurs victoires passées.

L.-G. Suchet.

Milan, le 5 pluviose an 6 (24 janvier 1798).

Au même.

Le général Berthier est parti pour Ancône ; après demain, 10,000 hommes y seront déjà rendus. Je pars aujourd'hui pour m'y rendre. La cour de Naples ne témoigne pas beaucoup d'inquiétude ; mais elle est si perfide ! On répand le bruit, et il s'accrédite, que le pape est parti pour Malte avec les princes romains.

La Corse est en insurrection, Vaubois demande 10,000 hommes. Le Nebbio, la Casilina et un autre pays sont en pleine révolte ; il faut que le gouvernement y organise une bonne division, et y envoie des fonds : car, pour y envoyer 100,000 fr., avant-hier nous avons eu bien du mal ; les dernières nouvelles de Corse sont du 28 nivose. Nous y avons fait passer la vingt-troisième légère en entier ; mais cela ne fera que 4,400 hommes en tout, ce qui ne suffit pas pour le moment. Bernadotte aimerait mieux rester commandant en Italie que d'aller à Vienne ; en mon particulier je l'aimerais mieux aussi, je resterais avec plaisir avec lui. Ce serait, je pense, un bon choix. Les Autrichiens ont beaucoup crié à Venise de l'état dans lequel ils ont trouvé l'arsenal.

Leclerc.

Bologne, le 5 pluviose an 6 (24 janvier 1798).

Au général en chef Bonaparte.

Je suis ici depuis ce matin, mon général, et demain soir je serai à Ancône; j'espère me mettre en marche le 8, c'est-à-dire mon avant-garde. Les troupes qui doivent la suivre marcheront à journées forcées, et ne seront à Ancône que le 10 ou le 11 : les pluies ont abîmé ce chemin.

J'ai donné au général Serrurier le commandement de toutes les troupes à la rive gauche du Pô. Vous sentez qu'une fois enfourné sur Rome, ce n'est plus moi qui peux commander contre une invasion subite des Autrichiens, qui ont 60,000 hommes dans les ci-devant états de Venise.

Je serais fâché de voir rallumer la guerre en Italie : quelque pénible que puisse devenir ma position, j'en tirerai le meilleur parti possible; j'ai de la confiance dans les dispositions du gouvernement; croyez que je compte ma vie, et tout ce qui m'est personnel, pour rien : malgré le repos dont j'ai besoin, je n'en parlerai plus que lorsque j'aurai rempli les instructions du directoire.

Les troupes sont pieds nus; je n'ai pas le sou, et chacun ne pensant qu'à s'en aller, il en résulte une désorganisation nuisible aux opérations du moment.

J'ai remis les lettres de créance au général Bernadotte. J'attends le général Brune, je fais passer au directoire des dépêches de Naples.

Croyez, général, à mon zèle et à ma fermeté à remplir vos intentions. ALEX. BERTHIER.

Lausanne, le 9 pluviose an 6 (28 janvier 1798).

Au général Bonaparte.

Vous n'ignorez sans doute pas la mission dont je suis chargé, et je me doute bien que c'est votre amitié et votre protection qui me la procurent : si les intérêts qui m'animent n'étaient pas aussi puissans, cette raison seule suffirait pour me donner le plus grand zèle et un dévouement total. Vous connaissez les instructions qui m'ont été données pour protéger la révolution du pays de Vaud : j'avais ordre de sommer le commandant des troupes bernoises de retirer sur-le-champ ses troupes du pays de Vaud, et de leur laisser le libre exercice de leurs droits, et, sur son refus, d'entrer dans le pays. Quand j'appris que ses troupes s'y tenaient, je remplis alors les intentions du directoire ; j'envoyai mon aide-de-camp porter une sommation au général Derveitz. Sur sa route, à deux lieues de son quartier-général, mon aide-de-camp est attaqué par ses troupes ; son escorte de deux hussards est tuée, et lui n'échappe que par un bonheur singulier à la mort qu'on lui destinait. Je suis entré de suite dans le pays; j'ai dépêché le citoyen Autié, mon aide-de-camp, au directoire, en courrier extraordinaire ; il vous donnera tous les détails de mon entrée, de ma position, et de ma dépêche au directoire ; il vous remettra mes deux proclamations aux soldats et aux Vaudois.

Vous devinez, mon général, que ce sont des conseils et des instructions que je vous demande; vous, mieux que personne, pouvez me guider; tracez ma conduite, vous me le devez : je vous regarde comme mon père.

Le général MENARD.

Ancône, le 10 pluviose an 6 (29 janvier 1798).

Au général en chef Bonaparte.

J'ai reçu, mon général, votre lettre, dans laquelle était incluse celle du marquis de Massimi.

Les troupes arrivent à marches forcées. Mon avant-garde, commandée par Cervoni, sera réunie demain à Macerata; en passant, je lui ai fait enlever un gouverneur du pape et 200 hommes qui avaient eu l'impertinence de rester à Lorette. La division du général Dallemagne ne peut partir d'ici qu'après demain; elle fera des marches forcées pour suivre l'avant-garde à une seule marche d'intervalle. Le général Rey commande un corps de réserve qui restera à Tolentino pour observer le débouché d'Ascoli des frontières du royaume de Naples, et tenir les communications des Apennins entre Tolentino et Foligno.

Le général Dessolles reste à Ancône avec une garnison suffisante pour former les colonnes mobiles qui maintiendraient les paysans du duché d'Urbin, toujours prêts à s'insurger. J'envoie au directoire mon manifeste, ma proclamation à l'armée, et un réglement que j'ai cru convenable pour éviter les désordres que nous n'a-

vons pu empêcher l'année dernière. Il faut beaucoup de prudence ici avec le peuple pour ce qui touche à la religion : car ils sont encore bien fanatiques.

J'ai placé 4,000 Polonais à Rimini. Je ne vous parle point des légions cisalpines qui étaient dans cette partie ; chacune de ces légions n'a pas plus de 5 à 600 hommes, représentant plutôt des bandits que des troupes : ils ont commis des vexations qui soulevaient tout le pays.

Il est vrai que les prétendues demandes des gouverneurs du pape pour avoir des troupes cisalpines, n'étaient faites par lesdits gouverneurs qu'ayant le pistolet sur la gorge ; si nous eussions tardé à venir dans ce pays, il est certain que tous les Cisalpins y étaient égorgés.

Je vous ai fait connaître, par une lettre que je vous ai écrite de Rimini, la continuité des troubles qui agitent la Corse. J'ai fait passer, indépendamment de la vingt-troisième, la quatrième légère, 100,000 fr., des grains et des effets.

L'amiral Brueys me fait des demandes auxquelles il m'est impossible de satisfaire ; il se dit dans la plus grande détresse, faute d'argent et de vivres ; il me demande des ordres, et je ne puis lui en donner, ne connaissant pas les intentions du gouvernement à son égard.

Les chevaux de Venise sont ici sur la frégate *la Diane*. J'attends également les ordres du gouvernement.

Il ne paraît pas jusqu'à présent que les Autrichiens ni les Napolitains aient le dessein de prendre part à notre querelle avec Rome.

Quoique je souffre beaucoup à cheval, soyez per-

suadé de mon zèle à remplir les intentions du gouvernement autant que mes moyens me le permettront.

Les bâtimens qui sont ici sont chargés de l'artillerie de Venise : que doit-on en faire ? ALEX. BERTHIER.

La Haye, le 16 pluviose an 6 (4 février 1798).

Au général Bonaparte.

Le directoire batave voit que le moment est arrivé où le sort de l'Empire va être fixé, et veut profiter de l'occasion ; il charge son ministre plénipotentiaire à Paris de faire à notre gouvernement diverses propositions relatives à ses limites : vous sentez aussi bien que moi, général, combien le sort de la république batave doit intéresser le gouvernement français, et de quelle importance il est, que, par sa puissante influence au congrès, on reconnaisse à la Hollande des limites capables de la dédommager des pays qu'elle nous a cédés, et de la rendre ainsi une alliée utile.

Le directoire batave m'a chargé de vous recommander son ministre plénipotentiaire : c'est un devoir dont je m'acquitte avec confiance. JOUBERT.

Paris, le 17 pluviose an 6 (5 février 1798).

Au général Bonaparte.

Je suis chargé, citoyen général, par le directoire exécutif, de vous remettre le drapeau que le corps législatif

vous a décerné comme un témoignage de la gratitude publique, et pour perpétuer le souvenir d'une des actions héroïques qui ont illustré votre conduite militaire.

Le directoire, en y joignant un sabre, a voulu vous donner une marque particulière de son estime, et un présent digne d'un guerrier à qui la république doit principalement son affranchissement et sa gloire; je me félicite, citoyen général, d'être dans cette occasion l'organe du gouvernement, et m'en acquitte avec d'autant plus de plaisir, que je sens mieux que personne combien vous avez de droits à ces tributs de la reconnaissance nationale. SCHERER.

Paris, le 19 pluviose an 6 (7 février 1798).

Les députés du pays de Vaud au général Bonaparte.

Les peuples libres éprouvent le besoin de vous exprimer leur reconnaissance. Les députés du pays de Vaud, que la généreuse bienfaisance du directoire exécutif a si puissamment protégé contre ses oppresseurs, désirent satisfaire à ce besoin de leur cœur en vous offrant l'hommage de leur patrie. Ils le doivent d'autant plus, que votre passage par leur pays électrisa fortement ses habitans, et fut l'éclair précurseur de la foudre qui vient d'abattre l'oligarchie. Les Helvétiens jurèrent, en voyant le libérateur de l'Italie, de recouvrer leurs droits, et se promirent, à l'exemple de leurs ancêtres en 1307, de briser des fers qu'ils n'auraient jamais dû porter.

Recevez, citoyen général, nos remercîmens pour la discipline exacte et l'excellent esprit des braves de l'armée d'Italie qui sont venus nous aider à fonder notre liberté et notre indépendance.

LAFLECHERE, BERGIER, etc.

Lausanne, le 28 pluviose an 6 (8 février 1798).

Au général Bonaparte.

Je suis arrivé le 16 pluviose à Lausanne, quartier-général de la première division, après son entrée dans le pays de Vaud. Le directoire vous aura sans doute instruit de l'événement des deux ordonnances tuées par des paysans, ce qui a occasioné la marche du général Menard.

Avant l'entrée des Français, les Vaudois avaient arboré la cocarde verte et formé un gouvernement provisoire. Si, dans ces heureuses circonstances, le général Menard eût eu des instructions suffisantes, sans aucun doute Berne serait régénérée; mais la station des troupes a donné le temps aux oligarques de défendre les passages de Berne, surtout ceux de Morat et de Cuminan. Mais, comme vous l'avez remarqué, mon général, les troupes qui occuperont Bienne par une ligne presque droite pourront se porter sur Berne, et alors ces grandes précautions seront inutiles. Nous occupons, depuis, le château d'Aigle jusqu'à Morat. J'ai trouvé la ligne ainsi établie, et comme, dans ce moment, en attendant l'arrivée des troupes de Schawembourg (l'avantage

de notre entrée ayant été un épouvantail qui a forcé à la défensive), je politique et laisse les troupes en place en attendant le moment d'agir.

Berne a fait des fanfaronnades avant mon arrivée ; mais depuis, elle s'est occupée d'un changement de constitution, se hâtant ainsi de prévenir le coup que le directoire doit lui porter.

Ces changemens constitutionnels cadrent tellement bien avec l'époque de mon départ de Paris, que, quoiqu'ils témoignent de la faiblesse, ils annoncent des intelligences étendues.

J'ai reçu une brochure intitulée : *Projet de constitution helvétique* : elle cause ici une grande sensation ; je la crois envoyée par le gouvernement, et vais en faire accepter les bases dans le pays, qui enverra des députés aux autres pour suivre son exemple.

Demain, j'irai jusqu'à Morat, et de là, mon général, je vous ferai part de ma situation militaire et politique.

Le général Brune.

Rome, le 22 pluviose an 6 (10 février 1798).

Au général Bonaparte.

Je suis à Rome depuis ce matin, mon général, et je n'ai trouvé dans ce pays que la plus profonde consternation, et pas une lueur de l'esprit de liberté : un seul patriote est venu se présenter à moi, et m'a offert de mettre en liberté 2,000 galériens : vous jugez comme j'ai accueilli sa proposition.

Il est tard et je suis très-fatigué : ainsi, je ne vous donnerai pas d'autres détails. Vous verrez ma lettre au directoire, qui vous instruira de mes opérations.

Je pense que les opérations militaires deviennent inutiles, et qu'on n'a besoin ici que de négociateurs : je juge donc ma présence inutile.

Je vous réitère, mon général, la demande que je vous ai déjà faite de me rappeler auprès de vous : c'est le plus grand service que vous puissiez me rendre. Le général Baraguay d'Hilliers ou tout autre pourrait me remplacer. Ma santé est altérée, et j'ai besoin de repos.

Je compte sur votre amitié, mon général, pour obtenir mon remplacement, et je ne doute pas que, sur vos observations, le directoire ne me fasse revenir à Paris.

AL. BERTHIER.

Lausanne, le 23 pluviose an 6 (11 février 1798).

Au général Bonaparte.

La station des troupes dans le pays de Vaud a retardé nos succès ; il n'était plus temps d'agir quand je suis arrivé, sans cavalerie et sans artillerie.

Une lettre du citoyen Mengaud, qui est affichée dans les cafés de Berne, a éveillé les oligarques : leurs bataillons sont sur pied ; il ne faut rien moins que les 12,000 hommes du Rhin que vous avez demandés pour cette expédition, afin qu'elle réussisse. Ce n'est pas que je ne croye tout ramener sans coup férir, mais la présence de la force serait indispensable.

Ils font, comme dans le temps de Charles-le-Mau-

vais, des mouvemens dans l'Oberland et au-dessus d'Yverdun ; mais le temps et les hommes sont changés ; j'ai l'espoir le mieux fondé de réussir par une négociation prompte ou par les armes.

Schawembourg aura ses troupes réunies le 25, nous ne pouvons communiquer que par le pays de Neufchâtel, qui n'est pas pour nous. La division est toujours votre amie, et brûle d'être aux prises avec les Anglais. Elle trouve que les Suisses ont l'habit rouge ; elle fera des merveilles si nous sommes forcés de nous battre.

BRUNE.

Du Capitole, le 27 pluviose an 6 (15 février 1798).

Au général Bonaparte.

Ce sont vos victoires, citoyen général, qui ont donné à l'armée française les moyens de marcher à Rome pour y venger sur son gouvernement l'assassinat du brave général Duphot : l'armée française s'est montrée, et Rome est libre.

Le 27, le peuple de cette immense capitale, réuni, a déclaré son indépendance et a repris ses droits ; une députation m'a porté son vœu, et je suis entré dans Rome, où, parvenu au Capitole, j'ai reconnu la république romaine indépendante, au nom de la république française. Arrivé à la porte dite du Peuple, des députés m'ont présenté une couronne au nom du peuple romain.

Je leur ai dit, en l'acceptant, qu'elle appartenait au

général Bonaparte, dont les exploits avaient préparé la liberté romaine, que je la recevais pour lui, et que je la lui enverrais au nom du peuple de cette capitale.

Je charge mon frère, citoyen général, de vous la remettre; c'est à vous que je dois le moment heureux qui m'a mis à même de proclamer la liberté romaine. Recevez-en ici les assurances de mon éternelle reconnaissance. ALEX. BERTHIER.

La Haye, le 27 pluviose an 6 (15 février 1798).

Au général Bonaparte.

J'ai eu hier une conférence avec le directoire batave, à laquelle assistait le ministre Lacroix. Je l'avais sollicitée, pour qu'on se déterminât à répondre catégoriquement à la question que vous aviez fait faire par le ministre Meyer à son gouvernement, pour vous assurer de l'état de sa marine.

Le résultat est qu'il y aura, pour le 1er mai, dix vaisseaux de ligne et des bâtimens pour 15,000 hommes : on a perdu un mois à ne rien faire pour la marine; dans le courant de mai, il y aura douze vaisseaux.

Le silence du gouvernement français à la demande qu'on lui a faite sur la part que devait avoir la Hollande dans la descente, et sur les préparatifs qu'elle doit faire; ce silence, dis-je, a fait croire ici qu'on ne devait pas y être compris, et cette idée, accréditée chez un peuple marchand, le porte à ne faire aucune dépense jusqu'à une explication franche de la part du directoire français.

Les bâtimens qui doivent transporter les 15,000 hommes appartiennent à des particuliers, de qui il faudrait les louer sur-le-champ, pour s'en servir dans deux mois ; ils sont de deux à trois cents tonneaux, mais jamais le directoire batave ne se décidera à cet emploi de fonds, si on ne lui en fait pas la demande expresse. Persuadé de cette vérité, je l'ai engagé à répondre à son ministre à Paris, quelles étaient ses ressources, et à demander qu'on en réglât sur-le-champ l'emploi, et qu'on lui donnât de suite l'assurance que ces préparatifs ne seraient point inutilement faits.

Je crois, général, que si vous ne prenez pas le parti de faire une demande formelle, on ne fera aucun approvisionnement ; que les propriétaires des bâtimens même qui s'attendent à être loués par le gouvernement, se voyant trompés dans leur attente, sortiront sous pavillon neutre, et que quand vous ferez des demandes, elles seront tardives, ou bien on les renverra à des temps qui ne conviendraient plus avec vos combinaisons. Outre les gros bâtimens de transport, il en existe une quantité considérable à un mât, capables de porter 50, 60 à 100 hommes : ils couvrent tous les canaux de la Hollande.

Comme j'ai appris que vous veniez de quitter Paris, le courrier qui porte la réponse au citoyen Meyer, vous suivra pour vous remettre ma dépêche, qui vous instruira de l'état des affaires ici ; elles iront bien quand on y verra clair. Jusqu'à présent, nous n'avons pu que presser l'organisation des différens départemens, celui de la marine était le plus difficile ; nous sommes venus

à bout hier avec le ministre Lacroix de le faire définitivement organiser.

J'espère, général, que le retour du courrier m'apprendra comment je dois me régler avec le gouvernement batave, quels préparatifs il doit faire : autrement le temps se perdrait, et je ne pourrais plus vous être utile.

J'ai reçu d'Angleterre des avis assez vagues, que je crois cependant devoir vous communiquer ; j'espère en avoir dans la suite de plus importans, et de plusieurs points des îles britanniques ; j'ai engagé le directoire batave à y avoir une correspondance secrète active, pour être à même d'en profiter dans l'occasion.

JOUBERT.

Lausanne, le 30 pluviose an 6 (18 février 1798).

Au général Bonaparte.

Dans ma dernière, je vous disais quelle était ma situation politique et militaire : il n'y a rien de changé, sinon que je viens de recevoir le troisième et le quinzième de dragons; ce dernier est très-faible et mal monté; de plus, deux compagnies d'artillerie à pied et une à cheval. Le 25, le général Schawembourg a eu toutes ses troupes réunies, sa droite à Saint-Jimier et sa gauche à Munster, menaçant Soleure. Nous ne pouvons communiquer que très-difficilement, ce qui retarde le moment de l'attaque que je combine par quatre points : Soleure par la gauche de Schawembourg ; Fribourg par ma droite ; le pont de Buren par la droite de Scha-

wembourg en longeant sur Arber ; Morat, par ma droite et tournant Gumine par Laupen avec un corps d'élite.

Les paysans fribourgeois parlant français, et les Vaudois, guidés et soutenus par deux bataillons d'infanterie légère, peuvent faire le coup de main de Fribourg : le général Pigeon en est chargé.

Les paysans allemands sont tous en armes et fanatisés ; ils sont fort disposés pour la défense de leur pays : leur imagination ne leur offre que des Français qui veulent les faire obéir.

Le gouvernement de Berne consent à déclarer que dès à présent il est démocratique et tous les citoyens égaux en droits, à laisser son indépendance au pays de Vaud, et à travailler de suite à l'unité du gouvernement helvétique.

Je crois que c'est en partie ce que désirait le directoire, et sans coup férir ; je lui écris que j'attends ses ordres, et que le 8 j'attaquerai, s'il le désire.

Mengaut, d'autre part, m'écrit de ne pas agir jusqu'à nouvel ordre. BRUNE.

Casal-Maggiore, le 1er ventose an 6 (19 février 1798).

Au général Bonaparte.

Je vous dois, général, comme au père et à l'ancien chef d'une armée que vous avez commandée avec tant de gloire, le détail des événemens affligeans qui s'y sont passés le 23 pluviose. Ils me paraissent de nature à ne point rester dans l'oubli, à compromettre peut-

être des gens plus forts et plus adroits que moi, que l'intérêt paraît engager à m'accuser, afin de se disculper à mes dépens. Le gouvernement, qui ne voit pas de près, pourrait, sans être injuste, recevoir de fâcheuses impressions contre moi, et je veux éviter ce malheur, parce que tout honnête homme désire l'estime des premiers magistrats de sa nation ; qu'il est dur d'être méconnu après avoir cent fois exposé sa vie et sacrifié sa fortune pour la bien servir, et qu'ensuite je suis chef d'une nombreuse famille qui a été avec moi accablée d'infortune et qui n'a que moi pour soutien.

Je remets donc mes intérêts entre vos mains, général. Je vous envoie le récit de tout, comme à l'homme qui, dans cette importante occasion, m'a inspiré une juste confiance, et dont la bienveillance et la probité me rassurent entièrement. Vous ferez de cette lettre l'usage que vous dictera votre sagesse : elle peut être à vos yeux importante ou non ; vous pouvez la laisser dans l'oubli ou la produire, je vous en laisse la plus entière disposition et suis encore sûr que vous considérerez mes intérêts dans l'emploi que vous en ferez. Mon but n'est pas de jouer un rôle ; mais, éloigné depuis deux ans de Paris, n'y ayant presque de commerce avec personne, je veux qu'on sache la vérité. Je vous donne ma parole d'honneur que le récit que je vous fais est de la plus grande exactitude, et que je prouverai le tout, en cas de besoin, par mes registres de correspondance et les papiers dont je suis possesseur.

Depuis cinq mois, l'armée n'a point reçu de solde ; depuis cinq mois, on la laisse sans souliers et sans che-

mises, sans renouveler les consommations; depuis la sortie des troupes des ci-devant terres vénitiennes, elles sont logées dans des casernes dévastées et dépouillées de toute espèce de fournitures, et les vivres qui leur ont été fournis, ont constamment été d'une qualité mauvaise et très-inférieure encore à celle dont jouissent les troupes cisalpines : en un mot, les soldats de l'armée d'Italie, qui devaient s'attendre au moins à trouver, à leur retour dans une république alliée, les douceurs que la paix et leur gloire devaient leur assurer, ont été livrés à la misère la plus extrême et la plus continue; le mécontentement et l'exaspération qui en ont été les suites, viennent d'offrir aux ennemis de la France et de la république cisalpine les moyens et l'occasion d'exciter un soulèvement terrible dans la garnison de Mantoue : il a éclaté spontanément le 23 de ce mois, avec une violence qu'il a été impossible de réprimer. Le général Miollis, qui commande dans cette place, a sans doute fait dans cette circonstance tous les efforts que la patrie a droit d'attendre d'un brave soldat; mais tous ses efforts ont échoué contre l'obstination froide ou tumultueuse, mais imperturbable, des troupes à obtenir leur solde arriérée et le soulagement de leur misère, ou à retourner en France. Voici les détails de cet événement :

Le 23 pluviose, à sept heures du matin, les chefs de la garnison, avertis, à la pointe du jour, qu'il y avait eu des placards affichés pendant la nuit dans les quartiers, et qu'il y existait une apparence d'agitation, s'y rendirent de suite avec les officiers de décade : leur présence fit taire ces signes extérieurs de désordre, et ils ne

quittèrent les casernes qu'après s'être assurés que la plus grande tranquillité y régnait. A peine partis, la cavalerie monte à cheval, les trois demi-brigades prennent spontanément les armes, se portent sans officiers et sous-officiers chez leurs chefs, en enlèvent de force les drapeaux, et viennent, malgré tous les efforts, se former en bataille et par ordre de numéro sur la place et dans la rue Pradella, jusqu'à la porte de ce nom, qui est celle de la route de France; au même instant les canonniers s'emparent des six pièces de canon et des munitions, et prennent la tête de la colonne. A la première nouvelle de ce rassemblement, les généraux, les chefs courent pour le dissoudre : des huées, des cris, des vociférations accueillent leurs ordres ou leurs discours; le soulèvement est universel et l'insubordination absolue. Privés de moyens de répression, le général Miollis et son état-major épuisèrent, pendant cinq heures consécutives, tous ceux de menace, de conciliation, de raisonnement, de prières, d'amour propre, d'orgueil national, de sentimens patriotiques : on les écouta quelquefois; mais rien ne put ébranler ni produire d'effet sur les soldats, qui déclarèrent qu'ils voulaient être payés de la solde depuis le 1er vendémiaire jusqu'au 1er ventose, qui leur était légitimement due, ou retourner en France : et, fatigués enfin de ne pas obtenir une réponse décisive, ils se mirent en devoir d'enfoncer à coups de hache et de canon, les portes, que, dès le premier moment, le commandant de la place avait eu soin de faire fermer en enlevant les ponts. De puissans motifs sans doute déterminèrent le général Miollis en mon absence à céder

à leur demande et à leur promettre l'acquit total de leur solde pour le 2 ventose : aussitôt après qu'il eut pris cet engagement, les troupes défilèrent dans la plus grande régularité et le plus grand ordre vers leurs quartiers respectifs, et y déposèrent leurs armes. La discipline, la subordination, la police, violées pendant cinq heures, reprirent, le moment d'après, la plus grande énergie, et le service se fait avec plus de régularité et d'exactitude qu'auparavant. Un emprunt forcé, des ressources extraordinaires, ont été mises en activité pour acquitter cet arriéré ; mais je crains bien qu'on ne puisse pas y satisfaire entièrement.

Cet événement, machination infernale des ennemis de la liberté, habiles à profiter des circonstances et à utiliser pour eux l'humeur du soldat, a été accompagné de détails trop singuliers pour ne pas être remarqués et recueillis : d'abord on a observé que, quoique les soldats fussent sans chef apparens, il régna dans tous les mouvemens d'exécution l'ensemble et l'harmonie la plus parfaite, qui prouvent l'unité dans la conception du plan : le chef de la douzième demi-brigade, voulant, l'épée à la main, défendre les drapeaux qui étaient à son logement, en perça un des grenadiers ; les soldats enlevèrent le blessé et dirent au chef : Nous ne vengerons pas notre camarade, vous ne faites que votre devoir. Le chef de la quatorzième, voulant également faire résistance pour la même cause, les grenadiers ôtèrent leurs baïonnettes pour ne point le blesser dans la lutte qu'il soutenait. Aucun des officiers n'a été insulté personnellement ni maltraité : les bataillons ré-

pondaient, par des négations répétées et unanimes, à toutes les exhortations, et cependant toutes les fois que les généraux passaient, les soldats simultanément leur portaient les armes et leur rendaient les honneurs dus à leur grades ; aucun pillage n'a accompagné ce désordre, quoique toutes les boutiques des rues qui en furent le théâtre fussent abandonnées tout ouvertes.

Les soldats payaient d'avance tout ce qu'ils achetaient avec plus de scrupule que les autres jours : un code des délits et des peines, excessivement rigide, était préparé à l'avance pour prévenir les désordres et les fautes dans la marche rétrograde en France. Chaque corps avait un ordre de route très-détaillé jusqu'à Lyon, où le logement de chaque jour pour chaque bataillon était indiqué; rien enfin ne semble avoir été oublié. Lorsque, pour faire cesser le tumulte, le général invoquait la loi, mille voix lui répondaient à l'envi : « La loi ordonne de nous payer, on l'a violée à notre égard ; nous ne sommes point les coupables, mais ce sont ceux-là qui ont volé les trésors de l'Italie et qui nous laissent dans la plus grande misère; nous les avons gagnés nous-mêmes ces trésors par nos succès, nos fatigues et nos blessures ; ils ont disparu, et l'on ne nous a laissé pour notre compte que d'avoir employé nos baïonnettes pour les arracher aux peuples dont nous nous sommes fait abhorrer. Nous allons en France, nous savons que nous commettons une grande faute ; mais nos concitoyens ne sont pas injustes ; lorsqu'ils sauront qu'on s'est joué de nous par de continuelles et vaines promesses, que nous paraîtrons parmi eux sans souliers, sans chemises,

couverts de blessures, sans avoir reçu un liard depuis quatre mois, et que nous rapporterons les dépenses scandaleuses qui ont insulté à nos misères, les sommes qui ont été perçues sous le prétexte de nous payer, nous leur demanderons : Pouvions-nous tenir à toutes ces injustices et à toutes ces infamies ? Nous sommes partis par désespoir, et nous demandons vengeance contre ceux qui nous y ont entraînés par leurs propres crimes ! » A ces plaintes, ils mêlaient des invectives contre toutes les administrations en général et contre plusieurs généraux et officiers d'état-major nominativement, tels que Masséna, Augereau, Victor, Landrieux, Rusca, etc., et disaient que, s'ils étaient dans Mantoue, ils recevraient sur-le-champ le prix de leur conduite.

Les chefs des corps ont montré beaucoup de vigueur : les officiers et sous-officiers, quoique en apparence étrangers à cette sédition, n'ont pas déployé la moindre énergie pour l'arrêter ; souffrant eux-mêmes la plus extrême misère, ils avaient auparavant excité les mécontens, sinon directement, au moins par des plaintes indiscrètes que le besoin leur arrachait.

La sédition s'est concentrée dans Mantoue ; mais, si elle n'a pas éclaté dans les autres corps, elle n'y était pas moins préparée à l'avance, et il paraît que tous les corps établis sur le Mincio participaient au complot. Au moment de l'explosion, de petits mouvemens en ont trahi le secret ; mais, étouffée dans le foyer, elle a été facilement comprimée sur tous les autres points. Des détails ultérieurs prouvent combien cette machination avait été ourdie au loin, et avait une source étrangère ;

car, trois jours auparavant, à vingt-cinq lieues de Mantoue et à Milan, le bruit courait que la garnison française allait évacuer cette place ; des marchands de Lodi, qu'on a su depuis être des émigrés français, ont annoncé à un sapeur du onzième régiment de cavalerie qui passait par cette place pour se rendre à Mantoue, qu'il trouverait la garnison en route pour rentrer en France. On avait répandu le bruit dans le Mantouan que les Autrichiens devaient entrer dans Mantoue le 25 même ; les autorités civiles du pays ont cherché généralement à abreuver les Français de dégoûts en ne leur donnant que de mauvais vivres et en les couchant sur la paille, dans des casernes dévastées, tandis que les troupes cisalpines étaient mieux logées et mieux nourries. Ce jour de trouble, une grande quantité de femmes étaient plus parées qu'à l'ordinaire, et presque tous les habitans, placés aux fenêtres des maisons, avaient l'air riant ; sur les remparts de la citadelle, il y avait deux cents curieux qui attendaient l'apparition des troupes autrichiennes. Un témoin auriculaire a rapporté que le général autrichien Laudon a dit à Vérone, huit jours auparavant, qu'il serait dans Mantoue le 21 février, et ce jour correspond au 2 ventose, époque à laquelle les troupes, à défaut de paiement, doivent reprendre leur projet de retourner en France. Dans l'un des cantonnemens de la garnison de Peschiera, un soldat a affiché : Argent, contre-révolution ou la mort. Depuis le 23, quelques hommes inconnus ont, à Marmirolo, dans un cabaret, tenu conseil avec quelques soldats, et se sont plaints qu'on eût pu les payer ; mais ils ont tout haut

témoigné l'espoir que, pour le 2 ventose, on ne pourrait point se procurer les fonds nécessaires pour acquitter la solde promise. Sur un autre point voisin de Mantoue, d'autres hommes inconnus se sont plaints que le coup fût manqué. On a été informé, dans un autre endroit, que les paysans devaient se soulever et s'armer pour rendre le Mantouan à l'empereur.

Il n'est point enfin de jour que je ne reçoive la preuve indirecte que cette vaste conspiration, qui menace la république cisalpine et l'armée d'Italie, n'ait les fils les plus étendus et les plus nombreux, tant dans le pays qu'au dehors, et peut-être en France; que son but principal n'ait été de produire un grand désordre, une grande désorganisation, de faire évacuer brusquement Mantoue, Peschiera, et la ligne du Mincio par les troupes françaises, d'entraîner ainsi vers la France, à l'exemple des troupes mutinées de la garnison, la partie de l'armée d'Italie qui est à la gauche du Pô; de livrer ainsi l'autre moitié, qui est sur les bords du Tibre, aux entreprises des paysans révoltés, peut-être des Napolitains et des Autrichiens; d'empêcher ainsi l'exécution des mesures prises contre Rome, et d'étouffer en Italie la liberté dans son berceau, en renversant la république cisalpine.

Tels sont les faits, telles sont mes conjectures. Vous jugez aisément, général, que j'ai pris tous les moyens possibles pour connaître la source et saisir les agens de ce plan de contre-révolution, et que je me suis mis sur mes gardes pour couvrir la partie de l'armée française qui est dans la Romagne; mais malheureusement nous

avons beaucoup d'ennemis intérieurs parmi les habitans, et je ne suis pas secondé par les administrations du pays, qui toutes sont plus ou moins vendues aux prêtres ou à leur ancien maître.

Vous devez me demander maintenant pourquoi et comment il se faisait que j'étais absent de mon quartier-général à l'époque de l'insurrection. Les lettres que j'ai écrites au général en chef pour lui en rendre compte, et celle au général Miollis, vous mettront à même d'apprécier les motifs de mon absence, j'en joins ici copie. Depuis un mois environ que le commandement de la troisième division m'est confié, je n'ai cessé de prier, de dépeindre, de faire sentir la nécessité et la justice de l'acquit de la solde, et de la satisfaction des besoins de tout genre qu'éprouvaient les soldats. J'ai vingt-quatre pièces à l'appui de mes démarches, qui en démontrent l'urgence et la pureté, et je suis prêt à les produire. Un événement aussi malheureux que la sédition du 23 et les suites qui peuvent en résulter, ne doivent atteindre que la responsabilité de ceux qui devaient en faire cesser la cause et qui en avaient les moyens.

Je n'ai plus à présent, général, qu'à vous demander pardon de vous avoir si long-temps occupé de moi; je vous prie d'être, s'il le faut, mon défenseur, et c'est avec la plus grande confiance que je vous adresse ces preuves de ma profonde estime.

Baraguay d'Hilliers.

Monte-Rose, le 8 ventose an 6 (26 février 1798).

Au général Bonaparte.

Des événemens malheureux m'ont forcé de quitter Rome pour me retirer à Ancône et y attendre des ordres du gouvernement.

Mon aide-de-camp vous rendra compte, mon général, de l'insurrection la plus complète qui ait jamais eu lieu ; elle a commencé le 6, à midi, et des assemblées composées toutes d'officiers (car les soldats ni les officiers supérieurs n'y ont eu aucune part), ne se sont dissoutes qu'à deux heures du matin ; le 8, toute autorité était absolument méconnue, et leurs comités donnaient seuls les ordres, ils ordonnaient les arrestations.

J'ai été assez malheureux pour trouver à Rome la division Bernadotte, et vous devez vous rappeler, mon général, que cette division a eu une rixe sanglante à Goritzia avec la mienne, pour affaire d'opinions ; depuis, ils ont juré de persécuter tout ce qui appartenait à la division Masséna, et je suis la première victime. J'ai encore trouvé la onzième demi-brigade de bataille, que je vous priais de retirer de ma division après la bataille de Bassano. Ce sont les officiers de la division Bernadotte et ceux de la onzième qui ont soulevé les autres : jamais révolte ne fut plus complète ; l'autorité, la sûreté publique, tout était compromis ; enfin, Lambert vous fera le récit de cet événement désastreux et tout à fait déshonorant pour l'armée française.

Que vais-je devenir, mon général ? je l'ignore. J'ai

recours à vos bontés : j'attends tout de vous, une ambassade m'épargnerait le désagrément de rentrer en France de quelque temps. Je ne dois plus servir : je n'ai rien à me reprocher, il est vrai ; mais l'opinion puplique.... Enfin, je me jette dans vos bras, et n'entre pas dans d'autres détails qui me nâvrent le cœur.

MASSÉNA.

Au général Bonaparte.

Votre lettre, en date du 24 pluviose, nous a été remise, le 4 ventose, par les citoyens Andréossi et Forfait, et nous pouvons à peine vous exprimer les sensations agréables que son contenu nous a causées, vu la perspective qu'il nous présente de voir bientôt les Français et les Bataves réunis traverser l'Océan, pour aller planter leurs étendards triomphans sur le territoire de la Grande-Bretagne. Glorieux de pouvoir contribuer à la réussite de l'importante mission qui vous a été confiée par le directoire français ; brûlant de seconder par les plus nobles efforts vos projets contre l'ennemi commun, et de réunir toutes nos forces pour obtenir le but si désiré d'une expédition qui doit humilier l'orgueilleuse Angleterre et lui arracher le sceptre des mers, nous n'avons pas tardé un instant de donner nos ordres à l'agent de la marine batave d'entrer en conférence avec les officiers susdits, et de concerter avec eux les moyens les plus prompts de satisfaire en tout point à ce que vous demandez de nous.

La conférence a eu lieu le même jour de la réception de votre lettre, et c'est avec la satisfaction la plus vive que nous vous annonçons que, d'après les rapports de l'agent de la marine, et les éclaircissemens qu'il nous a donnés au sujet des différens articles que la république batave est requise de fournir, il ne sera pas difficile d'écarter les obstacles qui semblaient s'offrir au premier coup d'œil; maintenant nous osons nous flatter que tout sera prêt au temps indiqué. Les citoyens Andréossi et Forfait ont fait un tour à Amsterdam, accompagnés d'un officier de la marine batave, afin de prendre eux-mêmes l'inspection des navires propres à l'usage auquel vous les destinerez. Les officiers en qui nous avons reconnu le mérite distingué que vous nous avez annoncé, ne manqueront pas de vous faire part de l'empressement avec lequel nous avons accueilli vos propositions, ainsi que de l'ardeur qui nous anime pour leur donner l'exécution la plus prompte.

Tous les vrais Bataves, généraux, officiers, soldats, matelots, brûlent de combattre sous vos ordres; votre nom seul leur promet la victoire.

Agréez les assurances de notre haute considération.

PIETER VAUDE, *président du directoire exécutif de la république batave.*

Bologne, le 13 ventose an 6 (3 mars 1798).

Au général Bonaparte.

L'arrivée du général Masséna à Rome a été la cause d'un mouvement des officiers de l'armée, que vous connaissez si vous êtes à Paris, puisque le directoire vous aura fait connaître cet événement.

Il est bien vrai qu'il existe un plan de désorganisation tramé par nos ennemis, et qu'il trouve ses premiers moyens dans l'arriéré de la solde.

Je ne sais ce qui peut arriver par le manque d'argent; vous connaissez nos ressources, elles sont presque nulles ici. Rome est pauvre en écus, et il faut de l'argent pour assurer ses subsistances et pour son nouveau gouvernement. Il y a dans cette ville cinquante mille mendians.

Masséna ni moi n'avons plus la confiance; il faut nous faire remplacer et prendre un parti pour punir les officiers insurgés à Rome.

Il faut dans la Cisalpine un général en chef, et surtout de l'argent.

Jamais, général, on n'a eu plus de peines que je n'en éprouve. Mes intentions sont pures; mais, je dois le déclarer, il ne me reste ni les talens ni la confiance nécessaires dans la situation où est l'Italie.

Je vous prie de me faire rappeler; je désire que ma conduite soit examinée. J'ai tout fait pour la liberté de Rome, pour l'intérêt et pour l'honneur de la république

française ; mais les hommes s'usent, je le suis dans ce pays. ALEX. BERTHIER.

Milan, le 16 ventose an 6 (6 mars 1798).

Au général Bonaparte.

Toute l'armée d'Italie a été en insurrection, mon général, et c'est un grand malheur pour la discipline. Je suis parvenu à tout calmer pour le moment ; mais il faut de l'argent, et prendre à cet égard des mesures positives dont l'effet ne puisse être éludé.

Faites-vous représenter ma lettre de ce jour au directoire. La liberté de l'Italie est votre ouvrage ; vous pouvez dans ce moment influer pour sa conservation.

Quant à moi, général, je souffre beaucoup ; le zèle, le devoir, me subordonnent aux moyens physiques. Je vous ai parlé d'une incommodité ; elle est parvenue au point de me faire faire une opération importante, et qui ne peut être faite qu'à Paris : je reste donc ici sans pouvoir continuer à servir. Je me propose de partir ; j'attends l'ordre du directoire pour monter en voiture.

Il me faut au moins six semaines de repos ; tel événement qui arrive, je ne peux continuer à être employé activement d'ici à ce temps. Croyez, général, que j'aime trop mon pays pour solliciter du repos, si je n'y étais fortement obligé. ALEX. BERTHIER.

Berne, le 17 ventose an 6 (7 mars 1798).

Au général Bonaparte.

Dès que je me suis vu en état d'agir, j'ai réuni mes moyens pour frapper comme la foudre; car la Suisse étant une pépinière de soldats, et ses habitations une vaste caserne, j'avais tout à redouter des affaires de postes : je les ai éloignées par des négociations que je savais n'être pas sincères de la part des Bernois; et enfin, prenant ma résolution, je l'ai exécutée avec une célérité qui m'a assuré le succès.

J'ai suivi le plan que je vous avais tracé par ma lettre du 30 pluviose. Je vous épargne les détails, me réservant de vous les donner quand vous les désirerez.

Il me semblait toujours que vous me regardiez agir et commander.

Soleure fut obligé de capituler le 12, à dix heures du matin. Fribourg fut emporté à l'heure.

Le passage de Keunek, sous le feu de vingt pièces de canon, se fit comme à Lodi, et eut lieu à cinq heures du matin; le 15, à midi, Berne capitula, et le passage de Commines fut forcé : cinquante pièces de canon furent abandonnées par l'ennemi.

J'ai détruit la chapelle de Morat, l'arbre de la liberté est élevé sur ses décombres. BRUNE.

La Haye, le 17 ventose an 6 (10 mars 1798).

Au général Bonaparte.

Les seize vaisseaux ne seront prêts que dans le courant de l'année, et je ne puis assurer précisément l'époque : vous pouvez compter seulement sur dix dans deux mois. Les marins varient sur la question de savoir si, le Texel bloqué, on pourra profiter d'un temps obscur, de la nuit ou d'un grand vent, pour se soustraire ; mais il paraît que la marine craint la sortie. Ordonnez d'agir, et je prendrai telle mesure, que nous sortirons. Rien n'empêche d'ailleurs de mettre dans l'embouchure de la Meuse ou à Flessingue les vingt-huit bâtimens de transport qui doivent contenir quinze mille hommes, et qui sont tous armés de vingt pièces de canon au moins, ce qui en fait autant de petites frégates capables de se défendre de l'attaque de petits bâtimens et susceptibles d'éviter les gros : avec ce moyen, je pourrai me porter sur un point quelconque des côtes britanniques, malgré la vigilance des Anglais, parce qu'il est difficile de bloquer l'entrée du port de Flessingue et celle de la Meuse ; de cette manière, je ne dépendrai pas de la timidité de la marine hollandaise. Au reste, général, je suis dans l'impatience de vous voir décider si nous devons prendre part ici à votre expédition, parce que je vous assure que le gouvernement batave ne pense point à préparer les bâtimens de transport, sans explication précise qu'ils seront utiles.

Audréossi et Forfait ont obtenu ce qu'ils deman-

daient, et je tiendrai la main à ce que tout soit fourni dans le délai fixé. JOUBERT.

Berne, le 27 ventose an 6 (17 mars 1798).

Au général Bonaparte.

Egarés par leur avoyer Steiger, les Suisses prenaient une attitude réellement hostile; je le savais, et leur fanatisme contre nous leur fit commettre l'imprudence de nous attaquer sur différens points. D'après votre avis, je n'avais négligé aucun moyen conciliatoire, mais aussi je prenais tous ceux qui étaient nécessaires pour agir avec force au besoin, et le génie de la liberté a secondé mes entreprises.

Je vous ai observé dans votre conduite négociatrice en Italie; je suis vos travaux de mon mieux : comme vous, je suis environné de fripons astucieux, auxquels, comme vous, je rogne les ongles et je ferme les caisses. Ils se plaindront, j'en suis sûr; mais, comme je l'écrivais à Barras, je ferai ensorte que la forme n'emporte pas le fond.

Un capitaine de mon état-major a bâtonné un commissaire qui l'appelait *monsieur* avec une insolence sans pareille; j'ai puni le capitaine, peut-être ne l'eussiez-vous pas fait.

Ici, je vois tous les esprits se rallier. De la dignité et de la bonne foi tiendraient place d'une armée; et les intrigues minutieuses y sont si désagréables, que, malgré ma bonne volonté, si je n'ai pas un pouvoir utile,

le bien que je ferai sera détruit par la gauche ambition des mauvais esprits. Appelez moi près de vous ; une division sous vos ordres est l'ambition que forment mon amour pour la patrie et mon amitié pour vous.

BRUNE.

FIN DU SECOND VOLUME.